



Programme local
de prévention
des déchets ménagers
et assimilés

DIAGNOSTIC & OBJECTIFS STRATEGIQUES

Ce dossier a été réalisé par :

Elcimaï Environnement

Conseil et Innovation pour la Transition Écologique

Immeuble Terminal Ouest

3 rue du Charron


44806 Saint-Herblain

Tél : 04.37.45.29.29

Auteur	
Date	Nom
25/01/2021	Elodie LALANDE
27/01/2021	Cyril BARBAROUX
22/02/2021	Elodie LALANDE
22/03/2021	Cyril BARBAROUX
16/05/2022	Sylvain SABATIER

Validation	
Date	Nom
28/01/2021	Olivier PERRIN
31/05/2022	Olivier PERRIN

Sommaire



CHAPITRE 1	CONTEXTE DU PLPDMA	5
1/	La prévention des déchets : c'est quoi ?	5
2/	Le cadre réglementaire	7
3/	Qu'est-ce qu'un Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA) ?	8
CHAPITRE 2	DIAGNOSTIC DU TERRITOIRE	11
1/	Profil socio-économique du territoire	11
2/	État des lieux des flux et performances de gestion des déchets ménagers et assimilés (DMA)	23
3/	Evaluation du gisement des DAE (Déchets d'Activité Economique)	38
4/	Analyse des gisements d'évitement de déchets	40
5/	Historique de la prévention des déchets sur le territoire	45
6/	Les objectifs du Plan Régional de Prévention et Gestion des Déchets (PRPGD) de la Région Bretagne	51
7/	Synthèse des enquêtes d'opinions nationales et locales	54
8/	Synthèse du diagnostic et analyse AFOM	62
CHAPITRE 3	ÉLABORATION DU PROGRAMME LOCAL DE PREVENTION DES DMA	73
1/	Objectifs du programme local de prévention des déchets	73
2/	Le programme d'actions	74
3/	Objectif de réduction des DMA	75
4/	Pilotage et gouvernance	85
5/	Suivi et évaluation du programme	96
6/	Le planning de réalisation	103

7/ Les fiches actions	107
ANNEXE 1 : Programme d'actions TER et résultats de l'année 1	109
ANNEXE 2 : Délibération du Conseil Communautaire - lancement de l'élaboration du PLPDMA	139
ANNEXE 3 : Délibération du Conseil Communautaire -adoption du PLPDMA	144
ANNEXE 4 : Cartographie des acteurs de la prévention des déchets	149
ANNEXE 5 : Liste des invités & participants aux groupes de travail dans le cadre de l'élaboration du PLPDMA	152



Chapitre 1 Contexte du PLPDMA

1/ La prévention des déchets : c'est quoi ?

1.1/ Définition et périmètre de la prévention des déchets

La prévention des déchets consiste à développer, en amont de la gestion des déchets, des actions visant à éviter, réduire, voire retarder leur apparition et limiter leur nocivité, à chaque phase du cycle de vie des produits : de la réduction à la source (conception, production, vente) **jusqu'à la consommation**. **Les actions de prévention portent donc sur les étapes de la vie d'un produit situées en amont de sa prise en charge à l'état de « déchet » par la collectivité.**

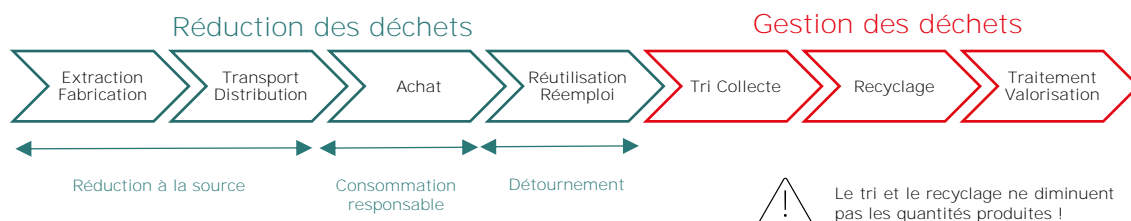


Figure 1 : Schéma de la prévention et gestion des déchets

Dans le code de **l'environnement**, l'article L. 541-1-1 définit ces termes. Il précise que les mesures de prévention doivent concourir à la réduction **d'au moins un des** items suivants :

- La quantité de déchets générés, y compris par l'intermédiaire du réemploi ou de la prolongation de la durée d'usage des substances, matières ou produits ;
- Les effets nocifs des déchets produits sur l'environnement et la santé humaine ;
- La teneur en substances nocives pour l'environnement et la santé humaine dans les substances, matières ou produits.

1.2/ La prévention des déchets, une priorité des politiques de gestion des déchets

La Directive Cadre Européenne de 2008 (2008/98/CE) et le Plan National de Prévention des Déchets (PNPD) 2014-2020 instaurent une hiérarchie des modes de gestion des déchets et placent la prévention au sommet des priorités des politiques de gestion des déchets :



Figure 2 : Hiérarchie des modes de traitement

1.3/ La prévention des déchets, pilier de l'économie circulaire

Le modèle de production dominant actuellement est dit linéaire : les biens de production produits deviennent irrémédiablement des déchets à éliminer en fin de vie.

A contre-courant, **l'économie circulaire** repose sur la création de boucles de valeur positives visant la réutilisation du produit, de ses composants ou de sa matière première à chaque étape du cycle de vie de manière à optimiser son utilisation avant destruction finale.

La gestion des déchets constitue ainsi une simple étape de la boucle cycle de vie / matière du produit. Les actions de prévention quant à elles concernent les deux tiers des piliers de l'économie circulaire puisqu'elles peuvent agir sur les étapes d'approvisionnement durable jusqu'à l'allongement de la durée d'usage.



Figure 3 : Les 7 piliers de l'économie circulaire (source : ADEME)

Les orientations nationales et européennes intègrent désormais les stratégies **d'économie circulaire**. Ainsi, la **loi nationale** du 17 août 2015 relative à la Transition Énergétique pour la Croissance Verte (LTECV) a renforcé la priorité donnée à la prévention de la production de déchets dans les actions à mener, pour favoriser la transition vers une économie circulaire et non plus linéaire. En 2020, la loi Anti-Gaspillage pour une Economie circulaire (AGEC) entend accélérer ce changement avec des objectifs renforcés de prévention des déchets et de préservation des ressources.

2/ Le cadre réglementaire

Le cadre normatif en matière de prévention a beaucoup évolué depuis 2009. La réglementation française définit **trois niveaux de mise en œuvre des politiques** publiques de prévention des déchets :

- Le Programme national de prévention des déchets 2014-2020 (PNPD) ;
- Les plans régionaux de prévention et gestion des déchets (dangereux, non dangereux et BTP) ;
- Les programmes locaux de prévention des déchets ménagers et assimilés (PLPDMA) obligatoires depuis le 1er janvier 2012. Ils sont portés par les collectivités en charge de la collecte des déchets.

A l'échelle européenne la directive n°2008/98/CE, dite « directive cadre déchets » de 2008, oblige les états membres à se doter d'un Plan National de Prévention des Déchets (PNPD).

Sur le plan national, cette directive se traduit par la loi du 3 août 2009, dite « Grenelle 1 », fixant une diminution de 15 % des quantités de déchets partant en stockage ou en incinération. Au niveau local, la loi du 12 Juillet 2010 dite « Grenelle 2 », invite les collectivités territoriales responsables de la collecte ou du traitement des DMA à définir un Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers indiquant les objectifs de réduction et les mesures mises en place pour les atteindre.

Le décret du 10 juin 2015 relatif aux Programmes Locaux de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA) met fin au principe de volontariat et impose aux **collectivités qui assurent la collecte des déchets ménagers, l'élaboration et la mise en œuvre d'un PLPDMA.**

La loi de Transition Énergétique pour la Croissance Verte, adoptée le 17 août 2015, fixe les objectifs nationaux en matière de prévention. Elle définit un objectif de réduction de 10 % des Déchets Ménagers et Assimilés (DMA) en 2020 par rapport à 2010. La loi Anti-Gaspillage pour une Economie circulaire (loi AGECE) du 10 février 2020 fixe un objectif de réduction de 15% des DMA et de 5% des Déchets **d'Activité Economique** (DAE) à horizon 2030.

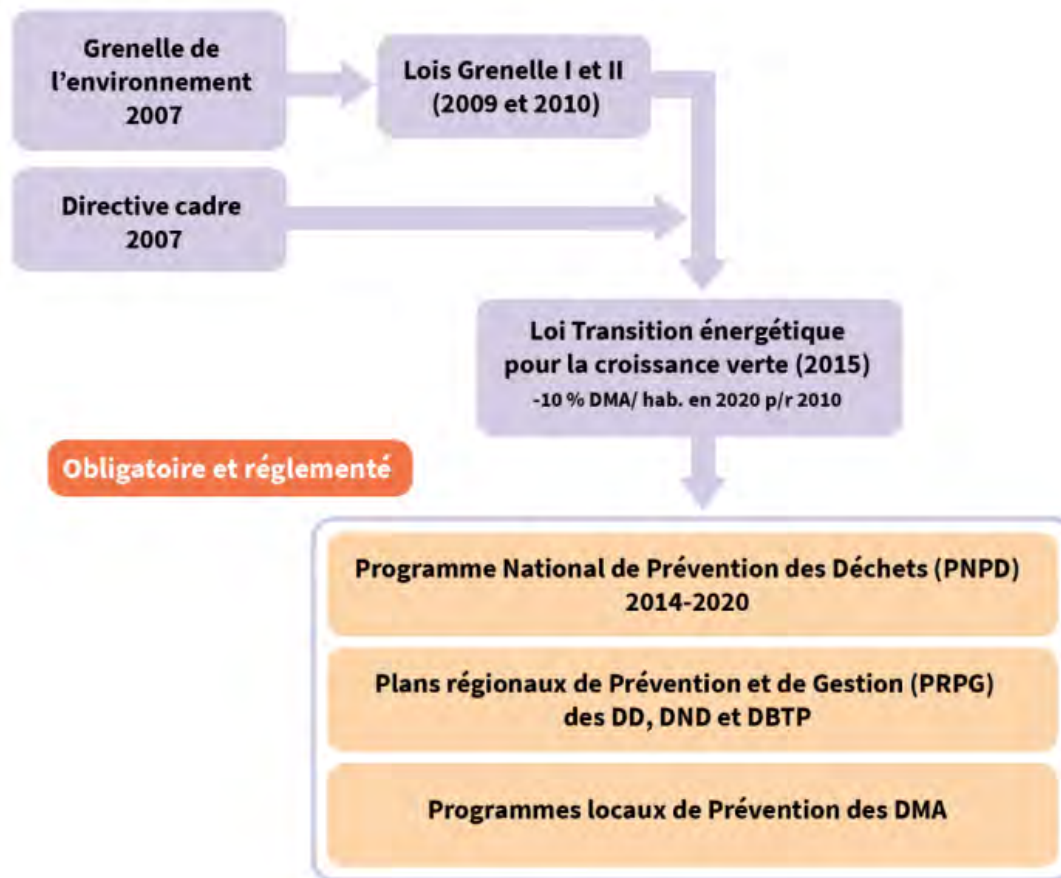


Figure 4 : Cadre réglementaire de la prévention (source ADEME)

3/ Qu'est-ce qu'un Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA) ?

Un Programme Local de Prévention des déchets ménagers et assimilés est un document de planification territoriale obligatoire depuis le 1er janvier 2012, réglementé par le décret n° 2015-662 du 10 juin 2015, qui en précise le contenu et les modalités d'élaboration.

Ce décret indique que les collectivités territoriales ou les groupements de collectivités territoriales responsables de la collecte des déchets ménagers et assimilés doivent définir un programme local de prévention indiquant les objectifs de réduction des quantités de déchets et les mesures mises en place pour les atteindre.

Le décret détaille le contenu et les modalités d'élaboration et de mise en œuvre des PLPDMA, notamment :



- Constituer une Commission Consultative d'Elaboration et de Suivi (CCES), un organe consultatif pour l'élaboration et l'évaluation du PLPDMA.
- Etablir un état des lieux qui :
 - Recense l'ensemble des acteurs concernés ;
 - Identifie les types et quantités de déchets ménagers et assimilés produits ;
 - Rappelle les mesures de prévention déjà menées ;
 - Décrit les évolutions prévisibles des types et quantités de DMA.
- Définir les objectifs de réduction à atteindre.
- Définir les mesures **à mettre en œuvre pour atteindre ces objectifs (au niveau technique, humain et financier)**, avec un calendrier prévisionnel.
- Définir les indicateurs de suivi.
- Soumettre le projet de PLPDMA au grand public pour avis, recueillir les avis et les intégrer si nécessaire.
- Mettre à disposition du grand public le projet adopté.

Le PLPDMA concerne le périmètre des Déchets Ménagers et Assimilés (DMA), qui regroupe les ordures ménagères résiduelles, les déchets ménagers collectés séparément (collectes sélectives multimatériaux, biodéchets des ménages et des collectivités), les déchets des activités économiques collectés par le service public **d'élimination des déchets, les encombrants des ménages et les déchets collectés en déchèterie.**

Le programme de prévention détermine pour une durée de 6 ans les orientations à prendre sur le territoire afin de répondre aux enjeux nationaux et régionaux en matière de réduction de la production ou nocivité des déchets. Le PLPDMA doit faire **l'objet d'un** bilan annuel et être réévalué au moins tous les six ans par la CCES. Elle a pour rôle de réunir les acteurs du territoire afin de discuter du projet de programme local de prévention, de son bilan annuel et de sa révision.



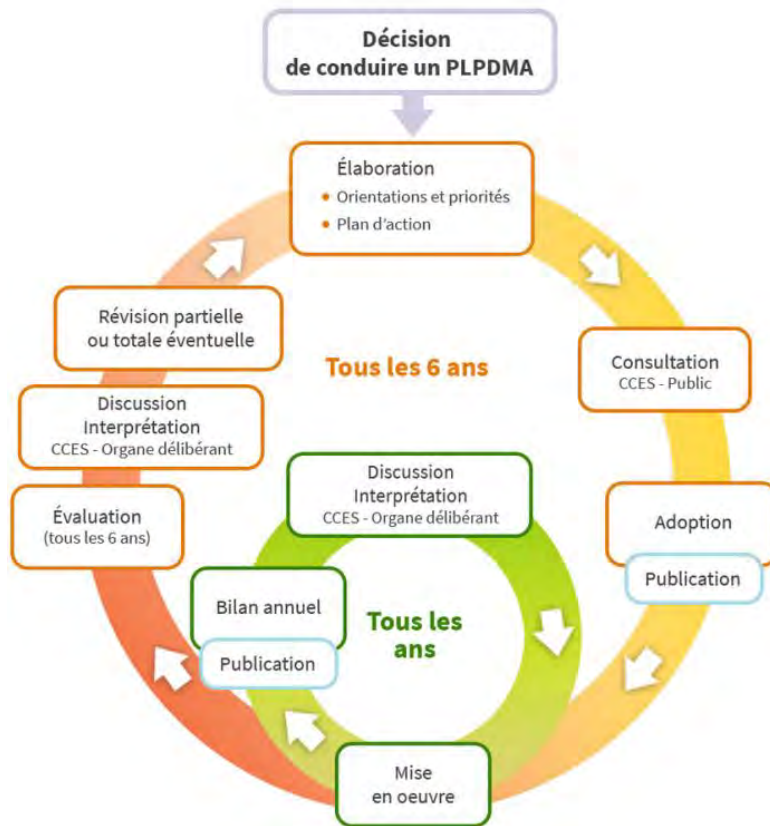


Figure 5 : Etape d'élaboration et de conduite d'un PLPDMA (source ADEME)

Chapitre 2 Diagnostic du territoire

1/ Profil socio-économique du territoire

1.1/ Présentation de Lorient Agglomération

Lorient Agglomération est un Etablissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) à fiscalité propre créé en 2000 sous le nom de **Cap l'Orient**. À la suite de la fusion en 2014 avec la Communauté de Communes de Plouay du Scorff au Blavet, elle se compose de 25 communes.



Figure 6 : Communes de Lorient Agglomération (*Rapport Annuel d'activités sur la prévention et la qualité du tri des déchets, 2019*)

Aujourd'hui comptant 209 360 habitants¹, Lorient Agglomération est la troisième agglomération de Bretagne et le principal pôle démographique et économique du Morbihan.

¹[Populations totales 2018](#)

Communes	Nombre d'habitants 2018
Brandérion	1473
Bubry	2406
Calan	1250
Caudan	7091
Cléguer	3366
Gâvres	698
Gestel	2756
Groix	2303
Guidel	11963
Hennebont	16259
Inguiniel	2240
Inzinzac-Lochrist	6660
Lanester	23498
Languidic	8160
Lanvaudan	811
Larmor-Plage	8569
Locmiquélic	4133
Lorient	58543
Ploemeur	18445
Plouay	5853
Pont-Scorff	3874
Port-Louis	2736
Quéven	8963
Quistinic	1446
Riantec	5864
Total	209 360

Figure 7 : Population par commune (Population totale INSEE 2018)

1.2/ Eléments socio-démographiques

Les données statistiques présentées dans ce chapitre sont élaborées à partir des populations totales **de l'INSEE, la plus récente étant issue du recensement de 2018 et entrant en vigueur d'un point de vue légal au 1^{er} janvier 2021.**

1.2.1/ Evolution de la population du territoire

La population est estimée à 209 360 habitants en 2018 selon les données INSEE et elle est en augmentation constante (+5 000 habitants soit +2,6% en 8 ans) :



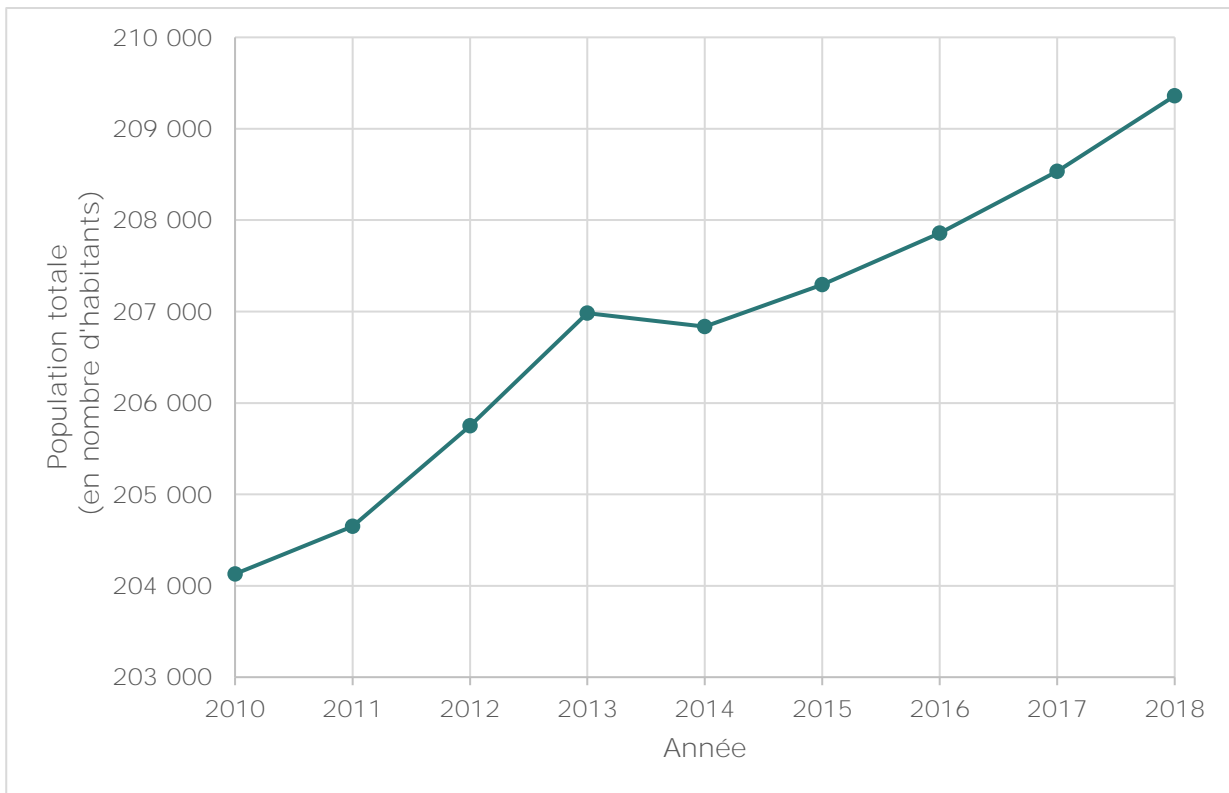


Figure 8 : Evolution de la population de Lorient Agglomération depuis 10 ans

La commune de Lorient regroupe à elle seule 28% de la population et les 5 communes de Lorient, Lanester, Ploemeur, Hennebont et Guidel comptent pour la moitié de la population du territoire.



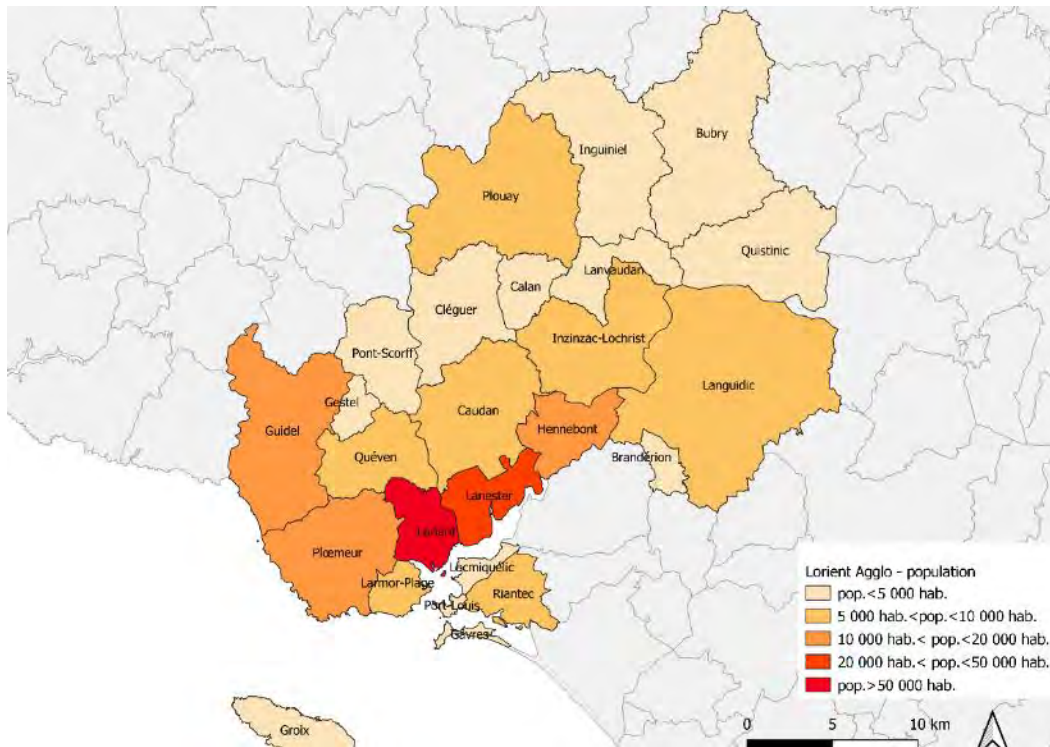


Figure 9 : Répartition de la population sur le territoire

1.2.2/ Caractéristiques de la population du territoire

La superficie du territoire représente 738,7 km² pour une densité de population de 283 hab./km². La densité de population est donc en moyenne relativement importante, supérieure aux références nationales, régionales et départementales. **Il existe cependant une hétérogénéité forte selon qu'on se situe en cœur d'agglomération ou en périphérie.**

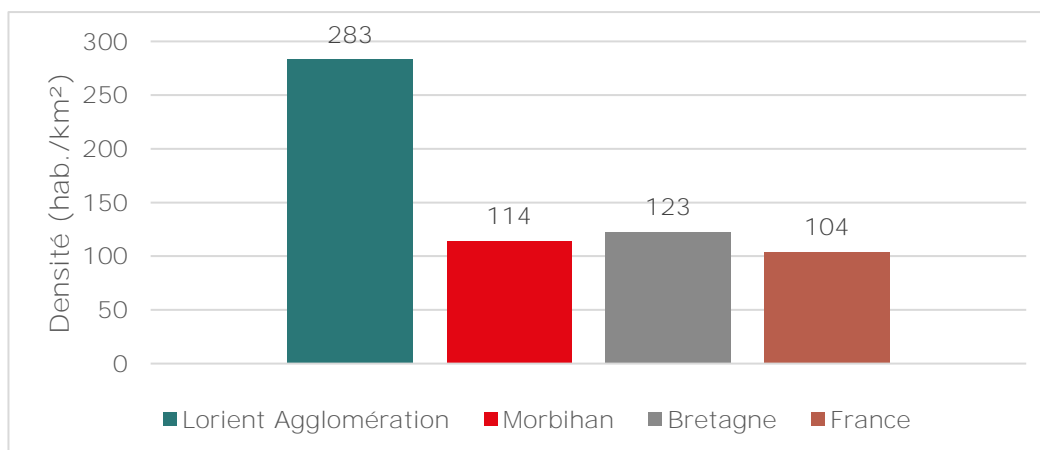


Figure 10 : Densités de population sur le territoire

Toutes les tranches d'âge sont représentées de manière plutôt équilibrée : elles représentent chacune 15 à 20% de la population, exceptée celle des plus de 75 ans. On note une tendance à la diminution de la population en âge de travailler et une augmentation nette des personnes en âge de la retraite depuis plusieurs années :

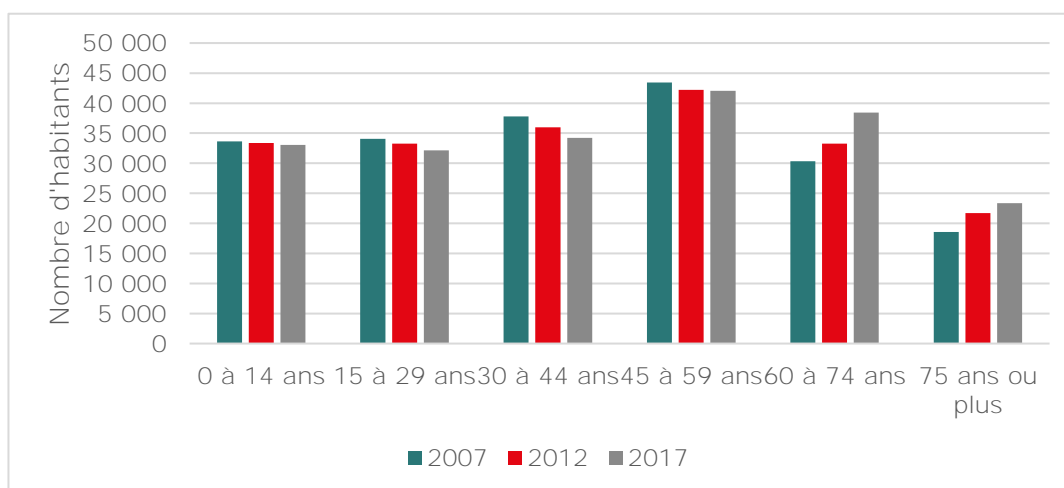


Figure 11 : Evolution du nombre d'habitants par tranche d'âge

La communication devra donc être pensée pour atteindre toutes les catégories d'âge.



1.2.3/ Caractéristiques des logements

Les logements du territoire sont majoritairement des maisons individuelles.

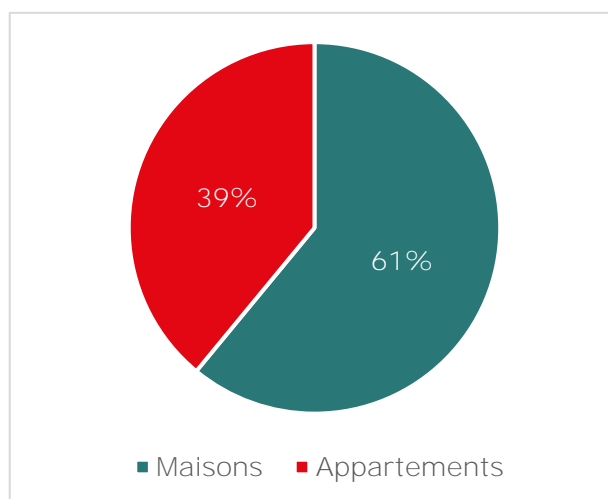


Figure 12 : Type de logements sur le territoire (INSEE 2017)

Cependant, la part de logements collectifs reste conséquente (près de 40% des logements totaux) et il reste nécessaire de prévoir des actions de prévention **adaptées à ce type d'habitat** (solutions de compostage partagé ou lombricompostage, développement du prêt entre voisins, mutualisation de biens...).

La proportion des résidences secondaires est faible, inférieure aux statistiques nationales et très inférieures aux statistiques départementales. Cependant, les contrastes sont importants sur le territoire, avec des communes telles que Groix ou Gâvres où **plus de 50% des résidences sont secondaires tandis que d'autres communes** comme Gestel ou Lanester ont un taux de résidences secondaires de **l'ordre de 1%**.

Ainsi sur les communes où les résidences secondaires sont nombreuses, des actions de prévention spécifiques pourront être établies à destination des propriétaires des afin de les associer à la démarche de prévention.

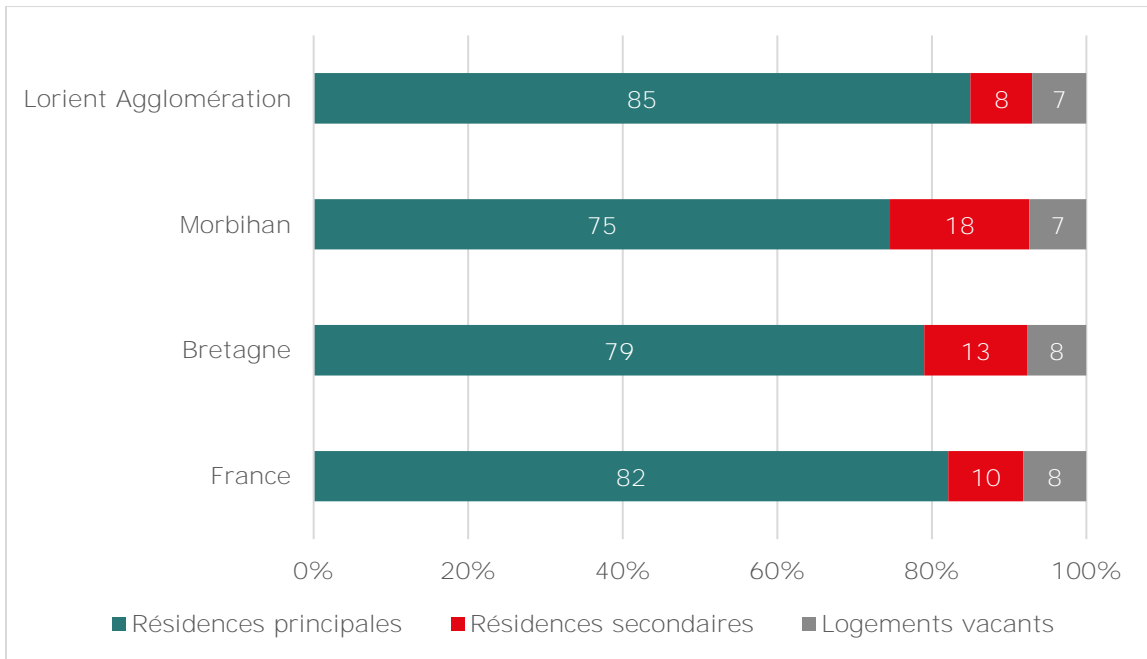


Figure 13 : Catégories de logements sur le territoire (INSEE 2017)



1.2.4/ Activités et emplois

La structure de l'activité de l'agglomération correspond globalement aux moyennes nationales. La population inactive est légèrement supérieure aux autres références et est caractérisée par une répartition équitable entre élèves/étudiants/stagiaires non rémunérés, retraités ou préretraités et les autres inactifs.

Le taux de chômage est dans la moyenne nationale, mais il est supérieur à celui qui peut être observé en Bretagne ou dans le Morbihan.

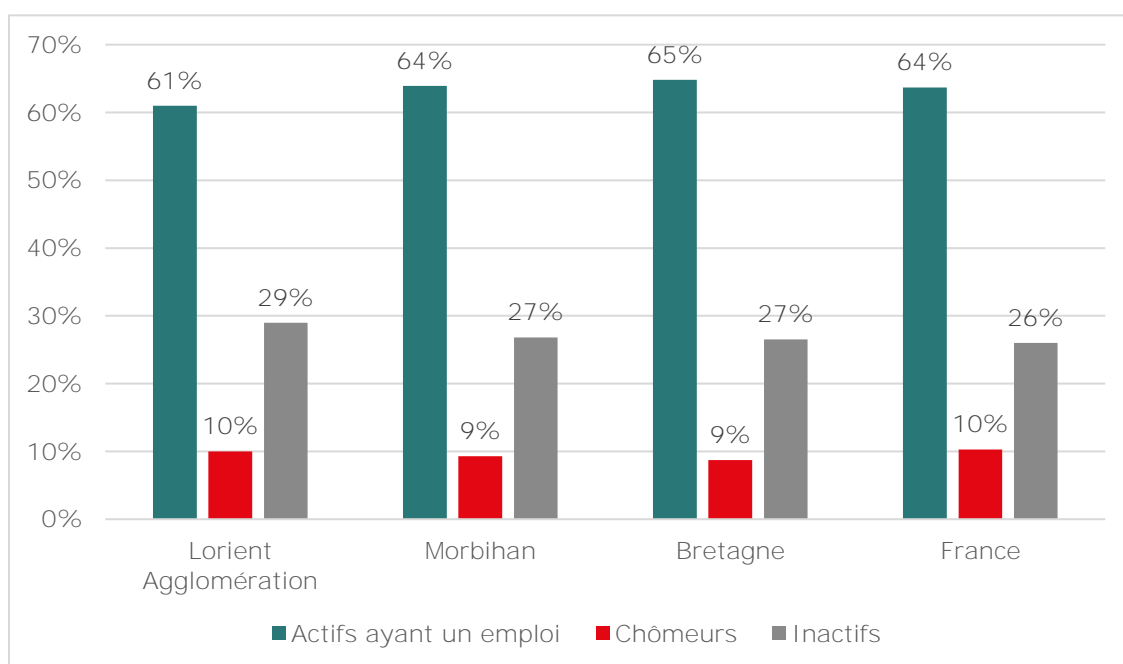


Figure 14 : Population de 15 à 64 ans par type d'activité (INSEE 2017)

1.3/ Eléments économiques

1.3.1/ Structuration de l'économie locale

Fin 2017, Lorient Agglomération comptait 6 150 établissements actifs, représentant le quart des établissements du Morbihan. Le tissu économique est équilibré, le territoire accueillant à la fois des activités de production et résidentielle.

Les PME-PMI et les entreprises artisanales dominent le tissu économique : fin 2017, 80% des entreprises du territoire comptaient moins de 9 salariés. Ces entreprises représentent 20% de l'emploi local. L'échelle locale de ces entreprises permet d'envisager des actions de proximité et offre l'opportunité d'expérimenter sur la réduction à la source des déchets.



L'économie est fortement tertiairisée (80% de l'activité). En particulier, **plus d'un tiers de l'emploi est porté par les activités de services aux entreprises (information et communication, activités financières et d'assurance, activités immobilières, activités spécialisées, scientifiques et techniques, activités de services administratifs et de soutien...)** tandis qu'un autre tiers est assuré par le secteur du commerce, transport, hébergement et restauration. Le secteur bancaire et la grande distribution sont très présents.

En Bretagne, la majorité des déchets produits par les commerces et services sont **des papiers et du carton et ce flux n'est trié qu'à 78%**. Sur le territoire de Lorient Agglomération, le flux papier/carton est le plus important parmi les DAE (26% des DAE). Des actions ciblées sur la réduction de ce flux et le rappel des consignes de tri auprès des commerces et services peuvent être envisagées.

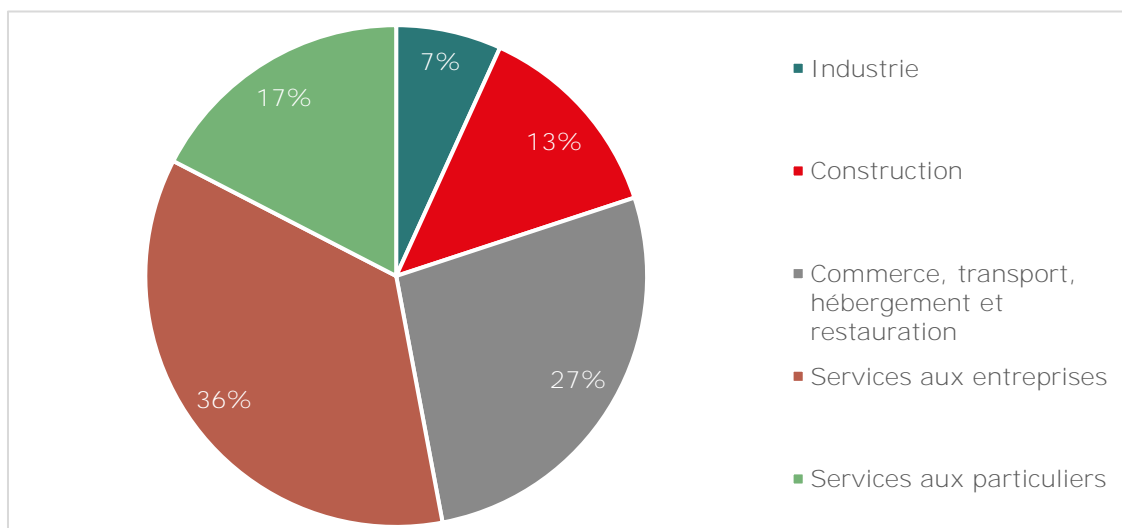


Figure 15 : Taux d'unités légales par secteur d'activité (INSEE 2018)

L'économie locale est également caractérisée par :

- Une économie maritime qui représentait 16% des emplois en 2012 ;

Le territoire compte 10 ports de plaisance dont 5 relèvent des compétences de Lorient Agglomération : port de Lorient, port du Kernével à Larmor-Plage, port de Port-Louis, port de Gâvres et port de Guidel. **La capacité d'accueil de ces 5 ports est de 2500 places. L'offre est complétée par 5 centres nautiques et 1 parc d'eau vive.**

Les déchets produits (cf. 3.2/) par ces activités sont par exemple :

- Des déchets dangereux (huiles de vidange, boues de carénage...) pour lesquels des solutions de sensibilisation et de collecte peuvent être menées
- Du matériel de navigation (vêtements, gréements, projecteurs...) pour lequel des actions de réemploi peuvent être menées
- Des déchets pyrotechniques (fusées de détresse)
- Un attachement au secteur touristique qui génère 7% du PIB local et contribue au rayonnement local, national et international du territoire ;

Une sensibilisation des acteurs du tourisme (hébergeurs, restaurateurs...) et des propriétaires des résidences secondaires peut être envisagée, afin qu'ils adoptent de bonnes pratiques : éviter le jetable à table, promouvoir les Gourmet Bag...

Des partenariats avec les offices de tourisme peuvent également permettre de valoriser le savoir-faire du territoire en réduction des déchets : vente d'objets issus du réemploi, visites d'installation, opérations de collecte en milieux naturels...

- Un secteur de l'agriculture et de l'agroalimentaire qui structure et participe au dynamisme du territoire notamment via l'activité générée sur le port de commerce de Lorient (37% de l'activité du port) ;

A l'échelle de la Bretagne, ce secteur produit majoritairement des déchets organiques, sur lesquels des actions de réduction du gaspillage alimentaire (dons à des associations...) et de compostage/méthanisation peuvent être mises en œuvre.

- Des pôles de formation et de recherche, notamment via l'Université de Bretagne Sud ;

Des partenariats avec ces pôles peuvent être envisagés pour mener des études de réduction des déchets ou développer des solutions innovantes de prévention.

- Une offre de santé de proximité comprenant 4 grands établissements médicaux.

Ces établissements produisent en général, en plus d'ordures ménagères résiduelles, des déchets tels que les DASRI, des cartons, des biodéchets ou du papier.



1.3.2/ Culture & Sport

Le Festival Interceltique de Lorient (FIL) constitue le moment culturel majeur de **l'agglomération**. **Au mois d'août, il réunit ainsi plus de 700 000 visiteurs** sur 10 jours et contribue au rayonnement national et international du territoire par la promotion de la culture celte contemporaine mondiale. Ce festival rassemble de nombreux acteurs du territoire et a des retombées économiques importantes (secteur **touristique, fournisseurs logistiques et techniques, commerces...**).

D'autres évènements et festivals rythment l'année, comme le festival Les Indisciplinés, qui est un festival de musiques actuelles, ou le Festival International du Film Insulaire de Groix, qui **s'intéresse aux films créés sur des îles**.

L'agglomération dispose également d'un réseau d'équipements culturels très dense : nombreux espaces muséographiques, plus de 20 salles de spectacle, 18 médiathèques, 9 bibliothèques municipales, plusieurs écoles **de musique...**

Le territoire dispose de plus de 1 000 équipements sportifs divers, notamment un bassin de natation sportive et un stade de 23 000 places à Lorient, une patinoire à Lanester, des golfs à Quéven et Ploemeur et un vélodrome à Plouay. Une dizaine de centres et clubs nautiques permettent la pratique de loisir et de compétition de nombreuses disciplines : voile, planche à voile, surf, kayak, kite-**surf...**

L'offre de sport de haut niveau est complétée par le Football Club de Lorient présent en Ligue 1 depuis la saison 2006-2007, **l'Espace FCL dédié à l'entraînement** des joueurs professionnels et jeunes espoirs du foot et la **Garde du Vœux d'Hennebont tennis de table** qui a été quadruple champion de France.

L'année sportive est rythmée par des manifestations nationales et internationales telles que le Grand prix cycliste de Plouay, la Solitaire du Figaro, **l'Atlantique Télégramme, les 24h kayak de Lochrist ou le Challenge voile du Pays de Lorient**. Des évènements sportifs caritatifs sont également organisés, comme « La Lorientaise » ou « La littorale »

L'offre culturelle et sportive est donc très riche sur le territoire et **l'exemplarité** des établissements comme des évènements doit prévaloir en matière de tri et de **réduction des déchets, afin de contribuer à l'image d'une agglomération engagée** dans la réduction de ses déchets.

1.4/ Synthèse

Les points saillants du profil socio-économique du territoire sont résumés ci-dessous :



TERRITOIRE

- 25 communes membres
- Mixte à dominante urbaine

DEMOGRAPHIE

- 209 360 habitants en 2018
- Territoire attractif : +2,6% de population en 8 ans
- Concentration de la population à Lorient, Lanester, Ploemeur, Hennebont et Guidel
- Augmentation forte de la population de plus de 60 ans

LOGEMENTS

- Maisons individuelles majoritaires mais habitat collectif non négligeable en particulier dans le cœur de l'agglomération
- Résidences principales majoritaires (85%)
- Fort écart par rapport aux statistiques départementales et régionales

ACTIVITE ET EMPLOI

- Taux de chômage dans la moyenne nationale (10%)
- Proportion d'inactifs légèrement supérieure aux références nationales, régionales et départementales
- Inactifs répartis équitablement entre élèves/étudiants/stagiaires non rémunérés, retraités/préretraités et autres inactifs

ELEMENTS ECONOMIQUES

- Prédominance des PME : 80% des entreprises ont moins de 9 salariés
- Prédominance des activités tertiaires
- Autres secteurs d'importance : maritime, tourisme, industrie agroalimentaire, formation/recherche, santé

CULTURE ET SPORT

- Festival Interceltique de Lorient : le temps fort culturel, aux fortes retombées économiques et au rayonnement international
- Nombreuses manifestations culturelles et sportives tout au long de l'année
- Offres et équipements culturels et sportifs diversifiés
- Présence du sport de haut niveau : foot, tennis de table, nautique

2/ État des lieux des flux et performances de gestion des déchets ménagers et assimilés (DMA)

2.1/ Gestion des déchets et compétences de Lorient Agglomération

2.1.1/ Les compétences

Lorient Agglomération assure les compétences prévention, collecte, traitement et valorisation des déchets ménagers et assimilés. Ces compétences sont mises en **œuvre** par la Direction Gestion et Valorisation des Déchets (DGVD), dans le respect de la politique générale définie par la collectivité en matière de gestion des déchets et de la réglementation.

Les missions principales de la direction sont les suivantes :

- Réduire les quantités et la nocivité des déchets produits via la prévention des déchets ;
- **Collecter en porte à porte et en points d'apport volontaire les déchets recyclables** et les déchets résiduels non recyclables ;
- Collecter les apports sur les 13 déchèteries du territoire ;
- Assurer le tri et la valorisation des déchets ;
- Informer et communiquer sur le tri et la prévention des déchets.

Une partie des missions est réalisée en régie et une autre en prestation. La répartition est synthétisée ci-après :



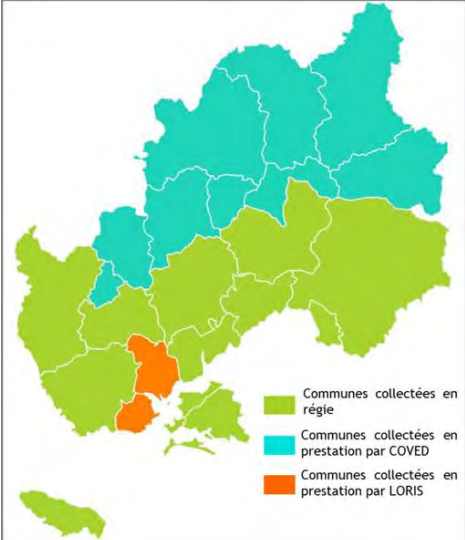
Compétences	Modes de gestion	Missions
Prévention	Régie	Animation du Territoire Economique en Ressources Promotion et suivi des dispositifs de soutien Suivi du compostage de proximité Sensibilisation du grand public
	Prestation	Sensibilisation des scolaires Gestion du Comptoir du Réemploi Programme de lutte contre le gaspillage alimentaire Gestion du service de location de gobelets lavables Sensibilisation des festivaliers sur le Festival Interceltique de Lorient
Collecte en porte à porte		+ collecte du papier des administrations et du carton sur certaines communes en régie
Collecte en apport volontaire	Régie	Collecte du verre et du papier
	Prestation	Collecte du verre à Lorient
Collecte en déchèterie	Régie	Gestion de la majorité des actions en déchèteries
	Prestation	Accueil et gestion du haut de quai à Plouay et Bubry Comptage des bennes Rotations et transferts des flux sauf cartons et non recyclables
Traitement et Valorisation	Régie	Gestion des installations de Groix Gestion de l'ISDND de Kermat
	Prestation	Gestion des installations de Caudan Gestion des installations de Plouay Traitement des lixivats de l'ISDND

Figure 16 : Modes de gestion des déchets (Source : *Rapport Annuel d'activités sur la prévention et la qualité du tri des déchets, 2019*)

2.1.2/ L'organisation de la gestion des Ordures Ménagères et Assimilées (OMA)

5 flux sont collectés par l'agglomération, en porte à porte ou en apport volontaire. L'organisation de la gestion de ces flux est récapitulée ci-dessous :

Flux	Pré-collecte	Collecte	Fréquence	Exutoire
OMR	Bac individuel <u>Exceptions :</u> Colonnes enterrées ou semi-enterrées Bacs de regroupement Sacs estampillés	Porte à porte <u>Exceptions :</u> Apport volontaire	C1 sur 7 communes C0,5 sur 18 communes <u>Exceptions :</u> C1 à C2 pour certains collectifs C2 à C3 pour certains professionnels et pour les équipements touristiques en saison	Centre ADAOZ de Caudan (Unité de traitement biologique)
Emballages	Bac individuel <u>Exceptions :</u> Colonnes enterrées ou semi-enterrées Bacs de regroupement Sacs estampillés	Porte à porte <u>Exceptions :</u> Apport volontaire	C0,5 <u>Exceptions :</u> C2 dans le centre-ville de Lorient C1 sur 5 communes, pour certains grands ensembles, certains professionnels et gros producteurs	Centre ADAOZ de Caudan (Centre de tri des emballages ménagers)
Biodéchets	Bac individuel <u>Exceptions :</u> Colonnes enterrées ou semi-enterrées Bacs de regroupement Sacs estampillés	Porte à porte <u>Exceptions :</u> Apport volontaire	C1 <u>Exceptions :</u> C2 pour certains professionnels	Centre ADAOZ de Caudan (Unité de traitement biologique)
Verre	Colonnes aériennes	Apport volontaire		Centre ADAOZ de Caudan (Quai de transfert)
Papier	Colonnes aériennes	Apport volontaire		Centre ADAOZ de Caudan (Centre de tri des emballages ménagers)

Figure 17 : Organisation de la gestion des flux

De plus, les établissements publics peuvent bénéficier d'une collecte des papiers de bureau, même si les tonnages collectés tendent à se réduire. Le carton de certaines entreprises est aussi collecté dans la limite de 5 000 litres de cartons par semaine.

FRÉQUENCE DE COLLECTE FIN 2019



OMR



EMB

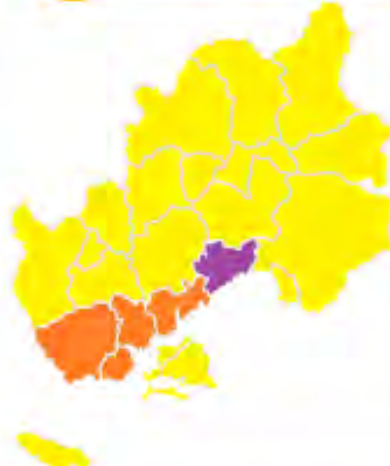


BIO



Communes en C0,5 OMR

Communes en C1 OMR



Communes en C0,5 EMB

Communes en C1 EMB

Abaissement en 2019 de la fréquence de collecte



La fréquence de collecte des biodéchets est d'une fois par semaine pour des raisons de salubrité.

Elle est identique pour l'ensemble des communes de l'agglomération.

2.1.3/ L'organisation de la collecte en déchèteries

Le territoire compte 13 déchèteries, soit une déchèterie pour 16 105 habitants. Le taux de couverture est donc important.

En 2019, la fréquentation moyenne sur l'ensemble des déchèteries est de 459 visites par jour, les plus fréquentées étant celles de Ploemeur et d'Hennebont. Sur la carte ci-dessous, seules les déchèteries indiquées en vert accueillent les professionnels :



Figure 18 : Localisation des déchèteries (Source : Rapport Annuel d'activités sur la prévention et la qualité du tri des déchets, 2019)

Chacune des 13 déchèteries du territoire est équipée de points de **dépôt d'objets** destinés au réemploi, dont les objets sont ensuite récupérés par différentes structures :

- Pour les déchèteries du continent, les objets collectés sont acheminés vers les ateliers de la recyclerie à Caudan pour être réparés par des personnes en insertion et sont ensuite vendus via la boutique du Comptoir du Réemploi située à Lanester. 33 salariés travaillent sur la chaîne de récupération/valorisation du Comptoir du réemploi. **En 2019, 514 tonnes d'objets ont été collectées par l'association sur les points de réemploi.**
- Pour les objets collectés sur la déchèterie de Groix, la recyclerie **Modern'Strouilh** assure leur récupération et leur valorisation.

2.1.4/ Autres déchets collectés

Depuis 2017, le Comptoir du Réemploi assure une collecte payante des encombrants (**10€/collecte**) auprès des particuliers sauf à Groix. La collecte se fait sur inscription. **En 2019, 91 tonnes d'encombrants ont été collectées.**

La collecte du textile **se fait dans des points d'apport volontaire** situés sur le territoire des communes ou en déchèterie. **Elle est assurée par l'entreprise Retritex** dans le cadre de conventions passées directement avec les communes.

2.2/ Production et évolution des flux OMA et DMA

2.2.1/ Evolution des flux de déchets sur le territoire



En tonnes/an	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	Evolution 2010/2019
PORTE A PORTE & APPORT VOLONTAIRE											
Ordures Ménagères Résiduelles - OMR	42 101	42 295	41 409	38 897	38 821	38 207	36 240	34 641	33 353	31 278	-26%
Sous-total Collecte sélective	29 076	29 920	29 463	29 376	30 365	30 440	31 463	32 116	32 536	34 166	+18%
➤ Biodéchets	6 936	7 588	7 611	7 758	8 008	8 082	8 149	7 718	7 531	8 027	+16%
➤ Emballages	6 806	7 086	7 365	7 693	8 247	8 511	9 248	10 161	10 959	11 621	+71%
➤ Verre	9 404	9 347	9 083	8 906	9 133	8 993	9 265	9 516	9 540	9 991	+6%
➤ Papiers Magazines Journaux	5 709	5 899	5 262	4 689	4 601	4 521	4 453	4 339	4 103	4 010	-30%
➤ Cartons	221	0	142	330	376	333	348	382	403	517	+134%
TOTAL OMA	71 177	72 215	70 872	68 273	69 186	68 647	67 703	68 757	65 889	65 444	-8%
DECHETERIES											
Sous-total déchèteries	48 623	53 895	52 293	54 052	55 275	53 886	52 162	52 339	52 988	55 781	+15%
➤ Végétaux	15 084	18 719	18 741	18 152	19 532	19 321	18 134	18 502	19 410	20 080	+33%
➤ Tout venant	9 548	9 615	9 308	9 337	8 908	7 139	6 107	5 889	6 555	6 350	-33%
➤ Cartons	1 112	1 152	1 230	1 167	1 235	1 239	1 227	1 229	1 234	1 224	+10%
➤ Bois	4 138	4 572	5 502	5 546	5 549	5 151	4 394	4 484	3 995	4 422	+6%
➤ Ferrailles	2 405	2 488	2 547	2 439	2 545	2 651	2 667	2 671	2 487	2 642	+9%
➤ Gravats	15 605	16 475	13 967	16 035	15 541	15 581	15 594	14 897	14 123	14 832	-4%
➤ Déchets dangereux des ménages - DDM	260	309	312	333	350	377	368	376	401	431	+66%
➤ Déchets d'équipements élect. & électro. - DEEE	471	565	686	1 043	1 162	1 480	1 925	1 726	1 830	1 950	+314%
➤ Mobilier	0	0	0	0	453	947	1 746	2 565	2 953	3 607	+696%*
➤ Plâtre	0	0	0	0	0	0	0	0	0	243	/
TOTAL DMA	119 800	126 110	123 165	122 325	124 461	122 533	119 865	121 096	118 877	121 225	+1%

* Evolution entre 2014 et 2019

Figure 19 : Evolution des tonnages de DMA collectés par flux

En kg/hab./an	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019 *	Evolution 2010/2019
Population de référence	204 129	204 649	205 749	206 982	206 836	207 293	207 857	208 533	209 360	209 360	+3%
PORTE A PORTE & APPORT VOLONTAIRE											
Ordures Ménagères Résiduelles - OMR	206	207	201	188	188	184	174	176	159	149	-28%
Sous-total Collecte sélective	142	146	143	142	147	147	151	154	155	163	+15%
➤ Biodéchets	34	37	37	37	39	39	39	37	36	38	+13%
➤ Emballages	33	35	36	37	40	41	44	49	52	56	+66%
➤ Verre	46	46	44	43	44	43	45	46	46	48	+4%
➤ Papiers Magazines Journaux	28	29	26	23	22	22	21	21	20	19	-32%
➤ Cartons	1	0	1	2	2	2	2	2	2	2	+128%
TOTAL OMA	349	353	344	330	334	331	326	330	315	313	-10%
DECHETERIES											
Sous-total déchèteries	238	263	254	261	267	260	251	251	253	266	+12%
➤ Végétaux	74	91	91	88	94	93	87	89	93	96	+30%
➤ Tout venant	47	47	45	45	43	34	29	28	31	30	-35%
➤ Cartons	5	6	6	6	6	6	6	6	6	6	+7%
➤ Bois	20	22	27	27	27	25	21	22	19	21	+4%
➤ Ferrailles	12	12	12	12	12	13	13	13	12	13	+7%
➤ Gravats	76	81	68	77	75	75	75	71	67	71	-7%
➤ Déchets dangereux des ménages - DDM	1	2	2	2	2	2	2	2	2	2	+62%
➤ Déchets d'équipements élect. & électro. – DEEE	2	3	3	5	6	7	9	8	9	9	+304%
➤ Mobilier	0	0	0	0	2	5	8	12	14	17	+687%
➤ Plâtre	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	NC
TOTAL DMA	587	616	599	591	602	591	577	581	568	579	-1%

*La performance de 2019 est calculée à partir de la population légale INSEE 2021, calculée à partir du recensement 2018

Figure 20 : Evolution des tonnages de DMA collectés par flux, par habitant et par an

En 9 ans, une diminution nette des tonnages liés aux ordures ménagères résiduelles OMR (-28% en 9 ans) et une augmentation du tri avec une évolution à la hausse des collectes sélectives (+15% en 9 ans) sont constatées.

Si les Ordures Ménagères et Assimilées (OMA) tendent ainsi à diminuer, la production de Déchets Ménagers et Assimilés (DMA) en 2019 reste similaire à celle de 2010. En effet, l'amélioration des performances sur les OMA est contrebalancée par

des apports importants en déchèterie (46% des tonnages totaux en 2019) qui ont tendance à augmenter (+12% en 9 ans).

L'augmentation des apports en déchèterie est portée par :

- L'augmentation des apports de végétaux (+30% entre 2010 et 2019), qui représentent une part plus importante des apports en déchèterie (36% du tonnage collecté en 2019 contre 31% en 2010) ;
- L'ouverture de nouveaux flux collectés : les apports en mobilier et en DEEE augmentent fortement et la collecte du plâtre, pour l'instant faible, a commencé en 2019. Ces deux flux comptent pour 7% des apports en déchèterie en 2019 ;
- L'augmentation continue mais plus faible des flux bois, ferrailles et cartons ;
- L'augmentation des apports en DDM est forte, mais ils représentent moins de 1% des tonnages apportés en 2019.

La diminution des apports en gravats et surtout en non recyclables ne permettent pas de compenser l'augmentation de ces autres flux.

En déchèterie, les deux flux majoritairement collectés sont :

- Les végétaux : 36% des tonnages collectés en 2019 ;
- Les gravats : 27% des tonnages collectés en 2019.

2.2.2/ Positionnement de Lorient Agglomération au niveau départemental, régional et national

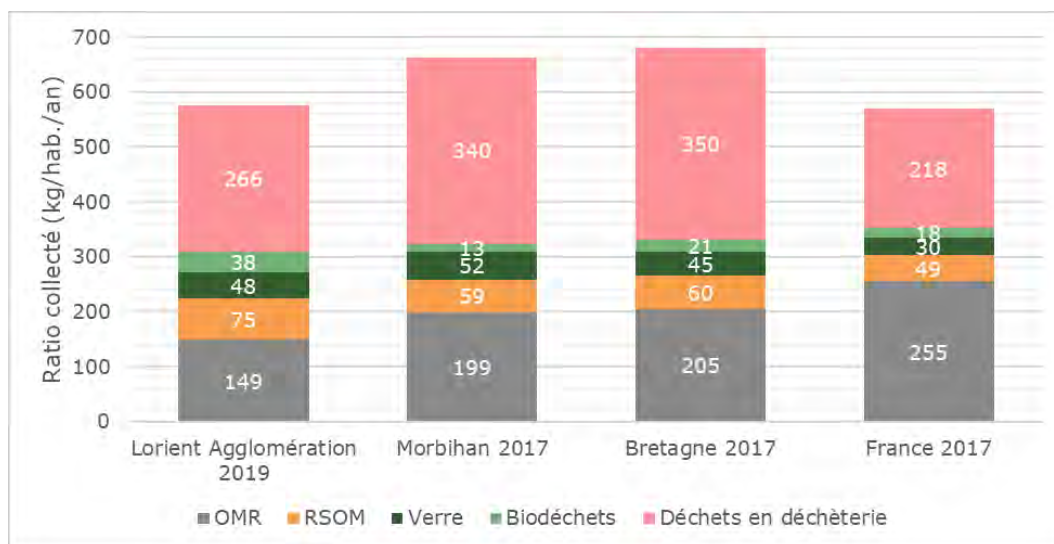


Figure 21 : Comparaison des ratios de collecte entre Lorient Agglomération, le Morbihan, la Bretagne et la France (Sources France, Morbihan et Bretagne : SINOE, 2017)

N.B. : Les ratios de collecte sous Sinoe® utilisent la population municipale alors que les ratios de Lorient Agglomération ont été estimés avec la population totale.

La production de DMA de Lorient Agglomération est bien inférieure à celles de Bretagne (684 kg/an/hab. en 2017) et du Morbihan (665 kg/an/hab. en 2017). Elle est en revanche supérieure à la production nationale (583 kg/hab./an en 2017). On constate de nouveau que le ratio **d'OMR de l'agglomération est très** bas comparé aux autres références et que les flux triés (Recyclables Secs, Carton, Verre et Biodéchets) sont plus importants. Ce sont les flux collectés en déchèteries qui expliquent que le tonnage de DMA collecté est supérieur aux données nationales.

2.2.3/ Mise en perspective avec les objectifs de réduction

Au niveau national, la Loi de Transition Énergétique pour une Croissance Verte (LTECV) fixe **l'objectif de réduire de 10% les DMA entre 2010 et 2020 et la Loi Anti-Gaspillage pour une Économie Circulaire (loi AGEC) de 15% entre 2010 et 2030.**

Pour Lorient Agglomération, cela nécessiterait d'atteindre :

- 528 kg/an/hab. collectés en 2020 soit 107 820 tonnes/an
- 499 kg/an/hab. collectés en 2030 soit 101 830 tonnes/an



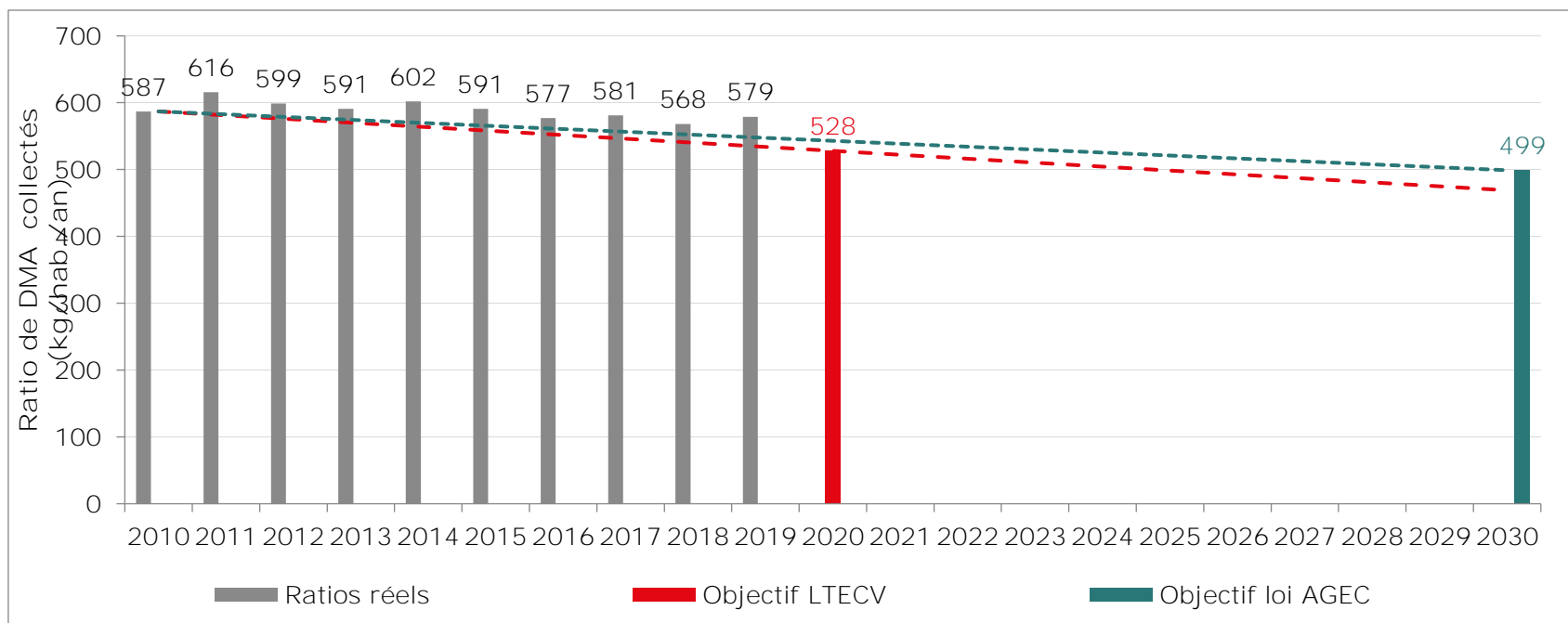


Figure 22 : Comparaison de l'évolution des ratios de DMA collectés avec les objectifs nationaux

Lorient Agglomération **se situe pour l'instant** au-dessus **des valeurs nécessaires à l'atteinte des** objectifs fixés au niveau national. Il faut cependant noter que la production annuelle de végétaux est soumise aux aléas climatiques. En 2010, la production de végétaux a été particulièrement faible (-23% par rapport à la moyenne de production 2011-2019, soit un écart de 3 484 tonnes). Cela représente une différence de 17 kg/hab./an, **qui n'est pas négligeable** : prendre une production de végétaux en 2010 correspondant à la moyenne 2010-2019 **équivaldrait à l'atteinte d'un objectif de 544 kg/hab./an en 2020** au lieu de 528 kg/hab./an.

2.3/ Performances de valorisation

2.3.1/ Performance de valorisation globale des DMA

Les déchets captés font l'objet d'une valorisation matière à 64%. Lorient Agglomération dépasse ainsi l'objectif 2020 fixé par la LTECV (55%) et approche déjà de l'objectif 2025 (65%).

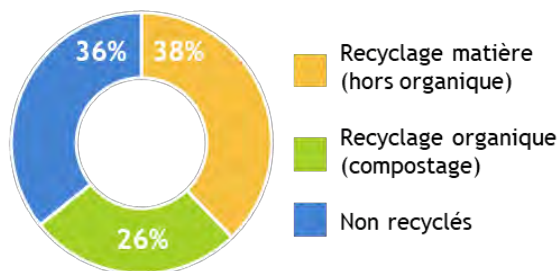


Figure 23 : Taux de valorisation des déchets (Source : Rapport Annuel d'activités sur la prévention et la qualité du tri des déchets, 2019)

La valorisation des biodéchets permet la production d'un compost de qualité, respectant les normes NFU 44-051 et ASQA et la certification AB. Ce compost est ainsi principalement destiné aux agriculteurs locaux. 100 tonnes ont également été distribuées en vrac aux habitants lors de manifestations. Depuis octobre 2019, 3,5 tonnes de compost en sac a été également vendu au Comptoir du Réemploi, constituant un bon vecteur de communication pour inciter à la valorisation des biodéchets.

Lorient agglomération a fait le choix de traiter les déchets non recyclables par stabilisation puis enfouissement plutôt que par Unité de valorisation énergétique (UVE). Pour respecter la hiérarchie des modes de traitement et optimiser les filières actuelles, cette situation pourrait être amenée à évoluer.

2.3.2/ Réemploi

Deux principales structures assurent le réemploi sur le territoire :

- Réemploi & Compagnie sur le continent : récupère et valorise des objets issus de déchèteries et des encombrants puis les vend au Comptoir du Réemploi à Lanester
- La Recyclerie Modern'Strouilh à Groix

🔍 RÉEMPLOI & COMPAGNIE

605 tonnes d'objets ont été collectées en 2019 par Réemploi & Compagnie appuyé par Retrilog sur la logistique. Cela représente une augmentation de 8% entre 2018 et 2019. Les objets viennent principalement des déchèteries :

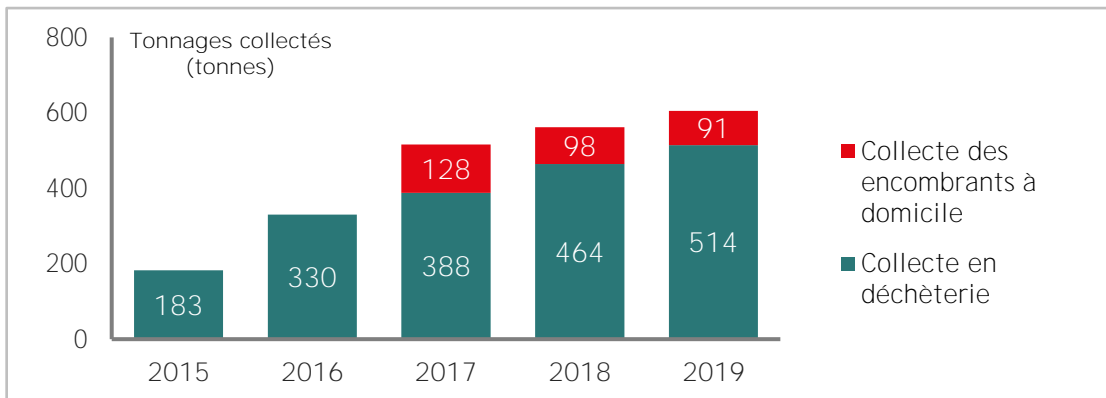
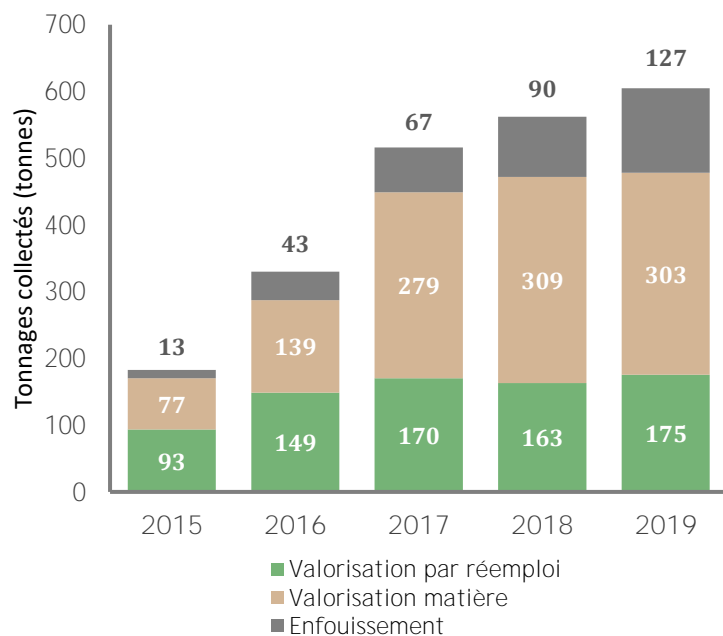


Figure 24 : Evolution des tonnages collectés par Réemploi & Compagnie (Source : Rapport Annuel d'activités sur la prévention et la qualité du tri des déchets, 2019)

Sur ces 605 tonnes, 478 tonnes ont été valorisées, soit 79%. La majorité sont des meubles et des éléments de décoration. La valorisation se fait de deux manières :

- Valorisation par réemploi : les objets sont nettoyés, réparés si besoin et mis en vente au Comptoir du Réemploi (principalement meubles, maison, déco, vaisselle et produits culturels) ;
- Valorisation matière : les objets non revendables sont démantelés et les matières valorisées (ferraille, bois, D3E, papier, carton).

Figure 25 : Valorisation des objets collectés par Réemploi & Compagnie (Source : Rapport Annuel d'activités sur la prévention et la qualité du tri des déchets, 2019)



Depuis 2015, la **quantité d'objets valorisés** a nettement augmenté (de 170 tonnes en 2015 à 478 tonnes en 2019 soit une augmentation de +180%). Cependant, **l'augmentation est plus faible depuis 2017 et semble se stabiliser entre 2018 et 2019. L'augmentation des tonnages entre 2018 et 2019 aboutit ainsi essentiellement à un enfouissement plus important. D'autre part**, les performances en

valorisation par réemploi (29% des tonnages valorisés en 2019) sont insuffisantes par rapport à la valorisation matière (50% des tonnages valorisés en 2019) qui n'est pas l'objectif poursuivi par la structure.

Q RECYCLERIE MODERN'STROUILH

29 tonnes d'objets ont été collectées par la recyclerie en 2019, provenant essentiellement d'apports au local :

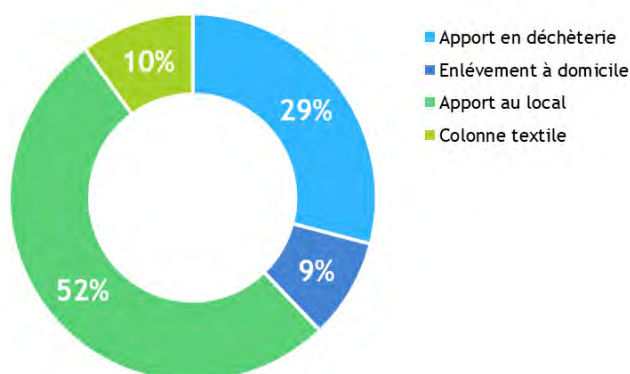
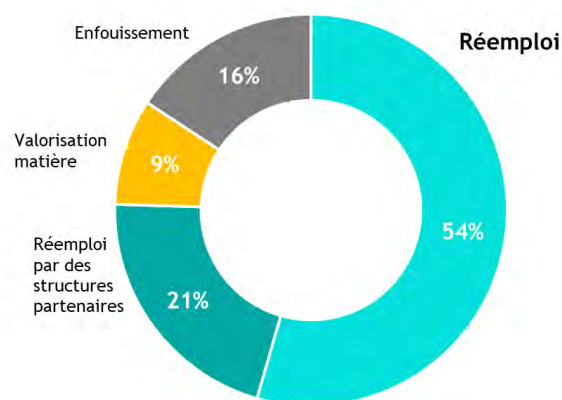


Figure 26 : Sources des apports d'objets collectés à la recyclerie Modern'Strouilh (Source : Rapport Annuel d'activités sur la prévention et la qualité du tri des déchets, 2019)

Sur ces 29 tonnes, 25,5 ont été valorisées, soit 75%. La valorisation se fait de trois manières :

- Valorisation par réemploi : les objets sont nettoyés, réparés si besoin et mis en vente par modern Strouilh ;
- Valorisation par le réemploi via les partenaires de l'association (Book hémisphère, Rétritex Emmaüs, médiathèque de Groix...) ;
- Valorisation matière : les objets non revendables sont démantelés et les matières valorisées (ferraille, bois, D3E, papier, carton).

Figure 27 : Valorisation des objets collectés par Modern'Strouilh (Source : Rapport Annuel d'activités sur la prévention et la qualité du tri des déchets, 2019)



2.4/ Bilan de l'état des lieux des flux et performances des DMA

COLLECTE			
OMR	Collecte sélective	Collecte en déchèterie	
31 278 tonnes 579 kg/hab./an	34 166 tonnes 163 kg/hab./an	55 781 tonnes 266 kg/hab./an	
VALORISATION			
Valorisation matière	Compostage	Enfouissement	Réemploi
38%	26%	36%	504 tonnes
POINTS FORTS			
<ul style="list-style-type: none"> ▪ 64% de déchets valorisés par recyclage matière ou organique ▪ Schéma de collecte qui incite au tri et à la gestion domestique des déchets ▪ Tonnages d'OMR collectées très en-dessous des ratios régionaux et nationaux ▪ Diminution régulière de la part valorisable dans les OMR ▪ Forte réduction de la présence de végétaux dans les tonnages collectés en biodéchets ▪ Production d'un compost de qualité ▪ Diversité des flux triés en déchèterie pour valorisation et dynamique de l'effort ▪ Des structures de réemploi qui commencent à bien s'implanter 			
AXES D'AMELIORATION			
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Apports en déchèterie importants et en augmentation, portés par l'apport de végétaux ▪ Encore 36% de déchets non valorisés : OMR, Refus de tri, Refus compost, Non Recyclables issus des déchèteries ▪ Part toujours importante de la part valorisable dans les OMR 			

Figure 28 : Chiffres clés et bilan des observations pour 2019

3/ Evaluation du gisement des DAE (Déchets d'Activité Economique)

Même si le PLPDMA ne concerne que les Déchets Ménagers et Assimilés, il est intéressant de connaître la production de **Déchets d'Activités Economiques (DAE)** sur le territoire **afin d'identifier de possibles actions communes sur les deux flux**. Les DAE comprennent :

- Les déchets non dangereux non inertes des professionnels (DNDNI), hors déchets du BTP, regroupent un ensemble de déchets, définis par défaut, qui ne présentent aucune des caractéristiques spécifiques aux déchets dangereux et qui ne sont pas inertes (gravats), soit :
 - Des déchets recyclables : verre, métaux, cartons, papiers, bois, plastiques, etc. ;
 - Des déchets organiques (hors déchets agricoles) ;
 - Des déchets en mélange.
- Les déchets du Bâtiment et des Travaux Publics (BTP) **représentent l'ensemble des déchets produits par ces secteurs d'activités (construction, réhabilitation, démolition, ...)**. La grande majorité d'entre eux sont des déchets inertes, c'est-à-dire des déchets qui ne se décomposent pas, ne se dégradent pas et ne brûlent pas ;
- Les Déchets Dangereux (DD) sont les déchets qui répondent à un ou plusieurs critères de dangerosité, définis dans la réglementation (annexe III de la directive 2008/98/CE).

3.1/ Estimation des gisements de DAE

L'Observatoire de l'Environnement en Bretagne a traité des données des Chambres de Commerce et d'Industrie afin de connaître plus précisément le gisement représenté par les DAE en Bretagne. L'estimation sur le territoire de Lorient Agglomération est la suivante :

Flux	Tonnages DAE	Part de Lorient Agglomération dans le gisement régional
Déchets Papier / Carton	18 600	26%
Déchets Non Dangereux Autres	13 100	19%
Déchets Bois	11 500	16%
Déchets Métalliques	11 300	16%
Déchets organiques	8 600	12%
Déchets plastiques	7 200	10%
Total	70 300	4,5%

Figure 29 : Estimation du gisement de DAE (Source : Observatoire de l'environnement en Bretagne, 2019)

3.2/ Zoom sur le port de Lorient

Le pays de Lorient est constitué de sept ports gérés par l'entreprise Sellor :

- Gâvres
- Guidel
- Kernével
- Lorient
- Lorient la base
- Lorient à sec
- Port-Louis

Le port de Lorient à sec ne génère pas de déchets de manière significative.

Port	Nombre de places à flot	Nombres de places pour visiteurs
Gâvres	57	8
Guidel	210	15
Kernével	1000	100
Lorient	370	50
Lorient la base	Port réservé aux professionnels et équipe de course au large	
Port-Louis	450	50
Total	2087	223

Figure 30 : Nombre de places par port de Lorient

Kernével concentre 50% des places sur ponton dans le Pays de Lorient.

Port	OMR (en t/an)	EMB (en t/an)	Biodéchet (en t/an)
Gâvres	Non Chiffré	Non trié	Non trié
Guidel	Non Chiffré	Trié mais non chiffré	Non trié
Kernével	50,09	10,92	Non trié
Lorient	34,07	11,79	7,28
Lorient la base	44,62	5,24	Non trié
Port-Louis	Non Chiffré	Trié mais non chiffré	Trié mais non chiffré
Total	128,78	27,96	7,28
% des déchets de Lorient Agglomération lié au ports	0,41%	0,08%	0,01%

Figure 31 : Tonnages des déchets ménagers par port en 2017

Les quantités de déchets ménagers des ports du Gâvres, de Guidel et de Port Louis ne sont pas connues.

Les déchets ménagers liés aux six ports du Pays de Lorient représentent moins de 1% des déchets ménagers de Lorient Agglomération.

4/ Analyse des gisements **d'évitement de déchets**

4.1.1/ Gisements d'évitement des OMA

Chaque année, des caractérisations sont effectuées par Lorient Agglomération pour connaître le contenu des OMR. La marge de progression est encore importante **puisque'en 2019, 72% du contenu des OMR auraient été valorisables** :

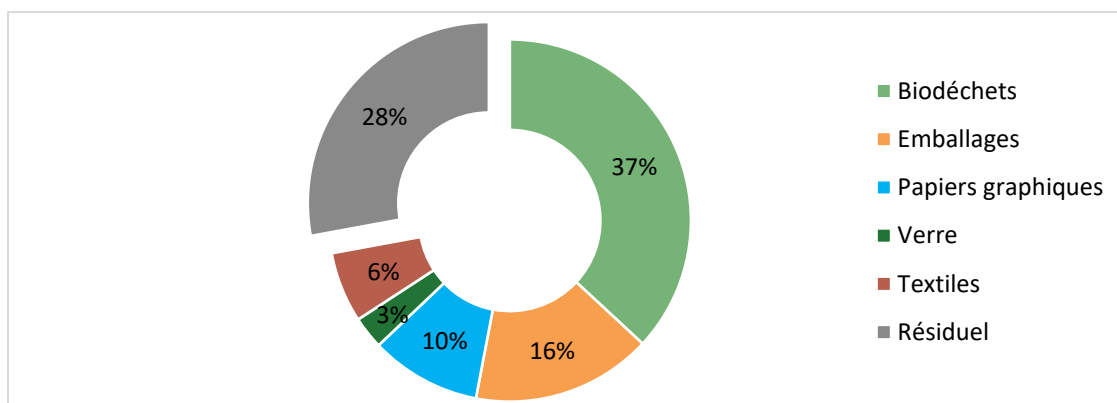


Figure 32 : Composition des Ordures Ménagères Résiduelles (Source : Rapport Annuel d'activités sur la prévention et la qualité du tri des déchets, 2019)

Les résultats détaillés montrent plus précisément que sont jetés dans les OMR :

- 8 kg/hab./an de déchets alimentaires non ou partiellement consommés
- 3 kg/hab./an de pain
 - ➔ *Pourraient être réduits via des actions de lutte contre le gaspillage alimentaire*
- 37 kg/hab./an de déchets fermentescibles autres que le pain et ceux non ou partiellement consommés
- 4 kg/hab./an d'emballages papiers
- 16 kg/hab./an de textiles sanitaires papier
 - ➔ *Pourraient être réduits via des actions de gestion domestique des végétaux et déchets compostables*
- 24 kg/hab./an d'emballages
 - ➔ *Des actions de réduction des emballages*
 - ➔ *Les rappels des consignes de tri, déjà menés, pourraient être accentués pour certains usagers, par exemple dans l'habitat collectif*
- 15 kg/hab./an de papiers graphiques
 - ➔ *Des actions de réduction des prospectus non désirés et des rappels des consignes de tri aux entreprises du secteur tertiaire et aux administrations pourraient être envisagés*

- 9 kg/hab./an de textiles

→ Une promotion du réemploi et un rappel des consignes de tri des TLC pourrait être envisagés

L'évolution depuis 2016 est cependant encourageante, avec une baisse globale de 7% des déchets valorisables dans les OMR.

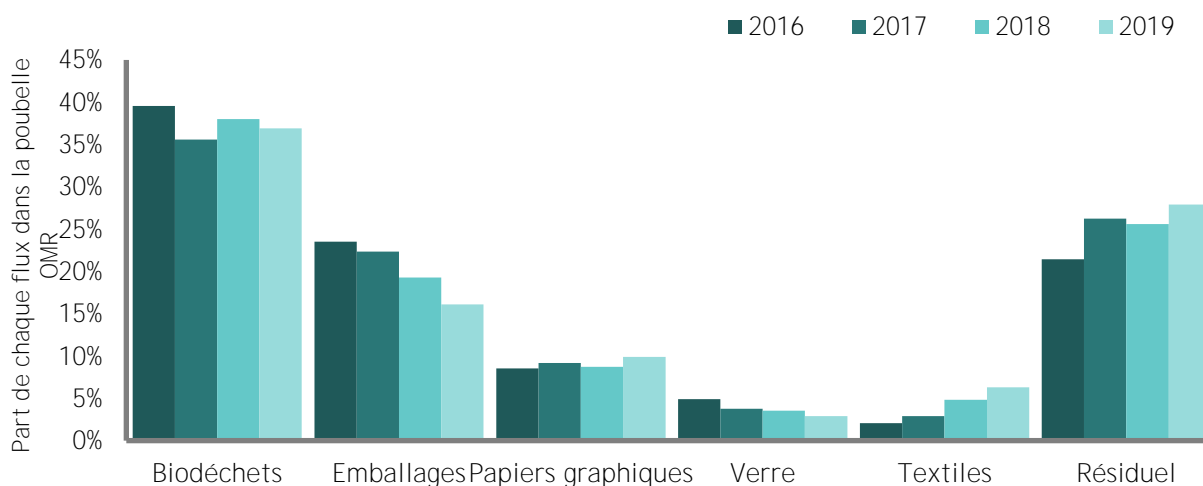


Figure 33 : Evolution de la composition des Ordures Ménagères Résiduelles (Source : Rapport Annuel d'activités sur la prévention et la qualité du tri des déchets, 2019)

Les trois flux en baisse sont les biodéchets, les emballages et le verre. Cette évolution peut être imputée à la conjugaison de 3 actions :

- L'extension des consignes de tri sur les emballages mise en place en 2016 ;
- L'optimisation des fréquences de collecte ;
- La mise en place de cuves réductrices sur les bacs de collecte des biodéchets entre 2017 et 2019.

Ces deux dernières actions ont également permis de diminuer significativement la **quantité de déchets de jardin et d'augmenter celle** des déchets de cuisine présents lors de la collecte des biodéchets :

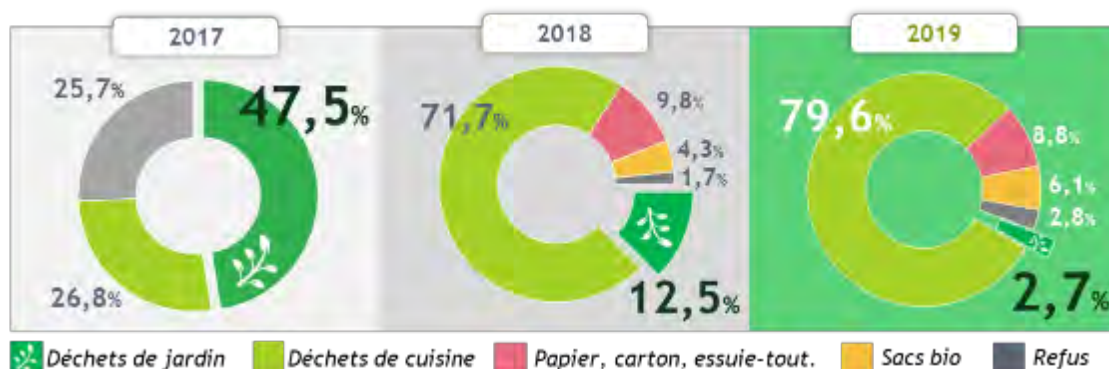


Figure 34 : Evolution de la composition des bacs de collecte des biodéchets (Source : Rapport Annuel d'activités sur la prévention et la qualité du tri des déchets, 2019)

Des caractérisations hebdomadaires ont également été effectuées sur le flux emballage, permettant de réaliser des campagnes de communication et des suivis de collecte ciblés. Le taux de refus est de presque 30% , taux le plus élevé depuis 2012. Cette augmentation est liée à celle des petits emballages ou des « fines », partie inférieure à 6cm, trop fine pour être triée et valorisée. En raison de leur augmentation, une réflexion devra être portée sur ces fines.

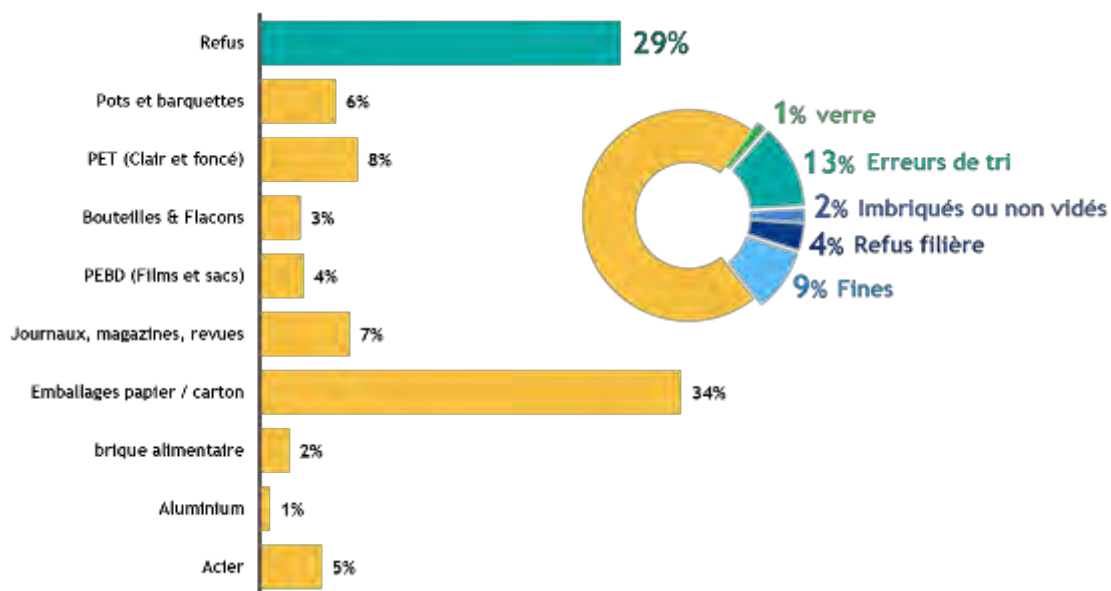


Figure 35 : Composition de la poubelle de collecte des emballages (Source : Rapport Annuel d'activités sur la prévention et la qualité du tri des déchets, 2019)

4.1.2/ Gisements d'évitement en déchèterie

Les principaux gisements de déchets collectés en déchèterie sont :

- 96 kg/hab./an de végétaux, flux qui pourrait être réduit en intensifiant les actions de gestion à domicile (broyage, compostage, paillage...) ;
- 71 kg/hab./an de gravats, flux qui pourrait être réduit par une meilleure valorisation directe ou par des professionnels du BTP ou encore par le développement d'une matériauthèque permettant le réemploi de matériaux ;
- 26 kg/hab./an d'encombrants (mobilier et DEEE), pour lesquels des actions d'allongement de la durée de vie pourraient être menées

D'autre part, 30kg/hab./an de tout-venant ont été collectés en 2019. Les résultats de caractérisations menées en 2015 avaient permis d'avoir une indication sur la composition de cette benne :

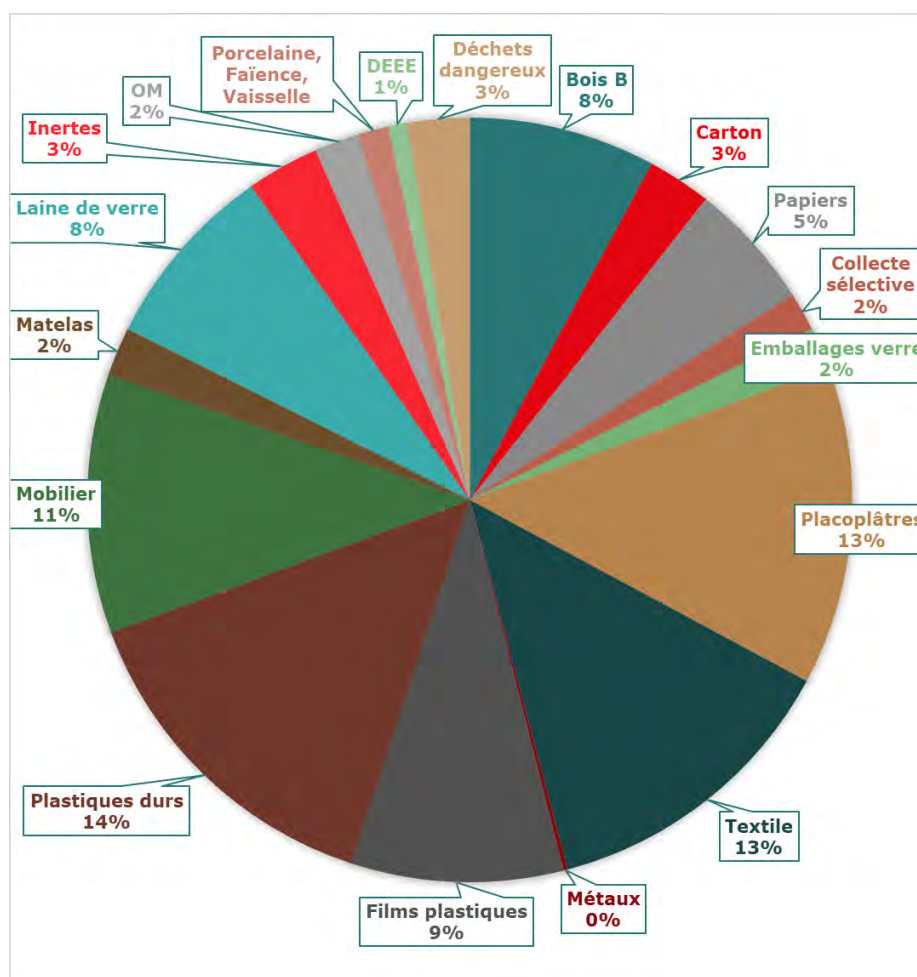


Figure 36 : Composition de la benne tout-venant

25% des dépôts dans cette benne peuvent être considérés comme des erreurs de tri et auraient dû être réalisés dans d'autres bennes (Bois B, Cartons, Papiers, CS, OM, inertes, DEEE et déchets dangereux).

En extrapolant les résultats de 2015 à l'année 2019, on peut obtenir une estimation des principaux gisements d'évitement de cette benne :

- 4,3 kg/hab./an de plastiques durs, qui devraient faire l'objet d'une nouvelle filière de collecte sur le territoire de Lorient Agglomération
- 4 kg/hab./an de placoplâtres, qui ont fait l'objet d'une nouvelle filière ouverte en 2019. En mettant ce chiffre en regard des résultats de collecte de 2019, 3 kg/hab./an de plâtre pourraient encore être sortis de la benne tout-venant
- 3,9 kg/hab./an de textile, qui pourrait faire l'objet d'un rappel des consignes de tri de ce flux et d'actions d'allongement de la durée de vie
- 3,3 kg/hab./an de mobilier, qui pourrait faire l'objet d'un rappel des consignes de tri en déchèterie. Pour réduire ce flux, on peut engager des actions d'allongement de la durée de vie du mobilier et promouvoir les filières locales de réemploi
- 2,7 kg/hab./an de films plastiques

N.B. : Les résultats de 2015 ont été obtenus en ne caractérisant qu'une seule benne par déchèterie sur l'année 2015, ce qui signifie que les résultats doivent être considérés avec précaution. De plus, la composition de la benne tout-venant a pu évoluer depuis. En l'absence d'autres données, on a cependant gardé cette première estimation.

4.1.3/ Gisements d'évitement du textile

Sur le territoire, 1 080 tonnes de textiles, soit 5kg/hab./an, ont été collectées par RETRITEX. Cependant, 10kg/hab./an se retrouvent toujours dans les OMR, selon les caractérisations menées sur le territoire. Ce flux pourrait être réduit via des actions d'allongement de la durée d'usage des textiles, de l'upcycling...

4.1.4/ Bilan des gisements d'évitement

Analyse des gisements d'évitement	
Un gisement d'évitement important	<p>Les végétaux en déchèterie :</p> <ul style="list-style-type: none">96 kg/hab./an <p>Les emballages hors verre :</p> <ul style="list-style-type: none">24 kg/hab./an dans les OMR56 kg/hab./an en collecte sélective <p>Les gravats :</p> <ul style="list-style-type: none">71 kg/hab./an <p>Les biodéchets dans les OMR :</p> <ul style="list-style-type: none">11 kg/hab./an de gaspillage alimentaire57 kg/hab./an de déchets compostables
Un gisement d'évitement moyen	<p>Les encombrants :</p> <ul style="list-style-type: none">26 kg/hab./an, les structures de réemploi étant déjà en place, la réduction potentielle de ce flux est plus faible
Plus faible gisement d'évitement	<p>Les textiles :</p> <ul style="list-style-type: none">5 kg/hab./an en point d'apport volontaire10 kg/hab./an dans les OMR <p>Les papiers graphiques :</p> <ul style="list-style-type: none">17 kg/hab./an dans les OMR

5/ Historique de la prévention des déchets sur le territoire

5.1/ L'engagement dans un PLP

L'engagement de Lorient Agglomération, alors Cap l'Orient Agglomération, pour la prévention des déchets a été formalisé la première fois en 2002 avec l'adoption d'objectifs de prévention des déchets dans sa charte pour l'environnement et le développement durable.

En 2006, un premier programme d'actions est élaboré mais l'absence de moyens alloués est un frein à son bon déroulement.

En 2009, l'agglomération signe un accord cadre de 5 ans avec l'ADEME, ce qui permet de donner un second souffle au programme d'actions avec la mise en place. Ce premier PLP est engagé entre 2009 et 2014.

N° Action	Titre de l'action
1	Inciter à l'exemplarité des collectivités
2	Promotion des produits générant moins de déchets et moins nocifs
3	Développer le jardinage sans pesticide
4	Inciter au bricolage avec moins de produits nocifs
5	Promouvoir un jardinage générateur de moins de déchets
6	Incitation à des manifestations sans déchets
7	Informier et sensibiliser les habitants
8	Informier et sensibiliser les scolaires (supports spécifiques prévention des déchets)
9	Inciter à boire l'eau du robinet
10	Inciter à réduire l'utilisation et la réception de papier dans les foyers
11	Créer une recyclerie
12	Soutenir les dispositifs d'apprentissage à la réparation et au réemploi
13	Valoriser les entreprises, commerçants, artisans ayant de bonnes pratiques ou éco-conception
14	Sensibiliser les citoyens aux gaspillages alimentaires
15	Aider au développement de l'utilisation des couches lavables

Figure 37 : Programme d'actions du PLP 2009-2014

L'objectif de diminution de près de 7% des tonnages d'OMA entre 2009 et 2015 a été atteint.

5.2/ Le programme Territoire Zéro Déchet Zéro Gaspillage

Pour faire suite à son engagement dans un PLP, Lorient Agglomération a été lauréate du label Territoire Zéro Déchet Zéro Gaspillage (TZDZG) entre 2015 et 2018. Les principales thématiques abordées étaient :

- La lutte contre le gaspillage alimentaire ;

Lorient Agglomération a proposé, via un prestataire, des ateliers de sensibilisation **des élèves et du personnel de restauration, la réalisation d'une pesée et la mise en œuvre d'un plan d'actions dans 18 écoles élémentaires**. Une réduction moyenne du gaspillage alimentaire de près de 30% a été atteinte la première année et de 20% la deuxième. La pérennité de certaines actions, notamment celles de sensibilisation, peut être questionnée dans certains établissements, car elles nécessitent une forte mobilisation des enseignants et du personnel périscolaire et nécessite une bonne articulation entre les deux.

Dans le cadre du programme Territoire Economie en Ressource, Lorient Agglomération a souhaité renouveler cette action en réduisant le nombre **d'établissements** accompagnés et en ouvrant le programme aux collèges.

- La promotion des comportements éco-responsables ;

Une campagne de communication sensibilisant les usagers au devenir des déchets organiques et les incitant à utiliser des sacs compostables plutôt que des sacs plastiques jetables a été lancée en partenariat avec 9 grandes et moyennes surfaces. **Au printemps 2017, suite à l'entrée en vigueur de l'interdiction des sacs plastiques** à usage unique, les magasins contactés par Lorient Agglomération avaient bien opté pour des sacs compostables ou en papier.

Des actions de promotion du Stop Pub et des couches lavables ont aussi été menées. **Le taux d'apposition du Stop Pub n'a pas progressé, mais est toujours resté élevé** (aux alentours de 30%). Les soutiens financiers et l'accompagnement des familles à l'adoption des couches lavables ont généralement satisfait les parents en ayant bénéficié.

- La promotion des solutions de gestion de proximité des biodéchets ;

Lorient Agglomération a développé le compostage individuel ou collectif pour les particuliers et leur a proposé d'accueillir des poules pour gérer leurs biodéchets. Pour inciter aux pratiques de jardinage au naturel, l'agglomération a également apporté un soutien financier à la location de broyeurs pour les particuliers et associations de jardinage. **Toutes ces actions ont été accompagnées d'une sensibilisation active** à la fois des particuliers et des scolaires.

Le suivi des pratiques, nécessaire pour **entretenir la dynamique, s'est révélé difficile** et demande beaucoup de moyens humains. Une formation appropriée des agents en **contact avec le grand public ainsi qu'une mobilisation des communes sur des** pratiques de gestion différenciée des espaces verts se sont révélées comme des moteurs pour l'engagement des particuliers.

- L'éco-exemplarité des collectivités ;

Lorient Agglomération a accompagné le campus de l'Université de Bretagne Sud et le CROUS dans une démarche « Campus Zéro Déchet », qui a permis de réaliser le **diagnostic des déchets produits sur 4 sites du campus et la mise en place d'actions sur 3 d'entre eux**. Le déploiement à tous les sites du campus devait se poursuivre après la fin du programme.

D'autre part, les administrations du territoire ont été sensibilisées à la prévention via la mise en place d'une redevance spéciale.

- L'émergence d'une démarche d'EIT sur le territoire.

Lorient Agglomération a souhaité étendre sa démarche de prévention aux entreprises. Elle a ainsi été retenue pour le programme national de synergies inter-entreprises qui a pour but de détecter les synergies possibles entre les acteurs du **territoire dans l'optique de déployer de l'écologie industrielle et territoriale (EIT)**. Cet engagement a permis d'initier une dynamique d'économie circulaire sur le territoire, bien que les résultats en termes de synergies réalisées soient restés mitigés.

Des actions de sensibilisation ont enfin ponctué le programme TZDZG : lancement d'**opérations témoin (familles, étudiants...), participation à des événements emblématiques** (Semaine Européenne de Réduction des Déchets et Semaine des Alternatives Aux Pesticides), **accompagnement d'événements éco-responsables, interventions pour les scolaires, sensibilisation des touristes...**

5.3/ **La mise en œuvre du programme** Territoire Econome en Ressources

Dans la continuité de son implication en tant que TZDZG, Lorient Agglomération a **décidé de s'engager dans le projet** « Territoire Econome en Ressources » (TER) porté par l'ADEME Bretagne, de 2019 à 2021. Ce projet propose de mener une réflexion **d'économie circulaire complète** notamment autour des ressources phares du territoire, en développant les synergies entre acteurs et en facilitant la circulation de l'information.

5.3.1/ Le programme d'actions

Le programme d'actions est structuré en deux grandes parties, l'une orientée **ressource phare** et l'autre **hors ressource phare**. En tout, près de 60 actions touchant à tous les piliers de l'économie circulaire sont menées dans le cadre de ce programme.

Le diagnostic préalable a montré que la part de déchets alimentaires et de jardin représentait entre 26 et 30% des OMR et que 19 000 tonnes de végétaux étaient déposées dans les déchèteries par an. Face à ces constats, Lorient Agglomération a choisi de travailler en particulier sur la ressource organique dans le cadre du programme TER.

L'ensemble du programme d'actions peut être retrouvé en ANNEXE 1.

Un premier bilan succinct à la fin de l'année 1 peut être effectué :

Actions débutées dans de précédents programmes poursuivies en année 1	<ul style="list-style-type: none">▪ Promotion de l'écologie industrielle et territoriale (promotion du don alimentaire dans les commerces de détail, promotion de l'éco-pâturage, démarche d'écologie portuaire...)▪ Actions emblématiques :<ul style="list-style-type: none">▪ Développement des dispositifs de soutiens aux pratiques écoresponsables▪ Participation à la SERD et à la SPAP▪ Animations grand public▪ Sensibilisation des publics scolaires▪ ...▪ Encouragement de la gestion domestique des déchets verts▪ Réorganisation de la collecte :<ul style="list-style-type: none">▪ Adaptation de la fréquence des collectes aux besoins pour susciter de nouveaux comportements en faveur du tri sélectif➔ Les tonnages d'OMR collectées ont été plus faibles que ceux des collectes sélectives pour la première fois en 2019▪ Promotion de l'utilisation de cuves réductrices dans la collecte des
---	--

	biodéchets pour limiter les apports parasites de végétaux
Actions débutées en année 1	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Sensibilisation des professionnels du tourisme et des touristes aux bonnes pratiques environnementales ▪ Mise en place d'une démarche d'amélioration continue et de management qualité ISO 9001 ▪ Mise en œuvre d'une démarche éco-responsable dans l'évènementiel sportif et culturel ▪ Etude de faisabilité d'une matériauthèque
Actions non commencées en année 1	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Gestion différenciée des espaces verts et réflexion sur les espèces à planter ▪ Promotion des matériaux biosourcés dans le secteur du bâtiment et du nautisme ▪ Amélioration de la gestion des déchets verts en entreprise
Actions achevées	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Etude d'opportunité de mise en œuvre d'une part incitative dans le financement du service <ul style="list-style-type: none"> ➔ La mise en place d'une tarification incitative ne semble pas opportune à court et moyen terme ▪ Mise en place d'une démarche marketing auprès des particuliers et professionnels autour de la vente du compost en sac

Figure 38 : Bilan des actions à l'issue de l'année 1

🔍 ZOOM : FAVORISER LA GESTION DOMESTIQUE DES DÉCHETS VERTS

- 605 composteurs subventionnés en 2019

Lorient Agglomération soutient la vente de composteurs individuels depuis plusieurs années. En 2020, cette aide prend la forme d'une aide à l'achat, sous condition de remplir une charte. L'accompagnement peut se faire par du conseil téléphonique ou des rendez-vous en présentiel. A terme, cet accompagnement devrait permettre la création d'un observatoire du compostage domestique sur le territoire.

- 3 sites de compostages collectifs installés

Deux de ces sites bénéficient d'un suivi technique de Lorient Agglomération.

Des sites de compostages collectifs sont également en place sur des jardins partagés ou familiaux. **Ces derniers bénéficient d'autre part d'un suivi technique** sur le compostage et la gestion des déchets végétaux.

➤ 69 jours de prêt du broyeur de Lorient Agglomération

Les particuliers et associations de jardins familiaux ou partagés bénéficient d'un soutien financier à la location de broyeurs auprès d'enseignes du territoire. Le soutien s'élève à 50% du montant facturé dans la limite de 90€/an/demandeur. Le broyat produit peut ensuite être utilisé par le demandeur pour faire du paillage ou comme structurant carboné pour le compost.

Lorient Agglomération a par ailleurs acquis un broyeur qui est disponible en prêt pour les communes. Le nombre de jour de prêt est en hausse en 2019. Cependant, **les communes utilisent majoritairement le broyeur en interne pour l'entretien de leurs espaces verts et ne réalisent que très peu d'actions collectives de broyage destinées au grand public.** Dans l'optique de sensibiliser le grand public, Lorient Agglomération a réalisé fin 2019 une expérimentation de broyage en déchèterie des végétaux des particuliers. Cette expérimentation a été appréciée des usagers, mais ne les incite pas à l'autonomie dans le broyage de leurs végétaux.

Q ZOOM : EXPÉRIEMENTATION D'UNE MATÉRIAUTHEQUE

La matériauthèque vise à permettre le réemploi de matériaux issus de la construction/déconstruction.

Une étude de faisabilité a été confiée à des étudiants, par suite de laquelle un déploiement test sur la déchèterie de Caudan a été prévu au premier semestre 2021.

5.3.2/ La mobilisation des partenaires

La plateforme collaborative Trello a été utilisée pour faire connaître les démarches mises en place aux acteurs du territoire. Cependant, elle a été peu alimentée. **L'année 1 a en effet surtout été consacrée à la réalisation de diagnostics n'ayant pas vocation à être partagés à grande échelle ainsi qu'à la mise en place de groupes de travail autour de dossiers opérationnels, tels que la campagne de sensibilisation dans l'habitat vertical de décembre 2019.**

La concertation avec les partenaires a été faible au cours de la première année, mais les actions à engager sur la suite du programme seront plus propices à leur implication dans le projet.

6/ Les objectifs du Plan Régional de Prévention et Gestion des Déchets (PRPGD) de la Région Bretagne

Le plan régional de Prévention et de gestion des déchets de la région Bretagne (PRPGD) est un outil de planification globale de la prévention et de la gestion de **l'ensemble des déchets produits sur le territoire, qu'ils soient ménagers ou issus des activités économiques**. Pour répondre aux exigences réglementaires et nationales **ainsi qu'aux objectifs que la région s'est donnés, le PRPGD vise à :**

- Réduire la quantité de déchets produits (objectif « zéro déchet » **d'ici 2040***) ;
- Améliorer le tri des déchets (objectif « zéro enfouissement » **d'ici 2030***) ;
- Augmenter la valorisation des déchets (objectif « zéro enfouissement » **d'ici 2030***).

** Objectifs adoptés par la Région Bretagne en 2018 lors de la BreizhCOP*

Le PRPGD joue donc un rôle majeur sur un certain nombre de piliers de l'économie circulaire, replaçant la prévention au cœur du système de valeurs, et favorisant l'amélioration continue du recyclage et des valorisations matière et énergétique.

Les objectifs fixés par la région à prendre en compte dans le cadre de ce PLPDMA sont :

Flux	Action	Objectifs du PRPGD	Objectif à horizon 2019	Atteinte ou écart vis-à-vis de l'objectif au niveau local à l'horizon 2019
DMA	Prévention et réduction des quantités de DMA produites par habitant	<ul style="list-style-type: none"> Réduction, hors végétaux, de 12% en 2020 par rapport à 2016 Réduction des DMA, hors végétaux, de 25% en 2030 par rapport à 2016 	<ul style="list-style-type: none"> Réduction hors végétaux de 9% 	<p>ECART</p> <p>Réduction hors végétaux de 1,4%</p>
VEGETAUX	Prévention et réduction des quantités de végétaux	<ul style="list-style-type: none"> Stabilisation en 2020 par rapport à 2016 Réduction de 20% en 2030 par rapport à 2016 	<ul style="list-style-type: none"> Stabilisation par rapport à 2016 	<p>ECART</p> <p>Augmentation des végétaux de 10%</p>
DECHETS ORGANIQUES	Tri à la source des biodéchets	<ul style="list-style-type: none"> Mise à disposition de moyens de tri à la source (collecte séparée et/ou compostage individuel ou partagé) pour tous les bretons Réduction de la fraction fermentescible dans les OMR à 20% en 2025, à 15 % en 2030 	<ul style="list-style-type: none"> Mise à disposition de moyens de tri à la source (collecte séparée et/ou compostage individuel ou partagé) pour tous les bretons Réduction de la fraction fermentescible dans les OMR à 33% 	<p>ATTEINTE</p> <ul style="list-style-type: none"> Moyens de tri à la source mis à disposition <p>ECART</p> <ul style="list-style-type: none"> Fraction fermentescible dans les OMR à 37%
PLASTIQUES	Extension des consignes de tri pour l'ensemble des emballages plastiques	<ul style="list-style-type: none"> Généralisation avant 2022 	<ul style="list-style-type: none"> Généralisation avant 2022 	<p>ATTEINTE</p> <ul style="list-style-type: none"> Extension des consignes de tri réalisée
DAE	Prévention et réduction des quantités de DAE par unité de valeur produite	<ul style="list-style-type: none"> Respect de la mise en place du tri 5 flux Facturation des producteurs (contrôles d'accès en déchèterie, redevance spéciale) 	<ul style="list-style-type: none"> Respect de la mise en place du tri 5 flux Facturation des producteurs (contrôles d'accès en déchèterie, redevance spécifique) 	<p>ATTEINTE</p> <ul style="list-style-type: none"> Redevance Spéciale pour les producteurs non ménagers <p>ECART</p> <ul style="list-style-type: none"> Tri 5 flux non systématique

				<ul style="list-style-type: none"> ▪ Contrôle d'accès en déchèterie en cours de mise en œuvre
REEMPLOI	Développement de l'offre de réemploi	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Offre de réemploi pour tout breton par bassin de vie (recyclerie, ressourcerie, objèterie, matériauthèque...) 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Offre de réemploi pour tout breton par bassin de vie (recyclerie, ressourcerie, objèterie, matériauthèque...) 	<p>ATTEINTE</p> <p>Présence de recycleries, développement d'une matériaux</p>
DECHETS BTP	Réemploi, recyclage ou valorisation matière dans la commande publique	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Stabilisation du gisement en 2020 par rapport à 2014 ▪ Obligation de réemploi, de réutilisation ou du recyclage des déchets pour 60% en masse des matériaux utilisés sur un an de chantier dans la commande publique 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Stabilisation du gisement en 2020 par rapport à 2014 ▪ Obligation de réemploi, de réutilisation ou du recyclage des déchets pour 60% en masse des matériaux utilisés sur un an de chantier dans la commande publique 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Pas de données sur l'évolution du gisement ▪ Pas de données sur le pourcentage de réemploi, réutilisation ou recyclage dans la commande publique
TARIFICATION	Progression de la mise en place de la tarification incitative	<ul style="list-style-type: none"> ▪ 40% de la population bretonne en 2025, 55% en 2030 ▪ Application du principe producteur/payeur à tous types de déchets 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Etude sur l'opportunité de la tarification incitative menée, qui a montré qu'elle n'était pas opportune à court et moyen terme ▪

Figure 39 : Objectifs de prévention du PRPGD Bretagne



7 / Synthèse des enquêtes d'opinions nationales et locales

7.1 / « La sensibilité des Français à la prévention des déchets », Enquête IFOP pour l'ADEME, octobre 2015 et mars 2019

L'ADEME a mis en place depuis 2005 un dispositif d'enquête bisannuel afin de mieux appréhender la sensibilité de la population de plus de 15 ans à l'égard de la production de déchets et d'obtenir un état des lieux des pratiques. Les résultats suivants se basent sur le rapport détaillé de l'enquête de 2015² et l'infographie grand-public³ publiée en 2019.

Les grandes lignes de ces enquêtes montrent :

- Une sensibilité affirmée à l'égard de la production de déchets par la société mais une prise de conscience de sa contribution personnelle qui reste relative
- Des gestes en faveur de la réduction des déchets de plus en plus notoires, mais toujours affectés par la compréhension approximative du concept même de « prévention »
- Des critères d'achat tirillés entre bénéfiques environnementaux et habitudes consuméristes
- Des gestes d'évitement de déchets plus ou moins bien adoptés

7.1.1 / Une sensibilité affirmée à l'égard de la production de déchets par la société, mais une prise de conscience de sa contribution personnelle qui reste relative

La quasi-intégralité des Français (97% en 2019) pense que la société dans son ensemble produit trop de déchets et trois quarts d'entre eux ont conscience qu'eux-mêmes produisent beaucoup de déchets (76% en 2019). Ces deux parts sont en augmentation depuis 2015 (96% et 60% respectivement). Cependant, rares sont ceux qui en 2015 considèrent en produire plus que « les autres » (12%). Pour autant, sept Français sur dix affirmaient pouvoir produire moins de déchets au sein de leur foyer.

² [Sensibilité des Français à la prévention des déchets, IFOP, juin 2016](#)

³ [Réduction des déchets et du gaspillage : opinions et pratiques des Français en 2019](#)

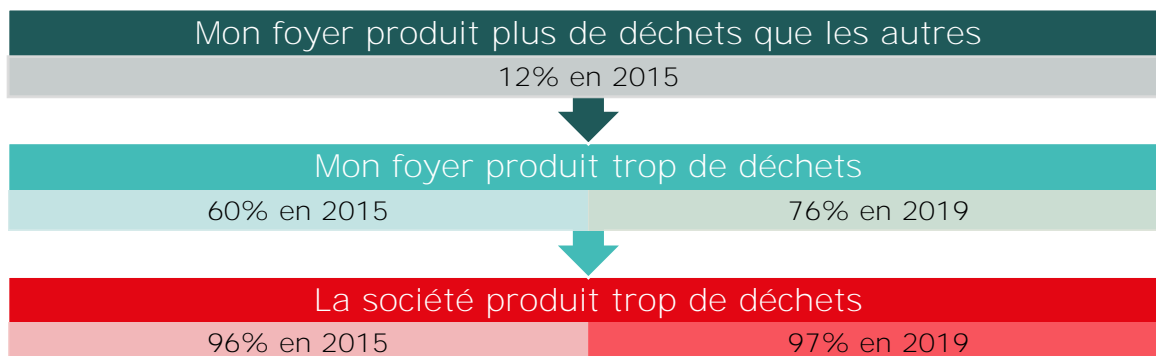


Figure 40 : Pourcentage des Français se reconnaissant dans différentes affirmations

7.1.2/ Des gestes en faveur de la réduction des déchets de plus en plus notoires, mais toujours affectés par la compréhension approximative du concept même de « prévention »

La notoriété déclarée des gestes ou actions qui permettent de réduire la quantité de **déchets ménagers s'élève à 88%** en 2019 (+1% par rapport à 2015).

Comparativement, la notoriété prouvée est un peu moins bonne (quand les interviewés doivent citer spontanément **les gestes de prévention qu'ils connaissent**) : en 2015, **la pratique du tri est l'action la plus citée, attestant de la confusion entre gestion et prévention des déchets (48%)**, déjà attestée lors de précédentes enquêtes.

En 2019, les principaux gestes de prévention cités sont :

- Acheter moins emballé ;
- Acheter en vrac ;
- Composter ;
- Ne pas gaspiller.

De plus, les Français ont conscience que le gaspillage ne se limite pas à **l'alimentaire et citent d'autres formes** de gaspillage :

- **Acheter des produits dont on n'a pas besoin** : 74% en 2019 ;
- **Jeter des objets qu'on n'utilise plus et qui sont en bon état** : 72% en 2019 ;
- **Conserver chez soi des objets qu'on n'utilise plus** : 69% en 2019.

Bien qu'il n'existe effectivement pas de définition institutionnelle du gaspillage d'objet, **cette notion ne s'arrête pas forcément à l'acte de jeter. Ainsi, gaspiller peut aussi correspondre à trop utiliser un objet (ex. : utiliser des doses trop importantes de lessive par rapport aux préconisations du vendeur) ou à garder un objet non utilisé chez soi (ex. : vieux téléphones). Dans ce dernier cas, les ressources restent dormantes au lieu d'être utilisées par un autre acteur, ce qui signifie qu'on a utilisé ces ressources pour rien, donc gaspillé.**

L'ADEME a ainsi engagé en 2015 un groupe de recherche explorant le rapport des individus au gaspillage d'objets, et a fait ressortir l'idée selon laquelle gaspiller est souvent associé à l'acte de jeter⁴.

7.1.3/ Des critères d'achat tirillés entre bénéfices environnementaux et habitudes consuméristes

En 2019, 86% des Français déclarent que la solidité et la durée de vie sont des critères importants à prendre en compte pour l'acte d'achat. Cependant, ces critères d'achat s'opposent à d'autres pratiques :

- 36% des Français aiment suivre la mode* ;
- 38% des Français aiment avoir des équipements dernier cri* ;
- 35% des Français cèdent facilement à la tentation* ;
- 32% des Français achètent souvent des produits à bas prix sans prendre en compte leur durée de vie*.

* Données 2019

7.1.4/ Des gestes d'évitement de déchets plus ou moins bien adoptés

Les principaux gestes effectués par les Français pour réduire les quantités de déchets et le gaspillage d'objets sont :

- Donner ou revendre les vêtements, jouets, livres dont ils n'ont plus besoin : 65% en 2019
- Recoudre ou faire recoudre des vêtements endommagés : 51% en 2019
- Réparer ou faire réparer les appareils électroménagers, hifi, vidéo, informatique : 43% en 2019
- Acheter des produits d'occasion hors automobile et textile : 37% en 2019
- Faire réparer ses chaussures par le cordonnier plutôt que les jeter : 33% en 2019

Par rapport à 2015, on note un engouement montant pour les produits d'occasion, avec une augmentation de 20 points des personnes déclarant en acheter. Le don ou la revente de vêtements, jouets et livres sont restés stables sur la période. En revanche, la réparation du matériel informatique et électroménager est en baisse de 17 points.

7.2/ Enquête de satisfaction tri et réduction des déchets, Lorient Agglomération, Mars 2016

Afin de compléter son diagnostic dans le cadre du programme TZDZG, Lorient Agglomération a lancé une enquête afin d'avoir un retour sur l'impact des actions sur le niveau d'information de la population et le degré d'intégration des gestes de prévention et de tri.

Cette enquête a recueilli 1320 réponses, réparties partout sur le territoire.

⁴ <https://www.ademe.fr/sites/default/files/assets/documents/valorisation-recherches-sciences-sociales-gaspillage-2020.pdf>

7.2.1/ Actions de réduction des déchets verts

L'enquête a montré que près de la moitié des répondants vivant en maison compostent et que 16% des répondants seraient prêts à composter avec un accompagnement et des conseils.

Les aides au compostage n'étaient connues que de 46% des répondants, alors que ce dispositif satisfaisait 96% des personnes en ayant bénéficié.

Si une grande majorité (84%) des répondants n'utilise pas de produits phytosanitaires, seulement un tiers pratiquaient ou seraient prêts à pratiquer broyage ou paillage et tonte mulching.

La charte « Jardiner au naturel, ça coule de source » était méconnue : seulement 18% des répondants en avaient entendu parler.

7.2.2/ Actions de lutte contre le gaspillage alimentaire

Les pratiques majoritaires des répondants pour lutter contre le gaspillage alimentaire étaient :

- **Préparer la liste de course à l'avance (70%)**
- Être vigilant sur les dates de péremption des produits (61%)

7.2.3/ Pratiques éco-responsables

25% des répondants ont déjà apposé l'autocollant STOP PUB et 25% d'autres seraient prêts à l'apposer.

37% des répondants ne sont pas prêts à acheter en vrac, mais l'achat de produit éco rechargeables, éco labellisés, rechargeables ou d'aliments à la coupe est répandu.

L'utilisation de couches lavables rencontre une forte réticence de la population (97% des répondants concernés y étant défavorables).

Certaines pratiques écocitoyennes sont plus ou moins répandues :

- 90% des répondants pratiquent ou sont prêts à pratiquer la réparation, le don ou la revente
- Près de 90% des répondants fréquentent ou sont prêt à fréquenter des commerces de proximité
- 55% de répondants louent, empruntent ou achètent en commun du matériel ou y sont prêts
- 45% fabriquent leurs produits eux-mêmes ou sont prêts à le faire
- 20% des répondants élèvent des poules ou sont prêts à les élever

7.2.4/ Communication

Un quart des répondants a entendu parler de la Semaine Européenne de la Réduction des Déchets, mais seulement 10% parmi eux ont déjà participé à une animation dans ce cadre.

36% des répondants ont entendu parler du label TZDZG.

7.3/ Enquête de satisfaction auprès des usagers, Lorient Agglomération, Novembre 2018

En Novembre 2018, Lorient Agglomération a mené une enquête destinée à recueillir **l'avis des habitants sur le service de gestion des déchets**.

1 640 habitants des 25 communes du territoire ont participé à l'enquête via :

- Un questionnaire web mis en ligne (1 213 personnes)
- Téléphone (528 personnes)

SATI SFACTI ON GLOBALE

L'analyse des réponses a permis d'évaluer la satisfaction globale des habitants et d'identifier les éventuels ajustements à apporter aux différents services proposés à la population. Un plan d'actions basé sur les résultats de cette enquête a été défini au printemps 2019.



Figure 41 : Résultats de l'enquête de satisfaction des usagers sur le service de gestion des déchets (Source : Rapport Annuel d'activités sur la prévention et la qualité du tri des déchets, 2019)

On constate donc que le taux de satisfaction global est bon, supérieur à 80%. Dans le cadre de sa politique d'amélioration continue, l'agglomération se fixe l'objectif d'atteindre 85% de satisfaction.

UTILISATION DES BACS DE TRI EN PORTE À PORTE

Les bacs d'OMR et d'emballages sont majoritairement bien utilisés malgré des **besoins d'adaptation des volumes pour les foyers concernés par l'optimisation des fréquences de collecte**. En revanche, **près d'un tiers des répondants ne présente jamais le bac de biodéchets à la collecte**. Par ailleurs, la volonté chez certains usagers **d'utiliser le bac de biodéchets pour déposer les végétaux demeure**, même si cette pratique est désormais contrainte par le déploiement de la cuve réductrice.

APPORT VOLONTAIRE DU VERRE, PAPIER ET TEXTILES

La **très grande majorité des répondants utilise les points d'apport volontaire (PAV)**. Un peu plus de 10% **d'entre eux souhaiteraient un PAV plus proche de leur domicile**.

DÉCHÈTERIES

Les usagers plébiscitent le nombre et la diversité des filières de tri en déchèterie. Ils sont très satisfaits de la signalétique correspondante sur les sites.

INFORMATION À L'USAGER ET COMMUNICATION SUR LES CONSIGNES ET DISPOSITIFS EXISTANTS

80% des répondants se disent bien informés sur le tri, la collecte et le traitement des déchets ménagers. Les dépliants sont **leur première source d'information, puis viennent dans une moindre mesure le site internet de l'agglomération et le magazine « Les Nouvelles »**. **Les supports d'information reçoivent un bon niveau de satisfaction également**. En revanche, la labellisation TZDZG et son logo « Défi Zéro Déchet » ne sont identifiés que par moins de la moitié des personnes interrogées.

Parmi les **229 suggestions recueillies en fin d'enquête, les principales réponses (plus de 10 récurrences) ayant trait au tri et à la réduction des déchets concernent l'information diffusée dans les boîtes aux lettres**, la mise à jour des supports et guides et le développement de la sensibilisation des publics, en particulier sur le tri des emballages et le schéma de traitement.

7.4/ Enquête téléphonique : « Les habitants de Lorient Agglomération et la réduction des déchets au quotidien » 2021

7.4.1/ Les pratiques de tri des déchets

Une pratique de tri bien ancrée :

- 91% des habitants disent trier leurs déchets
- 95% de ceux qui trient trouve cela facile (idem en 2016)

Une utilisation correcte de la poubelle jaune :

- 87% trient correctement les pots de yaourt contre 56% en 2016
 - 84 % les films d'emballage.
- Une utilisation mitigée de la poubelle verte : la moitié des habitants ne l'utilise pas.
- 54% de ceux-ci disent ne pas disposer de poubelle verte.
 - 14 % compostent. En 2016, 12% de ceux qui ne sortaient pas leur bac vert compostaient.
 - **2178 composteurs ont été vendus ou soutenus par l'agglomération entre les deux enquêtes.**
 - 12% disent ne pas avoir le temps

Une très bonne utilisation des colonnes **d'apport** volontaire :

- Verre : 93% aux bornes proches du domicile et lieux de travail contre 97% **d'utilisation en 2016.**
- Papier : 80% bornes proches du domicile et lieux de travail contre 92% **d'utilisation en 2016.**
- Vigilance pour le papier : 8% des habitants déclarent mettre le papier dans la poubelle noire.

7.4.2/ Les déchèteries

- 54% des habitants s'y rendent au moins 1 fois par mois : Ils y déposent essentiellement des déchets verts de type branchages et tontes

7.4.3/ Le réemploi d'objets et de matériaux

Une fréquentation moyenne du comptoir du réemploi :

- 36 % des interrogés le connaissent / idem en 2016

Les points de dépôts destinés au réemploi ne sont pas encore bien ancrés dans l'esprit des habitants :

- 39% des interrogés le connaissent contre 55 % en 2016. Il avait été observé que plus la fréquence de passage en déchèterie était forte plus le service était connu.

Un intérêt encore assez faible pour la récupération de matériaux en déchèterie :

- 13% des répondants se disent intéressés par ce service
- 84% des usagers interrogés sur la déchèterie de Caudan se disent satisfait du service proposé avec le Préau des matériaux.

7.4.4/ Les pratiques de réduction des déchets au quotidien

La limitation du suremballage ou des emballages pas forcément une priorité : seuls

- 40% des habitants y font attention lors de leurs courses.

Le choix d'emballages en cartons ou en papier, l'utilisation de contenants réutilisables et l'achat de produits à la coupe, en vrac ou grandes quantités : des pratiques courantes pour limiter les emballages.

- 69% choisissent des produits en vrac contre 40% en 2016
- **81% choisissent d'achat à la coupe, la pratique a peu évoluée depuis 2016**

Près de 70% des habitants font attention aux DLC courtes lors de leurs achats :

- Sans utiliser d'application dans la plupart des cas.

La congélation des restes et/ou la réutilisation des restes pour d'autres repas :

- Les gestes les plus courants pour limiter le gaspillage alimentaire.

7.4.5/ A la maison

- Le stop pub n'est pas une pratique très répandue (36%) : les habitants souhaitent continuer à recevoir les publicités. En 2016, 25% des répondants avaient déjà un stop pub et 26 % étaient prêt à le faire.
- Le don, la revente d'objets, de vêtements, le bricolage, la réparation plutôt que l'achat : des pratiques largement répandues, déjà très courantes en 2016.
- La consommation d'eau du robinet est également fréquente avec 70% de **consommateurs soit peu d'évolution depuis 2016**

La fabrication de produits d'entretien, des cosmétiques et l'accueil de poules (pour les biodéchets) : encore assez peu courant.

- **17% fabriquent leurs produits cosmétiques ou d'entretien contre 39% en 2016**
- 14% ont accueilli des poules en 2021 contre 7% en 2016 / (50 à 70 dossiers de soutien par an)

Une méconnaissance du réseau « Répar'acteur »⁵ :

- 14% le connaissent et il représente un intérêt pour 22% des personnes qui ne le connaissent pas.

7.4.6/ Autour de bébé

Un intérêt pour l'utilisation de couches lavables (36%) : La difficulté de mise en œuvre au quotidien est le principal frein à l'utilisation. 4% avaient acheté des couches en 2016 et 5 % étaient prêt à le faire / Un intérêt mince pour la puériculture

⁵ <https://www.crma.bzh/annuaire-reparacteurs>

zéro déchet lors des mini-enquêtes préalables au lancement des ateliers du faire soi-même / 30 à 35 familles aidées par an.

7.4.7/ Au jardin

Une pratique du compostage largement plus répandue en habitat individuel avec jardin que collectif : le lombricomposteur ou les composteurs collectifs très peu utilisés. 49% des répondants vivant en maison compostaient en 2016 contre seulement 38% en 2021.

La réduction des déchets verts pas totalement entrée dans les habitudes des habitants :

- Moins d'un tiers le font, voire moins d'un quart, possible méconnaissance des termes techniques (« mulching », « plantes couvre-sol »).
- la pratique du broyage est restée stable depuis 2016 avec 23%,
- la pratique du mulching a évolué en passant de 19% en 2016 à 35% en 2021

7.4.8/ Aides et animations proposées par Lorient agglomération

Des dispositifs d'aides inconnus de la majorité des habitants (96%) : Un intérêt pour 20% d'entre eux notamment broyeurs et composteurs. En 2016, la vente des **composteurs par l'agglomération** était connue à 43% par ceux qui résidaient en maison.

Peu d'intérêt pour les animations proposées autour du compostage et du recyclage des végétaux. 10% souhaiteraient y assister. En 2016, 16% de ceux qui ne compostaient pas, se disaient intéressés par un accompagnement ou des conseils sur compostage.

8/ Synthèse du diagnostic et analyse AFOM

Cette étape consiste à faire une analyse croisée des données du diagnostic afin **d'identifier les objectifs stratégiques prioritaires et les actions envisageables à l'échelle du territoire. L'objectif de cette analyse est de passer d'une vision sectorielle à une vision transversale globale et mettant en exergue les éléments décisionnels pour construire le programme d'actions du futur PLPDMA.**

8.1/ **Gisements d'évitement et enjeux de prévention**

Le tableau ci-dessous présente une synthèse de l'état des lieux selon une approche « déchets/produits » constituant les DMA. Cette analyse permet d'identifier et de mettre en avant les principaux enjeux en termes de réduction des déchets pour l'élaboration du PLPDMA.

Produits / déchets	Gisement	Eléments de diagnostic	Enjeux pour l'élaboration du PLPDMA	Priorité
Végétaux	21 103 tonnes 101 kg/hab./an	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Gisement très important ▪ Collecte en déchèterie, mais présence dans les OMR et avec les biodéchets dans une moindre mesure ▪ Territoire propice aux actions en faveur de la gestion in situ de la matière organique avec un nombre important de logements individuels (61% des logements) ▪ Actions déjà menées pour réduire le flux : <ul style="list-style-type: none"> ▪ Aides en faveur du broyage et du compostage, promotion des poules comme auxiliaire de gestion des biodéchets ▪ Mise à disposition gratuite d'un broyeur aux communes ▪ Gestion différenciée des espaces verts des communes et espaces verts communautaires, et réflexion sur les espèces à planter ▪ Sensibilisation et accompagnement aux bonnes pratiques (compostage, broyage...) ▪ Actions orientées vers les professionnels du paysage 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Poursuivre les actions de subventions menées en ciblant particulièrement les territoires où le logement individuel avec jardin prédomine 	1 ^{er} Flux prioritaire
Emballages hors verre	17 215 tonnes 83 kg/hab./an	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Gisement très important <ul style="list-style-type: none"> ▪ Encore 27 kg/hab./an dans les OMR ▪ En collecte sélective, encore 13% d'erreurs de tri ▪ Refus de tri en hausse en 2019 dû à l'augmentation des fines ▪ 3 kg/hab./an de films plastiques dans la benne tout-venant en déchèterie 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Réduire ces produits nécessite d'engager les ménages et les commerçants dans de nouvelles pratiques ▪ Mettre en place des dispositifs de valorisation des commerçants 	2 ^e Flux prioritaire

Produits / déchets	Gisement	Eléments de diagnostic	Enjeux pour l'élaboration du PLPDMA	Priorité
		<ul style="list-style-type: none"> ▪ Actions déjà menées : <ul style="list-style-type: none"> ▪ Sensibilisation aux consignes de tri, particulièrement dans l'habitat vertical avec une première campagne fin 2019, devant être suivie par d'autres en 2021 ▪ La Loi AGECE prévoit : <ul style="list-style-type: none"> ▪ L'obligation pour les grandes surfaces de se doter de bacs de tri sélectif pour récupérer les déchets d'emballage de produits achetés dans l'établissement ▪ La mise en place d'un tri à la source des emballages, des papiers et biodéchets dans les Etablissements recevant du Public ▪ La fin des emballages plastique à usage unique d'ici 2040 <p><u>Cas de la vaisselles jetables</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Gisement partiellement connu, ▪ Actions déjà menées : <ul style="list-style-type: none"> ▪ Promotion de la vaisselle compostable comme alternative à la vaisselle plastique, et mise en place d'une réflexion sur la création d'un service de vaisselle lavable en complément du service déjà existant de location de gobelets lavables 	<p>acceptant les emballages réutilisables</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Développer l'offre d'achat en vrac et de solutions limitant le recours aux emballages <p><u>Cas de la vaisselles jetables :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Poursuivre le développement de services alternatifs à la vaisselle jetable et accompagner plus largement les événements dans une démarche éco-responsable et en étant éco-exemplaire ▪ Parvenir à ne plus utiliser de PLA avant son interdiction par l'Union Européenne ▪ Continuer le déploiement de vaisselles lavables lors des événements 	
Déchets inertes / gravats	15 027 tonnes 72 kg/hab./an	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Gisement important <ul style="list-style-type: none"> ▪ 71kg/hab./an déchèterie dans la benne inerte 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Se tenir à l'écoute des nouvelles possibilités et tenir compte des 	3 ^e Flux prioritaire

Produits / déchets	Gisement	Eléments de diagnostic	Enjeux pour l'élaboration du PLPDMA	Priorité
		<ul style="list-style-type: none"> ▪ 1kg/hab./an déchèterie dans la benne tout-venant ▪ Actions déjà menées : <ul style="list-style-type: none"> ▪ Expérimentation d'une matériauthèque au premier semestre 2021 	possibilités de réemploi direct des matériaux	
Biodéchets des OMR	14 236 tonnes 68 kg/hab./an	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Gisement important <ul style="list-style-type: none"> ▪ 11 kg/hab./an de gaspillage alimentaire ▪ 57 kg/hab./an d'autres biodéchets compostables ▪ Actions déjà menées : <ul style="list-style-type: none"> ▪ Subvention et accompagnement au compostage individuel et collectif ▪ Sensibilisation et lutte contre le gaspillage alimentaire dans les écoles ▪ Sensibilisation du grand public et des professionnels du tourisme et de la restauration ▪ La LTECV impose aux collectivités territoriales d'engager des démarches de lutte contre le gaspillage alimentaire dans les services de restauration qu'elles gèrent. 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Poursuivre les actions déjà engagées ▪ Travailler sur l'articulation de la démarche Projet alimentaire territorial s'intéressant à l'alimentation durable (approvisionnement local et de qualité) avec la démarche de lutte contre le gaspillage alimentaire initiée par la loi Egalim (pesée des productions de déchets alimentaires) 	4 ^e Flux prioritaire
Verre	11 013 tonnes 53 kg/hab./an	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Gisement moyen <ul style="list-style-type: none"> ▪ 48 kg/hab./an en Point d'Apport Volontaire ▪ 4 kg/hab./an dans les OMR ▪ 1 kg/hab./an avec les emballages ▪ Collecte en point d'apport volontaire <ul style="list-style-type: none"> ▪ Aucune action menée visant la réduction du verre 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ La seule alternative à la production de verre serait le retour d'un système de consigne. 	9 ^e Flux prioritaire

Produits / déchets	Gisement	Eléments de diagnostic	Enjeux pour l'élaboration du PLPDMA	Priorité
Papiers	8 172 tonnes 40 kg/hab./an	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Gisement moyen <ul style="list-style-type: none"> ▪ Gisement non connu des Imprimés Non Sollicités (INS) ▪ Gisement non connu des papiers de bureau ▪ 2kg/hab./an dans la benne tout-venant en déchèterie ▪ Collecte en points d'apport volontaire, mais présence dans les OMR et emballages ▪ Actions déjà menées : <ul style="list-style-type: none"> ▪ Promotion du STOP PUB : en 2018, 30% des foyers étaient équipés (contre 18% au niveau national) ▪ Collecte des papiers de bureau auprès de certaines administrations sur certaines communes ▪ Réduction des quantités consommées par la collectivité, incitation à l'utilisation de papiers recyclés ▪ La Loi AGEC prévoit : <ul style="list-style-type: none"> ▪ La mise en place d'un tri à la source des emballages, des papiers et biodéchets dans les Etablissements recevant du Public 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Mieux connaître les gisements des INS et papiers de bureau ▪ Poursuivre les actions d'éco-exemplarité et les étendre aux communes et aux établissements du territoire ▪ Améliorer la qualité du tri du papier sur les parcs d'activité tertiaire ▪ Continuer à promouvoir le STOP PUB 	10 ^e Flux prioritaire
Cartons	1 541 tonnes 7 kg/hab./an	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Gisement faible <ul style="list-style-type: none"> ▪ 6 kg/hab./an en collecte séparée ▪ 1 kg/hab./an dans la benne tout-venant en déchèterie 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Travailler sur ce flux en relation avec les acteurs économiques 	8 ^e Flux prioritaire

Produits / déchets	Gisement	Eléments de diagnostic	Enjeux pour l'élaboration du PLPDMA	Priorité
		<ul style="list-style-type: none"> Collecte seulement pour les professionnels sur les communes de Caudan, Lanester, Hennebont, Quéven et Lorient 		
Encombrants (Mobilier, DEEE)	6 434 tonnes 30 kg/hab./an	<ul style="list-style-type: none"> Gisement faible <ul style="list-style-type: none"> La collecte des encombrants à domicile n'est pas prise en compte car elle est assurée entièrement par un prestataire 26 kg/hab./an en collecte sélective en déchèterie 4 kg/hab./an dans la benne tout-venant en déchèterie Actions déjà menées : <ul style="list-style-type: none"> Toutes les déchèteries sont équipées de locaux destinés au réemploi Présence de structures permettant le réemploi sur tout le territoire Les structures de réemploi sont bien implantées sur le territoire. On constate une stabilisation des quantités pouvant être réemployées en 2019 La LTECV fixe comme objectif de développer le réemploi et la réutilisation, notamment des équipements électriques et électroniques, des textiles et des éléments d'ameublement. 	<ul style="list-style-type: none"> Poursuivre les actions de sensibilisation à l'allongement de la durée de vie des équipements (maintenance, réparation, réemploi...) et développer la dynamique autour de la transmission des savoir-faire avec les « Ateliers du faire soi-même » Poursuivre la collaboration et la promotion des structures de réemploi du territoire et rechercher un gain qualitatif avec une augmentation du ratio valorisation objet sur le flux collecté en réemploi 	7 ^e Flux prioritaire
Objets à usage unique	Textiles sanitaires 3 300 tonnes 16 kg/hab./an	<ul style="list-style-type: none"> Gisement partiellement connu Actions déjà menées : 	<ul style="list-style-type: none"> Réduire ces déchets nécessite d'engager les ménages dans de nouvelles pratiques pauvres en déchets. Il 	Non retenu

Produits / déchets	Gisement	Eléments de diagnostic	Enjeux pour l'élaboration du PLPDMA	Priorité
		<ul style="list-style-type: none"> ▪ Subvention à l'achat de couches lavables pour les particuliers et professionnels (assistantes maternelles et crèches) ▪ 	<p>s'agira de démontrer l'avantage de ces pratiques pour les consommateurs en s'appuyant sur les expériences témoins réalisées et en faisant appel à d'autres dimensions (santé, nocivité du plastique...)</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Poursuivre le soutien financier et l'accompagnement des familles à l'utilisation de couches lavables, en élargissant aux autres déchets de la petite enfance et aux autres déchets textiles sanitaires 	
TLC (Textiles, Linges et Chaussures)	3 968 tonnes 19 kg/hab./an	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Gisement faible : <ul style="list-style-type: none"> ▪ 5 kg/hab./an en collecte en point d'apport volontaire ▪ 10 kg/hab./an dans les OMR de Lorient Agglomération ▪ 4 kg/hab./an dans la benne tout-venant en déchèterie ▪ 96 % des habitants déclarent déposer leurs textiles en point d'apport volontaire et 93% sont satisfaites du dispositif <ul style="list-style-type: none"> ▪ La LTECV fixe comme objectif de développer le réemploi et la réutilisation, notamment des textiles. 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Augmenter les performances de collecte et la part des textiles réemployés en communiquant spécifiquement sur ce flux auprès des habitants ▪ Promouvoir les techniques permettant d'allonger la durée de vie des textiles (bonnes pratiques d'entretien des TLC, cours de couture, upcycling...) 	Non retenu

Produits / déchets	Gisement	Eléments de diagnostic	Enjeux pour l'élaboration du PLPDMA	Priorité
Matériaux	Bois 4 923 tonnes 23 kg/hab./an Ferraille 2 642 tonnes 13 kg/hab./an	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Gisement partiellement connu, qui comprend tous les matériaux/chutes qui pourraient être réutilisés s'ils n'étaient pas jetés : tuyaux, éléments de maçonnerie hors gravats, de peinture... ▪ Actions déjà menées : <ul style="list-style-type: none"> ▪ Expérimentation pour la mise en place d'une matériauthèque sur une déchèterie du territoire 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Poursuivre l'expérimentation et la développer si les résultats sont concluants 	5 ^e Flux prioritaire
Déchets Diffus Spécifiques	675 tonnes 3 kg/hab./an	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Gisement faible <ul style="list-style-type: none"> ▪ 2 kg/hab./an en déchèterie dans la benne spécifique ▪ 1 kg/hab./an en déchèterie dans la benne tout-venant ▪ Nocivité importante de ces déchets ▪ Actions déjà menées : <ul style="list-style-type: none"> ▪ Sensibilisation au jardinage au naturel 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Poursuivre les actions de sensibilisation à la nocivité des déchets ▪ Développer la dynamique autour de la transmission des savoir-faire avec les « Ateliers du faire soi-même » 	6 ^e Flux prioritaire
Matériaux recyclables en fin de vie	Plâtre 856 tonnes 4 kg/hab./an Plastiques durs 910 tonnes 4 kg/hab./an	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Gisement partiellement connu <ul style="list-style-type: none"> ▪ 3 kg/hab./an de plâtre dans la benne tout-venant en déchèterie ▪ 1 kg/hab./an de plâtre en collecte spécifique en déchèterie ▪ 4 kg/hab./an de plastiques durs dans la benne tout-venant en déchèterie ▪ Actions déjà menées : 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Poursuivre l'étude et la mise en place de nouveaux flux de collecte, par exemple la filière « plastique dur » 	Non retenu

Produits / déchets	Gisement	Eléments de diagnostic	Enjeux pour l'élaboration du PLPDMA	Priorité
		<ul style="list-style-type: none"> ■ Développement de nouvelles filières de collecte en déchèterie, comme le plâtre 		
<p>Déchets de Lorient Agglomération, des communes et des administrations (Hors végétaux)</p>	<p>Estimé d'après le litrage théorique de flux soumis à la collecte 23 kg/hab/an (Déchets collectés en porte à porte et déchets déposés directement à l'usine ADAOZ)</p>	<ul style="list-style-type: none"> ■ Lorient Agglomération a mis en place une démarche d'éco-exemplarité dans le cadre de la labellisation TZDZG puis sous le chapeau du PCAET, portant notamment sur : <ul style="list-style-type: none"> ■ Un travail en cours sur la commande publique durable ■ Des actions de réduction des papiers de bureau et d'utilisation de papiers recyclés ■ Des actions de réduction des déchets dans les établissements scolaires, notamment dans le cadre des animations « prévention des déchets » ■ La LTECV fixe comme objectif d'engager une commande publique durable au service de la transition vers l'économie circulaire. Elle fixe également comme objectif l'éco-exemplarité de l'état par une réduction de 30 % de la consommation de papier bureautique avant 2020 et l'achat papier recyclé (25% à partir de 2017, 40% à partir de 2020). 	<ul style="list-style-type: none"> ■ La réduction des déchets des collectivités pour être éco-exemplaires nécessite une réflexion intégrée dès l'achat, la remise en cause éventuelle du mode de fonctionnement et d'utilisation des biens et services (location, mutualisation...) et exige une implication de tous, élus et agents à tous les niveaux. 	<p>Non retenu</p>
<p>Déchets des entreprises</p>	<p>70 300 tonnes 336/hab./an (DAE incluant la part des déchets assimilés)</p>	<p>Lorient Agglomération s'est engagée dans des démarches d'Ecologie Industrielle et Territoriale pour limiter les déchets produits par les entreprises</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ La LTECV fixe comme objectif de promouvoir l'écologie industrielle et territoriale (EIT) par les politiques publiques ainsi que de réduire les DAE par unité de valeur produite entre 2010 et 2020. 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Mener des actions de proximité auprès des entreprises (diagnostic simplifié des déchets produits, sensibilisation aux coûts complets, mise en lumière d'actions de réduction adaptées au secteur de l'entreprise...) 	<p>Non retenu</p>

Produits / déchets	Gisement	Eléments de diagnostic	Enjeux pour l' élaboration du PLPDMA	Priorité
			<ul style="list-style-type: none"> <li data-bbox="1413 339 1794 483">■ Favoriser le partage d'expérience entre acteurs économiques pour créer une réelle dynamique sur le territoire <li data-bbox="1413 507 1794 590">■ Poursuivre la mise en œuvre des démarches d'EIT sur le territoire 	



8.2/ Analyse AFOM « Atouts – Faiblesses – Opportunités – Menaces »

	Atouts	Faiblesses
Facteurs internes	<p>Faible ratio de production de DMA</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Ratio très faible d'OMR et diminution régulière de la part valorisable non triée ▪ Collecte sélective en développement constant ▪ Ratio de DMA en diminution : -2% en 9 ans ▪ Service de collecte optimisé et satisfaction des usagers <p>Une collectivité avancée qui porte des actions ambitieuses sur tous les piliers de l'économie circulaire :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Des compétences et connaissances sur le sujet ▪ Un suivi et un reporting précis de la mise en œuvre des programmes d'actions est déjà en place. <p>Réorganisation du service permettant la mise en place d'un service de 4 agents dédiés à la prévention de la production des déchets.</p>	<p>Difficulté d'atteindre les objectifs réglementaires fixés de pourcentage de baisse :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Collectivité avancée qui avait donc des résultats meilleurs que ceux nationaux en 2010 <p>Des gisements encore à détourner et réduire :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Des apports en déchèterie importants et en augmentation (notamment gravats et végétaux) ▪ 72% des OMR valorisables ▪ Un gisement des emballages important
	Opportunités	Menaces
Facteurs externes	<p>Une dynamique déjà en place sur le territoire :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Une population déjà sensibilisée à la question ▪ Des acteurs déjà sollicités pour porter des projets dans le TER (EIT, réemploi...) <p>Travail en commun avec des réseaux, d'autres collectivités qui permettent de capitaliser les expériences</p> <p>Contexte législatif incitatif : LTECV, loi AGEC, PRPGD</p> <p>Emergence de solutions innovantes (matériaux, sciences comportementales, recyclage des gravats...)</p> <p>Sensibilité accrue des citoyens aux problématiques environnementales</p> <p>Crise sanitaire :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Mise en avant des bénéfices économiques de la prévention des déchets ▪ Moment propice aux changements d'habitude et à l'amélioration du « chez soi » 	<p>Facteurs météorologiques qui favorisent la production de végétaux :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Forte influence des aléas météorologiques sur la production de végétaux <p>Crise sanitaire :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Difficultés économiques engendrées pour les acteurs, qui peuvent ne plus considérer les efforts de prévention comme prioritaires ▪ Diminution des opportunités de sensibilisation ▪ Retardement et limitation des actions pouvant être menées

Chapitre 3 **Élaboration du programme local de prévention des DMA**

Pour élaborer le PLPDMA, **ses objectifs et son programme d'actions**, plusieurs sources de données ont été confrontées :

- ✓ La Matrice AFOM (Atouts/Faiblesses internes du projet, Opportunités/Menaces externes du territoire) ;
- ✓ **L'identification des gisements d'évitement prioritaires de produits/déchets** sur lesquels faire porter les actions de prévention ;

Le plan d'action du PLPDMA ainsi élaboré fixe les objectifs de réduction des Déchets Ménagers et Assimilés (DMA) et définit les mesures à mettre en œuvre pour atteindre ces objectifs selon le contenu précis du décret du 10 juin 2015.

1/ Objectifs du programme local de prévention des déchets

1.1/ Objectifs globaux

Le PLPDMA de Lorient Agglomération **s'inscrit dans les dispositions du Programme National de Prévention des Déchets 2014 – 2020, ainsi qu'avec les objectifs** spécifiquement introduits par la loi TECV et loi AGECE. Il se fixe 3 objectifs globaux :

- En terme quantitatif : **il s'agit de réduire de 1% par an le poids de DMA produits sur la période de mise en œuvre du programme de 2021 à 2026.**
- En terme qualitatif : **il s'agit de réduire la nocivité des déchets par une réduction de l'usage, en amont, de produits générant des déchets dangereux et par l'orientation correcte de ces derniers au moment de l'abandon.**
- **En termes de gouvernance et d'animation territoriale**, il s'agit de développer la mobilisation et la coopération des acteurs du territoire (associations, entreprises, autres institutions...) et de donner de la visibilité aux actions qu'ils portent.

L'analyse croisée de données du diagnostic a permis d'identifier les axes stratégiques principaux du PLPDMA.

1.2/ Les axes stratégiques du programme

Sur la base de **l'analyse des enjeux de prévention des déchets et les propositions d'actions des partenaires potentiels**, Lorient Agglomération a retenu 7 axes stratégiques du programme d'actions :

1. Être exemplaire en matière de prévention et réduction des déchets
2. Réduire les déchets assimilés des professionnels
3. Appliquer une démarche zéro déchets dans l'évènementiel et l'administration
4. Changer le comportement des usagers
5. **Allonger la durée d'usage des objets et matériaux**
6. Eviter la production de déchets verts et encourager la gestion de proximité des biodéchets

2/ Le programme d'actions

Le programme d'actions est le fruit d'une réflexion collective menée dans le cadre d'ateliers / groupes de travail organisés avec les acteurs du territoire en s'appuyant sur les 6 axes stratégiques retenus.

Les 19 fiches actions élaborés à partir de ce travail de concertation se répartissent en 6 axes. Elles sont complétées par un axe consacré à l'animation générale du programme :

0 - Animation générale du programme

- Animer la CCES et l'équipe projet
- Coordonner les acteurs mobilisés dans chaque axe thématique
- Renseigner le tableau de bord du programme
- Produire les rapports d'étape et le rapport final

1 - Exemplarité des administrations

- 1.1 Mettre en place une politique de commande publique responsable
- 1.2 Mettre en place une politique de réduction des déchets végétaux via des plans d'urbanisme adaptés et l'animation du réseau des techniciens concernés
- 1.3 Diffuser et implanter les bonnes pratiques au sein des structures publiques

2 - Réduire les déchets assimilés des professionnels

- 2.1 Faire connaître et impulser les bonnes pratiques en entreprises
- 2.2 Assurer une pédagogie incitative sur les séjours zéro déchet chez les hébergeurs
- 2.3 Promouvoir la pratique du gourmet bag
- 2.4 Promouvoir et développer le vrac dans les commerces et chez les hébergeurs

3 - Appliquer une démarche zéro déchet dans l'évènementiel

- 3.1 Promouvoir les évènements éco-responsables et accompagner les organisateurs
- 3.2 Expérimenter l'éco-conditionnalité des subventions aux associations

4 - Accompagner le changement de comportement des usagers

- 4.1 Mise en place d'un réseau d'usagers et de logements témoins « zéro gaspi »
- 4.2 Prendre en compte la prévention et le tri des déchets dans la conception et la rénovation des logements
- 4.3 Adapter l'éducation au développement durable aux enjeux du territoire et aux besoins du public
- 4.4 Responsabiliser les usagers du littoral dans leurs pratiques de consommation nomade
- 4.5 Développer une stratégie de concertation et de mobilisation citoyenne en faveur de la prévention des déchets (articulation avec projet de territoire à revoir)

5 - Allonger la durée d'usage des objets et matériaux

- 5.1 Développer et soutenir la réparation et le réemploi
- 5.2 Favoriser la valorisation des gravats & des inertes

6 - Eviter la production de déchets végétaux et encourager la gestion de proximité des biodéchets

6.1 Développer et encourager les pratiques de gestion in situ et la valorisation des biodéchets et déchets végétaux

6.2 Développer un réseau de jardins témoins en faveur de la prévention des déchets végétaux

3/ Objectif de réduction des DMA

3.1/ Objectif global de réduction des DMA

Les objectifs de réduction sont calculés d'après les ambitions chiffrées du Programme Régional de prévention & de Gestion des Déchets (PRPGD) :

Situation de Lorient Agglomération :

DMA Hors végétaux : -1,4% entre 2016 et 2019

Végétaux : +10% entre 2016 et 2019

Fraction fermentescible dans les OMR : 37% en 2019

Cela implique un objectif de réduction de 25% des DMA hors végétaux entre 2016 et 2030.

OBJECTIFS	2020		2025		2030	
	Réduction	Année de référence	Objectif	Année de référence	Objectif	Année de référence
Réduction des DMA (hors végétaux)	-12%	2016	-	2016	-25%	2016
Réduction des déchets végétaux	0%	2016	-	2016	-20%	2016
Présence de fraction fermentescibles dans les OMR	-	2016	20%	2016	15%	2016

Appliqués aux chiffres de production de DMA de Lorient Agglomération, les objectifs régionaux donnent les projections suivantes :

OBJECTIFS	2016	Objectif 2021		Objectif 2025		Objectif 2026**	
	Gisement (kg/hab.)	Réduction (kg/hab.)	Gisement (kg/hab.)	Réduction (kg/hab.)	Gisement (kg/hab.)	Réduction (kg/hab.)	Gisement (kg/hab.)
Réduction des DMA hors végétaux	491	-59	432	-	-	-88	403
Réduction des déchets végétaux	88	0%	88	-	88	-13	75
Réduction des DMA avec végétaux	579	-	-	-	-	-101	478
Réduction de la fraction fermentescibles dans les OMR	49*	-	-	-6	43	-11	38

*Calculé d'après les caractérisations réalisées sur OMR, établissant la part de déchets fermentescibles à 33% du gisement (soit 49 kg sur 149 kg/hab. en 2016)

**Objectifs 2026 calculés au prorata temporis d'après les objectifs 2030 du PRPGD

La collectivité n'est pas réglementairement tenue de respecter ces objectifs de réduction à son échelle mais doit contribuer à l'effort collectif régional sur cette base chiffrée. Il s'agit donc de cibles vers lesquelles tendre grâce à un programme d'actions élaboré avec l'ensemble des acteurs concernés par les gisements d'évitement prioritaires identifiés. De plus, les pourcentages de réduction affichés dans le PRPGD ne tiennent pas compte des actions en faveur de la prévention et de l'optimisation du tri sélectif, en particulier sur les biodéchets, mises en place depuis 17 ans par Lorient Agglomération.

Ainsi, et compte tenu des évolutions interannuelles de la production de DMA sur le territoire de Lorient Agglomération, notamment au regard des incertitudes qu'apportent la crise sanitaire en cours depuis 2020, en particulier sur les modes de consommation des usagers, l'objectif fixé est une réduction de 1% par an, soit 5% entre 2021 et 2026. La réduction envisagée est donc de -29 kg avec une valeur cible de production de DMA est donc 550 kg/an/hab.

3.2/ Objectif de réduction par action

Voir les tableaux, axe par axe, pages ci-après.

AXE 0 : ANIMATION GÉNÉRALE DU PROGRAMME

	Action	Cible(s)	Pilote(s)	Objectif de réduction	Evitement prévu en kg/an/hab.	Evitement prévu en tonnes / an
0	Animer le programme et coordonner les acteurs	*Elus *Services *Institutions *Partenaires	*Lorient Agglomération	* Concourir à l'objectif général de réduction des DMA	-	-



AXE 1 : EXEMPLARITÉ DES ADMINISTRATIONS

	Action	Cible(s)	Pilote(s)	Objectif de réduction	Evitement prévu en kg/an/hab.	Evitement prévu en tonnes / an
1.1	Mettre en place une politique de commande publique responsable	*Administrations	*Lorient Agglomération (Commande publique & tous services) *Communes membres *Grandes administrations (UBS, GHBS, ...)	*3% de réduction des déchets ménagers produits par Lorient Agglomération et les communes de Lorient, Lanester, Ploemeur, Hennebont, Guidel et Quéven / an	- 0,30	-63
1.2	Mettre en place une politique de réduction des déchets verts via des plans d'urbanisme adaptés et l'animation du réseau des techniciens concernés	*Administrations	*Lorient Agglomération (DINF, DEDD, DGVD) *Communes membres	*5% de réduction du tonnage de déchets végétaux non ligneux exportés par les 6 plus grosses communes d'ici 2026 * 100 % des végétaux ligneux utilisés en paillage d'ici 2026	Hors DMA	Hors DMA
1.3	Diffuser et implanter les bonnes pratiques au sein des collectivités et administrations	*Administrations	*Lorient Agglomération (Commande publique & tous services) *Communes membres *Grandes administrations (UBS, GHBS, ...)	* 1% de réduction des déchets ménagers assimilés issus des administrations publiques / an	-0,25	-52



AXE 2 : RÉDUIRE LES DÉCHETS ASSIMILÉS DES PROFESSIONNELS

	Action	Cible(s)	Pilote(s)	Objectif de réduction	Evitement prévu en kg/an/hab.	Evitement prévu en tonnes / an
2.1	Faire connaître et impulser les bonnes pratiques en entreprises	*Entreprises	*Lorient Agglomération (DGVD, DEVECO) *Chambre de Métiers et de l'Artisanat de Bretagne	*1% de réduction des DMA issues des entreprises accompagnées d'ici 2026 (5 entreprises par an)	- 0,001	-0,6
2.2	Assurer une pédagogie incitative sur les séjours zéro déchet chez les hébergeurs	*Public touristique	*Lorient Agglomération (DTN, DGVD) *Hébergeurs touristiques	*1% de réduction de la production de déchets chez les hébergeurs accompagnés par an (5 hébergeurs type hôtellerie de plein air)	- 0,003	-1
2.3	Promouvoir la pratique du gourmet bag	*Restaurants	*Lorient Agglomération (DEVECO, DGVD) *UMIH 56	*5% de réduction des biodéchets des restaurateurs engagés dans la démarche par an (10 restaurants par an)	- 0.01	-2
2.4	Promouvoir et développer le vrac dans les commerces	*Commerces Alimentaires *Hôtellerie de plein air	*Lorient Agglomération (DEVECO, DTN, DGVD)	*1% de réduction des emballages dans la collecte sélective chez les professionnels concernés	-0,06	-13

AXE 3 : APPLIQUER UNE DÉMARCHE ZÉRO DÉCHET DANS L'ÉVÈNEMENTIEL

	Action	Cible(s)	Pilote(s)	Objectif de réduction	Evitement prévu en kg/an/hab.	Evitement prévu en tonnes / an
3.1	Promouvoir les évènements éco-responsables et accompagner les organisateurs	*Organisateurs d'évènements festifs, culturels et sportifs	*Lorient Agglomération (DTN, DIRCOM, DGVD)	* 1% de réduction des déchets des évènements accompagnés par an (10 évènements accompagnés par an)	- 0,20	-42
3.2	Expérimenter l'éco-conditionnalité des subventions aux associations	*Associations et organismes bénéficiaires de subventions	*Lorient Agglomération (DTN, DIRCOM, DGVD) *communes membres	* 5% de réduction des tonnages collectés sur les équipements municipaux des communes impliquées par an	- 0,04	-8



AXE 4 : ACCOMPAGNER LE CHANGEMENT DE COMPORTEMENT DES USAGERS

	Action	Cible(s)	Pilote(s)	Objectif de réduction	Evitement prévu en kg/an/hab.	Evitement prévu en tonnes / an
4.1	Mise en place d'un réseau d'usagers et de logements témoins « zéro gaspi »	*Tous usagers	*ALOEN	* 10% de réduction des DMA par les témoins /an (25 logements témoins suivis par an) *0,2% de réduction des DMA sur l'ensemble des foyers par effet d'entraînement par an	-0,30	-63
4.2	Prendre en compte la prévention et le tri des déchets dans la conception et la rénovation des logements	*Foyers en habitat collectif	* bailleurs sociaux * Lorient Agglomération (DHFP, DGVD)	* concoure à l'objectif de réduction de la fiche 4.1		
4.3	Adapter l'éducation au développement durable aux enjeux du territoire et aux besoins du public	*Tous usagers *Etablissements scolaires	*Lorient Agglomération (DEDD, DGVD) *communes membres	* 40 classes ou groupes d'enfants participant au programme pédagogique de Lorient Agglo consacré à la prévention des déchets *1% de réduction des biodéchets en poids dans les restaurants municipaux par an	-0,01	-2

AXE 4 : ACCOMPAGNER LE CHANGEMENT DE COMPORTEMENT DES USAGERS (SUITE)

	Action	Cible(s)	Pilote(s)	Objectif de réduction	Evitement prévu en kg/an/hab.	Evitement prévu en tonnes / an
4.4	Responsabiliser les usagers du littoral dans leurs pratiques de consommation nomade	*Tous usagers *Public touristique	*Lorient Agglomération (DEDD, DTN, DGVD) *communes membres	* 2% de réduction des déchets de corbeilles collectées par les communes	-0,24	-50
4.5	Développer une stratégie de concertation et de mobilisation citoyenne en faveur de la prévention des déchets	*Tous usagers	*Lorient Agglomération (DEDD, DGVD) *ALOEN	* concourt à l'objectif général de réduction des DMA	-	-



AXE 5 : ALLONGER LA DURÉE D'USAGE DES OBJETS ET MATÉRIAUX

	Action	Cible(s)	Pilote(s)	Objectif de réduction	Evitement prévu en kg/an/hab.	Evitement prévu en tonnes / an
5.1	Développer et soutenir la réparation et le réemploi	*Tous usagers *Artisans	*Lorient Agglomération (DGVD) *Chambre de Métiers et de l'Artisanat de Bretagne	*1% de réduction du gisement de matériaux réutilisable par an	-0,47	-98
5.2	Favoriser la valorisation des gravats & des inertes	*Tous usagers	*Lorient Agglomération (DGVD)	*2% de réduction des tonnages de gravats & inertes déposés en déchèterie par an	-1,40	-293
5.3	Expérimenter le réemploi du verre en lien avec les acteurs de la distribution	*Tous usagers	*Lorient Agglo *Coopérative Distro *Distributeurs et producteurs de boissons	*1% de réduction des tonnages de verre collectés par an	-0.50	-105



AXE 6 : ÉVITER LA PRODUCTION DE DÉCHETS VÉGÉTAUX ET ENCOURAGER LA GESTION DE PROXIMITÉ DES BIODÉCHETS

	Action	Cible(s)	Pilote(s)	Objectif de réduction	Evitement prévu en kg/an/hab	Evitement prévu en tonnes / an
6.1	Développer et encourager les pratiques de gestion in situ et la valorisation des biodéchets et déchets végétaux	*Tous usagers	*Lorient Agglomération (DEDD, DGVD) *communes membres	* 2% de réduction du ratio par habitant des déchets végétaux par an	-2,0	-418
6.2	Développer un réseau de jardins témoins en faveur de la prévention des déchets verts	*Tous usagers	*Lorient Agglomération (DEDD, DGVD) *communes membres *maisons de quartier *centres sociaux	* concourt à l'objectif de réduction de la fiche 6.1		

	Evitement prévu en kg/an/hab.	Evitement prévu en tonnes / an
TOTAL	-5,78	-1 211

L'objectif d'évitement fixé pour le territoire est donc de 5,78 kg/an/hab., ce qui correspond à une réduction de 1% par rapport au ratio de 579 kg/an/hab (année de référence : 2019).

4/ Pilotage et gouvernance

4.1/ Une gouvernance ouverte et partagée avec **l'ensemble des acteurs**

L'élaboration d'un PLPDMA a fait l'objet d'une procédure de concertation, avec une gouvernance déterminée par :

- **Constitution d'une équipe projet pour animer le programme avec un élu référent**, la vice-présidente en charge de la gestion et de la valorisation des déchets, et du responsable de la prévention des déchets au sein de la DGVD ;
- **Constitution de la Commission Consultative d'Elaboration et de Suivi (CCES)**. La commission est composée de :

10 élus communautaires et communaux :

- 5 vice-présidents : Gwenn LE NAY (gestion et valorisation des déchets) remplacé par Annick GUILLET le 12 octobre 2021, Bruno PARIS (transition écologique), Freddie FOLLEZOU (Développement économique et emploi), Marc BOUTRUCHE (habitat, logement, foncier et projet territorial) et Armelle NICOLAS (Environnement, gestion des risques, des espaces naturels et de la GEMAPI) ;
- 5 membres de la Commission transition écologique : Marie-Françoise CERESZ, Martine DI GUGLIELMO, Antoine GOYER, Fabrice LEBRETON et Maurice PERON ;

Et de représentants des organismes suivants :

- Direction de la communication de Lorient Agglomération ;
- **Délégation régionale de l'ADEME** ;
- Conseil Régional de Bretagne ;
- Conseil de Développement du Pays de Lorient ;
- Lorient Bretagne Sud Tourisme ;
- Association UFC-Que Choisir 56.

La délibération prise en conseil communautaire du 2 février 2021 et instituant la CCES est disponible en annexe 2.

La CCES a adopté son règlement interne lors de la première séance.

Elle a en charge de superviser l'élaboration du PLPDMA, depuis l'analyse de l'état des lieux – diagnostic jusqu'à l'approbation du programme en Conseil communautaire, d'assurer son suivi et son évaluation annuelle et de piloter sa révision au bout de 6 ans.

4.2/ **Calendrier de l'élaboration du PLPDMA**

L'élaboration du PLPDMA s'est déroulée de la manière suivante :

- 26 novembre 2020 : première réunion du comité de pilotage pour définir le calendrier d'élaboration du programme et définir les rôles de chacun ;

- Novembre 2020-février 2021 : **Mise à jour de l'état des lieux du territoire sur la base de l'état des lieux du TER, du diagnostic réalisé dans le cadre de l'étude d'opportunité** sur la tarification incitative et du rapport 2019 sur le prix et la qualité du service de gestion des déchets ;
- 4 février 2021 : seconde réunion du comité de pilotage pour la définition de la méthode visant à définir les objectifs stratégiques du programme ;
- 2 mars 2021 : **réunion exceptionnelle de la CCES visant à favoriser l'acculturation** de ses membres aux enjeux de la prévention de la production des déchets ;
- 30 mars 2021 : première réunion de la CCES visant à adopter le règlement intérieur, valider le diagnostic de territoire, définir les objectifs stratégiques **d'évitement des flux de déchets prioritaires**, déterminer la méthode et le **calendrier de concertation pour l'élaboration du plan d'actions** ;
- 30 mai – 8 juillet : concertation des acteurs institutionnels, économiques et associatifs du territoire sous la forme de 10 réunions de groupe de travail en 5 thématiques identifiées par la CCES – voir 4.2 ;
- Juillet-août 2021 : synthèse de la production issue des réunions de concertations **sous la forme d'une première version du plan d'actions** ;
- 2 - 13 septembre 2021 : seconde phase de concertation en comité de pilotage, élargie aux vice-présidents en charge de chacune des thématiques préalablement identifiées ;
- Septembre – octobre 2021 : **consolidation du plan d'actions préalable à la** présentation en CCES, définition des indicateurs et des modalités de suivi ;
- 30 novembre 2021 : seconde réunion de CCES **visant à valider le plan d'action** et à arrêter le **calendrier et les modalités d'organisation de la consultation** publique ;
- Décembre 2021 : production du document de synthèse soumis à la consultation publique ;
- 10 au 31 janvier 2022 : consultation publique ;
- 1^{er} – 16 février 2022 : instruction des avis déposés dans le cadre de la consultation publique ;
- 16 février 2022 : **troisième réunion de la CCES visant à adapter le plan d'actions** au regard des avis déposés lors de la consultation publique et à déterminer les modalités de réponses individuelles et collective aux usagers contributeurs ;
- 16 – 22 février 2022 : **préparation du bordereau d'adoption du PLPDMA en conseil** communautaire ;
- Mars 2022 : estimation des impacts environnementaux et économiques des actions, rédaction du document final du PLPDMA ;
- 5 avril 2022 : adoption du PLPDMA en conseil communautaire (voir délibération en annexe 3) ;
- Avril – mai 2022 : transmission du PLPDMA au Préfet de Région et à la direction **régionale de l'ADEME, et production d'une synthèse non technique destinée à la** mise à disposition des usagers.

Les grandes lignes **de la procédure d'élaboration est présenté sous la forme d'une** frise chronologique page suivante.

PLAN LOCAL DE PRÉVENTION DES DÉCHETS MÉNAGERS ASSIMILÉS : LES GRANDES ÉTAPES DU PROJET, DE SON ÉLABORATION À SA MISE EN ŒUVRE.



Une fois approuvé et publié, le PLPDMA sera mis en œuvre :

- Pilotage du programme d'actions ;
- Constitution de partenariats et mobilisation des acteurs du territoire ;
- Réalisation et suivi des actions du programme.

Enfin, le PLPDMA sera évalué chaque année et révisé au bout de 6 ans. Les résultats obtenus durant cette période seront communiqués **au Conseil communautaire, aux conseils municipaux ainsi qu'aux structures représentées dans la CCES. Ils seront également portés à la connaissance du public.**

4.3/ Déroulement de la concertation avec les acteurs du territoire

La CCES a souhaité organiser une large concertation des acteurs locaux pour favoriser la **co-construction du plan d'actions, au regard des objectifs stratégiques en termes de gisements d'évitement prioritaires.**

Afin de mobiliser et d'obtenir la participation d'un nombre significatif et représentatif d'acteurs locaux au regard des thématiques visées, une cartographie des acteurs de la prévention des déchets a été produite. Elle est disponible en annexe 4.

Chacun des vice-présidents membres de la CCES a été mobilisé pour déterminer les **modalités d'animation (nombre de réunions par axe, liste des acteurs sollicités).** En conséquence, l'organisation et le calendrier des réunions ont été les suivants :

Exemplarité de l'EPCI
et des communes membres

Vice-président : Bruno PARI S

deux réunions :
30/06 & 05/07

Prévention des déchets
assimilés des professionnels

Vice-président : Freddie FOLLEZOU

3 réunions :
04/06 & 10/06 & 17/06

Démarche zéro déchet dans
l'évènementiel et les
administrations

Vice-président : Armelle NICOLAS

deux réunions :
29/06 & 08/07

Changement de
comportement des usagers

Vice-président : Marc BOUTRUCHE

trois réunions :
25/06 & 07/07

Allongement de
la durée d'usage des
objets et matériaux

Vice-président : Gwen LE NAY

une réunion : 31/05

Un total de 135 participants a suivi ces séances de travail. La liste des invités et des participants figure en annexe 5 du présent document. **L'animation était confiée au vice-président référent et le secrétariat assuré par le service de prévention des déchets de Lorient Agglomération.** Les séances de travail **d'une heure et demie à deux heures ont permis de favoriser l'expression de chacun et de produire, à chaque séance, un ensemble de deux à quatre propositions clés sur la thématique abordée.** Le relevé de propositions issu de chaque réunion et faisant office de compte-rendu a ensuite été utilisé pour **construire la première mouture du plan d'actions.**

Le retour qualitatif des séances est le suivant :

- Diversité des acteurs favorisée,
- Bonne adhésion des services,

- Peu de « trous dans la raquette » en termes de **champs thématiques et d'acteurs** représentés,
- Un timing serré : 10 réunions en un mois et demi,
- Des contributions riches, avec un important travail de compilation, de classement et **d'articulation des propositions émises**,
- Difficulté à « dépasser le tri » : les propositions tournaient systématiquement autour des questions de tri, de recyclage et de valorisation et il était nécessaire **de recadrer les discussions autour de la perspective d'éviter que les déchets ne soient produits**,
- Consensus aisément trouvé : **aucun vote n'a été nécessaire pour arbitrer entre les propositions**,
- Réponse à des besoins : les séances ont montré le besoin de se retrouver par **cercles professionnels autour du partage d'expérience**, au-delà de la seule question de la prévention des déchets,
- Volonté de poursuivre le travail en réseau sur certaines thématiques : ces groupes **de travail ainsi institués ont vocation à s'inscrire dans la durée**, dans le cadre d'une animation de réseaux professionnels à prévoir.

4.4/ Organisation de la consultation publique

La consultation publique a été organisée du 10 au 31 janvier. Un document de **synthèse reprenant les éléments réglementaires, les gisements d'évitement prioritaires** a été porté à la connaissance des usagers via une page dédiée sur le site internet de Lorient Agglomération. Une campagne de communication a été orchestrée via les réseaux sociaux et la presse.



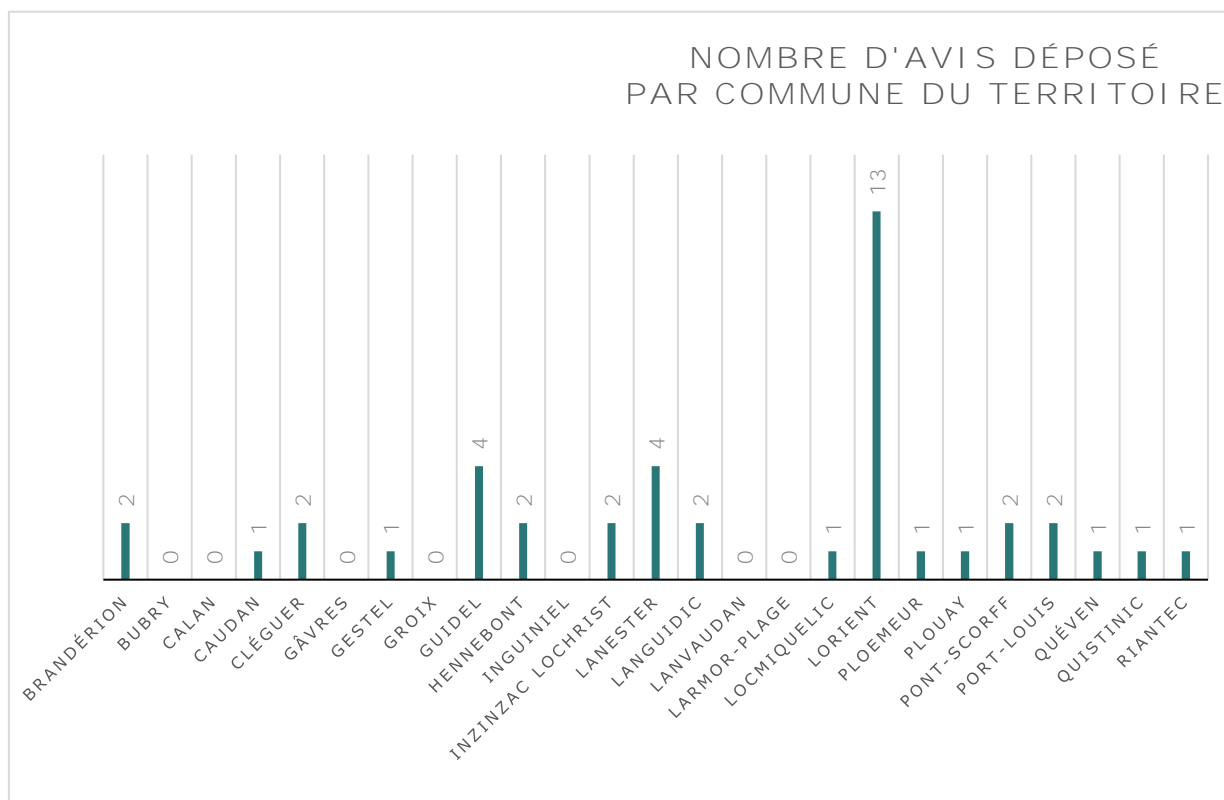
Un formulaire en ligne mis à disposition des usagers sur la page web dédiée a permis de recueillir 43 avis différents durant les 21 jours, durée légale de la consultation officielle.

Les principales informations issues de la consultation sont les suivantes :

Les avis émis par :

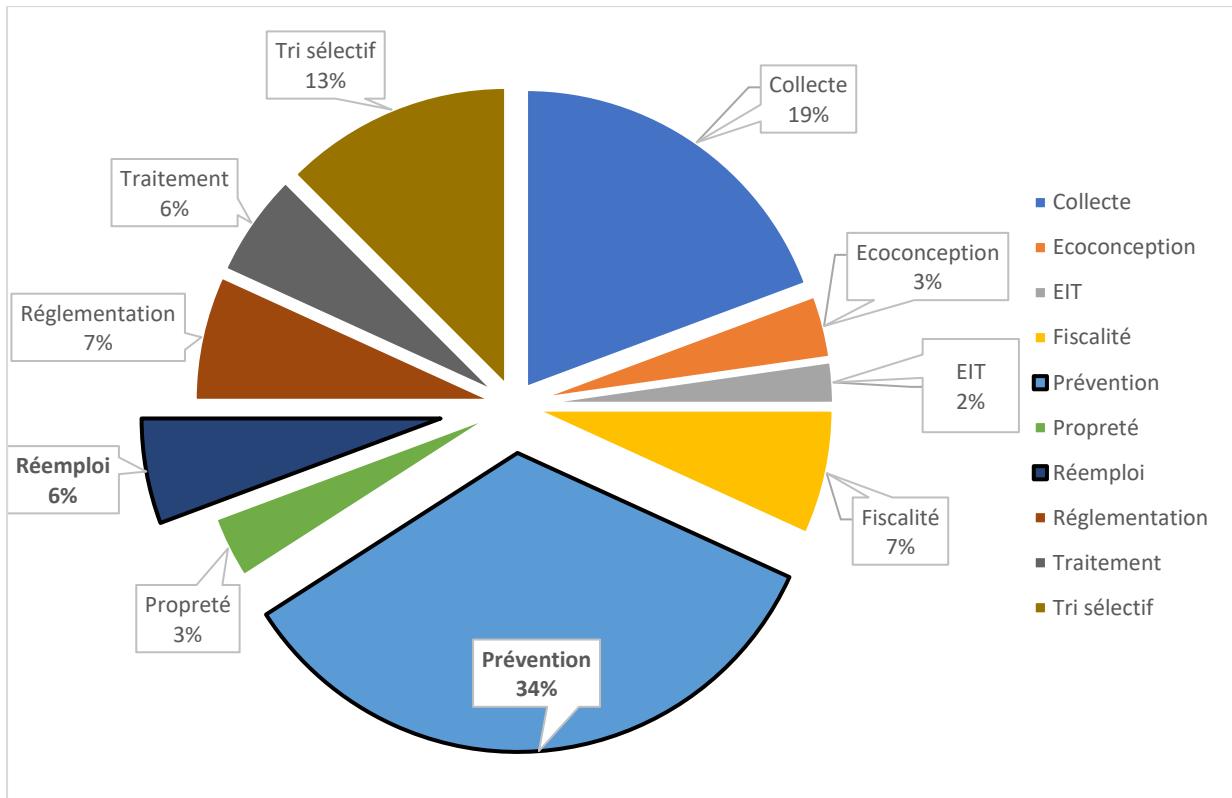
- - 5 représentants associatifs,
- - 38 usagers.

Les avis proviennent de 18 communes différentes :

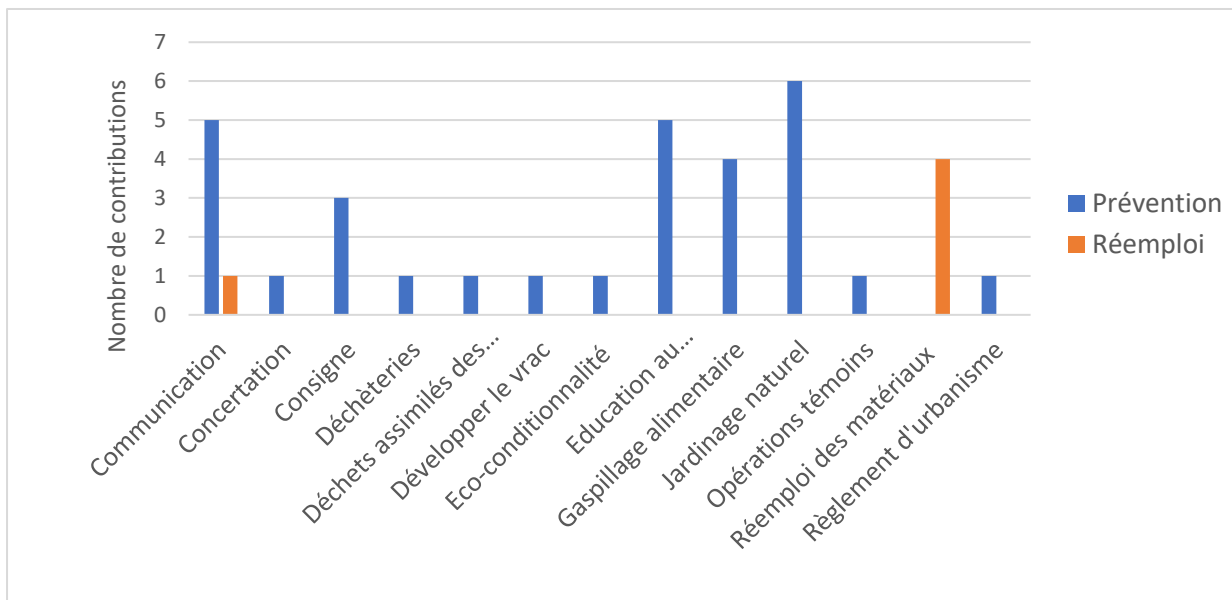


Les 43 avis déposés ont été analysés pour en faire ressortir 88 contributions différentes, celles-ci pouvant être exprimées sous forme de proposition, de réclamation, de question, etc. sur des sujets ne relevant pas systématiquement du champ de la prévention mais de **l'ensemble des 3 piliers de l'économie circulaire**, voire du registre de la réglementation ou de la propreté urbaine. **2 d'entre elles étaient notamment de l'ordre de la relation usager ordinaire** : problème de bac non collecté, demande d'information sur le tri sélectif.

Les différentes contributions sont ainsi réparties selon les thématiques suivantes :



Le champ couvert par le PLPDMA concerne principalement la prévention (éviter que le déchet ne soit produit) et le réemploi (allonger la durée d'usage des objets et des matériaux), soit 35 contributions sur 88. Les sujets abordés ont été les suivants :



Dans l'instruction de ces propositions, la CCES a constaté que plusieurs propositions, bien situées dans le champ du PLPDMA, n'apportaient pas de plus-value par rapport au plan d'actions soumis à consultation. En revanche, la CCES a souhaité tenir compte de plusieurs contributions relatives au premier pilier de l'économie circulaire, l'approvisionnement durable (domaines concernés : écoconception, écologie industrielle & territoriale, économie de la fonctionnalité) et donner un écho dans le programme aux questions réglementaires abordées par certains usagers.

Ainsi, 16 contributions sur 88 ont été retenues pour compléter le plan d'actions de la manière suivante :

- **Etablissement d'une articulation lisible avec la politique d'écologie industrielle & territoriale, en particulier sur la question de la production d'emballages dans le cadre de l'accompagnement de l'innovation et du développement des entreprises de l'agro-alimentaire sur le territoire communautaire ;**
- Compléments apportés à 6 des 19 fiches actions que comporte le plan ;
- **Rédaction d'une nouvelle fiche actions dans l'axe 5 sur le thème « Développer et soutenir la réparation et le réemploi ».**

D'une façon générale, la CCES a souhaité que soit apporté une réponse collective de remerciement pour les avis émis et propositions apportées, lors de la publication du programme à la suite de son adoption. **La CCES a aussi souhaité qu'une réponse individuelle soit apporté à chaque usager et association, dès lors que son contact était renseigné lors du dépôt d'avis, en apportant les éléments de langage appropriés en fonction des sujets abordés.** Cette tâche a été assignée au service de prévention des déchets de Lorient Agglomération.

4.5/ Articulation avec les autres politiques du territoire



Le PLPDMA s'insère dans un panorama de supports programmatiques préexistants **localement, et comme c'est le cas pour l'arsenal juridique** relatif à la prévention et à la gestion des déchets, doit a minima entrer en compatibilité avec ces documents et si possible **en renforcer la portée ou l'atteinte des objectifs.**

En premier lieu, le Projet de Territoire adopté en conseil communautaire en novembre 2021 pour le mandat en cours impose une feuille de route constituée de 15 enjeux pour 54 objectifs, dont un certain nombre relèvent pour tout ou partie du champ du PLPDMA. Chaque fiche-action du plan fait donc systématiquement référence au projet de territoire en mentionnant les thématiques correspondantes.



Le second chapeau recouvrant le champ couvert par le PLPDMA est le Plan climat air énergie (PCAET), adopté pour la période 2020-2025. **L'orientation 7 du Plan fait explicitement référence à la nécessité d'économiser les ressources, reprenant les enjeux exprimés au travers du contrat d'objectifs « Territoire économe en ressource » signé avec l'ADEME pour 2019-2021.** Les dispositifs innovants en matière de prévention y tiennent une bonne place, sur la base du principe des « 5 R » : *Refuser, Réduire, Réutiliser, Réparer et Recycler.*

Complété en **2022 par le lancement d'une étude** sur le thème « *Sobriété, Economie de la fonctionnalité et de la coopération (EFC), Low-tech* », le PCAET et le label « *Territoire engagé pour la transition écologique* » (ou label « *Climat-Air-Energie* ») **délivré par l'ADEME viennent** logiquement en référence **de plusieurs fiches actions, et en tout premier de l'axe 1 consacré à l'exemplarité des administrations et de la commande publique responsable.**

Les autres plans, schémas et programmes de référence sont :

- Schéma de Cohérence Territoriale du pays de Lorient (SCOT) : lien entre les fiches actions du PLPDMA visant à réduire la production de déchets végétaux par les pratiques de jardinage naturel et le thème de « trame verte & bleue » du SCOT.

- **Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) sur les masses d'eau Blavet, Scorff, Isole-Ellé-Laïta, Golfe du Morbihan & Ria d'Étel, et Contrats Territoriaux de Bassins Versants (CTBV) sur ces mêmes masses d'eau** : ces documents articulent la planification et l'organisation opérationnelle des actions en faveur de la protection de la qualité de l'eau et des milieux aquatiques. Les fiches actions du PLPDMA visant à réduire la production de déchets végétaux par les pratiques de jardinage naturel doivent tenir compte des dispositions des SAGE relatives à la protection de la qualité de l'eau en milieu urbain. Elles doivent aussi être adaptées en fonction des volets urbains des CTBV et de leurs actions en direction des services espaces verts communaux comme du grand public (exemple : opération « Semaine pour les alternatives aux pesticides »).

- Atlas de la Biodiversité Communale au pays de Lorient : en lien avec le programme « Territoires Engagés pour la Nature » (TEN) dans lequel s'est engagé Lorient Agglomération sur la période 2021-2024, l'Atlas de la biodiversité dans les communes doit être pris en compte dans le cadre des fiches actions du PLPDMA visant à réduire la production de déchets végétaux par les pratiques de jardinage naturel.

- Schéma de Développement Touristique de Lorient Agglomération : les fiches actions relatives à la mobilisation des hébergeurs et des publics touristiques en faveur de la prévention des déchets prennent en compte les enjeux énoncés dans le chantier 7 du schéma « La qualité durable et solidaire dans le tourisme ».



Charte de l'Agriculture & de l'Alimentation du Pays de Lorient • Édition 2018



- **Charte de l'Agriculture & de l'Alimentation** du Pays de Lorient : l'un des volets de la charte est le Projet Alimentaire Territorial (PAT), labellisé par le Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation. Dans ce cadre, la thématique de l'éducation à l'alimentation durable fait le pont avec le PLPDMA, la sensibilisation au goût, la question de la qualité, la saisonnalité, etc. étant des facteurs importants de la lutte contre le gaspillage alimentaire incluse en

particulier dans la fiche actions relative à l'éducation au développement durable.

- Programme Local de **l'Habitat** (PLH) : Le PLPDMA doit s'appuyer sur la dynamique de production et de renouvellement du parc locatif social impulsé par le PLH 2017-2022, puis sur le PLH élaboré pour la période 2023-2028, pour déployer le réseau de logements et de foyers témoins zéro gaspi, et surtout expérimenter la prise en compte du tri et de la prévention des déchets dans la conception de logements « exemplaires ».

- Programme éducatif « Eau-Milieus Aquatiques-Biodiversité » de Lorient Agglomération : **la fiche actions relative à l'éducation au développement durable** sur le thème de la prévention des déchets doit être articulé avec les actions **éducatives portées par la Direction de l'Environnement et du Développement Durable** de Lorient Agglomération. Outre le livret pédagogique commun, une approche commune et une harmonisation des méthodes sont à favoriser, pour améliorer la lisibilité des programmes vis-à-vis des publics cibles.

- **Programme d'éducation au développement durable du Département** du Morbihan : destiné aux collèges, ce programme prévoit des actions en faveur de la lutte contre le gaspillage alimentaire, le développement du compostage des **biodéchets issus de la restauration scolaire**, **l'initiation des collégiens au parcours des déchets** (visite de centres de traitement), etc. Pour ces raisons, il est nécessaire **d'opérer un rapprochement entre l'action du Département et celle de Lorient Agglomération** au travers de la fiche actions dédiée à l'éducation au développement durable.

Enfin, le PLPDMA doit être conduit **en lien étroit avec l'ensemble des schémas, projets et programmes** menés dans le domaine de la gestion & de la valorisation des déchets sur le territoire :

- Schéma directeur des déchèteries communautaires : étude en cours, visant à interroger le rôle des déchèteries dans sa politique de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés et à fixer les orientations stratégiques et les nouvelles **organisations à mettre en œuvre en déchèterie pour les années à venir**, dans un contexte budgétaire contraint. Le schéma directeur intègre ainsi une réflexion sur **les perspectives d'évolution des services rendus à l'utilisateur en déchèterie dans le cadre d'une approche d'économie circulaire et le développement de nouveaux services** : allongement de la durée de vie (zone de reprises, matériauthèque), mise à disposition de compost, de broyat, sur-tri sur gravats et végétaux, etc. Ces thématiques sont en particulier inscrites dans les axes 5 et 6 du PLPDMA.

- Schéma de traitement des déchets ménagers de Lorient Agglomération : Etude en cours visant à envisager différents scénarios pour le traitement et la valorisation des déchets ménagers en privilégiant la hiérarchie des modes de traitement définie par la réglementation. Ce schéma tient également compte des **ambitions du PRPGD et doit logiquement s'appuyer** sur les projections issues du PLPDMA en termes d'évolution à la baisse de la production de DMA.

- Optimisation des fréquences de collecte : depuis 2017, Lorient Agglomération poursuit un **programme d'optimisation de la fréquence de collecte des déchets ménagers résiduels sur le territoire** dans l'objectif de **d'optimiser les performances de collecte et d'inciter davantage les usagers au tri sélectif**. En première approche, la quantité de déchets ménagers collectés en porte à porte, tout flux confondus est plus faible sur les communes dont la fréquence de collecte a été optimisée. **Cependant, une étude sur les effets de l'abaissement des fréquences de collecte** montre que **cette production plus faible de déchets ménagers n'est pas intrinsèquement liée à la mise en œuvre de ce dispositif d'optimisation**. Celui-ci **n'apparaît donc pas comme un outil de prévention** ; mais il peut néanmoins être un **levier pour favoriser la réussite d'autres actions de réduction**, telles que prévues notamment dans l'axe 4 et l'axe 6 du PLPDMA.

- **Politique d'Écologie Industrielle & Territoriale (EIT) de Lorient Agglomération** : volontairement maintenues hors du champ du PLPDMA de Lorient Agglomération, les trois piliers du premier domaine de l'économie circulaire relatifs à l'approvisionnement durable s'inscrivent dans une démarche spécifique menée en lien avec les acteurs économiques du territoire, lancée au travers du programme « Territoire économe en ressource » entre 2019 et 2021.

A court terme, l'objectif est de poursuivre les diagnostics déchets en entreprise à la suite de la dynamique lancée au travers du Programme « Territoire économe en ressource », afin d'épauler les professionnels dans leur mise en conformité avec la réglementation sur le tri 7 flux imposé par la Loi Agec. Second objectif : dégager des perspectives de synergies inter-entreprises autour de la valorisation de certains déchets d'ateliers, pouvant être appréhendés comme une ressource. Cette démarche d'écologie industrielle et territoriale, est complétée par la promotion des logiques de mutualisation et de coopération, au travers de l'économie de la fonctionnalité. Plusieurs communes sont également inscrites dans cette voie (cf. axe 1 du PLPDMA consacré à l'exemplarité des administrations).

Par ailleurs, un soutien aux démarches d'écoconception a été engagé dans le cadre du programme TER, qu'il faudra poursuivre. Plusieurs entreprises travaillant sur des projets en lien avec les matériaux biosourcés ou, par exemple, issus des coproduits de l'activité de la pêche et de la conchyliculture, sont accompagnées sur le chemin de l'innovation et du développement économique.

En matière d'approvisionnement durable de biens et de services, la résonance avec les actions du PLPDMA est notable : les emballages et en particulier les plastiques, constituent le second gisement d'évitement prioritaire. Lorient Agglomération doit ainsi, au-delà du plan d'actions prévues, enjoindre le monde économique local à faire évoluer ses pratiques. Packaging dans l'agro-alimentaire, suremballage dans la grande et moyenne distribution, etc. : une réflexion sera engagée avec les représentants de ces secteurs d'activité pour améliorer la prise en compte de la prévention des déchets plastiques d'emballage et l'optimisation de leur tri sélectif, en tenant mieux compte des process industriels déployés par la filière du recyclage et au sein du centre de tri de Caudan en premier lieu. Lorient Agglomération incitera tout particulièrement les établissements de la grande et moyenne distribution du territoire à réduire le suremballage des produits vendus à leur clientèle en expérimentant des nouvelles formules de packaging à des prix accessibles à tous.

Lorient Agglomération accompagnera encore le déploiement des nouvelles filières à Responsabilité Élargie des Producteurs (REP) imposées par la Loi Agec, en lien avec ses partenaires du réemploi. A court terme, ce sont les REP sur les articles de sport et de loisir, et sur les articles de bricolage et de jardinage thermique auxquelles il faudra faire une place dans le dispositif de tri et de réemploi au sein des déchèteries du territoire.

Enfin, Lorient Agglomération soutiendra l'expérimentation sur le réemploi des matériaux du BTP, en partenariat avec ALOEN et la SCIC Bellastock, en complément aux actions prévues dans l'axe 5 consacré au réemploi des objets et des matériaux.

- Certification ISO 9001 du service : le service public de collecte et de tri des déchets de Lorient Agglomération est certifié ISO 9001 depuis décembre 2020 pour la qualité du service rendu à l'utilisateur. Ce système de management de la qualité inclut toutes les composantes du service sous forme de processus. Parmi ceux-ci, le processus « Prévention » présente la finalité suivante : « Réduire la production de DMA sur le territoire et s'assurer de la bonne qualité du tri des déchets collectés pour une valorisation matière maximum et une réduction des tonnages enfouis. » L'atteinte de l'objectif relatif à la réduction de production de DMA est ainsi intimement liée à la mise en œuvre du PLPDMA.

5/ Suivi et évaluation du programme

La mise en œuvre d'un dispositif de suivi et d'évaluation est une obligation réglementaire pour un PLPDMA. Mais c'est aussi une nécessité et une opportunité à plusieurs niveaux :

- Pour en mesurer l'état d'avancement,
- Afin d'en apprécier ses impacts réels,
- Afin d'identifier dans quelle mesure les objectifs ont été atteints et par conséquent adapter la mise en œuvre des actions,
- Pour rendre compte de l'avancement aux élus, aux partenaires et à la population.

Le dispositif d'évaluation doit être simple pour que sa mise en œuvre ne soit pas chronophage et doit faire appel à des indicateurs communs et partagés avec les autres démarches territoriales de prévention afin de pouvoir bénéficier de comparaisons.

Le dispositif d'évaluation ainsi proposé s'inscrit dans ces principes en accord avec les recommandations de l'ADEME. Les indicateurs seront développés à 2 niveaux :

- Des indicateurs globaux du programme lui-même,
- Des indicateurs pour chacune des actions.

5.1/ Les indicateurs du programme

Comme exposé au 3.1 du présent chapitre, l'objectif fixé pour le PLPDMA est une réduction de 1% par an, soit 5% entre 2021 et 2026. La réduction envisagée est donc de -29 kg avec une valeur cible de production de DMA est donc 550 kg/an/hab.

L'indicateur principal du programme est logiquement l'évolution interannuelle de la production de DMA, en valeur absolue mais également le ratio par an et par habitant.

En complément, les indicateurs de moyens financiers et humains mis en œuvre pour l'atteinte de l'objectif de réduction seront suivis chaque année. Voir 5.4-L'évaluation économique du programme.

Les indicateurs par action se décomposent, quant à eux en :

- indicateurs d'activité, qui permettent de suivre les moyens alloués et l'état d'avancement de chaque action dans le temps ;
- indicateurs d'impact, qui permettent d'évaluer les changements de comportement et/ou les quantités évitées par l'action.

5.2/ Les indicateurs par action

Les indicateurs d'activité

Les **indicateurs d'activités** sont **directement liés à l'intervention de la collectivité**, ils peuvent être subdivisés en :

- Indicateurs de moyens : ils concernent les moyens mobilisés (montants financiers et temps humain), ainsi que le matériel utilisé pour réaliser l'action.
- Indicateurs de réalisation : ils se rapportent à toutes les informations reflétant l'intensité de la réalisation d'une tâche (relais contactés, outils diffusés, nombre de personnes ayant participé à l'action).

Les indicateurs d'impact

Les indicateurs d'impact sont le résultat de l'**intervention de la collectivité**, ils servent à mesurer les résultats obtenus, ils peuvent être subdivisés en :

- Indicateurs de participation : une mesure ou d'une estimation de la quantité (ou du pourcentage) d'acteurs concernés par l'action et qui ont marqué leur adhésion à celle-ci.
- Indicateurs quantités évitées : mesurer ou estimer, lorsque cela est possible, la quantité de déchets évités grâce à l'action.

Les indicateurs par action sont précisés dans chacune des fiches actions. Les indicateurs proposés **s'inscrivent dans ces 4 catégories**. Le nombre d'indicateurs par action est compris entre 1 à 3 indicateurs d'activité et 1 à 3 indicateurs d'impact.

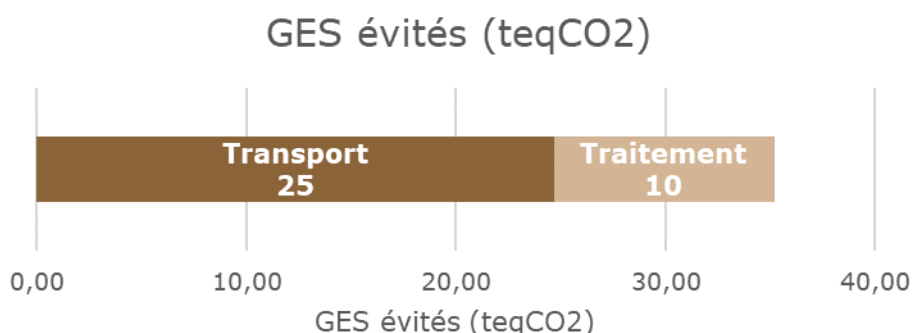
5.3/ L'évaluation environnementale du programme

Sources et hypothèses :

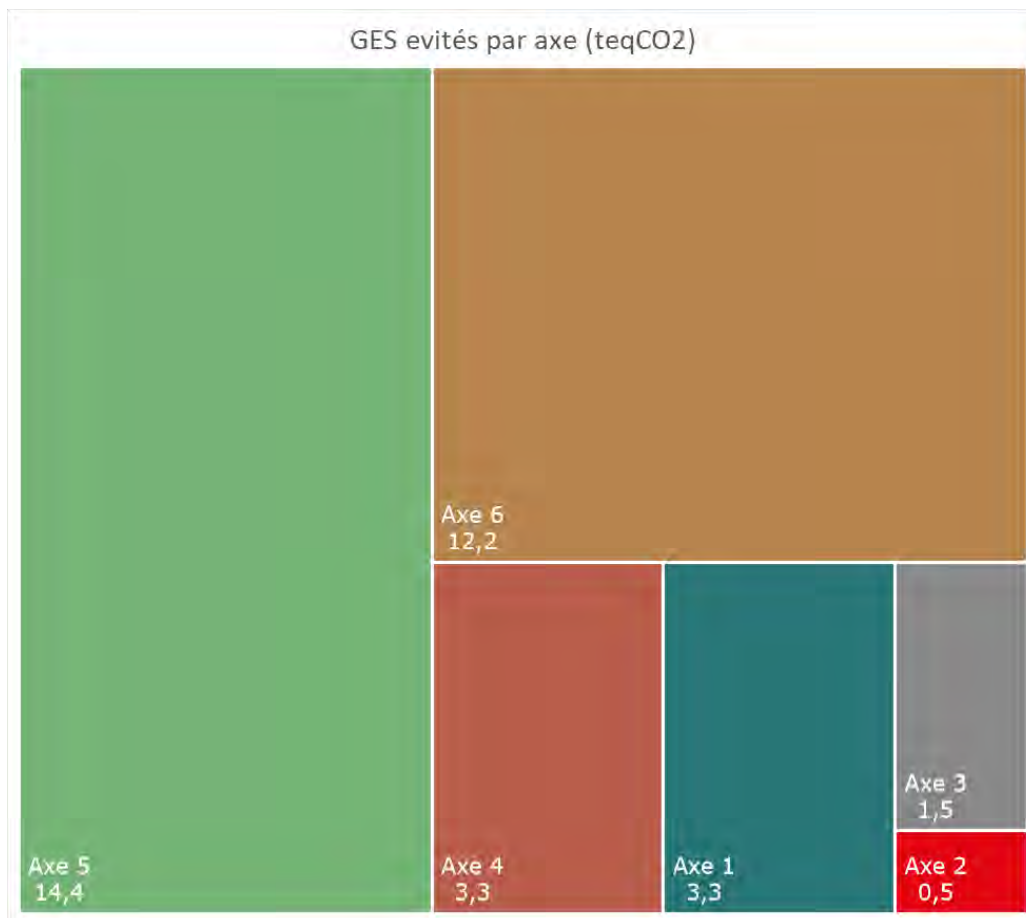
Les émissions et consommations ont été calculées à partir des gisements d'évitement de production de déchets (tonnes) et des facteurs d'émissions ou consommations issues du bilan GES réglementaire de Lorient Agglomération, ou à partir de données nationales.

Résultats des GES évités : transport et traitement

Au total, c'est 35 teqCO₂ qui vont être évitées chaque année grâce à la mise en place du programme, soit 1% des GES produites par Lorient Agglomération pour le transport (collecte et transfert) et le traitement des déchets.

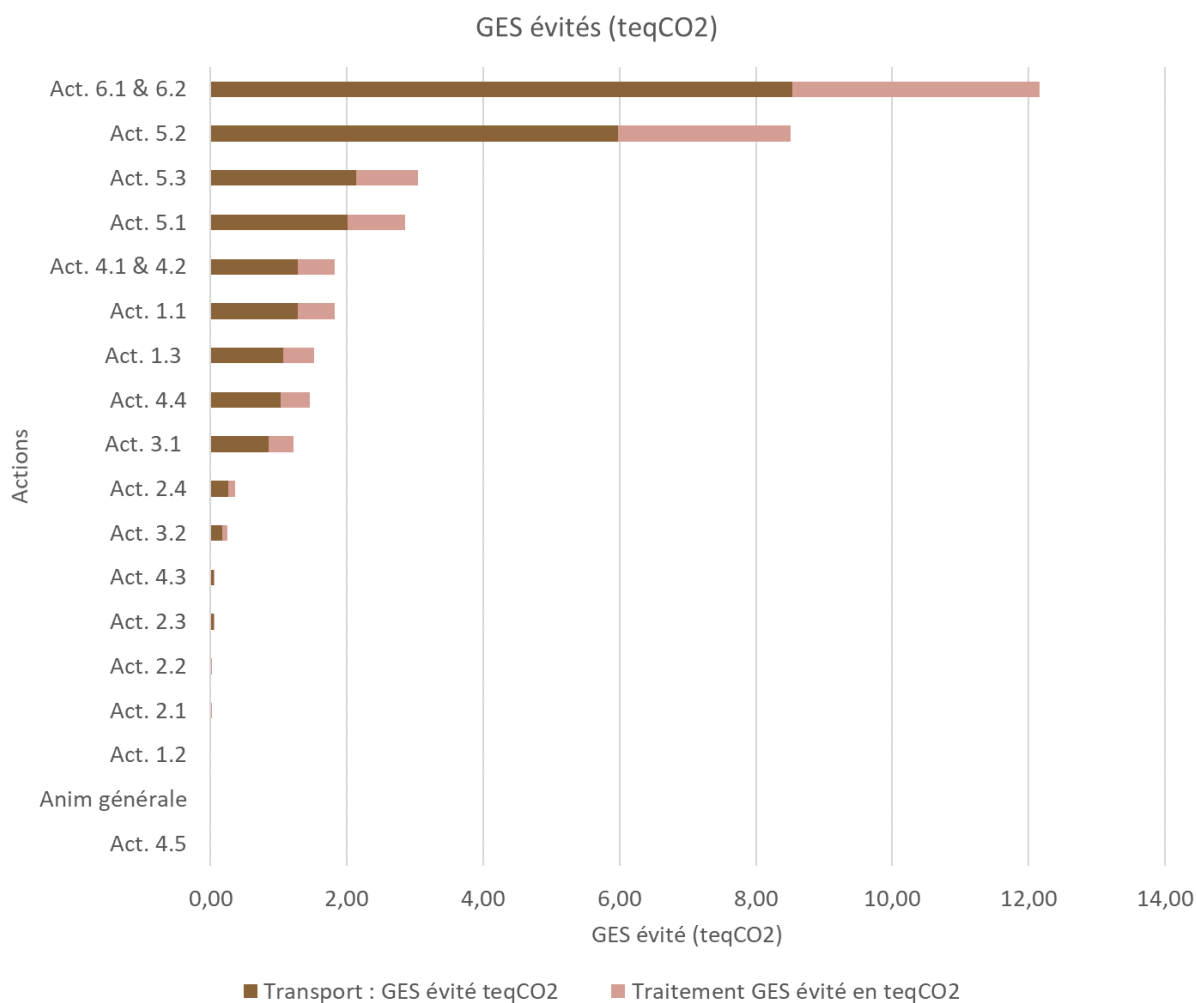


Les axes 5 et 6 du programme regroupent les actions dont les effets de réduction des GES sont les plus forts.



Les effets de réduction des actions 6.1 - 6.2, et aussi des actions 4.1 - 4.2 sont liées. **C'est pourquoi les GES évités ont été calculés conjointement pour ces actions.**

Le graphique illustre la production de GES évités par action en tonne équivalent CO2.



Résultats des consommations énergétiques évitées : traitement

Au total, c'est 30 MWh d'énergie qui vont être évitées chaque année grâce à la mise en place du programme, soit 1% des consommations de Lorient Agglomération pour le traitement des déchets :

- Déchetteries
- ADAOZ : site de transfert
- ISDND : site de traitement

Résultats des consommations de matière évitées

Pour 1 tonne de déchets produite, il a fallu la consommation d'environ 2 tonnes de matières liées :

- A l'extraction
- La production
- L'acheminement
- La consommation

Source : [Données Statistiques Développement Durable](#)

Ainsi, par la mise en place du programme, 2 500 tonnes de matières vont être évitées.

5.4/ L'évaluation économique du programme

Pour chacune des actions retenues, les montants d'investissement et de fonctionnement associés ont été estimés et ce pour les 6 années du programme.

Les moyens humains estimatifs sur la période 2021-2026 pour conduire les actions sont les suivants :

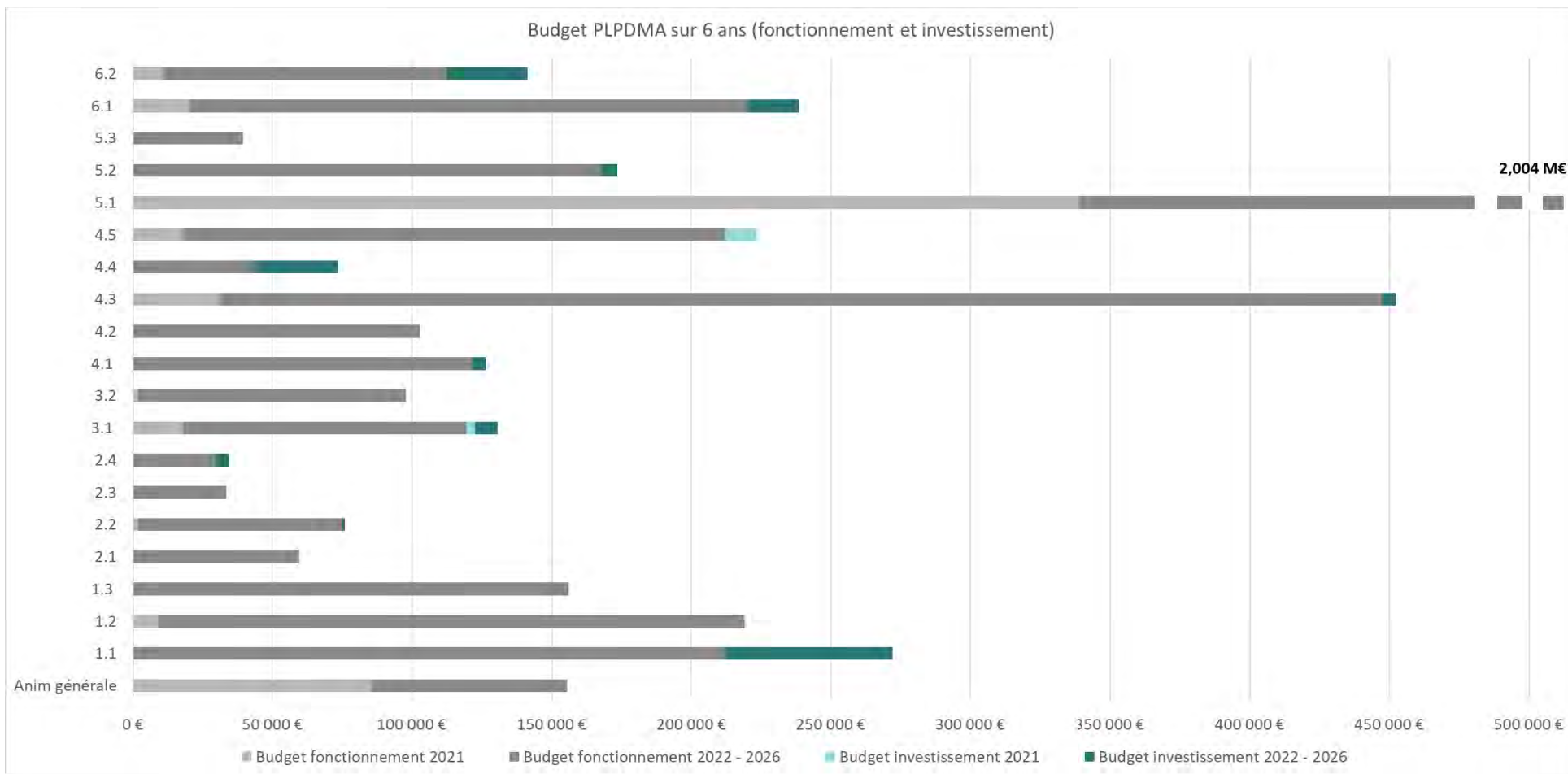
Moyens humains en ETP sur 6 ans	Lorient Agglomération						Communes membres	Organismes partenaires	
	Direction Gestion & Valorisation des Déchets	Autres Directions						ALOEN	CMA
		Communication	Environnement & Développement Durable	Commande Publique	Tourisme & Nautisme	Habitat & Foncier			
6,75	4	1	0,1	0,3	0,2	0,1	0,7	0,25	

Sur 6 ans, le budget total envisagé s'élève à près de 4,9 M€. Le budget de fonctionnement représente 94% du montant total, en raison du fort besoin d'accompagnement humain que nécessitent la mise en œuvre et le suivi du programme.

En 2021, il a déjà engagé 12% du montant de fonctionnement et 17% du montant d'investissement.

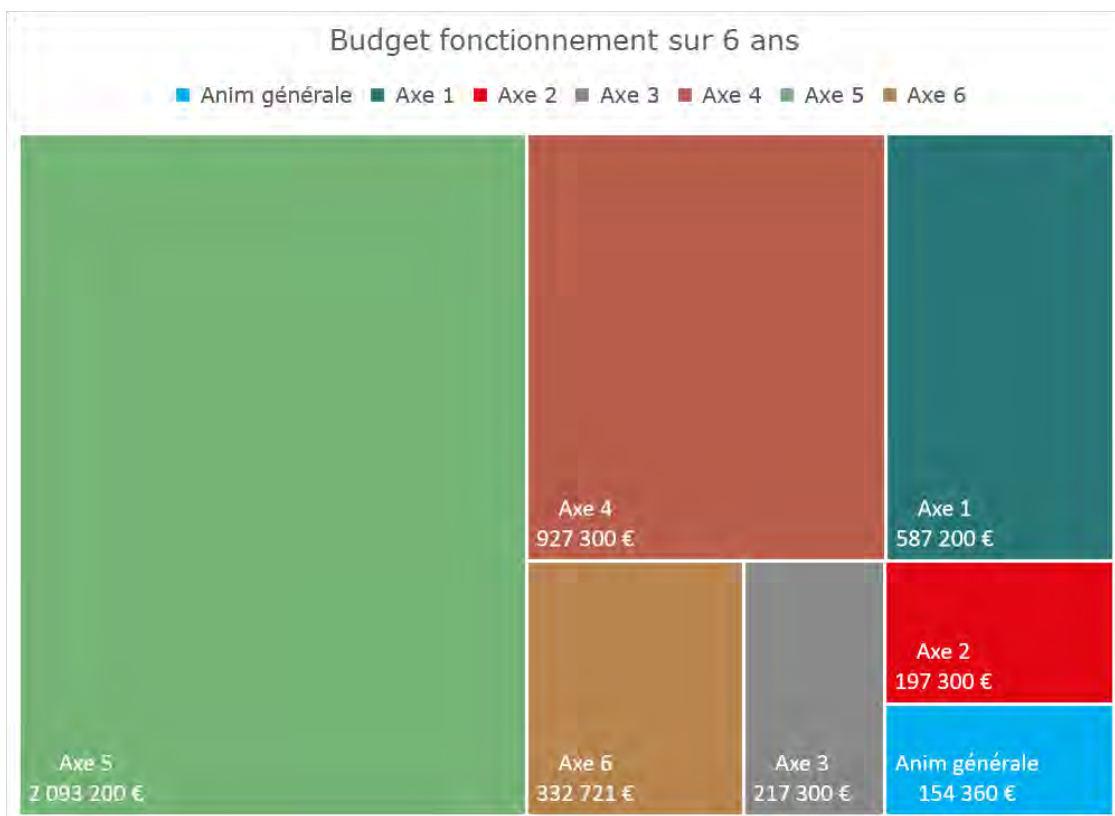
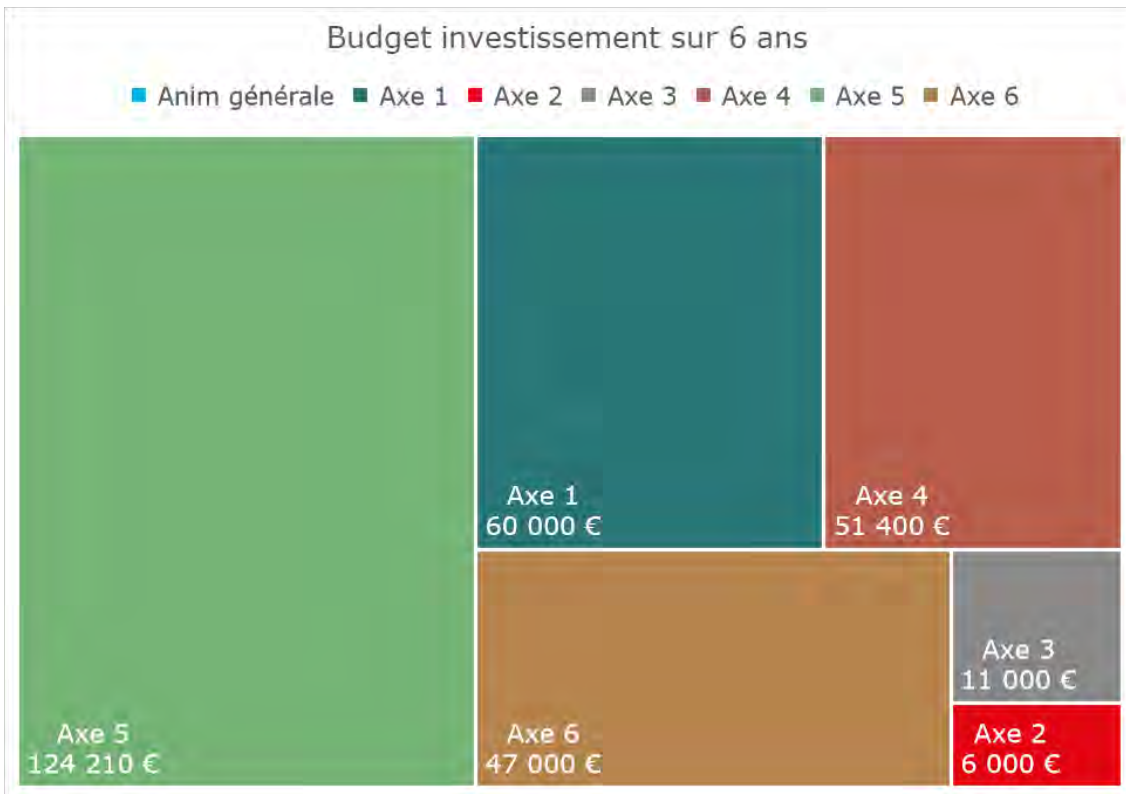
Le graphique ci-après présente le coût total par actions :





L'action 5.1 « Développer et soutenir la réparation et le réemploi » est l'action la plus onéreuse avec le déploiement d'un marché de prestation.





L'axe 5 « Allonger la durée d'usage des objets et matériaux » représente environ 50% du budget total du programme.

6/ Le planning de réalisation

Le planning présenté ci-après est une version simplifiée. Chaque fiche action comprend par ailleurs son propre calendrier détaillé (voir 7/ Les fiches actions).

	État des lieux
	Mise en œuvre
	Communication

	Action	2021	2022	2023	2024	2025	2026
0	Animer le programme et coordonner les acteurs						

Axe 1 - Exemplarité des administrations

	Action	2021	2022	2023	2024	2025	2026
1.1	Mettre en place une politique de commande publique responsable						
1.2	Mettre en place une politique de réduction des déchets verts via des plans d'urbanisme adaptés et l'animation du réseau des techniciens concernés						
1.3	Diffuser et implanter les bonnes pratiques au sein des collectivités et administrations						

Axe 2 - Réduire les déchets assimilés des professionnels

	Action	2021	2022	2023	2024	2025	2026
2.1	Faire connaître et impulser les bonnes pratiques en entreprises						
2.2	Assurer une pédagogie incitative sur les séjours zéro déchet chez les hébergeurs						
2.3	Promouvoir la pratique du gourmet bag						
2.4	Promouvoir et développer le vrac dans les commerces						

Axe 3 - Appliquer une démarche zéro déchet dans l'évènementiel

	Action	2021	2022	2023	2024	2025	2026
3.1	Promouvoir les événements éco-responsables et accompagner les organisateurs						
3.2	Expérimenter l'éco-conditionnalité des subventions aux associations						

Axe 4 - Accompagner le changement de comportement des usagers

	Action	2021	2022	2023	2024	2025	2026
4.1	Mise en place d'un réseau d'usagers et de logements témoins « zéro gaspi »						
4.2	Prendre en compte la prévention et le tri des déchets dans la conception et la rénovation des logements						
4.3	Adapter l'éducation au développement durable aux enjeux du territoire et aux besoins du public						
4.4	Responsabiliser les usagers du littoral dans leurs pratiques de consommation nomade						
4.5	Développer une stratégie de concertation et de mobilisation citoyenne en faveur de la prévention des déchets						

Axe 5 - Allonger la durée d'usage des objets et matériaux

	Action	2021	2022	2023	2024	2025	2026
5.1	Développer et soutenir la réparation et le réemploi						
5.2	Favoriser la valorisation des gravats & des inertes						
5.3	Expérimenter le réemploi du verre en lien avec les acteurs de la distribution						

Axe 6 - Eviter la production de déchets végétaux et encourager la gestion de proximité des biodéchets

	Action	2021	2022	2023	2024	2025	2026
6.1	Développer et encourager les pratiques de gestion in situ et la valorisation des biodéchets et déchets végétaux						
6.2	Développer un réseau de jardins témoins en faveur de la prévention des déchets verts						

7 / Les fiches actions



Mettre en place une politique de commande publique responsable



CONTEXTE

DMA PRODUITS
PAR LES
ADMINISTRATIONS
(HORS VEGETAUX)

23 kg/an/hab.

Cibles :

- Administrations publiques

Pilotes :

- Lorient Agglomération
- Communes membres
- Administrations : UBS, GHBS, HAD...

La réglementation considère que la responsabilité du producteur de déchets commence avant même que le déchet ne soit produit.

S'engager dans une démarche de prévention des déchets permet de réduire son impact sur l'environnement et de contribuer à l'image d'une agglomération engagée. L'éco-exemplarité des collectivités et des administrations est primordiale pour créer une dynamique de réduction des déchets sur le territoire. Dans le cadre de la labellisation TZDZG puis sous le chapeau du PCAET et du label « Territoire engagé pour la transition écologique » (ex-Cit'ergie), Lorient Agglomération a déjà commencé à mettre en place un système de commande publique durable et voudrait aller encore plus loin dans ce sens.



PARTENAIRES ET RELAIS PRESSENTIS



OBJECTIFS

EN QUELQUES MOTS :

- Créer une dynamique de réduction des déchets sur le **territoire en montrant l'exemple**
- **Réduire les déchets des structures publiques en agissant à la source, c'est-à-dire aux niveaux de la définition des besoins, de l'approvisionnement et de l'anticipation de la fin de vie du produit**
- Prouver aux autres acteurs du territoire la faisabilité des bonnes pratiques en les mettant en place sur la collectivité
- Inciter les partenaires de Lorient Agglomération à évoluer dans leurs pratiques par le biais des marchés de partenariat (adaptation des cahiers des charges)
- Animer le réseau des acheteurs publics autour de la commande publique responsable

EN CHIFFRES :

- 100% des marchés > 90 000 €HT de Lorient Agglo et de ses communes membres contiennent au moins une dimension environnementale (d'ici 2025) / 100% contiennent au moins une disposition à caractère sociale (d'ici 2025)
- 1 cartographie des achats réalisés
- 1 outil d'évaluation ou observatoire des pratiques de la commande publique responsable mis en place
- 3% de réduction des déchets ménagers produits par Lorient Agglomération et les communes de Lorient, Lanester, Ploemeur, Hennebont, Guidel et Quéven / an

ARTICULATION AVEC D'AUTRES ACTIONS DU PLPDMA :

- Action 1.3 : Diffuser et implanter les bonnes pratiques au sein des structures publiques

ARTICULATION AVEC LES PLANS & PROGRAMMES TERRITORIAUX :

- Projet de Territoire de Lorient Agglomération (thème : coopération EPCI / communes membres)
- Plan climat air énergie territorial de Lorient Agglomération
- Label « Territoire engagé pour la transition écologique » (ex-Cit'ergie)



ET CONCRETEMENT, COMMENT METTRE EN PLACE L'ACTION ?

En réalisant un **ETAT DES LIEUX** :

- Diagnostiquer les gisements d'évitement de déchet dans chaque administration avec le coût associé
- Cartographier les achats réalisés en vue de la mise en place d'une politique d'achat publique responsable
- Mettre en place un outil d'évaluation/observatoire des pratiques de la commande publique responsable

En définissant des **DISPOSITIONS** à intégrer lors des achats :

- Identifier des marchés prioritaires sur lesquels appliquer les clauses sociales et environnementales
- Anticiper les marchés à venir ou à renouveler et mobiliser un groupe projet regroupant les services **acheteurs et les directions intervenant dans l'élaboration du cahier des charges**
- Adapter les marchés (livraison pour l'évènementiel, fournitures pour revoir les contenants, l'entretien des **locaux...**), **systematiser le papier recyclé, l'impression recto-verso**, systematiser la réservation des repas dans la restauration collective, travailler l'écoconception des plateaux repas

En **EXPERIMENTANT** des nouvelles pratiques :

- Faire émerger des modèles de marchés innovants : marchés négociés, dialogue concurrentiel, marché global de performance
- Mettre en place des plans de progrès
- Engager les administrations dans l'économie de la fonctionnalité au travers de la définition du besoin et de l'écriture des cahiers des charges
- Mettre en place une base de données partagée relative à la commande publique durable via la centrale **d'achat communautaire**

En favorisant la dynamique de **RESEAU** :

- Structurer l'accompagnement des acheteurs publics en favorisant le dialogue entre les acheteurs publics et le tissu économique sous l'angle de l'achat public responsable
- **S'appuyer sur les réseaux territoriaux d'acheteurs publics responsables existants pour bénéficier de leur expérience et de leur accompagnement**

En **SENSIBILISANT** et **FORMANT** les acheteurs :

- Former les acheteurs dans les directions & services opérationnels / créer une culture **territoriale de l'achat responsable**



CALENDRIER PREVISIONNEL

Voir annexe.



MOYENS

MOYENS HUMAINS : 0,4 ETP

MOYENS MATERIELS :

- Outil de gestion
- Boîte à outils ADEME [« Achats responsables »](#)
- [Boîte à outils diagnostic optigede](#)
- Site [La Clause Verte](#)

BUDGET ALLOUE SUR 6 ANS :

Investissement :

- 60 000 € (mise en place de l'outil de suivi des achats durables et la plateforme d'information thématique)
- 96 000 € (part à la charge des communes associées pour la mise en place de l'outil de suivi des achats durables et la plateforme d'information thématique)

Fonctionnement :

- 72 000 € (moyens humains pour l'animation de la fiche action sur 2022-2026)
- 120 000 € (frais de redevance et de maintenance liés à l'outil de suivi et à la plateforme)
- 20 000 € (formations)



INDICATEURS DE SUIVI

Pour mesurer les **IMPACTS** du programme

- Pourcentage de marchés publics intégrant des dispositions relatives à la prévention des déchets, par an
- Ratio par agent / salarié des déchets collectés dans les structures publiques engagées, par an

Pour mesurer l'**ACTIVITE** du programme

- **Nombre d'acheteurs formés par an** (calculé en temps de formation x acheteur)
- Budget hors ETP alloué par an
- ETP alloués par an



RETOURS D'EXPERIENCE

DES EXEMPLES POUR S'INSPIRER

Fiches optigede :

- Création d'un observatoire des déchets internes, Conseil Général de la Gironde
- Démarche d'exemplarité des agents, services et communes, Communauté Urbaine de Strasbourg
- Mise en place d'un réseau d'échanges des collectivités de l'agglomération, Grand Rodez

FACTEURS DE REUSSITE

- Assurer une cohérence globale de la démarche en modifiant les clauses des cahiers des charges pour les sous-traitants
- Veiller à organiser la **formation continue des agents** pour l'ensemble des services des administrations



ANNEXE : Calendrier prévisionnel

Sous-action	2021	2022	2023	2024	2025	2026
<p>[ETAT DES LIEUX]</p> <ul style="list-style-type: none"> Diagnostiquer les gisements d'évitement de déchet dans chaque administration avec le coût associé 		<ul style="list-style-type: none"> > Recherche d'une administration publique susceptible d'expérimenter la démarche de diagnostic et de cartographie des achats (rôle de témoin) > Elaboration de la méthode permettant de réaliser un diagnostic type au sein des services d'une administration 	<ul style="list-style-type: none"> > Lancement d'un premier diagnostic au sein de Lorient Agglo > Lancement d'un diagnostic auprès d'une commune témoin en visant les communes de plus de 10 000 hab. > Lancement d'un diagnostic auprès d'une administration témoin 	<ul style="list-style-type: none"> > Lancement de 2 nouveaux diagnostics (1 commune / 1 administration) 	<ul style="list-style-type: none"> > Lancement de 4 nouveaux diagnostics (2 communes / 2 administrations) 	<ul style="list-style-type: none"> > Lancement de 4 nouveaux diagnostics (2 communes / 2 administrations)
<p>[ETAT DES LIEUX]</p> <ul style="list-style-type: none"> Cartographier les achats réalisés 		<ul style="list-style-type: none"> > Elaboration d'une méthode s'appuyant sur le retour d'expérience de la commande publique de Lorient Agglo > Elaboration de la cartographie des achats au sein d'une commune et d'une administration témoin. 	<ul style="list-style-type: none"> > Déploiement de la démarche sur les 5 communes de plus de 10 000 habitants > Déploiement de la démarche auprès d'1 administration témoin 	<ul style="list-style-type: none"> > Déploiement de la démarche sur les 5 communes de 5 000 à 10 000 habitants > Déploiement de la démarche auprès de 2 administrations supplémentaires 	<ul style="list-style-type: none"> > Suivi des cartographies réalisées dans les communes concernées > Déploiement de la démarche auprès de 2 administrations supplémentaires 	<ul style="list-style-type: none"> > Suivi des cartographies réalisées dans les communes concernées > Déploiement de la démarche auprès de 2 administrations supplémentaires
<p>[ETAT DES LIEUX]</p> <ul style="list-style-type: none"> Mettre en place un outil d'évaluation/observatoire des pratiques de la commande publique responsable (CPR) 		<ul style="list-style-type: none"> > Elaboration d'un référentiel pour la mise en place d'un observatoire de la CPR 	<ul style="list-style-type: none"> > Acquisition et mise en service d'un outil de gestion de la CPR au sein de Lorient Agglo > Mise en place de l'observatoire de la CPR sur Lorient Agglo et sur les communes de plus de 10 000 habitants. 	<ul style="list-style-type: none"> > Animation de l'observatoire mis en place dans les collectivités > Mise en place de l'observatoire de la CPR sur 2 administrations témoins. 	<ul style="list-style-type: none"> > Animation de l'observatoire mis en place dans les collectivités et les administrations témoins > Mise en place de l'observatoire de la CPR sur 2 administrations supplémentaires. 	<ul style="list-style-type: none"> > Animation de l'observatoire mis en place dans les collectivités et les administrations témoins > Mise en place de l'observatoire de la CPR sur 2 administrations supplémentaires.
<p>[DISPOSITIONS]</p> <ul style="list-style-type: none"> Identifier des marchés prioritaires sur lesquels appliquer les dispositions sociales et environnementales (notation / exécution) 		<ul style="list-style-type: none"> > Identification de 2 marchés de type AO susceptibles d'expérimenter la mise en place de clause d'exécution environnementale à Lorient Agglo > Mise en place de clauses d'exécution sur 2 marchés de Lorient Agglo 	<ul style="list-style-type: none"> > Mise en place de clauses d'exécution sur 2 nouveaux marchés de Lorient Agglo > Expérimentation de clauses d'exécution sur un marché avec une collectivité et une administration témoins 	<ul style="list-style-type: none"> > Mise en place de clauses d'exécution sur 2 nouveaux marchés de Lorient Agglo > Expérimentation de clauses d'exécution sur un marché avec une nouvelle collectivité et une nouvelle administration témoins 	<ul style="list-style-type: none"> > Mise en place de clauses d'exécution sur 2 nouveaux marchés de Lorient Agglo > Expérimentation de clauses d'exécution sur un marché avec une nouvelle collectivité et une nouvelle administration témoins 	<ul style="list-style-type: none"> > Mise en place de clauses d'exécution sur 2 nouveaux marchés de Lorient Agglo > Expérimentation de clauses d'exécution sur un marché avec une nouvelle collectivité et une nouvelle administration témoins

<p>[DISPOSITIONS]</p> <ul style="list-style-type: none"> Anticiper les marchés à venir ou à renouveler et mobiliser un groupe projet regroupant les services acheteurs et les directions intervenant dans l'élaboration du cahier des charges 	-	<ul style="list-style-type: none"> Mise en place d'un groupe projet au sein de Lorient Agglo en s'appuyant sur l'exemple d'un projet transversal impliquant la gestion des déchets. Détermination d'une procédure d'élaboration du cahier des charges 	<ul style="list-style-type: none"> Reproduction de la procédure sur un nouveau marché au sein de LA impliquant deux autres directions 	<ul style="list-style-type: none"> Reproduction de la procédure sur un nouveau marché au sein de LA impliquant deux autres directions Reproduction de la démarche dans une commune et une administration témoins 	<ul style="list-style-type: none"> Elargissement de la démarche à l'ensemble des communes de plus de 10 000 habitants Reproduction de la démarche dans une 2nde administration témoin 	<ul style="list-style-type: none"> Elargissement de la démarche à l'ensemble des communes de plus de 5 000 habitants Reproduction de la démarche dans une 3rde administration témoin
<p>[DISPOSITIONS]</p> <ul style="list-style-type: none"> Adapter les marchés en s'appuyant sur les piliers de l'économie circulaire 	-	<ul style="list-style-type: none"> Détermination des types de marché concernés par les évolutions de cahier des charges 	<ul style="list-style-type: none"> Travail collectif sur un 1^{er} type de marché (ex : commande de papier) 	<ul style="list-style-type: none"> Travail collectif sur un 2nd type de marché (ex : fournitures et mobilier de bureau) 	<ul style="list-style-type: none"> Travail collectif sur un 3^{ème} type de marché (ex : approvisionnement de de la restauration collective en régie) 	<ul style="list-style-type: none"> Travail collectif sur un 4^{ème} type de marché (ex : marchés de prestation de la restauration collective)
<p>[EXPERIMENTATION]</p> <ul style="list-style-type: none"> Faire émerger des modèles de marchés innovants 	-	-	<ul style="list-style-type: none"> Effectuer un travail d'identification des pratiques innovantes en matière de commande publique : marchés négociés, dialogue concurrentiel, etc. 	<ul style="list-style-type: none"> Expérimenter en ciblant une typologie de marché au sein des services de LA 	<ul style="list-style-type: none"> Poursuivre l'expérimentation avec une seconde typologie de marché 	<ul style="list-style-type: none"> Poursuivre l'expérimentation avec une troisième typologie de marché
<p>[EXPERIMENTATION]</p> <ul style="list-style-type: none"> Engager les administrations dans l'économie de la fonctionnalité (EF) 	-	<ul style="list-style-type: none"> Identifier les communes labellisées dans l'EF et identifier les axes de travail de chacune d'entre elles 	<ul style="list-style-type: none"> Elaborer un cahier des charges types sur la base d'une mutualisation des retours d'expériences des communes labellisées dans l'EF 	<ul style="list-style-type: none"> Expérimenter le cahier des charges au sein des services de LA 	<ul style="list-style-type: none"> Expérimenter le cahier des charges au sein des services d'une administration témoin 	<ul style="list-style-type: none"> Expérimenter le cahier des charges au sein des services d'une seconde administration témoin
<p>[EXPERIMENTATION]</p> <ul style="list-style-type: none"> Mettre en place une base de données partagée relative à la commande publique responsable 	-	-	<ul style="list-style-type: none"> Elaboration d'une base de données de la CPR Mise en place d'une plateforme ou d'une interface dédiée 	<ul style="list-style-type: none"> Mise à jour de la base de données et animation de l'interface dédiée 	<ul style="list-style-type: none"> Mise à jour de la base de données et animation de l'interface dédiée 	<ul style="list-style-type: none"> Mise à jour de la base de données et animation de l'interface dédiée

<p>[RESEAU]</p> <p>■ Mise en place d'un réseau de correspondants CPR dans les administrations</p>	<p>> Réalisation d'une première réunion mobilisant EPCI et communes autour de la commande publique responsable</p>	<p>> Identification d'un correspondant CPR dans les communes de plus de 5 000 hab.</p> <p>> Identification d'un correspondant CPR dans les administrations de plus de 50 salariés</p> <p>> Mise en place de deux groupes de travail relatifs à la commande publique :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Communes & EPCI ; - Autres administrations publiques. 	<p>> Animation des deux groupes de travail relatifs à la commande publique</p>	<p>> Animation des deux groupes de travail relatifs à la commande publique</p>	<p>> Animation des deux groupes de travail relatifs à la commande publique</p>	<p>> Animation des deux groupes de travail relatifs à la commande publique</p>
<p>[RESEAU]</p> <p>■ Favoriser le dialogue entre les acheteurs publics et le tissu économique</p>	<p>-</p>	<p>-</p>	<p>> Mise en place d'un rendez-vous de type « petit déjeuner de la CPR » impliquant les représentants du tissu économique local</p>	<p>> second rendez-vous de type « petit déjeuner de la CPR » impliquant les représentants du tissu économique local</p>	<p>> Troisième rendez-vous de type « petit déjeuner de la CPR » impliquant les représentants du tissu économique local</p>	<p>> Quatrième rendez-vous de type « petit déjeuner de la CPR » impliquant les représentants du tissu économique local</p>
<p>[RESEAU]</p> <p>Participation aux rencontres et échanges des réseaux territoriaux d'acheteurs publics responsables</p>	<p>-</p>	<p>> Participation à une rencontre régionale sur le thème de l'achat publique responsable</p>	<p>> Participation à une rencontre régionale sur le thème de l'achat publique responsable</p>	<p>> Participation à une rencontre régionale sur le thème de l'achat publique responsable</p>	<p>> Participation à une rencontre régionale sur le thème de l'achat publique responsable</p>	<p>> Participation à une rencontre régionale sur le thème de l'achat publique responsable</p>
<p>[SENSIBILISATION / FORMATION]</p> <p>Créer une culture territoriale de l'achat responsable</p>		<p>> Détermination d'un plan de formation des acheteurs publics</p>	<p>> 1^{ère} formation des acteurs de la CPR (ex : réaliser son diagnostic des gisements d'évitement de déchets)</p>	<p>> 2^{ème} formation des acteurs de la CPR (ex : réaliser sa cartographie et mettre en place son observatoire de la CPR)</p>	<p>> 3^{ème} formation des acteurs de la CPR (ex : la mise en place de dispositions environnementale en notation dans les cahiers des charges)</p>	<p>> 4^{ème} formation des acteurs de la CPR (ex : la mise en place de dispositions environnementale en exécution dans les cahiers des charges)</p>

Action 1.2 : Mettre en place une politique de réduction des déchets végétaux via des plans d'urbanisme adaptés et l'animation du réseau des techniciens concernés



CONTEXTE

Déchets végétaux des communes

39 kg/an/hab.

(Référence : ville de Lorient)

Cibles :

- Administrations publiques

Pilote :

- Lorient Agglomération
- Communes

La réglementation considère que la responsabilité du producteur de déchets commence avant même que le déchet ne soit produit.

S'engager dans une démarche de prévention des déchets végétaux permet de réduire son **impact sur l'environnement** tout en réalisant des économies et adoptant une démarche vertueuse. Bien que souvent méconnues, nombreuses sont les pratiques permettant de limiter la production de déchets végétaux en favorisant la biodiversité et de revaloriser les végétaux localement ou **à l'endroit même où ils ont été produits**. **L'implication des administrations publiques dans cette démarche permet d'accélérer significativement la réduction des déchets végétaux sur l'ensemble du territoire.**



PARTENAIRES ET RELAIS PRESENTIS



& Bureaux d'études



OBJECTIFS

EN QUELQUES MOTS :

- Favoriser la mise en place de végétaux faiblement producteurs de déchets
- Favoriser la **biodiversité par le choix des essences et des modalités d'entretien adaptées**
- **Assurer un rôle d'exemplarité vis-à-vis** des usagers dans la gestion des végétaux in situ
- Diminuer les tonnages de végétaux en déchèterie

EN CHIFFRES :

- 10 rendez-vous (**démonstrations de matériels innovants & visites d'expériences**) / 2 formations proposés en lien avec la démarche « entretenir au naturel » sur les bassins versants.
- 6 plans de gestion différenciée réalisés
- 12 communes utilisatrices du service de prêt de broyeur / **80 jours d'utilisation** par an
- 1% de réduction du tonnage de déchets végétaux non ligneux exportés par les 6 plus grosses communes par an
- 100 % des végétaux ligneux utilisés en paillage ou en bois énergie **d'ici 2026**

ARTICULATION AVEC D'AUTRES ACTIONS DU PLPDMA :

- Action 1.1 : Mettre en place une politique de commande publique responsable
- Action 6.1 : Développer et encourager les pratiques de gestion in situ et la valorisation des végétaux
- Action 6.2 : Développer un réseau de jardins témoins en faveur de la prévention des végétaux

ARTICULATION AVEC LES PLANS & PROGRAMMES TERRITORIAUX :

- Projet de Territoire de Lorient Agglomération (thème : Préserver, restaurer et développer la biodiversité et les milieux naturels, Préserver et reconquérir la qualité des eaux douces et marines) ;
- Schéma de Cohérence Territoriale du pays de Lorient ;
- **Schéma d'aménagement et de gestion des eaux** (Blavet, Scorff, Isole-Ellé-Laïta, **Golfe du Morbihan Ria d'Étel**) ;
- Contrats territoriaux de bassins versant du Scorff, du Blavet et **de la Ria d'Étel** ;
- Atlas de la Biodiversité Intercommunal de Lorient Agglomération.



ET CONCRETEMENT, COMMENT METTRE EN PLACE L'ACTION ?

En réalisant un **ETAT DES LIEUX** des pratiques sur le territoire :

- Réaliser un **observatoire de la gestion différenciée** intégrant l'estimation des volumes de déchets végétaux et les superficies concernées (EPCI et communes)
- Recenser les besoins (matériels, plateforme de stockage, formations) au sein des communes

En mettant en place un **PLAN D' ACTIONS à l'initiative des communes et de l'EPCI** :

- Adapter les **documents d'urbanisme** : PLU (OAP), règlements de voirie, règlements de lotissements
- Mettre en place & actualiser un plan de gestion différenciée dans chaque commune
- Mettre en place & actualiser un plan de gestion différenciée des dépendances vertes communautaires
- Favoriser la diffusion des bonnes pratiques : démonstrations de matériels, **temps d'échange**, formations **d'agents**, etc.
- Promouvoir le broyage de végétaux par les services espaces verts des communes dans un but de réutilisation sous forme de paillage ou de bois énergie
- Sensibiliser les communes à la réutilisation des ligneux comme une alternative au broyage (exemple : réalisation de haies sèches favorables à la biodiversité).

En **SENSIBILISANT** les usagers :

- Communiquer sur les évolutions de pratiques dans les dépendances vertes communales & communautaires
- **Promouvoir le broyage, le paillage, le compostage, l'herbicyclage** : cf. fiches-action 6.1 & 6.2



CALENDRIER PREVISIONNEL

Voir annexe.



MOYENS

MOYENS HUMAINS : 0.25 ETP

MOYENS MATERIELS :

- SIG (réalisation de cartographie)

BUDGET ALLOUE :

Fonctionnement :

- 45 000 € (moyens humains pour l'animation de la fiche action sur 2022-2026)
- 90 000 € (prestation de réalisation de 6 plans de gestion différenciée communaux)
- 20 000 € (prestation de réalisation d'un plan de gestion différenciée des dépendances vertes communautaires)
- 10 000 € (prestations de formation et d'accompagnement technique)
- 30 000 € (prestation d'audit des pratiques des communes)
- 10 000 € (étude pour la mutualisation des matériels et des plateformes de stockage)
- 5 000 € (maintenance et réparation du broyeur communautaire)



RÉSULTATS ET SUIVI

Pour mesurer les **IMPACTS**
du programme

- Pourcentage de réduction du tonnage de déchets végétaux par commune

Pour mesurer l'**ACTIVITE**
du programme

- **Nombre d'actions de sensibilisation par an**
- Nombre de plans de gestion différenciée réalisés
- Budget hors ETP alloué par an
- ETP alloués par an



RETOURS D'EXPERIENCE

DES EXEMPLES POUR S'INSPIRER

Fiches optigede :

- Broyage individuel, Smictom Sud-Est
- Distribution de paillis, Communauté de Communes du Pays de Commercy
- Collecte de sapins de Noël pour leur valorisation en paillis redistribué aux habitants, Communauté de Communes du Pays de Commercy

Autres sources :

- Urbanisme, démarches participatives et biodiversité à Saint Lunaire : <https://www.bruded.fr/retour-sur-la-visite-urbanisme-demarches-participatives-et-biodiversite-saint-lunaire-35-le-26-mars/>

ILS EN PARLENT...

Une expérimentation a été mise en œuvre sur le territoire Marseille Provence afin de proposer gratuitement le broyage des déchets verts des habitants lors du dépôt dans une déchèterie ou dans les caissons dédiés. Les principaux enseignements sont les suivants :

- **Accueil très positif des habitants lors des 5 opérations menées avec un besoin d'information en amont très important**
- **5 tonnes de déchets verts évités par l'opération qui se déroulait sur un week-end**

PLPDMA 2019-2025, Métropole Aix Marseille Provence

FACTEURS DE REUSSITE

- Rechercher des synergies avec les démarches visant à protéger les milieux naturels et de l'eau
- S'appuyer sur des organismes de formations, des associations spécialisées...
- Prendre en compte les attentes des usagers pour proposer des animations et informations adaptées

POINTS DE VIGILANCE

- Les moyens humains d'accompagnement sur le terrain ne sont pas à négliger
- Veiller à la qualité du matériel à mutualiser et à son bon entretien



ANNEXE : Calendrier prévisionnel

Sous-action	2021	2022	2023	2024	2025	2026
<p>[ETAT DES LIEUX]</p> <ul style="list-style-type: none"> Réaliser un observatoire de la gestion différenciée (EPCI et communes) 	<p>Diffusion d'un questionnaire sur les pratiques et les volumes de végétaux produits par les 6 communes les plus peuplées de l'agglomération</p>	<ul style="list-style-type: none"> Relance des communes n'ayant pas répondu au questionnaire afin d'estimer le gisement de végétaux Recensement des plans de gestion différenciée dans les communes Mise en place d'une méthode visant à estimer les déchets végétaux produits sur les EV communautaires 	<ul style="list-style-type: none"> Mise en place d'un observatoire des pratiques articulé avec celui relatif aux thématiques eau & biodiversité Estimation annuelle des tonnages de déchets végétaux produits par les 6 plus grandes communes et des déchets végétaux produits sur les EV communautaires 	<ul style="list-style-type: none"> Mise à jour observatoire des pratiques articulé avec celui relatif aux thématiques eau & biodiversité Estimation annuelle des tonnages de déchets végétaux produits par les 6 plus grandes communes et des déchets végétaux produits sur les EV communautaires 	<ul style="list-style-type: none"> Mise à jour observatoire des pratiques articulé avec celui relatif aux thématiques eau & biodiversité Estimation annuelle des tonnages de déchets végétaux produits par les 6 plus grandes communes et des déchets végétaux produits sur les EV communautaires 	<ul style="list-style-type: none"> Mise à jour observatoire des pratiques articulé avec celui relatif aux thématiques eau & biodiversité Estimation annuelle des tonnages de déchets végétaux produits par les 6 plus grandes communes et des déchets végétaux produits sur les EV communautaires
<p>[ETAT DES LIEUX]</p> <ul style="list-style-type: none"> Recenser les besoins au sein des communes 	-	<ul style="list-style-type: none"> Diffusion d'un questionnaire auprès de l'ensemble des 25 communes du territoire 	<ul style="list-style-type: none"> Assurer une veille technique relative aux besoins, aux mutualisations possibles, aux dispositifs de cofinancement 	<ul style="list-style-type: none"> Assurer une veille technique relative aux besoins, aux mutualisations possibles, aux dispositifs de cofinancement Réaliser une étude sur la mutualisation des moyens de stockage et de broyage des végétaux 	<ul style="list-style-type: none"> Assurer une veille technique relative aux besoins, aux mutualisations possibles, aux dispositifs de cofinancement 	<ul style="list-style-type: none"> Assurer une veille technique relative aux besoins, aux mutualisations possibles, aux dispositifs de cofinancement
<p>[PLAN D' ACTIONS]</p> <ul style="list-style-type: none"> Adapter les documents d'urbanisme 	-	-	<ul style="list-style-type: none"> Mise en place d'un observatoire des révisions de documents d'urbanisme Mise en place d'une méthode visant à intégrer et mettre à jour des recommandations sur les implantations de végétaux et la réduction de leurs déchets dans les dépendances vertes 	<ul style="list-style-type: none"> Intégration de préconisations relatives à la réduction des déchets végétaux dans 2 documents d'urbanisme par an Evaluation de la portée des préconisations sur les opérations d'urbanisme impactées 	<ul style="list-style-type: none"> Intégration de préconisations relatives à la réduction des déchets végétaux dans 2 documents d'urbanisme par an Evaluation de la portée des préconisations sur les opérations d'urbanisme impactées 	<ul style="list-style-type: none"> Intégration de préconisations relatives à la réduction des déchets végétaux dans 2 documents d'urbanisme par an Evaluation de la portée des préconisations sur les opérations d'urbanisme impactées
<p>[PLAN D' ACTIONS]</p> <ul style="list-style-type: none"> Mettre en place & actualiser des plans de gestion différenciée des dépendances vertes 	-	<ul style="list-style-type: none"> Recherche de cahier des charges simplifié pour la réalisation de plan de gestion différenciée / mise en place d'une méthode / estimation des coûts associés et des modalités de financement 	<ul style="list-style-type: none"> Réalisation d'un premier plan de gestion différenciée sur le territoire d'une des 6 communes les plus peuplées Analyse et proposition d'adaptation des cahiers des charges pour l'entretien des dépendances vertes communautaires 	<ul style="list-style-type: none"> Réalisation d'un second plan de gestion différenciée sur le territoire d'une des 6 communes les plus peuplées Déploiement de la gestion différenciée sur les DV communautaires 	<ul style="list-style-type: none"> Réalisation de 2 plans de gestion différenciée Déploiement de la gestion différenciée sur les DV communautaires 	<ul style="list-style-type: none"> Réalisation 2 plans de gestion différenciée Déploiement de la gestion différenciée sur les DV communautaires
<p>[PLAN D' ACTIONS]</p> <ul style="list-style-type: none"> Favoriser la diffusion des bonnes pratiques 	<ul style="list-style-type: none"> 1 matinée thématique consacrée au paillage et à la gestion des végétaux in situ 	<ul style="list-style-type: none"> 2 nouveaux rendez-vous collectifs de type « visite d'expérience » ou démonstration de matériel 	<ul style="list-style-type: none"> 2 nouveaux rendez-vous collectifs de type « visite d'expérience » ou démonstration de matériel 	<ul style="list-style-type: none"> 2 nouveaux rendez-vous collectifs de type « visite d'expérience » ou démonstration de matériel 	<ul style="list-style-type: none"> 2 nouveaux rendez-vous collectifs de type « visite d'expérience » ou démonstration de matériel 	<ul style="list-style-type: none"> 2 nouveaux rendez-vous collectifs de type « visite d'expérience » ou démonstration de matériel

Diffuser et implanter les bonnes pratiques au sein des collectivités et des administrations



CONTEXTE

La réglementation considère que la responsabilité du producteur de déchets commence avant même que le déchet ne soit produit.

S'engager dans une démarche de prévention des déchets permet de réduire son **impact sur l'environnement** et de **contribuer à l'image d'une agglomération engagée**.

L'éco-exemplarité des collectivités et des administrations est primordial pour créer une dynamique de réduction des déchets sur le territoire. Lorient Agglomération a mis en **place une démarche d'éco-exemplarité** dans le cadre de la labellisation TZDZG puis sous le chapeau du PCAET et du label « Territoire engagé pour la transition écologique, climat-air-énergie » (ex Cit'ergie).



PARTENAIRES ET RELAIS PRESSENTIS



DMA PRODUITS
PAR LES
ADMINISTRATIONS
(HORS VEGETAUX)

Estimation haute :
23 kg/an/hab.

Cibles :

- Administrations publiques

Pilote :

- Lorient Agglomération
- Communes membres
- Administrations :
UBS, GHBS, HAD...



OBJECTIFS

EN QUELQUES MOTS :

- Promouvoir et favoriser l'adoption des bonnes pratiques en faveur de la prévention des déchets directement au sein des structures publiques
- Favoriser les expérimentations en faveur de la prévention des déchets au sein des administrations

EN CHIFFRES :

- 10 structures publiques engagées dans des actions par an (5 collectivités / 5 administrations)
- 1 groupe **d'échange organisés par an et par type d'administration (Collectivités / autres administrations)**
- 1 challenge inter-structure de bonnes pratiques
- 10 plans de communication engagés en faveur de la prévention des déchets dans les administrations publiques
- 10 actions de sensibilisation en faveur de la prévention des déchets & visites pédagogiques des sites de traitement de déchets
- 1% de réduction des déchets ménagers assimilés issus des administrations publiques / an

ARTICULATION AVEC D'AUTRES ACTIONS DU PLPDMA :

- Action 1.1 : Mettre en place une politique de commande publique responsable
- Action 1.2 : Mettre en place une politique de réduction des déchets verts via des plans d'urbanisme adaptés et l'animation du réseau des techniciens concernés

ARTICULATION AVEC LES PLANS & PROGRAMMES TERRITORIAUX :

- Projet de Territoire de Lorient Agglomération (thème : coopération EPCI / communes membres) ;
- Plan climat air énergie territorial de Lorient Agglomération ;
- Label « Territoire engagé pour la transition écologique » (ex-Cit'ergie).



ET CONCRETEMENT, COMMENT METTRE EN PLACE L'ACTION ?

En relayant l'information liée à la **VI E DU PLPDMA** :

- Informer sur les actions encours du PLPDMA et sur les engagements de chaque administration
- **Communiquer sur l'évolution des tonnages** (création d'un observatoire des déchets internes)
- Mettre en avant les gains concrets de la réduction des déchets au sein des administrations (baisse de la redevance spéciale par exemple)

Action 1.3 : Diffuser et implanter les bonnes pratiques au sein des collectivités et administrations

En favorisant la dynamique de **RESEAU** :

- Développer une expertise « déchets » à Lorient Agglo visant à fournir une check-list « responsable » aux services des communes et des administrations publiques
- **Mise en place d'un réseau de correspondants** « prévention déchet » dans les communes et les administrations, couplé ou mutualisé avec le réseau des référents « Commande publique responsable » et/ou « Responsabilité sociétale des entreprises ».
- Encourager les **témoignages, favoriser les échanges et retours d'expérience**

En **SENSIBILISANT** les agents des administrations :

- Créer une culture territoriale de la prévention des déchets
- Mettre en place des actions concertées et visibles : réorganiser les contenants et corbeilles dans les bureaux, **systematiser l'usage des sacs transparents pour les OMR** (hors textiles sanitaires), développer les pavillons de compostage
- Organiser des visites pédagogiques d'**équipements de traitement de déchets**
- Mettre en place des ateliers d'animations rythmant la vie des salariés et des usagers (ex : étudiants, patients et familles, etc.)

En **VALORISANT** les bonnes pratiques :

- Mettre en place un « challenge » inter-structure intégrant les thématiques de la commande publique responsable et du « zéro déchet, zéro gaspillage » (résumé sous la formule « zero waste » en anglais)
- Encourager les témoignages, **favoriser les échanges et retours d'expérience**
- Communiquer à la fois en interne, auprès des autres structures publiques et auprès du grand public sur les actions mises en place et leurs résultats concrets
- **S'appuyer sur les réseaux d'animateurs ou de référent** « prévention déchet » pour communiquer sur les initiatives et innovations en matière de prévention des déchets dans les administrations



CALENDRIER PREVISIONNEL

Voir annexe.



MOYENS

MOYENS HUMAINS : 0.45 ETP

MOYENS MATERIELS :

- Guide pratique « Eco-responsable au bureau » de l'ADEME
- Autres outils et supports de sensibilisation (à préciser)

BUDGET ALLOUE :

Fonctionnement :

- 81 000 € (moyens humains pour l'animation de la fiche action sur 2022-2026)
- 10 000 € (animations, ateliers pédagogiques, outils de sensibilisation)
- 65 000 € (accompagnement et audit « zero waste » des administrations)



RÉSULTATS ET SUIVI

Pour mesurer les **IMPACTS** du programme

- Ratio de déchet produit par les administrations, par habitant et par an

Pour mesurer l'**ACTIVITE** du programme

- Nombre de structures publiques engagées dans des actions par an
- Nombre de rendez-vous de sensibilisation / de formation des acheteurs
- Budget hors ETP alloué par an
- ETP alloués par an



RETOURS D'EXPERIENCE

DES EXEMPLES POUR S'INSPIRER

Fiches optigede :

- Création d'un observatoire des déchets internes, Conseil Général de Gironde
- Animation du volet déchets de la démarche exemplaire, Grand Lyon
- Co-construction et animation d'une démarche d'exemplarité interne, Conseil Général de Saône et Loire
- Démarche d'exemplarité des agents, services et communes, Eurométropole de Strasbourg
- Eco-exemplarité des collectivités, Syndicat Mixte Départemental pour L'Élimination des Déchets
- L'éco-exemplarité à l'échelle des communes du SICTOM du Marsan, Sictom du Marsan
- Une démarche d'éco-exemplarité en centres de loisirs, Smited
- COMMUNES ECOEXEMPLAIRES La réussite par le partenariat, Siseen
- **Exemplarité des services de l'Agglomération, Metz Métropole**
- Accompagnement des collèges dans la mise en place d'un programme interne de prévention, Département des Landes

FACTEURS DE REUSSITE

- Conduire le diagnostic de façon participative, en impliquant des référents au sein de chaque service
- **S'appuyer sur le diagnostic** et ses résultats pour amorcer la sensibilisation
- Solliciter et impliquer les agents pour recenser les bonnes pratiques existantes, les freins et leviers
- Se rapprocher des autres porteurs de démarches transversales (type Agenda 21 et la Clause Verte) pour rechercher des synergies
- **S'appuyer sur des retours d'expérience d'administrations publiques exemplaires**
- **Cibler tous les acteurs, y compris le personnel d'entretien, les chargés de communication, les acheteurs..., mais aussi l'encadrement, la direction et les élus**
- Sensibiliser également les usagers des établissements et leurs familles pour les mobiliser

POINTS DE VIGILANCE

- Un diagnostic est nécessaire pour cibler correctement les actions à mener

BON A SAVOIR

- Les actions de **sensibilisation en interne peuvent permettre de tester un nouveau format d'atelier, d'animation... pour ensuite le proposer aux ménages**

Action 1.3 : Diffuser et implanter les bonnes pratiques au sein des collectivités et administrations

ANNEXE : Calendrier prévisionnel

Sous-action	2021	2022	2023	2024	2025	2026
<p>[RESEAU]</p> <p>■ Développer une expertise « déchets » à Lorient Agglo</p>	-	<ul style="list-style-type: none"> > Identification d'un référent au sein des services de l'EPCI > Elaboration d'une check-list de la prévention des déchets à l'attention des administrations 	<ul style="list-style-type: none"> > Diffusion de la check-list de la prévention des déchets auprès des correspondants dans les administrations 	<ul style="list-style-type: none"> > Mise à jour de la check-list de la prévention des déchets dans les administrations 	<ul style="list-style-type: none"> > Mise à jour de la check-list de la prévention des déchets dans les administrations 	<ul style="list-style-type: none"> > Mise à jour de la check-list de la prévention des déchets dans les administrations
<p>[RESEAU]</p> <p>■ Mise en place d'un réseau de correspondants de la prévention des déchets ans les administrations</p>	<ul style="list-style-type: none"> > Réalisation d'une première réunion mobilisant des représentants d'administrations publiques autour du programme de prévention 	<ul style="list-style-type: none"> > Identification d'un correspondant dans les communes de plus de 5 000 hab. > Identification d'un correspondant dans les administrations de plus de 50 salariés > Mise en place de deux groupes de travail : <ul style="list-style-type: none"> - Communes & EPCI ; - Autres administrations publiques. 	<ul style="list-style-type: none"> > Animation des deux groupes de travail relatifs à la prévention des déchets dans les administrations 	<ul style="list-style-type: none"> > Animation des deux groupes de travail relatifs à la prévention des déchets dans les administrations 	<ul style="list-style-type: none"> > Animation des deux groupes de travail relatifs à la prévention des déchets dans les administrations 	<ul style="list-style-type: none"> > Animation des deux groupes de travail relatifs à la prévention des déchets dans les administrations

[SENSIBILISATION]

- Mettre en place des actions concertées et visibles

- > **Réflexion sur l'usage** des corbeilles de bureaux / Déploiement de **l'usage des sacs** transparents pour les OMR (hors textiles sanitaires) au sein des services centraux de 2 villes de plus de 10 000 hab & 2 administrations de plus de 50 salariés
- > Organisation de 5 visites pédagogiques de traitement de déchets (Adaoz, Kermat ou Recyclerie) pour des groupes **d'élus, agents et salariés d'administrations**
- > **Organisation d'ateliers** & animations dans deux administrations de plus de 50 salariés en lien avec les événements emblématiques tels que la Semaine de réduction des déchets

- > **Réflexion sur l'usage** des corbeilles de bureaux / Déploiement de **l'usage des sacs** transparents pour les OMR (hors textiles sanitaires) au sein des services centraux de 3 villes de plus de 10 000 hab & 3 administrations de plus de 50 salariés
- > Organisation de 5 visites pédagogiques de traitement de déchets (Adaoz, Kermat ou Recyclerie) pour des groupes **d'élus, agents et salariés d'administrations**
- > Expérimenter la mise en place **d'un pavillon de compostage** en lien avec le pôle de restauration **d'une administration de plus de 100 salariés.**
- > **Organisation d'ateliers** & animations dans trois administrations de plus de 50 salariés en lien avec les événements emblématiques tels que la Semaine de réduction des déchets

- > **Réflexion sur l'usage** des corbeilles de bureaux / Déploiement de **l'usage des sacs** transparents pour les OMR (hors textiles sanitaires) au sein des services centraux de 4 villes de plus de 10 000 hab & 4 administrations de plus de 50 salariés
- > Organisation de 5 visites pédagogiques de traitement de déchets (Adaoz, Kermat ou Recyclerie) pour des groupes **d'élus, agents et salariés d'administrations**
- > Suivi du pavillon de compostage **et mise en place d'une animation** annuelle en lien avec les événements emblématiques sur le territoire (voir fiches 6.1 et 6.2) et **d'une communication** dédiée
- > **Organisation d'ateliers** & animations dans quatre administrations de plus de 50 salariés en lien avec les événements emblématiques tels que la Semaine de réduction des déchets

- > **Réflexion sur l'usage** des corbeilles de bureaux / Déploiement de **l'usage des sacs** transparents pour les OMR (hors textiles sanitaires) au sein des services centraux de 5 villes de plus de 10 000 hab & 5 administrations de plus de 50 salariés
- > Organisation de 5 visites pédagogiques de traitement de déchets (Adaoz, Kermat ou Recyclerie) pour des groupes **d'élus, agents et salariés d'administrations**
- > **Mise en place d'un second** pavillon de compostage sur la base de la première expérimentation.
- > **Organisation d'ateliers** & animations dans cinq administrations de plus de 50 salariés en lien avec les événements emblématiques tels que la Semaine de réduction des déchets

[VALORISATION]

- Mettre en place un « challenge » inter-structure

- > Déterminer le référentiel « zero waste » pour les collectivités et les administrations
- > Rechercher un accompagnement technique pour la mise en place de la démarche
- > Communiquer auprès des communes de plus de 5 000 hab sur la démarche

- > Initier le challenge avec les communes de plus de 10 000 hab
- > Communiquer auprès des administrations de plus de 50 salariés sur la démarche

- > Tester un audit des pratiques sur 1 à 2 communes de plus de 10 000 hab.
- > Initier le challenge avec les administrations de plus de 50 salariés
- > Etendre le challenge avec les communes de plus de 5 000 hab

- > **Etendre l'audit des pratiques** sur 2 communes supplémentaires et à 2 administrations
- > Etendre le challenge avec les communes de plus de 2 000 hab
- > Communiquer auprès du grand public sur les premiers résultats obtenus au sein des communes et des administrations

- > **Appliquer l'audit des pratiques** sur 5 communes et 5 administrations par an
- > Communiquer régulièrement auprès du grand public sur les résultats obtenus au sein des communes et des administrations

Faire connaître et impulser
les bonnes pratiques en entreprises

CONTEXTE

DÉCHETS ASSIMILÉS
DES ENTREPRISES

43 kg/an/hab.

Cibles :
EntreprisesPilote :
Lorient AgglomérationChambre de Métiers et de
l'Artisanat de Bretagne

La réglementation considère que la responsabilité du producteur de déchets commence avant même que le déchet ne soit produit.

Toute entreprise produit des déchets. S'engager dans une démarche de prévention de déchets assimilés permet à l'entreprise de **réduire son impact sur l'environnement** tout en réalisant des économies et en renvoyant une image **d'éco-responsabilité**. Cependant, les petites et moyennes entreprises **n'ont souvent pas connaissances des bonnes pratiques** à avoir dans la prévention de leurs déchets assimilés.



PARTENAIRES ET RELAIS PRESENTIS



Mais aussi : Réseaux & fédérations des professionnels



OBJECTIFS

EN QUELQUES MOTS :

- Sensibiliser et mobiliser des entreprises et leurs employés sur les écogestes à appliquer sur le lieu de travail
- **Développer la sensibilisation et la mise en réseau d'entreprises pour** créer une dynamique et faire émerger des projets de réduction des déchets

EN CHIFFRES :

- 5 actions engagées avec des entreprises par an
- 1 Annuaire des exutoires de proximité et 1 guide des bonnes pratiques de tri & de réduction des déchets assimilés en entreprise
- 5 entreprises ayant mis en place au moins 1 bonne pratique de réduction des déchets par an
- 1% de réduction des DMA issues des entreprises accompagnées par an

ARTICULATION AVEC LES PLANS & PROGRAMMES TERRITORIAUX :

- Projet de territoire de Lorient Agglomération (thèmes : développement économique, innovation, économie circulaire) ;
- Démarche d'écologie industrielle & territoriale de Lorient Agglomération ;

ET CONCRETEMENT, COMMENT METTRE EN PLACE
L'ACTION ?

En réalisant un **ETAT DES LIEUX** des initiatives en matière de prévention des déchets assimilés et des déchets produits :

- Réaliser une enquête auprès des entreprises pour identifier la nature et la quantité de déchets produits mais aussi les initiatives mises en place en faveur de la prévention de leurs déchets en lien avec la démarche « Eco-défis » de la CMA
- Solliciter les partenaires pour mieux cibler l'accompagnement à prévoir

En **ACCOMPAGNANT** les entreprises en **fonction de leur cœur de métier, en raisonnant par** filière socle :

- Animer des groupes de travail dédiés et mobiliser les acteurs relais sur chaque thématique (petits déjeuners thématiques AUDELOR & réseaux professionnels - CAPEB, etc.)
- Editer un guide des bonnes pratiques de réduction & de tri des déchets en entreprise & un annuaire des exutoires de proximité : **travailler par secteur d'activité** / filière socle, en échelonnant la démarche sur l'ensemble du programme.
- Sensibiliser les entreprises aux coûts réels (directs et induits) des déchets

En **COMMUNIQUANT** :

- Rendre visible les initiatives sur le territoire via **la création d'un label** / logo dédié (marketing territorial)
- Assurer une veille et une communication sur les REP et les filières
- Promouvoir la continuité du geste de réduction & de tri entre le domicile et l'entreprise (bureau, cafeteria)



CALENDRIER PREVISIONNEL

Voir annexe.



MOYENS

MOYENS HUMAINS : 0.3 ETP

MOYENS MATERIELS :

- Boîte à outils optigede « Coopérer avec les entreprises de mon territoire »
- Guides et fiches de bonnes pratiques

BUDGET ALLOUE :

Fonctionnement :

- 54 000 € (moyens humains pour l'animation de la fiche action sur 2022-2026)
- 3 000 € (marketing territorial / valorisation des initiatives d'entreprises)
- 2 500 € (communication sur la « continuité du geste de tri & de réduction »)



INDICATEURS DE SUIVI

Pour mesurer les **IMPACTS**
du programme

- Pourcentage de réduction des DMA des entreprises accompagnées
- **Nombre d'entreprises déclarant avoir** modifiée/adoptée au moins une bonne pratique par an

Pour mesurer l'**ACTIVITE**
du programme

- **Nombre d'actions engagées avec des entreprises** par an
- Budget hors ETP alloué par an
- ETP alloués par an



RETOURS D'EXPERIENCE

DES EXEMPLES POUR S'INSPIRER

Fiches optigede :

- Accompagnement technique des entreprises dans leur actions de réduction des déchets, Communauté de communes du Thouarsais
- En Côte de Penthièvre les déchets n'ont pas la cote, Lamballe Terre & Mer
- Entreprises engagées, SMICTOM Sud-Est 35 (Ille-et-Vilaine)
- Etude de réduction des déchets des métiers de bouche, Syndicat Mixte du Pays de Sarrebourg
- Mise en place d'un accompagnement des entreprises à l'amélioration de leur gestion de déchets, Communauté de Communes de Haute Saintonge
- Opération "Commerce éco-exemplaire", Communauté de Communes du Pays de Lunel
- **Opération d'étiquetage de produits pauvres** en déchets, en partenariat avec les grandes surfaces, Communauté d'Agglomération d'Angers Loire Métropole
- OPERATION ENTREPRISES TEMOINS 2015, Communauté d'Agglomération du Centre de la Martinique
- Professionnels engagés : « moins de déchets dans les commerces », SIVOM du Louhannais

FACTEURS DE REUSSITE

- Travailler en partenariat avec les relais professionnels du territoire
- Connaître le coût complet des déchets est un levier essentiel dans le changement de pratiques des entreprises.
- **Améliorer l'image** de responsabilité sociétale des entreprises vis-à-vis de leurs clients et partenaires
- **S'appuyer sur les gains financiers, les obligations légales et la redevance spéciale pour sensibiliser** les entreprises à la réduction des déchets
- **S'appuyer sur des méthodologies** et des outils de communication existants afin de capitaliser et mutualiser les bonnes pratiques (ex. : *label Éco-Défis, opération Commerce engagé...*)



ANNEXE : Calendrier prévisionnel

Sous-action	2021	2022	2023	2024	2025	2026
<p>[ETAT DES LIEUX]</p> <ul style="list-style-type: none"> Réaliser une enquête auprès des entreprises 	-	> Calage de la méthode adaptée de la démarche « Eco-défis » de la CMA	> Réalisation de l'enquête autour de la prévention des déchets assimilés	> Mise à jour des connaissances relatives aux pratiques de prévention des déchets assimilés en entreprise	> Mise à jour des connaissances relatives aux pratiques de prévention des déchets assimilés en entreprise	> Mise à jour des connaissances relatives aux pratiques de prévention des déchets assimilés en entreprise
<p>[ETAT DES LIEUX]</p> <ul style="list-style-type: none"> Solliciter les partenaires pour mieux cibler l'accompagnement 	-	> Sollicitation officielle de la CMA et établissement d'un conventionnement pour la réalisation de l'état des lieux	> Poursuite du partenariat avec la CMA	> Poursuite du partenariat avec la CMA	> Poursuite du partenariat avec la CMA	> Poursuite du partenariat avec la CMA
<p>[ACCOMPAGNER LES ENTREPRISES]</p> <ul style="list-style-type: none"> Animer des groupes de travail dédiés 	> Mise en place d'un groupe de travail consacré aux déchets assimilés des entreprises	> Animation du groupe de travail consacré aux déchets assimilés des entreprises > Programmation de temps d'échanges thématiques avec les acteurs relais (PME-PMI, métiers de bouches, etc.)	> Animation du groupe de travail consacré aux déchets assimilés des entreprises > Programmation de temps d'échanges thématiques avec les acteurs relais (PME-PMI, métiers de bouches, etc.)	> Animation du groupe de travail consacré aux déchets assimilés des entreprises > Programmation de temps d'échanges thématiques avec les acteurs relais (PME-PMI, métiers de bouches, etc.)	> Animation du groupe de travail consacré aux déchets assimilés des entreprises > Programmation de temps d'échanges thématiques avec les acteurs relais (PME-PMI, métiers de bouches, etc.)	> Animation du groupe de travail consacré aux déchets assimilés des entreprises > Programmation de temps d'échanges thématiques avec les acteurs relais (PME-PMI, métiers de bouches, etc.)
<p>[ACCOMPAGNER LES ENTREPRISES]</p> <ul style="list-style-type: none"> Editer un guide et un annuaire pour le tri & la réduction des déchets des entreprises 	-	> Réalisation du guide et de l'annuaire	> Mise à jour du guide et de l'annuaire	> Mise à jour du guide et de l'annuaire	> Mise à jour du guide et de l'annuaire	> Mise à jour du guide et de l'annuaire
<p>[ACCOMPAGNER LES ENTREPRISES]</p> <ul style="list-style-type: none"> Sensibiliser les entreprises aux coûts réels des déchets 	-	> Sensibilisation assurée par les acteurs relais sur la base d'éléments de langage diffusés en groupe de travail	> Sensibilisation assurée par les acteurs relais sur la base d'éléments de langage diffusés en groupe de travail	> Sensibilisation assurée par les acteurs relais sur la base d'éléments de langage diffusés en groupe de travail	> Sensibilisation assurée par les acteurs relais sur la base d'éléments de langage diffusés en groupe de travail	> Sensibilisation assurée par les acteurs relais sur la base d'éléments de langage diffusés en groupe de travail
<p>[COMMUNIQUER]</p> <ul style="list-style-type: none"> Valoriser la démarche des entreprises engagés dans la prévention des déchets 	-	-	-	> Elaboration d'une marque ou d'un logo et communication associée	> Déploiement de la communication autour des entreprises engagées dans la prévention des déchets	> Renouvellement de la communication dédiée

<p>[COMMUNIQUER]</p> <ul style="list-style-type: none"> Assurer une veille et une communication sur les REP et les filières 	-	<ul style="list-style-type: none"> Démarche articulée avec l'animation des groupes de travail et temps d'échange et la réalisation du guide et de l'annuaire associé 	<ul style="list-style-type: none"> Démarche articulée avec l'animation des groupes de travail et temps d'échange et la réalisation du guide et de l'annuaire associé 	<ul style="list-style-type: none"> Démarche articulée avec l'animation des groupes de travail et temps d'échange et la réalisation du guide et de l'annuaire associé 	<ul style="list-style-type: none"> Démarche articulée avec l'animation des groupes de travail et temps d'échange et la réalisation du guide et de l'annuaire associé 	<ul style="list-style-type: none"> Démarche articulée avec l'animation des groupes de travail et temps d'échange et la réalisation du guide et de l'annuaire associé
<p>[COMMUNIQUER]</p> <ul style="list-style-type: none"> Promouvoir la continuité du geste de réduction & de tri entre le domicile et l'entreprise 	-	-	<ul style="list-style-type: none"> Elaboration de la communication dédiée en articulation avec le déploiement des outils (guide, annuaire) 	<ul style="list-style-type: none"> Déploiement de la communication dédiée 	<ul style="list-style-type: none"> Renouvellement de la communication dédiée 	<ul style="list-style-type: none"> Renouvellement de la communication dédiée

Assurer une pédagogie incitative
sur les séjours zéro déchet chez les hébergeurs

CONTEXTE

La réglementation considère que la responsabilité du producteur de déchets commence avant même que le déchet ne soit produit.

S'engager dans une démarche de prévention des déchets permet de réduire son impact **sur l'environnement** tout en réalisant des économies. Le territoire de Lorient agglomération fait état d'un attachement au secteur touristique fort, qui génère 7% du PIB local et contribue au rayonnement local, national et international de la région. Ainsi, **le PLPDMA se doit d'inclure les** acteurs du tourisme dans la démarche de prévention des déchets.

DÉCHETS DES
HÉBERGEURS
(HOTELLERIE DE PLEIN AIR)
1,7 kg/an/hab

Cibles :

- Public touristique

Pilote :

- Hébergeurs touristiques
- Lorient Agglomération



PARTENAIRES ET RELAIS PRESENTIS



OBJECTIFS



EN QUELQUES MOTS :

- Impliquer les hébergeurs et indirectement les publics touristiques dans une démarche « zéro déchet »
- Faire émerger un réseau **d'hébergeurs** engagés dans une démarche éco-responsable

EN CHIFFRES :

- 5 hébergeurs soumis à la Redevance Spéciale engagés dans une démarche zéro déchet par an
- 1 action de sensibilisation des hébergeurs par an
- 1 % de réduction de la production de déchets chez les hébergeurs accompagnés par an

ARTICULATION AVEC D'AUTRES ACTIONS DU PLPDMA :

- Action 4.2 : Responsabiliser la consommation nomade auprès des usagers

ARTICULATION AVEC LES PLANS & PROGRAMMES TERRITORIAUX :

- Projet de Territoire de Lorient Agglomération (thèmes : Tourisme durable)
- Schéma de développement touristique de Lorient Agglomération 2012-2022

ET CONCRETEMENT, COMMENT METTRE EN PLACE
L'ACTION ?

En réalisant un **ETAT DES LIEUX** des pratiques au cours des séjours chez les hébergeurs :

- Réaliser une enquête visant à repérer les hébergeurs engagés dans la démarche « zéro déchet » et à connaître les pratiques éco-responsables qu'ils mettent en place ou promeuvent
- Distinguer les hébergeurs individuels des hébergeurs collectifs (hôtellerie, centres de vacances, etc.)
- Identifier les freins au changement
- Assurer un suivi des déchets chez des hébergeurs témoins

En accompagnant la mise en œuvre d'ACTIONS chez les hébergeurs :

- Réaliser un guide technique du séjour "zéro déchet" à l'attention des professionnels comprenant une boîte à outils (supports numériques à personnaliser, type infographie) / **S'appuyer sur l'action réalisée** sur Groix
- Promouvoir le guide de l'UBHPA auprès des professionnels de l'hôtellerie de plein air
- Accompagner des initiatives telles que les stages « zéro déchet » de l'UCPA

En **INCITANT** les hébergeurs à participer à la dynamique :

- Favoriser les échanges et retours d'expérience

- Impliquer les hébergeurs en axant sur la possibilité de réduire les coûts de gestion de leurs déchets **et d'améliorer leur image auprès de la clientèle**
- Assurer un retour des indicateurs aux professionnels impliqués et à la population (cas de Groix)

En **SENSIBILISANT** aux séjours « zéro déchet » chez les hébergeurs :

- Miser sur la communication positive impactante / Relayer la campagne « La Bretagne, destination durable »
- Mettre en place des conseils, type "trucs & astuces" autour de la prévention des déchets sous forme de jeux à proposer aux familles
- Mettre en place des ateliers "zéro déchet" en direction des hébergeurs
- Cibler les publics touristiques dans le cadre des ateliers du faire soi-même

En **VALORISANT** les bonnes pratiques :

- Créer un annuaire des hébergeurs proposant des séjours « zéro déchet »
- Communiquer sur les engagements pris par ces hébergeurs



CALENDRIER PREVISIONNEL

Voir annexe.



MOYENS

MOYENS HUMAINS : 0.35 ETP

MOYENS MATERIELS :

- Guide technique du séjour "zéro déchet"
- Outils et jeux de sensibilisation

BUDGET ALLOUE :

Investissement :

- **1 000 € (acquisition d'outils et jeux de sensibilisation des publics hébergés)**

Fonctionnement :

- **63 000 € (moyens humains pour l'animation de la fiche action sur 2022-2026)**
- **5 000 € (prestations d'animations & ateliers thématiques)**
- **2 500 € (réalisation d'un guide du séjour « zéro déchet » et d'un annuaire des professionnels engagés & campagne de communication associée)**
- **2 500 € (communication, valorisation de la démarche)**



RÉSULTATS ET SUIVI

Pour mesurer les **IMPACTS**
du programme

- Ratio par habitant des déchets ménagers assimilés chez les hébergeurs accompagnés, par an

Pour mesurer l'**ACTIVITE**
du programme

- **Nombre d'actions de sensibilisation par an**
- **Nombre d'hébergeurs impliqués dans une démarche « zéro déchet » par an**
- **Budget hors ETP alloué par an**



RETOURS D'EXPERIENCE

DES EXEMPLES POUR S'INSPIRER

Fiches optigede :

- COMMERCE ENGAGE (PLP Act.7 Promotion de la consommation ecoresponsable), COVALDEM11
- **Opération d'étiquetage de produits pauvres en déchets, en partenariat avec les grandes surfaces,** Communauté d'Agglomération d'Angers Loire Métropole
- Professionnels engagés : « moins de déchets dans les commerces », Sivom du Louhannais
- Créer et animer un réseau de relais "Eco consommation", Smictom d'Alsace Centrale
- Projet « **Mon commerçant m'emballe durablement** »

FACTEURS DE REUSSITE

- **S'inscrire dans une démarche plus globale de consommation responsable (écolabels...)**
- Se rapprocher des collectivités en charge du développement économique dans le secteur du tourisme
- **Mener des partenariats avec les hébergeurs pour qu'ils s'approprient les enjeux, acceptent les nouvelles pratiques et se fassent relais de sensibilisation**
- Être progressif dans les objectifs fixés avec les hébergeurs
- **Assurer un suivi régulier pour éviter un essoufflement de l'action**



ANNEXE : Calendrier prévisionnel

Sous-action	2021	2022	2023	2024	2025	2026
<p>[ETAT DES LIEUX]</p> <ul style="list-style-type: none"> Réaliser une enquête auprès des hébergeurs 	-	<ul style="list-style-type: none"> > Etablir la méthode et le questionnaire de l'enquête > Mettre à jour l'annuaire et cibler les hébergeurs en fonction de leur typologie 	<ul style="list-style-type: none"> > Réaliser l'enquête sur les pratiques éco-responsables auprès d'un panel d'hébergeurs touristiques 	<ul style="list-style-type: none"> > Mettre à jour l'annuaire des hébergeurs en fonction de leur typologie 	-	<ul style="list-style-type: none"> > Mettre à jour l'enquête sur les pratiques éco-responsables auprès d'un panel d'hébergeurs touristiques
<p>[ETAT DES LIEUX]</p> <ul style="list-style-type: none"> Assurer un suivi des déchets chez des hébergeurs témoins 	-	-	<ul style="list-style-type: none"> > Au travers de l'enquête sur les pratiques éco-responsables, repérer un échantillon d'hébergeurs témoins susceptibles de participer à un suivi de la production de déchets en saison touristique 	<ul style="list-style-type: none"> > Mettre en place le suivi de la production de déchets en saison touristique auprès d'un groupe d'hébergeurs témoins 	<ul style="list-style-type: none"> > Poursuivre le suivi de la production de déchets en saison touristique auprès d'un groupe d'hébergeurs témoins 	<ul style="list-style-type: none"> > Poursuivre le suivi de la production de déchets en saison touristique auprès d'un groupe d'hébergeurs témoins
<p>[PLAN D'ACTIONS]</p> <ul style="list-style-type: none"> Réaliser un guide technique du séjour "zéro déchet" à l'attention des professionnels 	-	-	<ul style="list-style-type: none"> > Mise en place d'un groupe de travail articulé avec la réalisation de l'enquête sur les pratiques éco-responsables des hébergeurs 	<ul style="list-style-type: none"> > Réalisation du guide technique 	<ul style="list-style-type: none"> > Promotion et diffusion du guide technique > Promotion du guide et des démarches proposées par les organismes professionnels (UBHPA, UCPA) 	<ul style="list-style-type: none"> > Mise à jour du guide technique > Promotion du guide et des démarches proposées par les organismes professionnels (UBHPA, UCPA)
<p>[MOBILISATION DES HEBERGEURS]</p> <ul style="list-style-type: none"> Favoriser les temps d'échange et d'informations 	<ul style="list-style-type: none"> > Mise en place d'un groupe de travail sur le thème des déchets du littoral 	<ul style="list-style-type: none"> > Adaptation du périmètre thématique du groupe de travail à la prévention des déchets dans l'hébergement touristique 	<ul style="list-style-type: none"> > Animation du groupe de travail dédié > Organiser la diffusion d'éléments de langage et d'indicateurs de résultats auprès des hébergeurs 	<ul style="list-style-type: none"> > Animation du groupe de travail dédié > Organiser la diffusion d'éléments de langage et d'indicateurs de résultats auprès des hébergeurs 	<ul style="list-style-type: none"> > Animation du groupe de travail dédié > Organiser la diffusion d'éléments de langage et d'indicateurs de résultats auprès des hébergeurs 	<ul style="list-style-type: none"> > Animation du groupe de travail dédié > Organiser la diffusion d'éléments de langage et d'indicateurs de résultats auprès des hébergeurs
<p>[SENSIBILISATION DES PUBLICS TOURISTIQUES]</p> <ul style="list-style-type: none"> Réaliser une campagne de communication positive & impactante 	-	-	<ul style="list-style-type: none"> > Réflexion sur le sens et le message de la campagne dans le cadre du groupe de travail thématique 	<ul style="list-style-type: none"> > Elaboration de la campagne de communication en direction des publics hébergés 	<ul style="list-style-type: none"> > Diffusion de la campagne de communication en direction des publics hébergés 	<ul style="list-style-type: none"> > Poursuit de la campagne de communication en direction des publics hébergés

<p>[SENSIBILISATION DES PUBLICS TOURISTIQUES]</p> <ul style="list-style-type: none"> Proposer des jeux et des ateliers zéro déchet en lien avec les séjours touristiques 	-	<ul style="list-style-type: none"> > Communiquer le programme des ateliers du faire soi-même en direction des réseaux d'accueil touristique 	<ul style="list-style-type: none"> > Communiquer le programme des ateliers du faire soi-même en direction des réseaux d'accueil touristique 	<ul style="list-style-type: none"> > Recherche de références pour la mise à disposition de jeux et d'ateliers zéro déchets en direction des publics touristiques 	<ul style="list-style-type: none"> > Déploiement d'un panel de jeux, d'animations et d'ateliers zéro déchet visant à sensibiliser hébergeurs et publics touristiques 	<ul style="list-style-type: none"> > Poursuite de la mise à disposition d'un panel de jeux, d'animations et d'ateliers zéro déchet visant à sensibiliser hébergeurs et publics touristiques
<p>[VALORISATION DES BONNES PRATIQUES]</p> <ul style="list-style-type: none"> Communiquer sur les engagements pris par ces hébergeurs 	-	-	-	<ul style="list-style-type: none"> > Elaboration d'un référentiel zéro déchet pour les hébergeurs > Constitution d'un annuaire des hébergeurs engagés dans une démarche zéro déchet 	<ul style="list-style-type: none"> > Mise à jour de l'annuaire des hébergeurs zéro déchet > Valorisation des pratiques zéro déchet chez les hébergeurs touristiques 	<ul style="list-style-type: none"> > Mise à jour de l'annuaire des hébergeurs zéro déchet > Valorisation des pratiques zéro déchet chez les hébergeurs touristiques



CONTEXTE

BIODÉCHETS DES RESTAURANTS

7 kg/an/hab
(chiffre ADEME 2016)

Cibles :

- Restaurants

Pilote :

UMIH 56
& Lorient Agglo



PARTENAIRES ET RELAIS PRESENTIS



OBJECTIFS

EN QUELQUES MOTS :

- Faire émerger un réseau de restaurants engagés dans la pratique du gourmet bag
- Diminuer la quantité de biodéchets chez les restaurateurs

EN CHIFFRES :

- 10 restaurants engagés proposant le gourmet bag par an
- 5% de réduction des biodéchets des restaurateurs engagés dans la démarche par an

ARTICULATION AVEC LES PLANS & PROGRAMMES TERRITORIAUX :

- Projet de Territoire de Lorient Agglomération (thèmes : développement économique, innovation, économie circulaire)
- Projet Alimentaire Territorial de Lorient Agglomération



ET CONCRETEMENT, COMMENT METTRE EN PLACE L'ACTION ?

En réalisant un **ETAT DES LIEUX** des pratiques auprès des restaurants :

- Envoyer une enquête aux restaurants **pour quantifier l'utilisation du gourmet bag** dans les restaurants
- Identifier les restaurants déjà engagés
- Identifier les freins existants dans les restaurants et chez la clientèle

En accompagnant la mise en œuvre du GOURMET BAG dans les restaurants :

- Informer et encourager les restaurateurs à proposer systématiquement cette possibilité
- Mettre en relation les restaurants ayant développé la pratique du gourmet bag
- Prévoir une rencontre thématique sur cette pratique dans le cadre de l'évolution légale (EGALIM)
- Impliquer les restaurateurs en axant sur la possibilité de réduire les coûts de gestion de leurs déchets **et l'image positive que ce type d'action renvoi auprès de la clientèle**
- Établir une liste des fournisseurs d'emballages compostables

En **SENSIBILISANT** le public :

- Proposer des animations en lien avec des rendez-vous gastronomiques et les opérations commerciales du territoire (ex : « fête du Merlu »)

En **VALORISANT** les bonnes pratiques :

- Reprise des outils de com « Gourmet Bag » mis à disposition par le **Ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt**
- Valoriser la pratique du gourmet bag sur le site internet des établissements
- Créer un annuaire des restaurants proposant le gourmet bag



CALENDRIER PREVISIONNEL

Voir annexe.

✓ MOYENS

MOYENS HUMAINS : 0.15 ETP

BUDGET ALLOUE :

Fonctionnement :

- 27 000 € (moyens humains pour l'animation de la fiche action sur 2022-2026)
- 4 000 € (animations thématiques)
- 2 500 € (marketing & communication autour de la démarche)



INDICATEURS DE SUIVI

Pour mesurer les **IMPACTS**
du programme

- Ratio par restaurants des biodéchets collectés, par an

Pour mesurer l'**ACTIVITE**
du programme

- Nombre d'actions de sensibilisation par an
- Nombre de restaurants proposant le gourmet bag
- Budget hors ETP alloué par an



RETOURS D'EXPERIENCE

DES EXEMPLES POUR S'INSPIRER

Fiches optigede :

- Accompagnement des restaurateurs dans la lutte contre le gaspillage alimentaire, Sievd
- Gourmet Bag, Communauté d'Agglomération de la Baie de Somme
- Lutte contre le gaspillage alimentaire avec le Gourmet Bag, Synd Mixte Artois Valorisation

FACTEURS DE REUSSITE

- [S'inscrire dans une démarche plus globale de consommation responsable](#) (écolabels...)
- Mener des partenariats avec les restaurants pour qu'ils s'approprient les enjeux, acceptent les nouvelles pratiques et se fassent relais de sensibilisation
- Assurer un suivi régulier

Action 2.3 : Promouvoir la pratique du gourmet bag

ANNEXE : Calendrier prévisionnel

Sous-action	2021	2022	2023	2024	2025	2026
<p>[ETAT DES LIEUX]</p> <ul style="list-style-type: none"> Réaliser une enquête auprès des restaurants 	-	<ul style="list-style-type: none"> > Réalisation et diffusion du questionnaire relatif à la pratique du gourmet bag > Etablissement d'un listing des restaurants engagés dans la démarche et communiquant déjà auprès de leur clientèle > Identifier les freins à la pratique et les pistes d'amélioration 	<ul style="list-style-type: none"> > Mise à jour du listing des restaurants engagés 	<ul style="list-style-type: none"> > Mise à jour du listing des restaurants engagés 	<ul style="list-style-type: none"> > Mise à jour du listing des restaurants engagés 	<ul style="list-style-type: none"> > Mise à jour de l'enquête relative à la pratique du gourmet bag > Mise à jour du listing des restaurants engagés
<p>[MISE EN ŒUVRE]</p> <ul style="list-style-type: none"> Informier et encourager les restaurateurs à proposer le gourmet bag 	-	<ul style="list-style-type: none"> > Profiter de l'enquête pour rappeler l'obligation réglementaire aux restaurateurs > Elaborer des éléments de langage visant à démontrer le gain du gourmet bag pour les restaurateurs (frais de gestion, image, etc.) > Editer un répertoire des fournisseurs locaux d'emballages compostables 	<ul style="list-style-type: none"> > Renouveler la campagne d'information et de mobilisation en direction des restaurateurs > Mettre à jour le répertoire des fournisseurs locaux d'emballages compostables > Favoriser la mise en réseau des restaurateurs pratiquant le gourmet bag > Organiser une rencontre thématique entre professionnels 	<ul style="list-style-type: none"> > Renouveler la campagne d'information et de mobilisation en direction des restaurateurs > Mettre à jour le répertoire des fournisseurs locaux d'emballages compostables > Favoriser la mise en réseau des restaurateurs pratiquant le gourmet bag 	<ul style="list-style-type: none"> > Renouveler la campagne d'information et de mobilisation en direction des restaurateurs > Mettre à jour le répertoire des fournisseurs locaux d'emballages compostables > Favoriser la mise en réseau des restaurateurs pratiquant le gourmet bag 	<ul style="list-style-type: none"> > Renouveler la campagne d'information et de mobilisation en direction des restaurateurs > Mettre à jour le répertoire des fournisseurs locaux d'emballages compostables > Favoriser la mise en réseau des restaurateurs pratiquant le gourmet bag
<p>[SENSIBILISER LE PUBLIC]</p> <ul style="list-style-type: none"> Proposer des animations en direction de la clientèle 	-	-	<ul style="list-style-type: none"> > Proposer un programme d'animations sur la pratique du gourmet bag 	<ul style="list-style-type: none"> > Renouveler le programme d'animations sur la pratique du gourmet bag 	<ul style="list-style-type: none"> > Renouveler le programme d'animations sur la pratique du gourmet bag 	<ul style="list-style-type: none"> > Renouveler le programme d'animations sur la pratique du gourmet bag
<p>[VALORISER LES BONNES PRATIQUES]</p> <ul style="list-style-type: none"> Déployer une communication valorisant les bonnes pratiques des restaurateurs 	-	<ul style="list-style-type: none"> > Reprise des outils de com « Gourmet Bag » mis à disposition par le Ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt 	<ul style="list-style-type: none"> > Reprise des outils de com « Gourmet Bag » mis à disposition par le Ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt > Encourager les professionnels à communiquer (web, réseaux sociaux, etc.) > Communiquer sur l'annuaire des restaurateurs engagés 	<ul style="list-style-type: none"> > Renouveler l'ensemble des actions de communication 	<ul style="list-style-type: none"> > Renouveler l'ensemble des actions de communication 	<ul style="list-style-type: none"> > Renouveler l'ensemble des actions de communication

Promouvoir et développer le vrac dans les commerces et chez les hébergeurs



CONTEXTE

La réglementation considère que la responsabilité du producteur de déchets commence avant même que le déchet ne soit produit.

Toute entreprise produit des déchets. S'engager dans une démarche de prévention de déchets permet de **réduire son impact sur l'environnement** tout en réalisant des économies et en renvoyant une image positive auprès de sa clientèle. La suppression des plastiques à usage unique permet **d'accroître la visibilité des commerces de proximité s'engageant activement dans la réduction de leurs déchets** par le développement du vrac.

EMBALLAGES DES MENAGES

56 kg/hab./an

Cibles :

Commerces alimentaires
Restaurants
Hôtellerie de plein air

Pilote :

Lorient Agglomération



PARTENAIRES ET RELAIS PRESENTIS



OBJECTIFS

EN QUELQUES MOTS :

- Faire émerger un réseau **d'établissements** engagés dans la fin des emballages à usage unique
- Engendrer un effet « boule de neige » en incitant les commerces à communiquer sur leur démarche éco-responsable

EN CHIFFRES :

- 20 commerces alimentaires de proximité proposant du vrac / ayant abandonné les emballages plastiques
- 2 campings avec épicerie proposant du vrac
- 1% de réduction des emballages dans la collecte sélective chez les professionnels concernés / an

ARTICULATION AVEC D'AUTRES ACTIONS DU PLPDMA :

- Action 2.2 : Assurer une pédagogie incitative sur les séjours zéro déchet chez les hébergeurs

ARTICULATION AVEC LES PLANS & PROGRAMMES TERRITORIAUX :

- Projet de territoire de Lorient Agglomération (thèmes : développement économique, innovation, économie circulaire, tourisme durable)
- Schéma de développement touristique de Lorient Agglomération 2012-2022



ET CONCRETEMENT, COMMENT METTRE EN PLACE L'ACTION ?

En réalisant un **ETAT DES LIEUX** des pratiques auprès des commerces :

- Réaliser une enquête auprès des professionnels visés par la démarche pour évaluer **l'utilisation du vrac** dans les commerces
- Identifier les freins existants **en fonction des typologies d'établissements**

En accompagnant la mise en œuvre du VRAC dans les commerces :

- Etudier un modèle économique s'appuyant sur des centrales d'achat
- S'appuyer sur le réseau national VRAC
- Tester la mise en place de vrac dans les petites épiceries au sein des campings (pâtes, riz, gâteaux apéritifs...)
- Mettre en relation les hébergeurs touristiques et les épiceries vrac en local

- Impliquer les commerçants, les restaurants & distributeurs en axant sur la possibilité de réduire les coûts de gestion de leurs déchets **et l'image positive que ce type d'action renvoi auprès de la clientèle**

En **SENSIBILISANT** au choix de produits pauvres en emballage :

- Sensibiliser les différents publics via des animations, des jeux, des concours, etc.
- Réaliser une nouvelle campagne de promotion de l'eau du robinet via le déploiement de carafes auprès de la restauration scolaire, administrative et commerciale

En **VALORISANT** les bonnes pratiques :

- Déployer une communication pour favoriser cette pratique
- Créer un annuaire des commerces proposant la vente en vrac ou en emballage réutilisable ou consigné



CALENDRIER PREVISIONNEL

Voir annexe.



MOYENS

MOYENS HUMAINS : 0.15 ETP

BUDGET ALLOUE :

Investissement :

- 5 000 € (Production d'une nouvelle série de carafes)

Fonctionnement :

- 27 000 € (moyens humains pour l'animation de la fiche action sur 2022-2026)
- 2 500 € (Communication autour de la démarche)



INDICATEURS DE SUIVI

Pour mesurer les **IMPACTS**
du programme

- Tonnage des emballages collectés chez les professionnels engagés, par an

Pour mesurer l'**ACTIVITE**
du programme

- Nombre d'actions de sensibilisation par an
- Nombre de commerces proposant du vrac par an
- Nombre d'épiceries de camping proposant du vrac par an
- Budget hors ETP alloué par an



RETOURS D'EXPERIENCE

DES EXEMPLES POUR S'INSPIRER

Fiches optigede :

- Accompagnement des commerces dans l'anticipation de l'interdiction des sacs plastiques, Agglomération du Bocage Bressuirais
- Commerçants Zéro Déchet, Syndicat de Traitement des Ordures Ménagères du Guillestrois
- Mon commerçant m'emballer durablement, CNIID
- Livraison en vrac et grand contenants et réduction des produits dangereux dans le Garage du Centre, Garage du Centre
- COMMERCE ENGAGE (PLP Act.7 Promotion de la consommation écoresponsable), COVALDEM11
- **Opération d'étiquetage de produits pauvres en déchets, en partenariat avec les grandes surfaces,** Communauté d'Agglomération d'Angers Loire Métropole
- Professionnels engagés : « moins de déchets dans les commerces », Sivom du Louhannais
- Créer et animer un réseau de relais "Eco consommation", Smictom d'Alsace Centrale

Autres sources :

- Projet « [Mon commerçant m'emballer durablement](#) » de Zéro Waste France

FACTEURS DE REUSSITE

- [S'inscrire dans une démarche plus globale de consommation responsable \(écolabels...\)](#)
- Se rapprocher des collectivités en charge du développement économique
- Bien connaître le tissu économique local et ses acteurs
- **Mener des partenariats avec les commerçants pour qu'ils s'approprient les enjeux, acceptent les nouvelles pratiques et se fassent relais de sensibilisation**
- Être progressif dans les objectifs fixés avec les commerçants
- Assurer un suivi régulier pour éviter un essoufflement de l'action



Action 2.4 : Promouvoir et développer le vrac dans les commerces et chez les hébergeurs

ANNEXE : Calendrier prévisionnel

Sous-action	2021	2022	2023	2024	2025	2026
<p>[ETAT DES LIEUX]</p> <ul style="list-style-type: none"> Réaliser une enquête auprès des commerces alimentaires de proximité 	-	<ul style="list-style-type: none"> > Réalisation d'une enquête visant à évaluer l'utilisation du vrac dans les commerces locaux > Identifier les freins à la pratique et les pistes d'amélioration 				<ul style="list-style-type: none"> > Renouveler l'enquête sur l'utilisation du vrac dans les commerces locaux pour évaluer les changements de pratiques
<p>[MISE EN OEUVRE]</p> <ul style="list-style-type: none"> Structurer l'approvisionnement en vrac des commerces de proximité 	-	<ul style="list-style-type: none"> > Prise de contact avec le réseau national VRAC afin de nouer un partenariat pour l'approvisionnement en local > Prise de contact avec les réseaux professionnels locaux pour déterminer un copilotage de l'action 	<ul style="list-style-type: none"> > Conventionnement entre les partenaires impliqués dans le développement du vrac >Elaboration d'une stratégie de développement du vrac dans les commerces locaux 	<ul style="list-style-type: none"> > Renouvellement de la convention autour du développement du vrac > Mise en œuvre de la stratégie de développement du vrac dans les commerces locaux 	<ul style="list-style-type: none"> > Renouvellement de la convention autour du développement du vrac > Mise en œuvre de la stratégie de développement du vrac dans les commerces locaux 	<ul style="list-style-type: none"> > Renouvellement de la convention autour du développement du vrac > Evaluation des actions menées en faveur du développement du vrac dans les commerces locaux
<p>[MISE EN OEUVRE]</p> <ul style="list-style-type: none"> Tester la mise en place de vrac dans les petites épiceries au sein des campings 	-		<ul style="list-style-type: none"> > Identifier 1 à 2 établissements susceptibles de tester le vrac en épicerie > Déterminer les produits pouvant être testés en vrac sur la saison touristique 	<ul style="list-style-type: none"> > Mise à l'essai du vrac sur 1 à 2 établissements et sur un nombre réduit de références 	<ul style="list-style-type: none"> > Renouvellement du test autour du vrac en épicerie de camping 	<ul style="list-style-type: none"> > Développement du vrac en épiceries de camping en fonction des résultats obtenus en test
<p>[MISE EN OEUVRE]</p> <ul style="list-style-type: none"> Mettre en relation les hébergeurs touristiques et les épiceries vrac 	-		<ul style="list-style-type: none"> > Proposer une rencontre impliquant les professionnels de l'hôtellerie et les épiceries vrac 	<ul style="list-style-type: none"> > Poursuivre l'animation de réseau impliquant professionnels de l'hôtellerie et professionnels du vrac 	<ul style="list-style-type: none"> > Poursuivre l'animation de réseau impliquant professionnels de l'hôtellerie et professionnels du vrac 	<ul style="list-style-type: none"> > Poursuivre l'animation de réseau impliquant professionnels de l'hôtellerie et professionnels du vrac
<p>[MISE EN OEUVRE]</p> <ul style="list-style-type: none"> Informier et encourager les professionnels à développer le vrac 	-		<ul style="list-style-type: none"> > Elaborer des éléments de langage visant à démontrer le gain du vrac pour les professionnels (frais de gestion, image, etc.) > Editer un catalogue des fournisseurs de vrac (centrales d'achat) et sur les fournisseurs locaux (épiceries) 	<ul style="list-style-type: none"> > Poursuivre la mobilisation des professionnels en faveur du vrac > Mise à jour du catalogue des fournisseurs 	<ul style="list-style-type: none"> > Poursuivre la mobilisation des professionnels en faveur du vrac > Mise à jour du catalogue des fournisseurs 	<ul style="list-style-type: none"> > Poursuivre la mobilisation des professionnels en faveur du vrac > Mise à jour du catalogue des fournisseurs

<p>[SENSIBILISER LE PUBLIC]</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Proposer des animations, jeux, concours sur le thème du vrac 	-	-	<ul style="list-style-type: none"> > Recherche de références en matière d'animations, de jeux et de concours grand public en faveur de l'achat en vrac 	<ul style="list-style-type: none"> > Proposer un programme d'animations en faveur de la pratique de l'achat en vrac 	<ul style="list-style-type: none"> > Renouveler le programme d'animations sur la pratique de l'achat en vrac 	<ul style="list-style-type: none"> > Renouveler le programme d'animations sur la pratique de l'achat en vrac
<p>[VALORISER LES BONNES PRATIQUES]</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Déployer une communication valorisant les bonnes pratiques des professionnels 	-	-	<ul style="list-style-type: none"> > Recherche de références en matière de valorisation de la démarche « Vrac » en commerces et hôtellerie 	<ul style="list-style-type: none"> > Proposer une campagne de sensibilisation > Encourager les professionnels à communiquer (web, réseaux sociaux, etc.) 	<ul style="list-style-type: none"> > Renouveler l'ensemble des actions de communication 	<ul style="list-style-type: none"> > Renouveler l'ensemble des actions de communication

Promouvoir les évènements éco-responsables et accompagner les organisateurs



CONTEXTE

EMBALLAGES
hors verre

56 kg/hab./an

Cibles :
Organisateurs
d'évènements
festifs, culturels et
sportifs

Pilote :
Lorient
Agglomération

La réglementation considère que la responsabilité du producteur de déchets commence avant même que le déchet ne soit produit.

L'offre culturelle et sportive est très riche sur le territoire (festival Les IndisciplinéEs, la Solitaire du Figaro ...etc) et l'exemplarité des évènements doit prévaloir en matière de réduction des déchets, afin de contribuer à l'image d'une agglomération engagée. En moyenne, une manifestation qui rassemble 1 000 personnes consomme 100 kg de papier et 500 kg de déchets (production d'un français sur un an) selon l'ADEME. Un éco-évènement est un évènement qui respecte les principes du développement durable, dans l'objectif de diminuer ses impacts environnementaux et sociétaux négatifs tout en augmentant les retombées positives locales.



PARTENAIRES ET RELAIS PRESSENTIS



OBJECTIFS

EN QUELQUES MOTS :

- Promouvoir et faciliter les bonnes pratiques de réduction des déchets dans l'évènementiel
- Harmoniser et systématiser l'information apportée aux organisateurs d'évènements

EN CHIFFRES :

- 1 modèle de charte pour organisateurs et structures évènementielles & 1 méthode de diagnostic « déchet » **applicable à l'ensemble des évènements du territoire**
- 10 évènements accompagnés à la prévention des déchets **sur l'ensemble du programme** : 5 évènements festifs et/ou culturels et 5 évènements sportifs
- 1% de réduction des déchets des évènements accompagnés par an

ARTICULATION AVEC LES PLANS & PROGRAMMES TERRITORIAUX :

- Projet de territoire de Lorient Agglomération (thèmes : accès à la pratique du sport, accès à la culture, image du territoire, tourisme durable, adaptation aux changements climatiques)



ET CONCRETEMENT, COMMENT METTRE EN PLACE L'ACTION ?

En réalisant un **ETAT DES LIEUX** des déchets produits sur les évènements du territoire :

- Établir un calendrier des évènements en lien avec les communes / partager les calendriers existants (**exemple des évènements bénéficiant d'un soutien de la part de Lorient Agglo**)
- Diffuser un outil **d'auto-diagnostic** environnemental, comme celui créé par l'ADEME
- Evaluer les quantités de déchets produits par flux et acteur

En sélectionnant un/des **EVENEMENT(S) PILOTE(S)** pour un accompagnement renforcé :

- Commencer par un évènement de petite envergure organisé par la collectivité ou une commune (cibler en particulier un évènement nautique)
- Assurer la formation des équipes de bénévoles sur la mise en place du dispositif de tri et de réduction des déchets en amont des évènements accompagnés
- Inciter **les organisateurs à anticiper leurs besoins et en sollicitant l'accompagnement de Lorient Agglomération** en vue de la mise en place d'un **dispositif de prévention des déchets** sur les manifestations programmées

En accompagnant la mise en œuvre d'un **PLAN D' ACTIONS** sur les événements accompagnés :

- Développer un service de location de vaisselle lavable à l'attention des organisateurs d'événements impliquant de la restauration / Consolider le service de location de gobelets réutilisables mis en place en 2015
- Développer l'usage de fontaines ou rampes à eau (mutualisation autour d'un service de prêt ou de location)
- Mettre à disposition un modèle de charte pour les organisateurs et structures événementielles
- Adapter les conventions de partenariat des événements soutenus par Lorient Agglomération en intégrant un socle de bonnes pratiques (notamment : désignation d'un référent pour le tri & la prévention des déchets)
- Mettre en place une procédure garantissant qu'un organisateur obtiendra les bonnes informations avant la mise en place de son événement (faire le lien avec les services de l'Etat et les communes)
- Proposer des visites pédagogiques des équipements de traitement des déchets pour les organisateurs d'événements accompagnés

En **INCITANT** d'autres événements à participer à la dynamique :

- Favoriser les échanges et retours d'expérience entre organisateurs d'événements
- S'appuyer sur les forums des associations pour apporter l'information sur le terrain

En **VALORISANT** les bonnes pratiques :

- Communiquer sur les événements exemplaires et sur les innovations en faveur de la prévention des déchets
- Mettre à jour le mémo des manifestations sous la forme d'un guide "Ecoconcevoir son événement"



CALENDRIER PREVISIONNEL

Voir annexe.



MOYENS

MOYENS HUMAINS : 0.55 ETP

MOYENS MATERIELS :

- Boîte à outils optigede « Développer les éco-manifestations / éco-événements »
- Guide « [Mon événement sportif zéro déchet](#) » réalisé par l'association Zero Waste France
- Stock de vaisselle lavable pour la mise en place du service dédié
- Rampes & fontaines à eau pour la mise en place d'un usage mutualisé à titre expérimental

BUDGET ALLOUE :

Investissement :

- 2 000 € (constitution du stock de vaisselle lavable)
- 5 000 € (renouvellement machine de lavage utilisée par le prestataire chargé du service de location de gobelets et de vaisselle lavables)
- 1 000 € (achat de matériel en vue de l'usage mutualisé de rampe & fontaines à eau)

Fonctionnement :

- 99 000 € (moyens humains pour l'animation de la fiche action sur 2022-2026)
- 2 500 € (moyens de communication pour la réalisation du guide « écoconcevoir son événement »)



INDICATEURS DE SUIVI

Pour mesurer les **IMPACTS**
du programme

- Tonnage des déchets des évènements accompagnés par an

Pour mesurer l'**ACTIVITE**
du programme

- **Nombre d'évènements accompagnés par an**
- Nombre de structures bénéficiaires du service de location de gobelets lavables
- Nombre de structures bénéficiaires du service de location de vaisselle lavable
- Budget hors ETP alloué par an
- ETP alloués par an



RETOURS D'EXPERIENCE

DES EXEMPLES POUR S'INSPIRER

Fiches optigede :

- Promotion de la vaisselle réutilisable
- Promotion de la prévention dans les manifestations culturelles et sportives

Autres sources :

- Campagne « Drastic on plastic » à l'initiative du réseau R2D2 :
<https://www.elemen-terre.org/reseau-r2d2>
<https://www.youtube.com/watch?v=KiEPBLsWysA>

FACTEURS DE REUSSITE

- Être éco-exemplaire sur ces aspects très symboliques de la prévention des déchets pour ne pas compromettre la **crédibilité de l'action menée par la collectivité auprès des citoyens et acteurs du territoire**
- **Ne pas hésiter à être visible pendant l'évènement et aller à la rencontre des bénévoles**
- **Laisser l'organisateur être au maximum porteur des actions**
- Avoir une vigilance particulière sur les nouvelles précautions sanitaires issues de la crise Covid-19 et adapter le modèle de distribution de produits en vrac



ANNEXE : Calendrier prévisionnel

Sous-action	2021	2022	2023	2024	2025	2026
<p>[ETAT DES LIEUX]</p> <ul style="list-style-type: none"> Établir un calendrier des évènements 	<ul style="list-style-type: none"> Prise de contact avec les services en charge des associations dans les communes Mise en place d'un calendrier de l'évènementiel au pays de Lorient 	<ul style="list-style-type: none"> Mise à jour du listing de contacts dans les services communaux Mise à jour du calendrier de l'évènementiel 	<ul style="list-style-type: none"> Mise à jour du listing de contacts dans les services communaux Mise à jour du calendrier de l'évènementiel 	<ul style="list-style-type: none"> Mise à jour du listing de contacts dans les services communaux Mise à jour du calendrier de l'évènementiel 	<ul style="list-style-type: none"> Mise à jour du listing de contacts dans les services communaux Mise à jour du calendrier de l'évènementiel 	<ul style="list-style-type: none"> Mise à jour du listing de contacts dans les services communaux Mise à jour du calendrier de l'évènementiel
<p>[ETAT DES LIEUX]</p> <ul style="list-style-type: none"> Diffuser un outil d'autodiagnostic environnemental auprès d'un panel d'organisateur 	-	<ul style="list-style-type: none"> Elaboration d'une méthode basée sur l'outil ADEME Identifier un panel d'organisateur auprès desquels diffuser l'outil d'autodiagnostic 	<ul style="list-style-type: none"> Déployer l'outil d'autodiagnostic auprès de 5 organisateurs sportifs et culturels 	<ul style="list-style-type: none"> Déployer l'outil d'autodiagnostic auprès de 5 organisateurs sportifs et culturels supplémentaires 	<ul style="list-style-type: none"> Evaluer la pertinence de l'outil et de son application Poursuivre le déploiement en l'adaptant au regard des résultats 	<ul style="list-style-type: none"> Poursuivre le déploiement de l'outil d'autodiagnostic
<p>[ETAT DES LIEUX]</p> <ul style="list-style-type: none"> Evaluer les quantités de déchets produits par flux et acteur 	<ul style="list-style-type: none"> Elaboration d'une méthode de suivi des déchets produit sur l'évènementiel 	<ul style="list-style-type: none"> Mise en place du suivi des déchets produits sur les évènements bénéficiant d'un accompagnement renforcé 	<ul style="list-style-type: none"> Poursuivre et étendre le suivi quantitatif Evaluer les flux évités et les flux détournés des OMR 	<ul style="list-style-type: none"> Poursuivre et étendre le suivi quantitatif Evaluer les flux évités et les flux détournés des OMR 	<ul style="list-style-type: none"> Poursuivre et étendre le suivi quantitatif Evaluer les flux évités et les flux détournés des OMR 	<ul style="list-style-type: none"> Poursuivre et étendre le suivi quantitatif Evaluer les flux évités et les flux détournés des OMR
<p>[EVENEMENTS PILOTES]</p> <ul style="list-style-type: none"> Accompagner des évènements de façon renforcée 	<ul style="list-style-type: none"> Mise en place d'une procédure pour l'accompagnement et le suivi de l'évènementiel 	<ul style="list-style-type: none"> Rencontre du panel d'organisateur identifiés pour bénéficier d'un accompagnement renforcé Détermination du cahier des charges pour la mise en place de l'accompagnement renforcé 	<ul style="list-style-type: none"> Accompagner les organisateurs engagés dans un autodiagnostic 	<ul style="list-style-type: none"> Poursuite de l'accompagnement renforcé sur le panel de 10 organisateurs 	<ul style="list-style-type: none"> Elargissement de l'accompagnement renforcé à de nouveaux organisateurs 	<ul style="list-style-type: none"> Elargissement de l'accompagnement renforcé à de nouveaux organisateurs
<p>[EVENEMENTS PILOTES]</p> <ul style="list-style-type: none"> Inciter les organisateurs à solliciter l'accompagnement de Lorient Agglomération 	-	<ul style="list-style-type: none"> Mise à jour des éléments de langage à l'attention des organisateurs d'évènements Mise à jour et diffusion du guide des éco-évènements 	<ul style="list-style-type: none"> Mettre à jour les éléments de langage à l'attention des organisateurs d'évènements Poursuivre la diffusion du guide des éco-évènements 	<ul style="list-style-type: none"> Mettre à jour les éléments de langage à l'attention des organisateurs d'évènements Poursuivre la diffusion du guide des éco-évènements 	<ul style="list-style-type: none"> Mettre à jour les éléments de langage à l'attention des organisateurs d'évènements Poursuivre la diffusion du guide des éco-évènements 	<ul style="list-style-type: none"> Mettre à jour les éléments de langage à l'attention des organisateurs d'évènements Poursuivre la diffusion du guide des éco-évènements

<p>[PLAN D' ACTIONS]</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Développer un service de location de vaisselle lavable 	<ul style="list-style-type: none"> > Recherche de références tarifaires et organisationnelles 	<ul style="list-style-type: none"> > Mise en place du service en test avec un nombre réduit d'organisateurs bénéficiaires 	<ul style="list-style-type: none"> > Réalisation d'une communication autour du nouveau service / intégration des informations au sein du guide des éco-événements > Développement du service auprès de nouveaux organisateurs bénéficiaires 	<ul style="list-style-type: none"> > Evaluation et poursuite du déploiement du service > Renouvellement matériel de lavage 	<ul style="list-style-type: none"> > Evaluation et poursuite du déploiement du service 	<ul style="list-style-type: none"> > Evaluation et poursuite du déploiement du service
<p>[PLAN D' ACTIONS]</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Développer l'usage de fontaines ou rampes à eau 	-	-	<ul style="list-style-type: none"> > Recherche de références techniques et économiques > Recherche d'un organisateur susceptible de tester la mise en place d'un dispositif 	<ul style="list-style-type: none"> > Mise en place d'un dispositif sur un événement de grande ampleur > Evaluer l'évitement de déchets occasionné 	<ul style="list-style-type: none"> > Poursuivre le déploiement du dispositif sur un second événement > Evaluer l'évitement de déchets occasionné 	<ul style="list-style-type: none"> > Poursuivre le déploiement du dispositif sur un troisième événement > Evaluer l'évitement de déchets occasionné
<p>[PLAN D' ACTIONS]</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Mettre à disposition un modèle de charte 	-	<ul style="list-style-type: none"> > Elaboration d'une charte à tester dans le cadre de l'accompagnement renforcé d'un panel d'organisateurs 	<ul style="list-style-type: none"> > Déployer la charte de façon systématique avec les organisateurs d'événements accompagnés sur le tri & la réduction des déchets 	<ul style="list-style-type: none"> > Mettre à jour et poursuivre le déploiement de la charte > Evaluer l'efficacité de la charte en lien avec le suivi quantitatif & qualitatif de la production de déchet sur les événements accompagnés 	<ul style="list-style-type: none"> > Mettre à jour et poursuivre le déploiement de la charte > Evaluer l'efficacité de la charte en lien avec le suivi quantitatif & qualitatif de la production de déchet sur les événements accompagnés 	<ul style="list-style-type: none"> > Mettre à jour et poursuivre le déploiement de la charte > Evaluer l'efficacité de la charte en lien avec le suivi quantitatif & qualitatif de la production de déchet sur les événements accompagnés
<p>[PLAN D' ACTIONS]</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Adapter les conventions de partenariat des événements soutenus par Lorient Agglomération 	<ul style="list-style-type: none"> > Mise à jour du cahier des charges de deux DSP événementielles et de la convention type de partenariat 	<ul style="list-style-type: none"> > Poursuite de la mise à jour des cahiers des charges des conventions et marchés ayant trait à l'évènementiel > Evaluer le respect des cahiers des charges mis à jour en année N-1 	<ul style="list-style-type: none"> > Poursuite de la mise à jour des cahiers des charges des conventions et marchés ayant trait à l'évènementiel > Evaluer le respect des cahiers des charges mis à jour en année N-1 	<ul style="list-style-type: none"> > Poursuite de la mise à jour des cahiers des charges des conventions et marchés ayant trait à l'évènementiel > Evaluer le respect des cahiers des charges mis à jour en année N-1 	<ul style="list-style-type: none"> > Poursuite de la mise à jour des cahiers des charges des conventions et marchés ayant trait à l'évènementiel > Evaluer le respect des cahiers des charges mis à jour en année N-1 	<ul style="list-style-type: none"> > Poursuite de la mise à jour des cahiers des charges des conventions et marchés ayant trait à l'évènementiel > Evaluer le respect des cahiers des charges mis à jour en année N-1
<p>[PLAN D' ACTIONS]</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Mettre en place une procédure d'information des organisateurs d'événements 	-	<ul style="list-style-type: none"> > Communiquer auprès des communes et des services de l'Etat sur la procédure à prévoir par les organisateurs d'événements pour le tri & la réduction des déchets 	<ul style="list-style-type: none"> > Mettre à jour et renouveler la communication en direction des services des communes et de l'Etat 	<ul style="list-style-type: none"> > Mettre à jour et renouveler la communication en direction des services des communes et de l'Etat 	<ul style="list-style-type: none"> > Mettre à jour et renouveler la communication en direction des services des communes et de l'Etat 	<ul style="list-style-type: none"> > Mettre à jour et renouveler la communication en direction des services des communes et de l'Etat
<p>[PLAN D' ACTIONS]</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Proposer des visites pédagogiques des équipements de traitement des déchets 	<ul style="list-style-type: none"> > Accueil des salariés d'une société prestataire dans le domaine de la restauration événementielle 	<ul style="list-style-type: none"> > Accueillir les équipes permanentes des organisateurs identifiés pour bénéficier d'un accompagnement renforcé. Objectif : 2 organisateurs / an 	<ul style="list-style-type: none"> > Accueillir les équipes permanentes des organisateurs identifiés pour bénéficier d'un accompagnement renforcé. Objectif : 2 organisateurs / an 	<ul style="list-style-type: none"> > Accueillir les équipes permanentes des organisateurs identifiés pour bénéficier d'un accompagnement renforcé. Objectif : 2 organisateurs / an 	<ul style="list-style-type: none"> > Accueillir les équipes permanentes des organisateurs identifiés pour bénéficier d'un accompagnement renforcé. Objectif : 2 organisateurs / an 	<ul style="list-style-type: none"> > Accueillir les équipes permanentes des organisateurs identifiés pour bénéficier d'un accompagnement renforcé. Objectif : 2 organisateurs / an

<p>[ÉCHANGES ET RETOUR D'EXPERIENCES]</p> <ul style="list-style-type: none"> Animer un groupe de travail thématique 	<ul style="list-style-type: none"> Mise en place d'un groupe de travail relatif à l'éco-événementiel 	<ul style="list-style-type: none"> Poursuite de l'animation du groupe de travail 	<ul style="list-style-type: none"> Poursuite de l'animation du groupe de travail Proposer une nouvelle formation accompagnée par le collectif des festivals engagés et Zero Waste France 	<ul style="list-style-type: none"> Poursuite de l'animation du groupe de travail Proposer une visite d'expérience accompagnée par le CROS Bretagne et le collectif des festivals engagés 	<ul style="list-style-type: none"> Poursuite de l'animation du groupe de travail Proposer une nouvelle visite d'expérience accompagnée par le CROS Bretagne et le collectif des festivals engagés 	<ul style="list-style-type: none"> Poursuite de l'animation du groupe de travail Proposer une nouvelle formation accompagnée par le CROS Bretagne et Zero Waste France
<p>[ÉCHANGES ET RETOUR D'EXPERIENCES]</p> <ul style="list-style-type: none"> Informier et sensibiliser à l'occasion des forums associatifs 	-	<ul style="list-style-type: none"> Assurer une sensibilisation des associations sur un premier forum de rentrée d'une première commune de plus de 10 000 habitants 	<ul style="list-style-type: none"> Assurer une sensibilisation des associations sur un premier forum de rentrée d'une seconde commune de plus de 10 000 habitants 	<ul style="list-style-type: none"> Assurer une sensibilisation des associations sur un premier forum de rentrée d'une troisième commune de plus de 10 000 habitants 	<ul style="list-style-type: none"> Assurer une sensibilisation des associations sur un premier forum de rentrée d'une quatrième commune de plus de 10 000 habitants 	<ul style="list-style-type: none"> Assurer une sensibilisation des associations sur un premier forum de rentrée d'une cinquième commune de plus de 10 000 habitants
<p>[VALORISATION DES BONNES PRATIQUES]</p> <ul style="list-style-type: none"> Mettre en valeur les efforts produits et les résultats obtenus 	-	<ul style="list-style-type: none"> Communiquer sur les innovations et mettre en évidence les événements exemplaires 	<ul style="list-style-type: none"> Communiquer sur les innovations et mettre en évidence les événements exemplaires 	<ul style="list-style-type: none"> Communiquer sur les innovations et mettre en évidence les événements exemplaires 	<ul style="list-style-type: none"> Communiquer sur les innovations et mettre en évidence les événements exemplaires 	<ul style="list-style-type: none"> Communiquer sur les innovations et mettre en évidence les événements exemplaires

Expérimenter l'éco-conditionnalité
des subventions aux associations

CONTEXTE

DMA PRODUITS
PAR LES COMMUNES
(HORS VEGETAUX)

13 kg/an/hab.

Cibles :

Associations
& organismes bénéficiaires
de subventions

Pilotes :

Commune(s)
Lorient Agglo
(sur ses partenariats)



La réglementation considère que la responsabilité du producteur de déchets commence avant même que le déchet ne soit produit.

S'engager dans une démarche de prévention des déchets permet de réduire son **impact sur l'environnement** et de contribuer à l'image d'une agglomération engagée. L'éco-conditionnalité des subventions consiste à définir les conditions **d'obtention d'une aide financière** bonifiée en intégrant des critères de Développement Durable. Cette action financière du PLPDMA de Lorient Agglomération présente **l'avantage d'avoir** portée incitative et non punitive.

PARTENAIRES ET RELAIS PRESENTIS



OBJECTIFS

EN QUELQUES MOTS :

- Inciter les différentes associations et organismes soutenus par les collectivités du territoire à agir en cohérence avec la stratégie de réduction des déchets ménagers
- Agir sur le levier financier afin d'inciter à produire moins de déchets et récompenser les efforts de réduction

EN CHIFFRES :

- 2 communes expérimentant l'éco-conditionnalité des subventions aux associations
- 1 **cahier des charges expérimenté, conditionnant l'accès aux subventions communautaires**
- 5% de réduction des tonnages collectés sur les équipements municipaux des communes impliquées dans **l'expérimentation sur l'éco-conditionnalité des aides aux associations**, par an

ARTICULATION AVEC D'AUTRES ACTIONS DU PLPDMA :

- Action 1.3 : Diffuser et implanter les bonnes pratiques au sein des structures publiques
- Action 3.1 : Promouvoir les événements éco-responsables et accompagner les organisateurs

ARTICULATION AVEC LES PLANS & PROGRAMMES TERRITORIAUX :

- Projet de territoire de Lorient Agglomération (thèmes : accès à la pratique du sport, accès à la culture, image du territoire, tourisme durable, adaptation aux changements climatiques, coopération EPCI / communes membres)

ET CONCRETEMENT, COMMENT METTRE EN PLACE
L'ACTION ?

En **TESTANT LA DEMARCHE** dans le cadre des subventions & marchés de partenariat de Lorient Agglomération

- S'appuyer sur les réseaux pour border la démarche d'un point de vue juridique
- Identifier les divers soutiens financiers existants, portés par Lorient Agglomération
- **Créer de nouvelles conditions d'obtention des subventions** & tester le cahier des charges « à blanc » avant déploiement en ciblant un appel à projet ou un type de marché de partenariat

En assurant un **APPUI JURIDIQUE ET TECHNIQUE** aux communes engagées pour les aider à mettre en oeuvre le dispositif :

- S'appuyer sur les réseaux pour border la démarche d'un point de vue juridique
- Identifier les divers soutiens financiers existants, portés par les communes et leurs structures satellites
- Créer de nouvelles **conditions d'obtention des subventions**

- Encourager le développement de prix/trophées visant à la prévention des déchets, pour contribuer à la **notoriété du porteur de projet et de l'action mise en œuvre**
- **Soutenir la réponse à des appels à projets lancés par d'autres opérateurs** (ADEME, éco-organismes, etc.)

En organisant la **SELECTION** des demandes :

- Organiser des appels à projets
- **Mettre en œuvre** les critères de sélection
- Conditionner également la mise à disposition de matériels dans les équipements municipaux et communautaires (tables, chaises, etc.)
- **Mettre en place des critères permettant d'évaluer l'efficacité de l'éco-conditionnalité** des aides attribuées sur la réduction des déchets présentés à la collecte dans les collectivités engagées

En **COMMUNIQUANT** sur les aides disponibles :

- Faire connaître ces aides aux bénéficiaires potentiels et aux services des administrations impliquées



CALENDRIER PREVISIONNEL

Voir annexe.



MOYENS

MOYENS HUMAINS : 0.2 ETP

MOYENS MATERIELS : -

BUDGET ALLOUE :

Fonctionnement :

- 36 000 € (moyens humains pour l'animation de la fiche action sur 2022-2026)
- 10 000 € (montant des subventions communautaires soumises à éco-conditionnalité)
- 30 000 € (montant des subventions communales soumises à éco-conditionnalité – 5 000 € par commune / an)



INDICATEURS DE SUIVI

Pour mesurer les **IMPACTS**
du programme

- Tonnages / volumes de DMA collectés dans les bâtiments et équipements publics des communes **expérimentant l'éco-conditionnalité** des aides aux associations

Pour mesurer l'**ACTIVITE**
du programme

- Nombre et montant des soutiens financiers soumis à éco-conditionnalité par an
- ETP alloués par an



RETOURS D'EXPERIENCE

FACTEURS DE REUSSITE

- La visibilité des soutiens financiers nécessite un état des lieux précis et actualisé, ce travail est à **réaliser en collaboration avec d'autres** structures susceptibles de conduire un travail similaire (ADEME, département, région, DIRECCTE et/ou les unités départementales...)



ANNEXE : Calendrier prévisionnel

Sous-action	2021	2022	2023	2024	2025	2026
<p>[TESTER LA DEMARCHE AU SEIN DE L'ORIENT AGGLOMERATION]</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Définir le cadre juridique 	-	-	<ul style="list-style-type: none"> > Interroger les réseaux professionnels et rechercher des retours d'expérience pour préciser le cadre juridique 	<ul style="list-style-type: none"> > Exercer une veille juridique pour faciliter la mise en application de l'éco-conditionnalité des subventions 	<ul style="list-style-type: none"> > Exercer une veille juridique pour faciliter la mise en application de l'éco-conditionnalité des subventions 	<ul style="list-style-type: none"> > Exercer une veille juridique pour faciliter la mise en application de l'éco-conditionnalité des subventions
<p>[TESTER LA DEMARCHE AU SEIN DE L'ORIENT AGGLOMERATION]</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Identifier les soutiens financiers portés par chaque direction au sein de Lorient Agglomération 	-	-	<ul style="list-style-type: none"> > Assurer un inventaire des différents types de soutien et des marchés de partenariat susceptibles d'être subordonné à l'éco-conditionnalité > Cibler un ou plusieurs champs d'intervention 	<ul style="list-style-type: none"> > Mettre à jour l'inventaire des soutiens et marchés de partenariat 	<ul style="list-style-type: none"> > Mettre à jour l'inventaire des soutiens et marchés de partenariat 	<ul style="list-style-type: none"> > Mettre à jour l'inventaire des soutiens et marchés de partenariat
<p>[TESTER LA DEMARCHE AU SEIN DE L'ORIENT AGGLOMERATION]</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Elaborer et tester un cahier des charges 	-	-	<ul style="list-style-type: none"> > Cibler un ou plusieurs champs d'intervention > Impliquer dans la réflexion les acteurs associatifs et économiques concernés > Elaborer des éléments de langage appropriés > Mettre en place un groupe de travail interservices 	<ul style="list-style-type: none"> > Elaborer un cahier des charges en concertation avec l'ensemble des services concernés par les soutiens soumis à éco-conditionnalité > Mettre le cahier des charges en test sur un ou plusieurs champs d'intervention en matière de partenariats 	<ul style="list-style-type: none"> > Poursuivre la phase de test sur un nombre resserré de champ d'interventions en matière de partenariats > Evaluer l'efficacité du dispositif au regard de la production de déchets dans le cadre des partenariats soumis à éco-conditionnalité 	<ul style="list-style-type: none"> > Poursuivre la phase de test sur un nombre resserré de champ d'interventions en matière de partenariats > Evaluer l'efficacité du dispositif au regard de la production de déchets dans le cadre des partenariats soumis à éco-conditionnalité
<p>[ACCOMPAGNER LES COMMUNES]</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Définir le cadre juridique 	-	-	<ul style="list-style-type: none"> > Elargir la recherche de référence juridique assurée au niveau communautaire au cas des partenariats et subventions municipaux > Elargir la recherche aux modalités d'accès aux équipements et matériels communaux soumis à éco-conditionnalité 	<ul style="list-style-type: none"> > Exercer une veille juridique pour faciliter la mise en application de l'éco-conditionnalité des subventions et de l'accès aux services municipaux pour les associations 	<ul style="list-style-type: none"> > Exercer une veille juridique pour faciliter la mise en application de l'éco-conditionnalité des subventions et de l'accès aux services municipaux pour les associations 	<ul style="list-style-type: none"> > Exercer une veille juridique pour faciliter la mise en application de l'éco-conditionnalité des subventions et de l'accès aux services municipaux pour les associations

<p>[ACCOMPAGNER LES COMMUNES]</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Identifier les soutiens financiers portés par les communes volontaires 	-	<ul style="list-style-type: none"> > Rechercher une à deux municipalités susceptibles de tester le dispositif 	<ul style="list-style-type: none"> > Assurer un inventaire des différents types de soutien et des marchés de partenariat susceptibles d'être subordonné à l'éco-conditionnalité dans les communes mobilisées > Cibler un ou plusieurs champs d'intervention 	<ul style="list-style-type: none"> > Mettre à jour l'inventaire des soutiens et marchés de partenariat 	<ul style="list-style-type: none"> > Mettre à jour l'inventaire des soutiens et marchés de partenariat 	<ul style="list-style-type: none"> > Mettre à jour l'inventaire des soutiens et marchés de partenariat
<p>[ACCOMPAGNER LES COMMUNES]</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Encourager le développement de prix/trophées visant à la prévention des déchets 	-	-	-	<ul style="list-style-type: none"> > Accompagner les communes mobilisées dans la mise en place d'une valorisation de la prévention des déchets dans la vie associative 	<ul style="list-style-type: none"> > Mise à l'essai d'une valorisation de la prévention des déchets dans la vie associative dans les communes en test 	<ul style="list-style-type: none"> > Consolidation du dispositif de valorisation de la prévention des déchets dans la vie associative dans les communes en test
<p>[ACCOMPAGNER LES COMMUNES]</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Soutenir la réponse à des appels à projets lancés par d'autres opérateurs 	-	-	-	<ul style="list-style-type: none"> > Exercer une veille technique sur les AAP pouvant venir compléter l'éco-conditionnalité des aides dans les communes en test > Faciliter l'éligibilité des dossiers pouvant être présentés par les associations du territoire > Valoriser l'exemple des associations impliqués dans les AAP en lien avec la prévention des déchets 	<ul style="list-style-type: none"> > Exercer une veille technique sur les AAP pouvant venir compléter l'éco-conditionnalité des aides dans les communes en test > Faciliter l'éligibilité des dossiers pouvant être présentés par les associations du territoire > Valoriser l'exemple des associations impliqués dans les AAP en lien avec la prévention des déchets 	<ul style="list-style-type: none"> > Exercer une veille technique sur les AAP pouvant venir compléter l'éco-conditionnalité des aides dans les communes en test > Faciliter l'éligibilité des dossiers pouvant être présentés par les associations du territoire > Valoriser l'exemple des associations impliqués dans les AAP en lien avec la prévention des déchets
<p>[ORGANISER LA SÉLECTION DES DEMANDES ASSOCIATIVES]</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Lancer des appels à projet soumis à éco-conditionnalité 	-	-	-	<ul style="list-style-type: none"> > Tester un appel à projet en local en lien avec la prévention des déchets 	<ul style="list-style-type: none"> > Consolider le modèle d'AAP mis en place par les communes test 	<ul style="list-style-type: none"> > Renouveler l'AAP en lien avec la prévention des déchets dans les communes test
<p>[ORGANISER LA SÉLECTION DES DEMANDES ASSOCIATIVES]</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Expérimenter l'éco-conditionnalité de l'accès aux équipements et matériels municipaux 	-	-	<ul style="list-style-type: none"> > Elaborer un cahier des charges spécifiques subordonnant l'accès aux équipements et matériels municipaux au tri & à la réduction des déchets 	<ul style="list-style-type: none"> > Mettre en test le cahier des charges sur un ou plusieurs équipements au sein des communes test 	<ul style="list-style-type: none"> > Renouveler l'expérimentation au sein des communes test 	<ul style="list-style-type: none"> > Elargir le périmètre de équipements et matériels concernés en fonction des résultats obtenus

<p>[ORGANISER LA SÉLECTION DES DEMANDES ASSOCIATIVES]</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Mesurer l'évolution de la production de déchets sur les équipements municipaux et l'incidence sur la redevance spéciale 	-	-	-	<ul style="list-style-type: none"> > Evaluer la production de déchets au sein des équipements communaux et la facture de redevance correspondante au regard des mesures en test 	<ul style="list-style-type: none"> > Evaluer la production de déchets au sein des équipements communaux et la facture de redevance correspondante au regard des mesures en test 	<ul style="list-style-type: none"> > Evaluer la production de déchets au sein des équipements communaux et la facture de redevance correspondante au regard des mesures en test
<p>[COMMUNIQUER EN INTERNE ET A L'EXTERNE]</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Porter les nouvelles modalités d'aides et d'accès aux services au public associatif et aux administrations 	-	-	<ul style="list-style-type: none"> > Associer des acteurs témoins de la vie associative locale aux groupes de travail en charge de la mise en place de l'éco-conditionnalité > Préparer les éléments de langage en direction des publics associatifs concernés et des services instructeurs 	<ul style="list-style-type: none"> > Diffusion des éléments de langage associés aux premières expérimentations autour de l'éco-conditionnalité > Communiquer sur les résultats et les gains obtenus pour la collectivité comme pour les associations impactées (budget, image) 	<ul style="list-style-type: none"> > Renouveler la sensibilisation des publics et la mobilisation des services > Poursuivre la communication et la valorisation des résultats obtenus dans le cadre de l'expérimentation 	<ul style="list-style-type: none"> > Renouveler la sensibilisation des publics et la mobilisation des services > Poursuivre la communication et la valorisation des résultats obtenus dans le cadre de l'expérimentation

Action 4.1 :

Mise en place d'un réseau d'usagers
et de logements témoins zéro gaspi

CONTEXTE

DÉCHETS MÉNAGERS
ASSIMILÉS

579 kg/hab./an

Cibles :
Tous usagers

Pilotes :



La réglementation considère que la responsabilité du producteur de déchets commence avant même que le déchet ne soit produit.

La mise en place d'un réseau (communauté) de témoins inscrits dans une démarche de prévention des déchets, de sobriété énergétique et de diminution de la consommation **d'eau** permet de montrer concrètement la faisabilité de certains gestes, mettre en avant les résultats obtenus et créer une dynamique de changement. La communauté se nourrit des expériences et astuces de chaque membre pour progresser collectivement.



PARTENAIRES ET RELAIS PRESENTIS



Mais aussi :

- Bailleurs sociaux public & privés
- Conseils de quartier
- Centres sociaux
- Réemploi & Cie
- Optim-Ism



OBJECTIFS

EN QUELQUES MOTS :

- Favoriser l'adoption de gestes éco-responsable, en montrant concrètement la faisabilité des actions, **via la création d'une communauté**
- Créer un effet **d'entraînement sur l'ensemble des foyers du territoire**

EN CHIFFRES :

- 25 logements témoins suivis par an (un logement par commune)
- 75 habitants participants par an
- 10% de réduction des DMA par les témoins /an
- **0,2% de réduction des DMA sur l'ensemble des foyers par effet d'incitation par an**

ARTICULATION AVEC D'AUTRES ACTIONS DU PLPDMA :

- Action 4.2 : Prendre en compte la prévention et le tri des déchets dans la conception et la rénovation des logements
- Action 5.1 : Développer et soutenir la réparation et le réemploi

ARTICULATION AVEC LES PLANS & PROGRAMMES TERRITORIAUX :

- Projet de territoire de Lorient Agglomération (thèmes : logement, économie circulaire)
- Programme local de l'habitat de Lorient Agglomération

ET CONCRETEMENT, COMMENT METTRE EN PLACE
L'ACTION ?

En déterminant le **CADRE** de la démarche :

- Etablir une **liste d'actions concrètes pouvant être mises en place au sein** de la communauté
- Réunir le plus large panel possible de profils chez les participants (personnes & logements)
- Mettre à disposition des témoins les outils et méthodes **d'accompagnement pour le suivi de gestes d'évitement et des résultats obtenus** (ex : outils de pesée, tableau de bord...)

En mobilisant une **COMMUNAUTE** des témoins :

- Se servir de la phase de lancement pour communiquer sur la création de la communauté

- Mettre en évidence les bénéfices individuels directs de la participation à la démarche (ex : notoriété, économies financières, confort de vie et de travail...)
- En **ANIMANT** la communauté :
- **Favoriser le partage d'expérience entre témoins**
 - **Coupler l'action avec les ateliers** du faire soi-même pour accompagner les témoins dans l'aménagement de leur logement, dans leur gestion du quotidien, etc.
 - Faire le lien avec la valorisation des encombrants in situ (requalifier les appartements sur la base de la récupération, du réemploi, du faire soi-même) : cf. fiche action 4.2
 - Suivre régulièrement les témoins, faire remonter les résultats aux familles témoins et communiquer les résultats pour promouvoir le mouvement



CALENDRIER PREVISIONNEL

Voir annexe.



MOYENS

MOYENS HUMAINS : 0.55 ETP

MOYENS MATERIELS :

[Boîte à outils diagnostic optigede](#)

BUDGET ALLOUE :

Investissement :

- 5 000 € (matériels nécessaires au suivi des témoins)

Fonctionnement :

- 99 000 € (moyens humains pour l'animation de la fiche action sur 2022-2026)
- 20 000 € (prestations d'accompagnement des témoins – formation, ateliers, etc.)
- 2 500 € (communication relative à l'animation de communauté de témoins et à la valorisation des résultats obtenus)



RÉSULTATS ET SUIVI

Pour mesurer les **IMPACTS**
du programme

- Ratio des déchets produits par les témoins

Pour mesurer l'**ACTIVITE**
du programme

- Nombre d'**usagers** engagés, par an
- Budget hors ETP alloué par an
- ETP alloués par an



RETOURS D'EXPERIENCE

DES EXEMPLES POUR S'INSPIRER

Fiches optigede :

- Ecole témoin stop au gaspi, Morlaix Communauté
- Le restaurant Témoin, Communauté de Communes du Pays de Meslay Grez
- Opération "foyers témoins" - "Jetons moins, trions mieux", Communauté de communes du Thouarsais
- Second défi des foyers témoins vers le zéro déchet, Lorient Agglomération
- Opération "bébés-témoins", Morlaix Communauté
- Opération "poulettes", Communauté de Communes du Pays Haut Val d'Alzette

Sources internes Lorient Agglomération :

- Documents sur les opérations témoins (2 foyers témoins, 1 étudiants témoins) de Lorient Agglomération, détaillant le déroulé **de l'opération** et les résultats

FACTEURS DE REUSSITE

- Favoriser et entretenir la motivation des témoins en consignat leur(s) engagement(s) sur les **documents de communication et sur l'appel à candidatures, ou à travers une charte**
- **S'appuyer sur la communication dès la conception de l'opération, pour valoriser l'engagement des témoins tout au long du processus et les préparer à leur rôle d'ambassadeur**
- **Donner une bonne visibilité à l'opération en ayant une couverture large et en partageant une information personnalisée, mettant en scène les témoins**
- Inclure des arguments économiques (économies réalisées grâce aux actions de prévention des déchets mises en place) et sociaux (ex. : lien social, santé...) dans la communication des opérations témoins pour renforcer leur impact



ANNEXE : Calendrier prévisionnel

	2021	2022	2023	2024	2025	2026
<p>[CADRER LA DEMARCHE]</p> <p>■ Etablir une liste d'actions concrètes pouvant être mises en place</p>	-	<ul style="list-style-type: none"> > Réunir une équipe projet chargée de définir la liste des actions à promouvoir auprès de la communauté en s'appuyant sur le retour d'expérience des opérations témoins (foyers, étudiants, etc.) du programme Zéro déchet, zéro gaspillage. S'appuyer également les gisements d'évitement prioritaires du PLPDMA 	<ul style="list-style-type: none"> > Arrêter la liste d'actions, la communiquer l'expliquer auprès de la communauté en construction 	<ul style="list-style-type: none"> > Mettre à jour la liste d'actions en fonction des retours d'expériences et des résultats obtenus au sein de la communauté 	<ul style="list-style-type: none"> > Mettre à jour la liste d'actions en fonction des retours d'expériences et des résultats obtenus au sein de la communauté 	<ul style="list-style-type: none"> > Mettre à jour la liste d'actions en fonction des retours d'expériences et des résultats obtenus au sein de la communauté
<p>[CADRER LA DEMARCHE]</p> <p>■ Réunir le plus large panel possible de profils</p>	-	-	<ul style="list-style-type: none"> > Etablir des profils de foyers à mobiliser et élaborer les éléments de langage appropriés 	<ul style="list-style-type: none"> > Mettre à jour le panel des profils de foyers à mobiliser et les éléments de langage associés 	<ul style="list-style-type: none"> > Mettre à jour le panel des profils de foyers à mobiliser et les éléments de langage associés 	<ul style="list-style-type: none"> > Mettre à jour le panel des profils de foyers à mobiliser et les éléments de langage associés
<p>[CADRER LA DEMARCHE]</p> <p>■ Mettre à disposition les outils et méthodes d'accompagnement</p>	-	<ul style="list-style-type: none"> > Définir les outils et élaborer la méthode d'accompagnement e la communauté de témoins 	<ul style="list-style-type: none"> > Porter à la connaissance des témoins engagés l'ensemble du dispositif d'accompagnement et fournir les outils prévus 	<ul style="list-style-type: none"> > Poursuivre le porté à connaissance et la mise à disposition des méthodes et outils au fur et à mesure du développement de la communauté 	<ul style="list-style-type: none"> > Poursuivre le porté à connaissance et la mise à disposition des méthodes et outils au fur et à mesure du développement de la communauté 	<ul style="list-style-type: none"> > Poursuivre le porté à connaissance et la mise à disposition des méthodes et outils au fur et à mesure du développement de la communauté
<p>[MOBILISER & AMPLIFIER]</p> <p>■ Lancer la communauté</p>	-	-	<ul style="list-style-type: none"> > Campagne de mobilisation des foyers témoins en s'appuyant sur les réseaux associatifs, les centres sociaux, les maisons de quartier, les CCAS, etc. 	<ul style="list-style-type: none"> > Poursuivre la mobilisation en recherchant la diversité des profils 	<ul style="list-style-type: none"> > Poursuivre la mobilisation en recherchant la diversité des profils 	<ul style="list-style-type: none"> > Poursuivre la mobilisation en recherchant la diversité des profils
<p>[MOBILISER & AMPLIFIER]</p> <p>■ Diffuser des éléments de langage valorisant la participation à la démarche</p>	-	<ul style="list-style-type: none"> > Préparer les éléments de langage visant à communiquer auprès de la communauté et auprès du grand public 	<ul style="list-style-type: none"> > Diffuser les éléments de langage en direction des publics visés 	<ul style="list-style-type: none"> > Mettre à jour et poursuivre la communication visant à valoriser la démarche en interne et à l'externe 	<ul style="list-style-type: none"> > Mettre à jour et poursuivre la communication visant à valoriser la démarche en interne et à l'externe 	<ul style="list-style-type: none"> > Mettre à jour et poursuivre la communication visant à valoriser la démarche en interne et à l'externe

<p>[ANIMER & TRANSMETTRE]</p> <p>■ Favoriser le partage d'expérience entre témoins</p>		<p>> Etablir les outils numériques de partage d'expérience et l'échange au sein de la communauté</p>	<p>> Déployer les outils numériques de partage d'expérience et l'échange au sein de la communauté</p> <p>> Organiser des rencontres et favoriser les temps d'échange pour créer du lien au sein de la communauté et favoriser l'accueil de nouveaux témoins</p>	<p>> Déployer les outils numériques de partage d'expérience et l'échange au sein de la communauté</p> <p>> Organiser des rencontres et favoriser les temps d'échange pour créer du lien au sein de la communauté et favoriser l'accueil de nouveaux témoins</p>	<p>> Déployer les outils numériques de partage d'expérience et l'échange au sein de la communauté</p> <p>> Organiser des rencontres et favoriser les temps d'échange pour créer du lien au sein de la communauté et favoriser l'accueil de nouveaux témoins</p>	<p>> Déployer les outils numériques de partage d'expérience et l'échange au sein de la communauté</p> <p>> Organiser des rencontres et favoriser les temps d'échange pour créer du lien au sein de la communauté et favoriser l'accueil de nouveaux témoins</p>
<p>[ANIMER & TRANSMETTRE]</p> <p>■ Accompagner les témoins dans l'aménagement de leur logement, dans leur gestion du quotidien</p>		<p>> S'appuyer sur l'expérience des opérations témoins et sur le programme des ateliers du faire soi-même pour construire l'accompagnement au changement de pratiques de la communauté</p> <p>> Aménagement des logements témoins : cf. fiche 4.2</p>	<p>> Déployer le programme d'accompagnement au changement de pratique de la communauté</p> <p>> Aménagement des logements témoins : cf. fiche 4.2</p>	<p>> Mettre à jour et poursuivre le déploiement du programme d'accompagnement au changement de pratique de la communauté</p> <p>> Aménagement des logements témoins : cf. fiche 4.2</p>	<p>> Mettre à jour et poursuivre le déploiement du programme d'accompagnement au changement de pratique de la communauté</p> <p>> Aménagement des logements témoins : cf. fiche 4.2</p>	<p>> Mettre à jour et poursuivre le déploiement du programme d'accompagnement au changement de pratique de la communauté</p> <p>> Aménagement des logements témoins : cf. fiche 4.2</p>
<p>[ANIMER & TRANSMETTRE]</p> <p>■ Suivre les témoins et communiquer sur les résultats</p>		<p>> Définir les modalités de suivi et de diffusion des résultats</p>	<p>> Assurer le suivi de la communauté et produire des éléments synthétiques diffusables</p>	<p>> Assurer le suivi de la communauté et produire des éléments synthétiques diffusables</p>	<p>> Assurer le suivi de la communauté et produire des éléments synthétiques diffusables</p>	<p>> Assurer le suivi de la communauté et produire des éléments synthétiques diffusables</p>

Prendre en compte la prévention et le tri des déchets
dans la conception et la rénovation des logements

CONTEXTE

DÉCHETS MÉNAGERS
ASSIMILÉS

579 kg/hab./an

Cibles :
Foyers en habitat collectif

Pilote :

- Bailleurs sociaux
- Lorient Agglo (service habitat)

La réglementation considère que la responsabilité du producteur de déchets commence avant même que le déchet ne soit produit.

S'engager dans une démarche de réduction des déchets permet de réduire son impact **sur l'environnement** tout en réalisant des économies. Lorient Agglomération veut engager une réflexion globale avec les organismes bailleurs sur la gestion des déchets produits par les locataires.



PARTENAIRES ET RELAIS PRESENTIS



LORIENT
AGGLOMÉRATION



& Bureaux d'architectes, Cuisinistes



OBJECTIFS

EN QUELQUES MOTS :

- Favoriser la prévention des déchets en adaptant les logements **dans l'habitat collectif**

EN CHIFFRES :

- 25 logements intégrant l'organisation de la prévention et du tri des déchets par an
- 75 habitants participants par an
- 10% de diminution des DMA dans ces logements **d'ici 2026**

ARTICULATION AVEC D'AUTRES ACTIONS DU PLPDMA :

- Action 4.1 : Mise en place d'un **réseau d'usagers et de logements témoins zéro gaspi**
- Action 5.1 : Développer et soutenir la réparation et le réemploi
- Action 6.1 : Développer et encourager les pratiques de gestion in situ et la valorisation des biodéchets et déchets végétaux

ARTICULATION AVEC LES PLANS & PROGRAMMES TERRITORIAUX :

- Projet de territoire de Lorient Agglomération (thèmes : logement, économie circulaire)
- Programme local de l'habitat de Lorient Agglomération

ET CONCRETEMENT, COMMENT METTRE EN PLACE L'ACTION ?

En réalisant un **ETAT DES LIEUX** des logements sur le territoire :

- Recenser les **opportunités d'expérimentations de logements témoins en lien avec les opérations de rénovation et de constructions neuves dans l'habitat collectif et l'habitat social individuel**
- Intégrer la thématique « déchets » dans la réflexion des bailleurs et dans les groupes de travail dédiés à la **transition écologique dans l'habitat** et dans les instances pilotant la rénovation urbaine

En s'appuyant sur un **RESEAU** de logements témoins

- Aider à la **mise en place d'une** opération exemplaire soutenue par Lorient Agglomération, sur une résidence de Lorient Habitat par exemple
- Intégrer les logements et leurs résidents à la communauté des usagers témoins zéro gaspi : cf. fiche action 4.1

En mettant en place un **PLAN D'ACTION** :

- Adapter la conception des logements et des locaux poubelles ; en particulier des cuisines, des celliers pour faciliter les pratiques de tri des résidents
- Fournir les conseils et les supports du tri dès l'entrée dans les logements **en s'appuyant sur le** réseau des gardiens dans les grands collectifs
- Favoriser l'installation des composteurs partagés en pied d'immeuble : cf. fiche action 6.2 « Développer un réseau de jardins témoins en faveur de la prévention des déchets végétaux »
- Proposer des animations destinées à faciliter les gestes faiblement producteurs de déchets au quotidien

Action 4.2: Prendre en compte la prévention et le tri des déchets dans la conception et la rénovation des logements

En **SENSIBILISANT** :

- Promouvoir les logements zéro gaspi auprès des résidents / futurs résidents
- Faire connaître les retours d'expériences **auprès d'un large public**



CALENDRIER PREVISIONNEL

Voir annexe.



MOYENS

MOYENS HUMAINS : 0,35 ETP

MOYENS MATERIELS :

- Composteurs collectifs
- Lombricomposteurs
- Guides & affiches sur le tri sélectif

BUDGET ALLOUE :

Fonctionnement :

- 63 000 € (moyens humains pour l'animation de la fiche action sur 2022-2026)
- 40 000 € (études de conception sur les logements et locaux communs facilitant les gestes de prévention et de tri des déchets)



RÉSULTATS ET SUIVI

Pour mesurer les **IMPACTS**
du programme

- Ratio par habitant des DMA produits dans les logements témoins

Pour mesurer l'**ACTIVITE**
du programme

- Nombre de logements construit ou rénovés intégrant des mesures spécifiques relatives à la prévention et au tri des déchets
- Nombre de résidents dans ces logements
- Nombre de composteurs collectifs installés en pied d'immeuble
- Budget hors ETP alloué par an
- ETP alloués par an



RETOURS D'EXPERIENCE

DES EXEMPLES POUR S'INSPIRER

Fiches optigede :

- Amélioration de la gestion des déchets en habitat collectif, Communauté de Communes des Portes de la Thiérache
- Opération foyers témoins pour la réduction des déchets, Agglomération Seine Eure
- Un local poubelle ludique pour la collecte des déchets, Syndicat Biltagarbi

FACTEURS DE REUSSITE

- **S'appuyer sur des guides composteurs bénévoles, des associations...**
- Prendre en compte les attentes des usagers pour proposer des animations et informations adaptées
- **Intégrer les gardiens d'immeubles à la démarche**

POINTS DE VIGILANCE

- **Les moyens humains d'accompagnement sur le terrain ne sont pas à négliger**
- Veiller à la qualité du matériel à mutualiser et à son bon entretien



ANNEXE : Calendrier prévisionnel

	2021	2022	2023	2024	2025	2026
<p>[ETAT DES LIEUX]</p> <ul style="list-style-type: none"> Recenser les opportunités d'expérimentations de logements témoins 	-	-	-	<ul style="list-style-type: none"> Mettre en place un observatoire de la construction / rénovation dans l'habitat social impliquant la direction de l'habitat et du foncier de Lorient Agglomération pour déterminer les opportunités d'expérimentation 	<ul style="list-style-type: none"> Mettre à jour l'observatoire de la construction / rénovation dans l'habitat social 	<ul style="list-style-type: none"> Mettre à jour l'observatoire de la construction / rénovation dans l'habitat social
<p>[ETAT DES LIEUX]</p> <ul style="list-style-type: none"> Intégrer la thématique « déchets » dans la réflexion des bailleurs 	-	-	-	<ul style="list-style-type: none"> Mobiliser les principaux bailleurs sociaux du territoire : courrier, réunion, intervention en groupe de travail, etc. Cibler en particulier Lorient Habitat et ses opérations Cibler le CROUS et ses opérations 	<ul style="list-style-type: none"> Poursuivre l'animation de la thématique en lien avec les bailleurs du territoire Animer un groupe de travail spécifique sur la thématique avec Lorient Habitat (idem avec le CROUS si opportun) 	<ul style="list-style-type: none"> Poursuivre l'animation de la thématique en lien avec les bailleurs du territoire Animer un groupe de travail spécifique sur la thématique avec Lorient Habitat (idem avec le CROUS si opportun)
<p>[RESEAU DE LOGEMENTS TEMOINS]</p> <ul style="list-style-type: none"> Aider à la mise en place d'une opération exemplaire 	-	-	-	<ul style="list-style-type: none"> Rechercher des références et de l'expertise auprès des professionnels (architectes, cuisinistes...) mais également de l'expertise d'usage s'appuyant sur le vécu d'un panel de résidents Elaborer le cahier des charges pour une opération exemplaire 	<ul style="list-style-type: none"> Réalisation d'une première opération exemplaire avec un bailleur social témoin 	<ul style="list-style-type: none"> Evaluation de la première opération par le biais d'une enquête sur le vécu dans les logements exemplaires Programmation d'une seconde opération exemplaire s'appuyant sur le retour d'expérience de la première
<p>[RESEAU DE LOGEMENTS TEMOINS]</p> <ul style="list-style-type: none"> Intégrer les logements et leurs résidents à la communauté des usagers témoins zéro gaspi 	-	-	-	<ul style="list-style-type: none"> Accompagnement réalisé dans le cadre de la mise en place d'un réseau de logements et usagers témoins zéro gaspi (cf. fiche 4.1) 	<ul style="list-style-type: none"> Accompagnement réalisé dans le cadre de la mise en place d'un réseau de logements et usagers témoins zéro gaspi (cf. fiche 4.1) 	<ul style="list-style-type: none"> Accompagnement réalisé dans le cadre de la mise en place d'un réseau de logements et usagers témoins zéro gaspi (cf. fiche 4.1)
<p>[PLAN D' ACTIONS]</p> <ul style="list-style-type: none"> Adapter la conception des logements et des locaux poubelles 	-	-	-	<ul style="list-style-type: none"> Lancer une réflexion sur la politique de collecte des encombrants et sur la valorisation par la réparation et le réemploi dans l'habitat collectif 	<ul style="list-style-type: none"> S'appuyer sur le montage d'une opération exemplaire dans l'habitat social pour modéliser les fonctionnalités nécessaires dans le logement et au sein des parties communes permettant de prévenir et d'optimiser le tri des déchets Encourager le réemploi dans l'opération exemplaire (matériaux, mobilier) 	<ul style="list-style-type: none"> Adapter les modèles élaborés en fonction de l'expertise d'usage des résidents Poursuivre le développement du réemploi de matériaux et de mobiliers dans le cadre des opérations exemplaires

<p>[PLAN D'ACTION]</p> <ul style="list-style-type: none"> Fournir les conseils et les supports du tri 	<ul style="list-style-type: none"> Opération de sensibilisation en porte à porte et en pied de colonnes enterrées réalisée par le service de médiation de la ville de Lorient en partenariat avec Lorient Habitat sur Kervénanec Nord Déploiement systématique des outils du tri sélectif dans les nouveaux collectifs (bioseaux, sacs de précollecte, guides et affiches du tri, etc.) 	<ul style="list-style-type: none"> Poursuite des actions de sensibilisation en porte à porte ciblées dans l'habitat collectif Déploiement systématique des outils du tri sélectif dans les nouveaux collectifs (bioseaux, sacs de précollecte, guides et affiches du tri, etc.) 	<ul style="list-style-type: none"> Poursuite des actions de sensibilisation en porte à porte ciblées dans l'habitat collectif Déploiement systématique des outils du tri sélectif dans les nouveaux collectifs (bioseaux, sacs de précollecte, guides et affiches du tri, etc.) 	<ul style="list-style-type: none"> Poursuite des actions de sensibilisation en porte à porte ciblées dans l'habitat collectif Déploiement systématique des outils du tri sélectif dans les nouveaux collectifs (bioseaux, sacs de précollecte, guides et affiches du tri, etc.) 	<ul style="list-style-type: none"> Poursuite des actions de sensibilisation en porte à porte ciblées dans l'habitat collectif Déploiement systématique des outils du tri sélectif dans les nouveaux collectifs (bioseaux, sacs de précollecte, guides et affiches du tri, etc.) 	<ul style="list-style-type: none"> Poursuite des actions de sensibilisation en porte à porte ciblées dans l'habitat collectif Déploiement systématique des outils du tri sélectif dans les nouveaux collectifs (bioseaux, sacs de précollecte, guides et affiches du tri, etc.)
<p>[PLAN D'ACTION]</p> <ul style="list-style-type: none"> Développer le compostage dans l'habitat collectif 	<ul style="list-style-type: none"> cf. fiche action 6.2 	<ul style="list-style-type: none"> cf. fiche action 6.2 	<ul style="list-style-type: none"> cf. fiche action 6.2 	<ul style="list-style-type: none"> cf. fiche action 6.2 	<ul style="list-style-type: none"> cf. fiche action 6.2 	<ul style="list-style-type: none"> cf. fiche action 6.2
<p>[PLAN D'ACTION]</p> <ul style="list-style-type: none"> Proposer des animations en faveur des gestes d'évitement 	<ul style="list-style-type: none"> Animation d'un groupement d'achat en vrac sur la maison de quartier de Bois du Château à Lorient 	<ul style="list-style-type: none"> Soutien à la promotion du groupement d'achat en vrac sur Bois du Château Réflexion pour le développement d'autres groupements sur Lorient, Lanester et Hennebont Relance des programmes de repair cafés au sein des centres sociaux Relance des ateliers « cycle » dans le cadre du plan « Mobilité » de Lorient Agglomération Consolidation du lien entre la Maison Pour Tous de Kervénanec et Lorient Agglomération pour favoriser la participation de ses usagers aux ateliers du faire soi-même 	<ul style="list-style-type: none"> Développement de l'achat en vrac en lien avec les centres sociaux et maisons de quartier Poursuite de la réalisation de repair cafés, des ateliers « cycles » Développement de partenariats entre les maisons de quartier, centres sociaux, etc. et Lorient Agglomération en faveur du faire soi-même 	<ul style="list-style-type: none"> Développement de l'achat en vrac en lien avec les centres sociaux et maisons de quartier Poursuite de la réalisation de repair cafés, des ateliers « cycles » Développement de partenariats entre les maisons de quartier, centres sociaux, etc. et Lorient Agglomération en faveur du faire soi-même 	<ul style="list-style-type: none"> Développement de l'achat en vrac en lien avec les centres sociaux et maisons de quartier Poursuite de la réalisation de repair cafés, des ateliers « cycles » Développement de partenariats entre les maisons de quartier, centres sociaux, etc. et Lorient Agglomération en faveur du faire soi-même 	<ul style="list-style-type: none"> Développement de l'achat en vrac en lien avec les centres sociaux et maisons de quartier Poursuite de la réalisation de repair cafés, des ateliers « cycles » Développement de partenariats entre les maisons de quartier, centres sociaux, etc. et Lorient Agglomération en faveur du faire soi-même
<p>[SENSIBILISATION & COMMUNICATION]</p> <ul style="list-style-type: none"> Promouvoir les logements zéro gaspi auprès des résidents de l'habitat social et auprès du grand public 	<ul style="list-style-type: none"> - 	<ul style="list-style-type: none"> - 	<ul style="list-style-type: none"> - 	<ul style="list-style-type: none"> Accompagner l'opération exemplaire par une communication ciblée vers les résidents des bailleurs sociaux engagés / vers les étudiants (dans le cas d'une opération impliquant le CROUS) 	<ul style="list-style-type: none"> Poursuivre la promotion des logements zéro gaspi au sein du parc de logements des bailleurs sociaux Valoriser l'image des nouveaux logements zéro gaspi auprès du plus grand nombre 	<ul style="list-style-type: none"> Poursuivre la promotion des logements zéro gaspi au sein du parc de logements des bailleurs sociaux Valoriser l'image des nouveaux logements zéro gaspi auprès du plus grand nombre

Adapter l'éducation au développement durable
aux enjeux du territoire et aux besoins du public

CONTEXTE

La réglementation considère que la responsabilité du producteur de déchets commence avant même que le déchet ne soit produit.

La prévention des déchets s'inscrit pleinement dans les enjeux du développement durable. L'éducation au développement durable permet d'appréhender la complexité du monde dans ses dimensions scientifiques, éthiques et civiques. **Il est primordial d'adapter** le discours en fonction du territoire propre à la commune de Lorient agglomération. **L'objectif de cette action est de cibler, spécifiquement sur le territoire ou à l'échelle** de la commune, les enjeux propres à la réalité du quotidien.

DÉCHETS MÉNAGERS
ASSIMILÉS

579 kg/hab./an

Cibles :

Usagers
Établissements scolaires

Pilote :

- Lorient Agglomération
- Communes



PARTENAIRES ET RELAIS PRESENTIS

Prestataires agréés de l'éducation au
développement durableEducation nationale (enseignants,
inspection académique)

OBJECTIFS

EN QUELQUES MOTS :

- Adopter une approche pédagogique spécifique au territoire en lien avec le développement durable

EN CHIFFRES :

- 40 classes ou **groupes d'enfants participant au programme pédagogique de Lorient Agglo consacré à la prévention des déchets**
- 1% de réduction des biodéchets en poids dans les restaurants municipaux par an

ARTICULATION AVEC D'AUTRES ACTIONS DU PLPDMA :

- Action 4.4 : Responsabiliser les usagers du littoral dans leurs pratiques de consommation nomade

ARTICULATION AVEC LES PLANS & PROGRAMMES TERRITORIAUX :

- Projet de Territoire de Lorient Agglomération (thèmes : éducation, économie circulaire)
- Programme éducatif « Eau – Milieux aquatiques – Biodiversité » de Lorient Agglomération
- Projet Alimentaire Territorial de Lorient Agglomération
- Programme d'éducation au développement durable du Département du Morbihan (collèges)

ET CONCRETEMENT, COMMENT METTRE EN PLACE
L'ACTION ?

RECUEILLIR LES ATTENTES des publics cibles face aux enjeux du développement durable du territoire

- Sonder les publics cibles (**enquête d'usage & d'opinion**)
- Aller à la rencontre des enseignants et des élèves dans les établissements scolaires (enseignement primaire, secondaire, supérieur et formation adulte)
- Faire connaître les objectifs du PLPDMA et les engagements de la collectivité pour aiguiller les projets pédagogiques sollicités par les enseignants

En mettant en place des **ACTIONS** de communication/sensibilisation en faveur de la prévention des déchets :

- Sensibiliser les convives des restaurants scolaires et universitaires à la lutte contre le gaspillage alimentaire / accompagner le public des maisons de **quartier et des centres sociaux vers l'autonomie alimentaire via l'éducation alimentaire**
- Anticiper la mise en place des programmes éducatifs en se calant sur le rythme du monde enseignant / **Réaliser un planning général déterminant le nombre d'actions à mettre en place par thème, par cible**

Action 4.3 : Adapter l'éducation au développement durable aux enjeux du territoire et aux besoins du public

- **Veiller à toucher le plus grand nombre d'établissements scolaires sur le territoire**
- Valoriser l'action des établissements ou des classes participantes auprès de ceux qui ne se sont pas impliqués via des supports de communication
- Montrer la diversité et rendre attractifs les métiers en lien avec le développement durable, la propreté des espaces, la gestion des déchets, etc.
- Intervenir dans le cadre des formations universitaires pour faire connaître les enjeux de la prévention et les métiers correspondants
- Adapter le message à la réalité des familles (ex du pique-nique zéro déchet, de la kermesse de fin d'année, etc.)
- Impliquer les publics scolaires par le jeu et par le défi (« **Et si on...** »)

En favorisant le travail en **RESEAU** pour créer une vraie dynamique :

- Permettre **les échanges et retours d'expérience dans le cadre des projets d'établissements**
- S'appuyer sur le réseau des animateurs dans les services enfance-jeunesse des municipalités
- Mettre en place un partenariat avec le service éducatif du Département du Morbihan pour la sensibilisation des collégiens



CALENDRIER PREVISIONNEL

Voir annexe.



MOYENS

MOYENS HUMAINS : 0.20 ETP

MOYENS MATERIELS : -

BUDGET ALLOUE :

Investissement :

- 5 000 € (mise à disposition de composteurs et autres matériels pédagogiques)

Fonctionnement :

- 36 000 € (moyens humains pour l'animation de la fiche action sur 2022-2026)
- 140 000 € (prestations d'animations scolaires & périscolaires et de visites pédagogiques)
- 237 500 € (interventions sur l'éducation alimentaire dans le cadre de l'appel à projet du Projet Alimentaire Territorial)
- 3 000 € (réalisation & diffusion de livrets pédagogiques & supports d'information)



RÉSULTATS ET SUIVI

Pour mesurer les **IMPACTS**
du programme

- Ratio par habitant des DMA collectés par an
- Tonnages des biodéchets collectés sur les restaurants municipaux par an

Pour mesurer l'**ACTIVITE**
du programme

- Nombre de cibles sensibilisées, par cible et par an
- Budget hors ETP alloué par an
- ETP alloués par an



RETOURS D'EXPERIENCE DES EXEMPLES POUR S'INSPIRER

Fiches optigede :

- Exposition jeu sur la réduction des déchets : Objectif - 7%, Dijon Métropole
- Réaliser un stand pour promouvoir les gestes de prévention auprès du grand public, Communauté d'Agglomération Mauges Communauté
- Sensibilisation des élus et des usagers à la prévention des déchets, Communauté de Communes des Portes de la Thiérache
- Jeu de l'oie géant, Sevadec
- Outil pédagogique en milieu scolaire, Communauté d'Agglomération du Choletais
- Projet scolaire Prévention, Metz Métropole

FACTEURS DE REUSSITE

- **Il est vivement recommandé que l'une** des actions de communication soit mise en place localement
- Mettre en avant les bénéfices concrets des actions
- Adapter les messages au public visé
- Privilégier un ton positif, impliquant, non moralisateur ou culpabilisateur
- Associer les communes et collectivités du territoire
- Mobiliser les acteurs relais, notamment associatifs

POINTS DE VIGILANCE

- Les actions de communication doivent être articulées avec les autres actions visant à réduire les déchets sur le territoire et accompagnées par des actions de proximité

BON A SAVOIR

- Les réseaux sociaux ont leurs propres codes de fonctionnement et nécessitent du temps de **modération qu'il ne faut pas sous-estimer**, mais sont des compléments efficaces
- De nombreux outils de sensibilisation sont déjà mis à disposition par l'ADEME



Action 4.3 : Adapter l'éducation au développement durable aux enjeux du territoire et aux besoins du public

ANNEXE : Calendrier prévisionnel

	2021	2022	2023	2024	2025	2026
<p>[REcueILLIR LES ATTENTES]</p> <p>■ Sonder les publics cibles (enquête d'usage & d'opinion)</p>	-	> Mener une enquête auprès d'un panel d'établissements ou d'enseignants pour préparer les futures animations de prévention des déchets en milieu scolaire	-	> Actualiser l'enquête menée auprès du monde enseignant pour adapter les contenus pédagogiques proposés par Lorient Agglomération	-	> Actualiser l'enquête menée auprès du monde enseignant pour adapter les contenus pédagogiques proposés par Lorient Agglomération
<p>[REcueILLIR LES ATTENTES]</p> <p>■ Aller à la rencontre des enseignants et des élèves</p>	-	> Proposer une ou plusieurs rencontres en ciblant des établissements peu mobilisés par les animations de prévention des déchets / rencontrer les éco délégués quand ils existent	-	> Renouveler les rencontres au sein des établissements pour mobiliser les publics cibles	-	> Renouveler les rencontres au sein des établissements pour mobiliser les publics cibles
<p>[REcueILLIR LES ATTENTES]</p> <p>■ Faire connaître les objectifs du PLPDMA</p>	-	<p>> Utiliser les différents canaux de communication avec le monde éducatif pour porter les objectifs stratégiques du programme à la connaissance des établissements et des enseignants</p> <p>> Porter le PLPDMA et ses objectifs stratégiques à la connaissance des services enfance-jeunesse des communes</p>	> Poursuivre l'information des différentes parties prenantes de l'éducation au développement durable par la diffusion d'un bulletin d'actualité du PLPDMA (réalisations, résultats, témoignages)	> Poursuivre l'information des différentes parties prenantes de l'éducation au développement durable par la diffusion d'un bulletin d'actualité du PLPDMA (réalisations, résultats, témoignages)	> Poursuivre l'information des différentes parties prenantes de l'éducation au développement durable par la diffusion d'un bulletin d'actualité du PLPDMA (réalisations, résultats, témoignages)	> Poursuivre l'information des différentes parties prenantes de l'éducation au développement durable par la diffusion d'un bulletin établissant le bilan des cinq années de déploiement du PLPDMA (réalisations, résultats, témoignages)
<p>[ACTIOnS PEDAGOGIQUES]</p> <p>■ Sensibiliser à la lutte contre le gaspillage alimentaire</p>	> Programme de lutte contre le gaspillage alimentaire mené en lien avec les établissements scolaires et les services enfance-jeunesse des communes	<p>> Poursuite et adaptation du programme de lutte contre le gaspillage alimentaire aux nouveaux enjeux réglementaires (diagnostics EGALIM)</p> <p>> Engager une réflexion pour mieux impliquer les restaurations municipales dans la construction du programme</p> <p>> Animations auprès du grand public dans le cadre de l'accueil de la Maison de l'Alimentation Itinérante au pays de Lorient</p>	<p>> Poursuite et adaptation du programme de lutte contre le gaspillage alimentaire</p> <p>> Déploiement d'un programme de sensibilisation à l'autonomie alimentaire en direction du public des maisons de quartier et des centres sociaux</p>	<p>> Poursuite et adaptation du programme de lutte contre le gaspillage alimentaire</p> <p>> Poursuite du programme de sensibilisation à l'autonomie alimentaire en direction du public des maisons de quartier et des centres sociaux</p>	<p>> Poursuite et adaptation du programme de lutte contre le gaspillage alimentaire</p> <p>> Poursuite du programme de sensibilisation à l'autonomie alimentaire en direction du public des maisons de quartier et des centres sociaux</p>	<p>> Poursuite et adaptation du programme de lutte contre le gaspillage alimentaire</p> <p>> Poursuite du programme de sensibilisation à l'autonomie alimentaire en direction du public des maisons de quartier et des centres sociaux</p>

<p>[ACTIONS PEDAGOGIQUES]</p> <ul style="list-style-type: none"> Anticiper la mise en place des programmes éducatifs 		<ul style="list-style-type: none"> > Préparer le contenu des animations pédagogiques sur la prévention des déchets dès la fin du premier trimestre de l'année civile > Adapter les contenus en fonction du recueil des besoins et des attentes et en fonction des échanges avec le monde éducatif et les services concernés (communes, département) 		<ul style="list-style-type: none"> > Préparer le contenu des animations pédagogiques sur la prévention des déchets dès la fin du premier trimestre de l'année civile > Adapter les contenus en fonction du recueil des besoins et des attentes et en fonction des échanges avec le monde éducatif et les services concernés (communes, département) 		<ul style="list-style-type: none"> > Préparer le contenu des animations pédagogiques sur la prévention des déchets dès la fin du premier trimestre de l'année civile > Adapter les contenus en fonction du recueil des besoins et des attentes et en fonction des échanges avec le monde éducatif et les services concernés (communes, département)
<p>[ACTIONS PEDAGOGIQUES]</p> <ul style="list-style-type: none"> Valoriser l'action des établissements ou des classes participantes 		<ul style="list-style-type: none"> > Mettre en lumière les projets d'établissements ambitieux ou innovants par les moyens de communication adéquats (web, journaux institutionnels, magazines communaux, etc.) 	<ul style="list-style-type: none"> > Mettre en lumière les projets d'établissements ambitieux ou innovants par les moyens de communication adéquats (web, journaux institutionnels, magazines communaux, etc.) 	<ul style="list-style-type: none"> > Mettre en lumière les projets d'établissements ambitieux ou innovants par les moyens de communication adéquats (web, journaux institutionnels, magazines communaux, etc.) 	<ul style="list-style-type: none"> > Mettre en lumière les projets d'établissements ambitieux ou innovants par les moyens de communication adéquats (web, journaux institutionnels, magazines communaux, etc.) 	<ul style="list-style-type: none"> > Mettre en lumière les projets d'établissements ambitieux ou innovants par les moyens de communication adéquats (web, journaux institutionnels, magazines communaux, etc.)
<p>[ACTIONS PEDAGOGIQUES]</p> <ul style="list-style-type: none"> Montrer la diversité et rendre attractifs les métiers de l'environnement 		<ul style="list-style-type: none"> > insérer un volet relatif à l'orientation professionnelle dans le cahier des charges des prestations de sensibilisation des publics scolaires (en particulier collèges et lycées) 	<ul style="list-style-type: none"> > mettre à jour le volet relatif à l'orientation professionnelle dans le cahier des charges des prestations de sensibilisation des publics scolaires (en particulier collèges et lycées) 	<ul style="list-style-type: none"> > mettre à jour le volet relatif à l'orientation professionnelle dans le cahier des charges des prestations de sensibilisation des publics scolaires (en particulier collèges et lycées) 	<ul style="list-style-type: none"> > mettre à jour le volet relatif à l'orientation professionnelle dans le cahier des charges des prestations de sensibilisation des publics scolaires (en particulier collèges et lycées) 	<ul style="list-style-type: none"> > mettre à jour le volet relatif à l'orientation professionnelle dans le cahier des charges des prestations de sensibilisation des publics scolaires (en particulier collèges et lycées)
<p>[ACTIONS PEDAGOGIQUES]</p> <ul style="list-style-type: none"> Intervenir dans le cadre des formations universitaires 	<ul style="list-style-type: none"> > Animation d'un ensemble de cours et de travaux dirigés relatifs à la gestion et à la valorisation des déchets avec les étudiants de la Licence Sciences, Ecologie & Société de l'Université de Bretagne Sud 	<ul style="list-style-type: none"> > Poursuite et développement de la sensibilisation en milieu universitaire 	<ul style="list-style-type: none"> > Poursuite et développement de la sensibilisation en milieu universitaire 	<ul style="list-style-type: none"> > Poursuite et développement de la sensibilisation en milieu universitaire 	<ul style="list-style-type: none"> > Poursuite et développement de la sensibilisation en milieu universitaire 	<ul style="list-style-type: none"> > Poursuite et développement de la sensibilisation en milieu universitaire
<p>[ACTIONS PEDAGOGIQUES]</p> <ul style="list-style-type: none"> Adapter le message à la réalité des familles 		<ul style="list-style-type: none"> > Recueillir le témoignage des enseignants et élèves sur la réalité des pratiques de consommation dans les familles > Adapter le contenu des programmes à la lumière des témoignages et des retours d'expériences 		<ul style="list-style-type: none"> > Recueillir le témoignage des enseignants et élèves sur la réalité des pratiques de consommation dans les familles > Adapter le contenu des programmes à la lumière des témoignages et des retours d'expériences 		<ul style="list-style-type: none"> > Recueillir le témoignage des enseignants et élèves sur la réalité des pratiques de consommation dans les familles > Adapter le contenu des programmes à la lumière des témoignages et des retours d'expériences

<p>[ACTIONS PEDAGOGIQUES]</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Impliquer les publics scolaires par le jeu et par le défi 	-	<ul style="list-style-type: none"> > Privilégier les jeux et défis dans le cahier des charges relatifs aux animations de prévention des déchets en milieu scolaire 	-	<ul style="list-style-type: none"> > Privilégier les jeux et défis dans le cahier des charges relatifs aux animations de prévention des déchets en milieu scolaire 	-	<ul style="list-style-type: none"> > Privilégier les jeux et défis dans le cahier des charges relatifs aux animations de prévention des déchets en milieu scolaire
<p>[TRAVAIL EN RESEAU]</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Permettre les échanges et retours d'expérience dans le cadre des projets d'établissements 	-	-	<ul style="list-style-type: none"> > Mettre en place 3 temps d'échange annuels pour les enseignants portant des projets pédagogiques d'établissement (notamment projets zéro déchet et gaspillage alimentaire) > Relancer le temps d'échange interprofessionnels autour de la lutte contre le gaspillage alimentaire 	<ul style="list-style-type: none"> > Poursuivre les temps d'échanges entre enseignants > Poursuivre les rencontres interprofessionnelles autour de la lutte contre le gaspillage alimentaire 	<ul style="list-style-type: none"> > Poursuivre les temps d'échanges entre enseignants > Poursuivre les rencontres interprofessionnelles autour de la lutte contre le gaspillage alimentaire 	<ul style="list-style-type: none"> > Poursuivre les temps d'échanges entre enseignants > Poursuivre les rencontres interprofessionnelles autour de la lutte contre le gaspillage alimentaire
<p>[TRAVAIL EN RESEAU]</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ S'appuyer sur le réseau des animateurs dans les services enfance-jeunesse 	<ul style="list-style-type: none"> > Rencontres et échanges réguliers avec les services enfance-jeunesse de plusieurs communes en vue de la mise en place de projets éducatifs > Mise en place de visites pédagogiques sur les équipements de traitement des déchets pour plusieurs conseils municipaux des enfants (CME) 	<ul style="list-style-type: none"> > Programmer une rencontre annuelle avec les services enfance-jeunesse communaux > Accueil de 5 CME / an sur les parcours pédagogiques au sein des équipements de traitement des déchets 	<ul style="list-style-type: none"> > Programmer une rencontre annuelle avec les services enfance-jeunesse communaux > Accueil de 5 CME / an sur les parcours pédagogiques au sein des équipements de traitement des déchets 	<ul style="list-style-type: none"> > Programmer une rencontre annuelle avec les services enfance-jeunesse communaux > Accueil de 5 CME / an sur les parcours pédagogiques au sein des équipements de traitement des déchets 	<ul style="list-style-type: none"> > Programmer une rencontre annuelle avec les services enfance-jeunesse communaux > Accueil de 5 CME / an sur les parcours pédagogiques au sein des équipements de traitement des déchets 	<ul style="list-style-type: none"> > Programmer une rencontre annuelle avec les services enfance-jeunesse communaux > Accueil de 5 CME / an sur les parcours pédagogiques au sein des équipements de traitement des déchets
<p>[TRAVAIL EN RESEAU]</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Mettre en place un partenariat avec le service éducatif du Département du Morbihan 	-	<ul style="list-style-type: none"> > Proposer une réunion de travail avec le service éducatif du Département du Morbihan > Rechercher les convergences entre les programmes éducatifs en direction des publics collégiens 	<ul style="list-style-type: none"> > Poursuivre le travail collaboratif avec le service éducation du département du Morbihan 	<ul style="list-style-type: none"> > Poursuivre le travail collaboratif avec le service éducation du département du Morbihan 	<ul style="list-style-type: none"> > Poursuivre le travail collaboratif avec le service éducation du département du Morbihan 	<ul style="list-style-type: none"> > Poursuivre le travail collaboratif avec le service éducation du département du Morbihan

Responsabiliser les usagers du littoral
dans leurs pratiques de consommation nomadeA
X
E
4

CONTEXTE

DECHETS DES
CORBEILLES
DES COMMUNES

12 kg/an/hab.

Cibles :

- Usagers du territoire & public touristique

Pilote :

- Communes membres
- Lorient Agglomération

La réglementation considère que la responsabilité du producteur de déchets commence avant même que le déchet ne soit produit.

S'engager dans une démarche de prévention des déchets permet de réduire son impact **sur l'environnement** tout en réalisant des économies. Consciente de la richesse de son patrimoine naturel et paysager, Lorient agglomération se donne pour objectif de responsabiliser en particulier les usagers dans le cadre de leurs modes de consommation nomade. **En effet, le développement de la consommation nomade est à l'origine de dépôts sauvages** (mégots de cigarette, emballages plastique etc.).



PARTENAIRES ET RELAIS PRESSENTIS

Hébergeurs touristiques	Professionnels du tourisme [Sellor, Compagnie des ports 56, Lorient Bretagne Sud Tourisme]	Transporteurs maritimes	Associations de protection du littoral et de défense de l'environnement
-------------------------	---	-------------------------	---



OBJECTIFS

EN QUELQUES MOTS :

- Relancer la sensibilisation en direction des usagers du territoire comme des publics touristiques : thème de la consommation nomade
- **Diminuer la quantité de déchets marins en faisant prendre conscience des enjeux derrière l'abandon des déchets et des choix de consommation**
- Harmoniser la politique communale de gestion des déchets du littoral (bacs à marée)

EN CHIFFRES :

- 1 action de sensibilisation par commune et par an
- 2% de réduction des déchets de corbeilles collectées par les communes par an

ARTICULATION AVEC D'AUTRES ACTIONS DU PLPDMA :

- Action 2.2 : Assurer une pédagogie incitative sur les séjours zéro déchet chez les hébergeurs
- Action 2.4 : Promouvoir et développer le vrac dans les commerces et chez les hébergeurs
- Action 4.3 : Adapter l'éducation au développement durable aux enjeux du territoire et aux besoins du public

ARTICULATION AVEC LES PLANS & PROGRAMMES TERRITORIAUX :

- Projet de Territoire de Lorient Agglomération (thèmes : Tourisme durable)
- Schéma de développement touristique de Lorient Agglomération 2012-2022

ET CONCRETEMENT, COMMENT METTRE EN PLACE
L'ACTION ?

En favorisant des actions de **PROPRETE** urbaine :

- Engager une réflexion sur la limitation et l'implantation des corbeilles de tri sur les ports, les embarcadères...
- Assurer la diffusion de consignes claires et multilingues en direction des publics touristiques
- Mener une réflexion sur les treillis installés sur grilles d'eau pluviale

En **FACILITANT** les gestes d'évitement :

- Mettre à disposition du matériel favorisant les bons gestes (ex : cendrier de poche, cendrier de rue en lien avec la REP mégots)
- Standardiser les bacs à marée à l'échelle de l'Agglomération (les différencier des poubelles et autres corbeilles de plages) et engager une réflexion sur le nombre, l'emplacement et la fréquence de ramassage > Exemple du modèle de Larmor Plage
- Développer les services évitant l'utilisation de produits d'emballage et de contenants à usage unique (ex. : consignes chez les commerçants proposant de la vente de repas & boissons à emporter...)

- Accompagner les professionnels de la restauration à emporter dans le choix des contenants mis à disposition de la clientèle et des messages à délivrer

En **SENSIBILISANT** :

- Proposer une communication par cible (plaisanciers, enfants, promeneurs, sportifs etc.) mettant en **évidence les liens entre geste d'abandon et déchets** du littoral, et les bénéfices connexes suivant les spécificités du groupe visé (promouvoir le label « [plage sans déchet plastique](#) »)
- **Mettre en place une campagne d'information et de sensibilisation spécifique aux touristes, faisant le lien entre activités touristiques et réduction des déchets** (intégrer les bons messages dans « le guide du voyageur » au pays de Lorient)
- Promouvoir le message « ici commence la mer »
- Informer les enseignants des enjeux de la prévention des déchets du littoral **et de l'impact de certaines actions réalisées** dans le cadre de sorties scolaires (lien avec programme « S Eau S Littoral ») : cf. fiche 4.3
- Focaliser le message sur la façon de préparer son séjour ou son pique-nique sans déchet
- Communiquer pour que les usagers saisissent l'utilité des bacs à marée
- S'appuyer sur les partenaires en tant que prescripteurs des « bonnes pratiques » : cf. fiche 2.2



CALENDRIER PREVISIONNEL

Voir annexe.



MOYENS

MOYENS HUMAINS : 0.2 ETP

MOYENS MATERIELS :

- Bacs à marée
- Equipements et objets réutilisables **évitant le geste d'abandon** (consigne, cendrier de poche, etc.)
- Corbeilles de tri

BUDGET ALLOUE :

Investissement :

- 10 000 € (harmonisation et mise en place de bacs à marée sur le territoire)
- 10 000 € (déploiement corbeilles triflux dans les ports & les embarcadères)
- 5 000 € (expérimentation de mise en place de treillis sur réseau pluvial)
- 5 000 € (déploiement de points de collecte de petits déchets urbains)

Fonctionnement :

- 36 000 € (moyens humains pour l'animation de la fiche action sur 2022-2026)
- 5 000 € (étude sur les bacs à marée)
- 2 500 € (campagnes de communication associées à la thématique « Séjour zéro déchet »)



RÉSULTATS ET SUIVI

Pour mesurer les **IMPACTS** du programme

- Quantité de déchets collectés dans les bacs marées
- Tonnages collectés dans les corbeilles communales par flux, par hab. et par an

Pour mesurer l'**ACTIVITE** du programme

- Nombre d'actions de sensibilisation par cible et par an
- Nombre de personnes sensibilisées par cible et par an
- Budget hors ETP alloué par an
- ETP alloués par an



RETOURS D'EXPERIENCE DES EXEMPLES POUR S'INSPIRER

Fiches optigede :

- Réaliser un stand pour promouvoir les gestes de prévention auprès du grand public, Communauté d'Agglomération Mauges Communauté
- Sensibilisation des élus et des usagers à la prévention des déchets, Communauté de Communes des Portes de la Thièrache

Autres sources :

- [Ecogestes méditerranée](#), campagne de sensibilisation des plaisanciers pour inciter à des changements de pratiques pour réduire les impacts sur la biodiversité marine.

FACTEURS DE REUSSITE

- Organiser des campagnes thématiques alliant messages positifs (plaisir) et réduction des déchets (vacances sans déchet, mariage sans déchet...)
- Pour intégrer et articuler entre eux les messages et les actions de prévention des déchets, de **collecte (séparée) et de propreté, associer dès l'amont les services des collectivités territoriales en charge des déchets (collecte et prévention) et les services des communes en charge de la propreté (mettre en place un groupe de travail dans le cadre de l'élaboration du PLPDMA)**

BON A SAVOIR

- La gestion des déchets dans les ports mérite une attention particulière et les actions en la matière **doivent être coordonnées avec les collectivités et services de l'État concernés, notamment dans le cadre des PRPGD et autres plans et programmes régionaux ayant un impact sur les déchets dans les ports et, par là-même, sur les déchets marins**



Action 4.4 : Responsabiliser les usagers dans leurs pratiques de consommation nomade

ANNEXE : Calendrier prévisionnel

	2021	2022	2023	2024	2025	2026
<p>[PROPRETE URBAINE]</p> <p>■ Limiter et adapter l'installation de poubelles de tri sur les ports, les embarcadères...</p>	-	-	<ul style="list-style-type: none"> > Recensement et diagnostic des dispositifs existants dans les ports et espaces littoraux du pays de Lorient > Réalisation d'une campagne de suivi qualitatif et quantitatif des dispositifs de tri dans les ports et espaces littoraux 	<ul style="list-style-type: none"> > Mise à l'essai de nouvelles corbeilles de tri sur un ou plusieurs sites pilotes > Développer les consignes multilingues 	<ul style="list-style-type: none"> > Suivi quantitatif et qualitatif des dispositifs pilotes de corbeilles de tri 	<ul style="list-style-type: none"> > Suivi quantitatif et qualitatif des dispositifs pilotes de corbeilles de tri
<p>[PROPRETE URBAINE]</p> <p>■ Mener une réflexion sur les treillis installés sur grilles d'eau pluviale</p>	-	-	-	<ul style="list-style-type: none"> > Rechercher des retours d'expériences et des pistes de cofinancement visant à expérimenter un ou plusieurs dispositifs de treillis sur réseau pluvial > Lancer un appel à candidature auprès des communes pour l'installation de dispositif de treillis sur réseau pluvial 	<ul style="list-style-type: none"> > Expérimenter la mise en place de dispositif de treillis sur réseau pluvial avec une ou plusieurs communes candidates > Déployer une campagne de communication sur la prévention des déchets en lien avec l'expérimentation 	<ul style="list-style-type: none"> > Suivi de l'expérimentation avec éventuel déploiement ultérieur > Poursuivre la campagne de communication sur la prévention des déchets en lien avec l'expérimentation
<p>[GESTES D'EVITEMENT]</p> <p>■ Mettre à disposition du matériel favorisant les bons gestes</p>	-	-	-	<ul style="list-style-type: none"> > Recensement des initiatives existantes sur le territoire en matière de collecte des petits déchets urbains (mégots, chewing-gums, masques, etc.) > Lancer un appel à candidature auprès des communes et des gestionnaires d'équipements touristiques en vue du déploiement de points de collecte de petits déchets urbains en lien avec le déploiement des REP (mégots, chewing-gums, masques, etc.) 	<ul style="list-style-type: none"> > Expérimenter la mise en place de points de collecte de petits déchets urbains et assurer le suivi qualitatif et quantitatif correspondant > Mise en place d'une communication associée 	<ul style="list-style-type: none"> > En fonction des premiers résultats, déployer de nouveaux points de collecte > Poursuivre la communication associée
<p>[GESTES D'EVITEMENT]</p> <p>■ Standardiser les bacs à marée</p>	-	-	-	<ul style="list-style-type: none"> > Réaliser une étude sur l'utilisation des bacs à marée dans les communes littorales > Lancer une réflexion sur l'harmonisation des matériels et des pratiques 	<ul style="list-style-type: none"> > Elaborer un modèle de bac à marée unique pour le pays de Lorient > Mettre en place une campagne de communication sur le bon usage des bacs à marée 	<ul style="list-style-type: none"> > Déployer le nouveau modèle de bac à marée (objectif : 16 unités sur 8 communes littorales) > Poursuivre la communication associée

<p>[GESTES D'ÉVITEMENT]</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Encourager la vente à emporter zéro déchet 	<p>-</p>	<ul style="list-style-type: none"> > Recenser les initiatives sur la vente à emporter ZD sur le territoire > Communiquer sur les démarches ZD dans la vente à emporter 	<ul style="list-style-type: none"> > Mettre en place une campagne de sensibilisation auprès des professionnels de la vente à emporter 	<ul style="list-style-type: none"> > Promouvoir la consigne & l'emploi des contenants réutilisables en s'appuyant sur les réseaux professionnels 	<ul style="list-style-type: none"> > Reconduire la mobilisation des professionnels et la communication associée 	<ul style="list-style-type: none"> > Poursuivre la communication & procéder à un nouvel inventaire des initiatives sur la vente à emporter ZD
<p>[SENSIBILISATION DES USAGERS DU LITTORAL]</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Communiquer sur les séjours zéro déchet (cf. fiche 2.2) 	<ul style="list-style-type: none"> > Intégration du message sur les séjours ZD dans le guide du voyageur diffusé par Lorient Bretagne Sud Tourisme 	<ul style="list-style-type: none"> > Relayer la campagne de communication régionale relative aux séjours ZD sur les îles 	<ul style="list-style-type: none"> > Encourager les communes à déployer la campagne « Ici commence la mer » > Articuler la sensibilisation sur les séjours ZD sur le littoral avec les programmes d'éducation au développement durable (communes & EPCI) 	<ul style="list-style-type: none"> > S'appuyer sur les labels existants pour développer la communication en direction des usagers du littoral (ex : « Plages sans plastiques ») > Développer la sensibilisation sur les séjours ZD en adaptant aux différents publics cibles et aux différents types de séjours 	<ul style="list-style-type: none"> > Reconduire les différentes composantes de la communication sur les séjours ZD 	<ul style="list-style-type: none"> > Reconduire les différentes composantes de la communication sur les séjours ZD

Développer une stratégie de concertation et de mobilisation citoyenne en faveur de la prévention des déchets



CONTEXTE

La réglementation considère que la responsabilité du producteur de déchets commence avant même que le déchet ne soit produit.

S'engager dans une démarche de prévention des déchets permet de réduire son impact **sur l'environnement** tout en réalisant des économies. Cet engagement de la population peut être impulsé par un plan visant à mobiliser chacun dans son rôle citoyen en faveur de la prévention des déchets. La communication devra donc être pensée pour **atteindre toutes les catégories d'âge** et toutes les catégories socio-professionnelles, en articulation avec le Projet de territoire du pays de Lorient, document de référence pour **l'action publique à horizon 2030**.

DÉCHETS MÉNAGERS
ASSIMILÉS

579 kg/hab./an

Cibles : Tous usagers

Pilote :
Lorient Agglomération
& ALOEN



PARTENAIRES ET RELAIS PRESSENTIS

Communes

Associations

Centres
sociaux

Medias locaux
(dont radios
associatives)



OBJECTIFS

EN QUELQUES MOTS :

- Assurer l'information et l'acculturation des habitants du territoire aux enjeux de la prévention des déchets et de l'économie circulaire
- Promouvoir et favoriser l'adoption des gestes du quotidien permettant de réduire la production de déchets
- Développer des méthodes de co-construction des projets en faveur de la réduction des déchets et maintenir la mobilisation citoyenne tout au long du programme par le biais d'**opérations** emblématiques (exemples : semaines thématiques) et de différents relais médiatiques

EN CHIFFRES :

- 2 événements thématiques organisés sur le territoire par an
- 1 enquête comportementale tous les trois ans
- 50 % de personnes déclarant pratiquer un ou plusieurs gestes de prévention sur des flux à enjeux prioritaires (lors des enquêtes et sondages) : végétaux, emballages, gravats/inertes et biodéchets
- 1 forum **en ligne permettant l'échange d'idées et le partage d'initiative** (ex : groupe de discussion en ligne type réseau social)
- 2 réunions publiques sur la durée du programme

ARTICULATION AVEC D'AUTRES ACTIONS DU PLPDMA :

- Actions des axes 4, 5 et 6

ARTICULATION AVEC LES PLANS & PROGRAMMES TERRITORIAUX :

- Projet de Territoire de Lorient Agglomération (thèmes : éducation, économie circulaire)



ET CONCRETEMENT, COMMENT METTRE EN PLACE L'ACTION ?

En **FACILITANT L'ADHESION** du public à la prévention des déchets

- **Sonder la population afin de mesurer l'évolution des comportements vis-à-vis** des dispositifs incitatifs déployés en faveur de la prévention des déchets
- Raconter un récit autour des déchets pour induire une réflexion sur leur évitement
- Mettre en avant les gains concrets de la réduction des déchets pour les habitants (économiques, sociaux, environnementaux)

En relayant l'information liée à la VIE DU PLPDMA :

- Informer sur l'existence du PLPDMA et sur les engagements des collectivités et de leurs partenaires
- Communiquer sur l'évolution des tonnages collectés / des tonnages évités

En mettant en place des **ACTIONS** de communication/sensibilisation à la prévention des déchets :

- Organiser des semaines thématiques (ex : "sans emballages"), défis familles (ex : zéro déchet), rendez-vous « conso », etc. : cf. fiche 4.1 et 6.1
- Imaginer des événements ou des outils autour de la gratuité et du don (ex : gratifieria, supermarché inversé, don alimentaire, application dédiée)
- Développer les repair cafés dans les locaux disponibles sur des créneaux adaptés au mode de vie des habitants
- Rappeler l'objectif de réduction la production des déchets végétaux (panneaux de sensibilisation, s'appuyer sur le réseau des jardins familiaux et partagés, adapter les programmes EDD aux questions du végétal en ville...) : cf. fiches 6.1 et 6.2
- Promouvoir les initiatives de transmission des savoir-faire sur le territoire : cf. fiche 5.1
- Développer les visites pédagogiques des sites de traitement de déchets en direction des différents publics

En mettant les acteurs en **RESEAU** pour créer une vraie dynamique :

- Favoriser les échanges et retours d'expérience
- S'appuyer sur ces réseaux pour animer la démarche de prévention du territoire



CALENDRIER PREVISIONNEL

Voir annexe.



MOYENS

MOYENS HUMAINS : 0.55 ETP

MOYENS MATERIELS :

[Boîte à outils diagnostic optigede](#)

BUDGET ALLOUE :

Fonctionnement :

- 99 000 € (moyens humains pour l'animation de la fiche action sur 2022-2026)
- 50 000 € (organisation d'événements emblématiques et de réunions publiques)
- 35 000 € (enquêtes comportementales)
- 10 000 € (communication institutionnelle générale et développement d'outils interactifs pour l'animation de réseau)



RÉSULTATS ET SUIVI

Pour mesurer les **IMPACTS**
du programme

- Ratio par habitant des DMA collectés

Pour mesurer l'**ACTIVITE**
du programme

- Nombre de cibles sensibilisées, par cible et par an
- **Nombre d'évènements ou d'animations mis en place**
- Budget hors ETP alloué par an
- ETP alloués par an



RETOURS D'EXPERIENCE DES EXEMPLES POUR S'INSPIRER

Fiches optigede :

- Exposition jeu sur la réduction des déchets : Objectif - 7%, Dijon Métropole
- Réaliser un stand pour promouvoir les gestes de prévention auprès du grand public, Communauté d'Agglomération Mauges Communauté
- Sensibilisation des élus et des usagers à la prévention des déchets, Communauté de Communes des Portes de la Thiérache
- Jeu de l'oie géant, Sevadec
- Maison Témoin, Smictom de la Vallée de l'Authion

Autres sources :

- [Mallette ludo-pédagogique « Trop Moche, Mais Trop Bon ! »](#) du CISALI et CRICAO :

FACTEURS DE REUSSITE

- **Il est vivement recommandé que l'une** des actions de communication soit mis en place localement
- Mettre en avant les bénéfices concrets des actions
- Adapter les messages au public visé
- Privilégier un ton positif, impliquant, non moralisateur
- Associer les communes et collectivités du territoire
- Mobiliser les acteurs relais, notamment associatifs

POINTS DE VIGILANCE

- Les actions de communication doivent être articulées avec les autres actions visant à réduire les déchets sur le territoire et accompagnée par des actions de proximité

BON A SAVOIR

- Les réseaux sociaux ont leurs propres codes de fonctionnement et nécessitent du temps de **modération qu'il ne faut pas sous-estimer**, mais sont des compléments efficaces
- De nombreux outils de sensibilisation sont déjà mis à disposition par l'ADEME

Action 4.5 : Développer une stratégie de concertation et de mobilisation citoyenne en faveur de la prévention des déchets

ANNEXE : Calendrier prévisionnel

	2021	2022	2023	2024	2025	2026
<p>[FACILITER L'ADHESION DES USAGERS]</p> <ul style="list-style-type: none"> Sonder la population afin de mesurer l'évolution des comportements 	<ul style="list-style-type: none"> Réalisation d'une enquête comportementale sur le thème « Les habitants de Lorient Agglomération et la réduction des déchets au quotidien » 	-	-	<ul style="list-style-type: none"> Mise à jour de l'enquête comportementale sur le thème « Les habitants de Lorient Agglomération et la réduction des déchets au quotidien » 	-	<ul style="list-style-type: none"> Mise à jour de l'enquête comportementale sur le thème « Les habitants de Lorient Agglomération et la réduction des déchets au quotidien »
<p>[FACILITER L'ADHESION DES USAGERS]</p> <ul style="list-style-type: none"> Raconter un récit autour des déchets pour induire une réflexion sur leur évitement 	-	<ul style="list-style-type: none"> S'appuyer sur des méthodes innovantes (influenceurs) et sur les sciences comportementales Elaborer une communication déclinée sur le temps du programme 	<ul style="list-style-type: none"> Déployer la communication pluriannuelle sur la prévention des déchets 	<ul style="list-style-type: none"> Déployer la communication pluriannuelle sur la prévention des déchets 	<ul style="list-style-type: none"> Déployer la communication pluriannuelle sur la prévention des déchets 	<ul style="list-style-type: none"> Déployer la communication pluriannuelle sur la prévention des déchets
<p>[FACILITER L'ADHESION DES USAGERS]</p> <ul style="list-style-type: none"> Mettre en avant les gains concrets de la réduction des déchets 	-	<ul style="list-style-type: none"> Adapter les éléments de langage aux publics cibles et les intégrer à la communication pluriannuelle sur la prévention des déchets 	<ul style="list-style-type: none"> Mettre à jour les éléments de langage et les adapter aux publics cibles 	<ul style="list-style-type: none"> Mettre à jour les éléments de langage et les adapter aux publics cibles 	<ul style="list-style-type: none"> Mettre à jour les éléments de langage et les adapter aux publics cibles 	<ul style="list-style-type: none"> Mettre à jour les éléments de langage et les adapter aux publics cibles
<p>[VIE DU PLPDMA]</p> <ul style="list-style-type: none"> Informer sur l'existence du PLPDMA et sur les engagements pris 	-	<ul style="list-style-type: none"> Consultation publique avant approbation du programme Edition et diffusion d'une synthèse non technique 	<ul style="list-style-type: none"> Produire un bulletin annuel autour du la vie du programme 	<ul style="list-style-type: none"> Produire un bulletin annuel autour du la vie du programme 	<ul style="list-style-type: none"> Produire un bulletin annuel autour du la vie du programme 	<ul style="list-style-type: none"> Produire un bilan non technique du programme
<p>[VIE DU PLPDMA]</p> <ul style="list-style-type: none"> Communiquer sur les indicateurs de la prévention 	-	<ul style="list-style-type: none"> Porter à la connaissance des usagers les évolutions autour de la production des déchets ménagers et les coûts économiques et environnementaux associés 	<ul style="list-style-type: none"> Porter à la connaissance des usagers les évolutions autour de la production des déchets ménagers et les coûts économiques et environnementaux associés 	<ul style="list-style-type: none"> Porter à la connaissance des usagers les évolutions autour de la production des déchets ménagers et les coûts économiques et environnementaux associés 	<ul style="list-style-type: none"> Porter à la connaissance des usagers les évolutions autour de la production des déchets ménagers et les coûts économiques et environnementaux associés 	<ul style="list-style-type: none"> Porter à la connaissance des usagers les évolutions autour de la production des déchets ménagers et les coûts économiques et environnementaux associés

<p>[ACTIONS DE SENSIBILISATION]</p> <ul style="list-style-type: none"> Organiser des rendez-vous thématiques 	<ul style="list-style-type: none"> > Evénements emblématiques : - Semaine pour les alternatives aux pesticides : cf. fiche 6.1 - Mois de la biodiversité - Semaine de réduction des déchets > Rendez-vous « conso » d'UFC Que Choisir 	<ul style="list-style-type: none"> > Poursuivre l'organisation des rendez-vous thématiques existants > Mettre en place un nouveau défi des familles sous la forme d'une communauté de foyers et logements témoins « zéro déchet » : cf. fiche 4.1 	<ul style="list-style-type: none"> > Poursuivre l'organisation des rendez-vous thématiques existants en renouvelant les contenus > Accompagner et déployer la communauté de foyers & logements témoins : cf. fiche 4.1 	<ul style="list-style-type: none"> > Poursuivre l'organisation des rendez-vous thématiques existants en renouvelant les contenus > Accompagner et déployer la communauté de foyers & logements témoins : cf. fiche 4.1 	<ul style="list-style-type: none"> > Poursuivre l'organisation des rendez-vous thématiques existants en renouvelant les contenus > Accompagner et déployer la communauté de foyers & logements témoins : cf. fiche 4.1 	<ul style="list-style-type: none"> > Poursuivre l'organisation des rendez-vous thématiques existants en renouvelant les contenus > Accompagner et déployer la communauté de foyers & logements témoins : cf. fiche 4.1
<p>[ACTIONS DE SENSIBILISATION]</p> <ul style="list-style-type: none"> Imaginer des événements ou des outils autour de la gratuité et du don 	<ul style="list-style-type: none"> - 	<ul style="list-style-type: none"> > Accompagner les associations, maisons de quartiers, centres sociaux, etc. dans la promotion du don et de la gratuité > Communiquer sur ces thématiques 	<ul style="list-style-type: none"> > Accompagner les associations, maisons de quartiers, centres sociaux, etc. dans la promotion du don et de la gratuité > Communiquer sur ces thématiques 	<ul style="list-style-type: none"> > Accompagner les associations, maisons de quartiers, centres sociaux, etc. dans la promotion du don et de la gratuité > Communiquer sur ces thématiques 	<ul style="list-style-type: none"> > Accompagner les associations, maisons de quartiers, centres sociaux, etc. dans la promotion du don et de la gratuité > Communiquer sur ces thématiques 	<ul style="list-style-type: none"> > Accompagner les associations, maisons de quartiers, centres sociaux, etc. dans la promotion du don et de la gratuité > Communiquer sur ces thématiques
<p>[ACTIONS DE SENSIBILISATION]</p> <ul style="list-style-type: none"> Développer les repair cafés 	<ul style="list-style-type: none"> - 	<ul style="list-style-type: none"> > Accompagner les associations, maisons de quartiers, centres sociaux, etc. dans la réalisation de repair cafés > Communiquer sur ces thématiques 	<ul style="list-style-type: none"> > Accompagner les associations, maisons de quartiers, centres sociaux, etc. dans la réalisation de repair cafés > Communiquer sur ces thématiques 	<ul style="list-style-type: none"> > Accompagner les associations, maisons de quartiers, centres sociaux, etc. dans la réalisation de repair cafés > Communiquer sur ces thématiques 	<ul style="list-style-type: none"> > Accompagner les associations, maisons de quartiers, centres sociaux, etc. dans la réalisation de repair cafés > Communiquer sur ces thématiques 	<ul style="list-style-type: none"> > Accompagner les associations, maisons de quartiers, centres sociaux, etc. dans la réalisation de repair cafés > Communiquer sur ces thématiques
<p>[ACTIONS DE SENSIBILISATION]</p> <ul style="list-style-type: none"> Rappeler l'objectif de réduction la production des déchets végétaux 	<ul style="list-style-type: none"> > Sensibilisation des usagers : cf. fiche 6.1 > Accompagnement d'un réseau de jardins témoins : cf. fiche 6.2 	<ul style="list-style-type: none"> > Sensibilisation des usagers : cf. fiche 6.1 > Accompagnement d'un réseau de jardins témoins : cf. fiche 6.2 	<ul style="list-style-type: none"> > Sensibilisation des usagers : cf. fiche 6.1 > Accompagnement d'un réseau de jardins témoins : cf. fiche 6.2 	<ul style="list-style-type: none"> > Sensibilisation des usagers : cf. fiche 6.1 > Accompagnement d'un réseau de jardins témoins : cf. fiche 6.2 	<ul style="list-style-type: none"> > Sensibilisation des usagers : cf. fiche 6.1 > Accompagnement d'un réseau de jardins témoins : cf. fiche 6.2 	<ul style="list-style-type: none"> > Sensibilisation des usagers : cf. fiche 6.1 > Accompagnement d'un réseau de jardins témoins : cf. fiche 6.2
<p>[ACTIONS DE SENSIBILISATION]</p> <ul style="list-style-type: none"> Promouvoir les initiatives de transmission des savoir-faire sur le territoire 	<ul style="list-style-type: none"> > Programme des ateliers du faire soi-même : cf. fiche 5.1 	<ul style="list-style-type: none"> > Actions autour de la promotion des savoir-faire : cf. fiche 5.1 	<ul style="list-style-type: none"> > Actions autour de la promotion des savoir-faire : cf. fiche 5.1 	<ul style="list-style-type: none"> > Actions autour de la promotion des savoir-faire : cf. fiche 5.1 	<ul style="list-style-type: none"> > Actions autour de la promotion des savoir-faire : cf. fiche 5.1 	<ul style="list-style-type: none"> > Actions autour de la promotion des savoir-faire : cf. fiche 5.1

[RESEAU D'ACTEURS]

■ Animer le réseau d'acteurs en faveur de la prévention des déchets sur le territoire

> Mise en place d'un groupe de travail sur le thème de l'aide au changement de comportement des usagers dans le cadre de l'élaboration du PLPDMA

> Animation du groupe de travail dédié à l'accompagnement du changement de comportement des usagers

> Animation du groupe de travail dédié à l'accompagnement du changement de comportement des usagers

> Mise en place d'outils d'animation du réseau d'acteurs associatifs

> Animation du groupe de travail dédié à l'accompagnement du changement de comportement des usagers

> Développement du réseau d'acteurs avec l'appui d'outils dédiés

> Animation du groupe de travail dédié à l'accompagnement du changement de comportement des usagers

> Développement du réseau d'acteurs avec l'appui d'outils dédiés

> Animation du groupe de travail dédié à l'accompagnement du changement de comportement des usagers

> Développement du réseau d'acteurs avec l'appui d'outils dédiés



CONTEXTE

GISEMENT
RÉUTILISABLE EN
DÉCHETTERIE
(DEEE, bois, mobilier)

47 kg/hab./an

Cibles :
Usagers & Artisans

Pilotes :
Lorient Agglomération

Chambre de Métiers et de
l'Artisanat de Bretagne
(CMA)

La réglementation considère que la responsabilité du producteur de déchets commence avant même que le déchet ne soit produit.

S'engager dans une démarche de prévention de déchets assimilés permet de réduire son impact sur l'environnement tout en réalisant des économies. Le réemploi et la réutilisation contribuent au prolongement de la durée de vie des produits et participent à **l'économie circulaire et à la réduction de la production des déchets**. Des structures dédiées existent déjà sur le territoire comme le Comptoir du Réemploi, la recyclerie de Lorient Agglomération qui a détourné 514 tonnes **d'objets en 2019** dont une partie est revendue dans la boutique de Lanester.



PARTENAIRES ET RELAIS PRESSENTIS

Communes membres	Repair cafés	Recycleries & ressourceries
Enseignement technique	Chambre régionale des métiers et de l'artisanat	Professionnels de la construction / déconstruction

OBJECTIFS

EN QUELQUES MOTS :

- Promouvoir la réparation, le réemploi et le don
- Promouvoir et mobiliser les artisans de la réparation
- Encourager les savoir-faire citoyens



EN CHIFFRES :

- 3 recycleries sur le territoire, dont le Comptoir du réemploi porté par Lorient Agglomération
- 3 préaux des matériaux sur 3 déchèteries « nouvelle génération »
- 40 animations et ateliers autour du faire soi-même, du surcyclage et de la réparation par an
- 1 annuaire des acteurs de la réparation et du réemploi
- 1 outil interactif de référencement destiné au grand public
- 1% de réduction du gisement de matériaux réutilisable par an

ARTICULATION AVEC LES PLANS & PROGRAMMES TERRITORIAUX :

- Projet de Territoire de Lorient Agglomération (thème : adaptation aux changements climatiques, innovation, économie circulaire)
- Plan climat air énergie territorial de Lorient Agglomération



ET CONCRETEMENT, COMMENT METTRE EN PLACE L'ACTION ?

En accompagnant les **STRUCTURES DE REEMPLOI / REUTILISATION d'objets et de matériaux** :

- Faciliter l'accès à des locaux
- Prévoir les matériels et équipements adaptés
- Consacrer les moyens humains nécessaires

En favorisant la **MISE EN RELATION** des acteurs et **VALORISANT** les bonnes pratiques :

- Identifier & promouvoir les acteurs du réemploi **par le développement d'un outil de référencement**
- Diffuser l'information relative au réseau des professionnels de la réparation (**relayer l'information assurée** sur le plan régional – annuaire & exposition « Répar'Acteurs » de la CMA, etc.)
- Faire émerger de nouveaux métiers à partir des besoins de réappropriation de savoirs & savoir-faire identifiés

En **SENSIBILISANT** et en **TRANSMETTANT** :

- Proposer des formations de formateurs bénévoles pour démultiplier la diffusion des savoir-faire, grâce à la mise à disposition de locaux, de matériels, de fournitures, etc.
- Mobiliser les lycées techniques sur la thématique
- Communiquer sur la filière du réemploi afin de favoriser la montée en qualité du gisement



CALENDRIER PREVISIONNEL

Voir annexe.



MOYENS

MOYENS HUMAINS : 0.3 ETP

MOYENS MATERIELS :

- Locaux & matériels pour **la réalisation d'ateliers de transmission des savoir-faire** / du faire soi-même
- Infrastructures et équipements pour le développement des matériauthèques

BUDGET ALLOUE :

Investissement :

- **10 000 €** (matériels & fournitures pour le développement des ateliers du faire soi-même)
- **68 000 € (déploiement)** de deux matériauthèques)

Fonctionnement :

- **54 000 € (moyens humains pour l'animation de la fiche action sur 2022-2026)**
- **1 678 000 € (développement du réemploi des objets et du mobilier / marché de prestation 2021-2026)**
- **90 000 € (prestations & animations sur le thème du faire soi-même et de la réparation)**
- **5 000 € (communication sur le thème de l'allongement de la durée d'usage des objets et des matériaux)**



INDICATEURS DE SUIVI

Pour mesurer les **IMPACTS**
du programme

- Ratio par habitant des déchets réutilisables en déchèterie par famille de produits et par an

Pour mesurer l'**ACTIVITE**
du programme

- Nombre de lycées techniques mobilisés
- Nombre de formation & ateliers mis en place
- Budget hors ETP alloué par an
- ETP alloués par an



RETOURS D'EXPERIENCE

DES EXEMPLES POUR S'INSPIRER

Fiches optigede :

- **Réalisation d'un annuaire dédié au réemploi et à la réparation, Conseil départemental de la Mayenne**
- Annuaire Réparation, Réemploi, Location, Saint-Brieuc Armor Agglomération
- Campagne de communication sur le réemploi et la réparation, Conseil Général de Saône et Loire
- Défilé de mode Fashion'Tri, Smirtom Picardie Ouest
- Mise en place d'une Boite à dons - Give Box en Alsace Centrale, Smictom d'Alsace Centrale
- Noël de l'éko bigouden, Communauté de Communes du Haut Pays Bigouden
- Sensibiliser les consommateurs à la prévention via la ressourcerie, Communauté d'Agglomération d'Angers Loire Métropole
- Troc de jouets, spectacle et goûter zéro déchet, CA de Châlons-en-champagne
- Troc-livres en gares, Sigidurs
- Zone de Gratuité, Communauté de Communes du Canton de Rumilly

Autres sources :

- Référencement proposé par le [REFER](#) (Réseau Francilien des Etablissements de réemploi)

FACTEURS DE REUSSITE

- Travailler en étroite collaboration avec la CMA pour avoir une porte **d'entrée plus directe vers les artisans**
- **S'appuyer sur une dynamique de réseau afin de capitaliser et mutualiser les bonnes pratiques**
- **Mettre en valeur l'aspect local de la démarche**



ANNEXE : Calendrier prévisionnel

Sous-action	2021	2022	2023	2024	2025	2026
<p>[ACCOMPAGNER LES STRUCTURES DE RÉEMPLOI]</p> <p>■ Faciliter l'accès à des locaux</p>	<p>> Création d'un préau des matériaux sur la déchèterie de Caudan</p>	<p>> Agrandissement du local réemploi de la déchèterie de Guidel</p> <p>> Requalification de la recyclerie de Groix</p>	<p>> Création d'un second préau des matériaux sur la déchèterie de Guidel</p> <p>> Agrandissement du local réemploi de la déchèterie de Plouay</p>	<p>> Création d'un troisième préau des matériaux sur la déchèterie de Plouay</p> <p>> Poursuite des travaux de modernisation des locaux réemploi en déchèterie</p>	<p>> Adaptation des projets existants et ultérieurs au regard du retour d'expérience issu des 3 premiers équipements de réemploi des matériaux</p> <p>> Poursuite des travaux de modernisation des locaux réemploi en déchèterie</p>	<p>> Adaptation des projets existants et ultérieurs au regard du retour d'expérience issu des 3 premiers équipements de réemploi des matériaux</p> <p>> Poursuite des travaux de modernisation des locaux réemploi en déchèterie</p>
<p>[ACCOMPAGNER LES STRUCTURES DE RÉEMPLOI]</p> <p>■ Prévoir les matériels et équipements adaptés</p>	<p>> Equipement du préau des matériaux en rangements et signalétique</p>	-	<p>> Equipement du second préau des matériaux en rangements et signalétique</p>	<p>> Equipement du troisième préau des matériaux en rangements et signalétique</p> <p>> Mise à l'essai et équipement d'un espace de bricolage de type « outillitheque »</p>	<p>> Poursuite de l'équipement des locaux en fonction du retour d'expérience et des nouveaux besoins identifiés</p>	<p>> Poursuite de l'équipement des locaux en fonction du retour d'expérience et des nouveaux besoins identifiés</p>
<p>[ACCOMPAGNER LES STRUCTURES DE RÉEMPLOI]</p> <p>■ Consacrer les moyens humains nécessaires</p>	<p>> Mise en place d'un apprentissage pour le développement du projet de préau des matériaux</p> <p>> Mise en place d'un suivi journalier du préau des matériaux (stocks, propreté)</p>	<p>> Réflexion à mener sur les besoins en moyens humains pour les nouvelles filières de valorisation incluant le réemploi des objets et matériaux dans le cadre de l'étude sur le schéma directeur des déchèteries</p>	<p>> Déploiement des moyens humains prévus pour les nouvelles filières de valorisation incluant le réemploi des objets et matériaux dans le cadre du schéma directeur des déchèteries</p>	<p>> Adaptation des moyens humains nécessaires pour les nouvelles filières de valorisation incluant le réemploi des objets et matériaux dans le cadre du schéma directeur des déchèteries</p>	<p>> Adaptation des moyens humains nécessaires pour les nouvelles filières de valorisation incluant le réemploi des objets et matériaux dans le cadre du schéma directeur des déchèteries</p>	<p>> Adaptation des moyens humains nécessaires pour les nouvelles filières de valorisation incluant le réemploi des objets et matériaux dans le cadre du schéma directeur des déchèteries</p>
<p>[VALORISER LES BONNES PRATIQUES]</p> <p>■ Identifier et promouvoir les acteurs du réemploi</p>	<p>> Opération « Laisse parler ton cœur » visant à encourager le réemploi des jouets dans les recycleries du territoire</p> <p>> Réalisation d'un site internet pour le Comptoir du Réemploi</p> <p>> Réalisation d'une campagne de communication et d'un guide du réemploi des matériaux dans le cadre de la création du préau des matériaux</p>	<p>> Poursuite de l'opération « Laisse parler ton cœur » en lien avec la mise en place de la REP « Jouets »</p> <p>> Poursuite de l'appui à la communication sur les recycleries du territoire (continent & île de Groix)</p> <p>> Accompagnement à la communication du développement des préaux des matériaux</p> <p>> Assurer une veille sur les initiatives locales en matière de réemploi</p>	<p>> Poursuite de l'opération « Laisse parler ton cœur » en lien avec la mise en place de la REP « Jouets »</p> <p>> Poursuite de l'appui à la communication sur les recycleries du territoire (continent & île de Groix)</p> <p>> Accompagnement à la communication du développement des préaux des matériaux</p> <p>> Assurer une veille sur les initiatives locales en matière de réemploi et mise en place d'un groupe de travail consacré au réemploi</p>	<p>> Poursuite et adaptation des différentes modalités d'accompagnement du réemploi sur le territoire</p>	<p>> Poursuite et adaptation des différentes modalités d'accompagnement du réemploi sur le territoire</p>	<p>> Poursuite et adaptation des différentes modalités d'accompagnement du réemploi sur le territoire</p>

<p>[VALORISER LES BONNES PRATIQUES]</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Informer sur le réseau des professionnels de la réparation 	<ul style="list-style-type: none"> > Intégration du thème de la réparation dans l'enquête comportementale en lien avec l'élaboration du PLPDMA 	<ul style="list-style-type: none"> > Accueil de l'exposition « Répar'acteurs » promue par la CMA et campagne d'information sur le réseau local des réparateurs 	<ul style="list-style-type: none"> > Poursuite de la sensibilisation autour du réseau local des réparateurs > Faire circuler l'exposition « Répar'acteurs » dans les communes 	<ul style="list-style-type: none"> > Poursuite de la sensibilisation autour du réseau local des réparateurs 	<ul style="list-style-type: none"> > Poursuite de la sensibilisation autour du réseau local des réparateurs 	<ul style="list-style-type: none"> > Poursuite de la sensibilisation autour du réseau local des réparateurs
<p>[VALORISER LES BONNES PRATIQUES]</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Faire émerger de nouveaux métiers en lien avec la transmission des savoir-faire 	<ul style="list-style-type: none"> > Lancement du programme des ateliers du faire soi-même dans un local dédié > Réalisation d'animations estivales autour du faire soi-même dans les communes de l'agglomération > Programme de découverte gratuite des ateliers du faire soi-même dans le cadre de la semaine de réduction des déchets 	<ul style="list-style-type: none"> > Déploiement du programme des ateliers du faire soi-même > Expérimenter des ateliers « découvertes » dans une formule permettant de favoriser la montée en compétence d'animateurs > Assurer une veille sur les animations autour de la transmission de savoir-faire sur le territoire et appuyer à la communication les initiatives repérées 	<ul style="list-style-type: none"> > Poursuivre le déploiement territorial du faire soi-même, l'accompagnement et la montée en compétence des acteurs locaux identifiés > Poursuivre la veille et la promotion des initiatives associatives > Mettre à disposition locaux et équipements de façon encadrée 	<ul style="list-style-type: none"> > Poursuivre le déploiement territorial du faire soi-même, l'accompagnement et la montée en compétence des acteurs locaux identifiés > Poursuivre la veille et la promotion des initiatives associatives > Mettre à disposition locaux et équipements de façon encadrée 	<ul style="list-style-type: none"> > Poursuivre le déploiement territorial du faire soi-même, l'accompagnement et la montée en compétence des acteurs locaux identifiés > Poursuivre la veille et la promotion des initiatives associatives > Mettre à disposition locaux et équipements de façon encadrée 	<ul style="list-style-type: none"> > Poursuivre le déploiement territorial du faire soi-même, l'accompagnement et la montée en compétence des acteurs locaux identifiés > Poursuivre la veille et la promotion des initiatives associatives > Mettre à disposition locaux et équipements de façon encadrée
<p>[SENSIBILISER ET TRANSMETTRE]</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Proposer des formations de formateurs bénévoles 	<p>-</p>	<p>-</p>	<ul style="list-style-type: none"> > Identifier les besoins de formation au travers de la veille des initiatives territoriales sur le thème du faire soi-même 	<ul style="list-style-type: none"> > Proposer une première formation en ciblant les centres sociaux et maisons de quartiers 	<ul style="list-style-type: none"> > Renouveler la formation de bénévoles 	<ul style="list-style-type: none"> > Renouveler la formation de bénévoles
<p>[SENSIBILISER ET TRANSMETTRE]</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Mobiliser les lycées techniques sur la thématique 	<p>-</p>	<p>-</p>	<p>-</p>	<ul style="list-style-type: none"> > Programmer une rencontre avec des représentants d'établissements d'enseignement technique sur le thème de la réparation 	<ul style="list-style-type: none"> > Programmer une première demi-journée de sensibilisation en établissement d'enseignement technique sur le thème de la réparation 	<ul style="list-style-type: none"> > Programmer une seconde demi-journée de sensibilisation en établissement d'enseignement technique sur le thème de la réparation



CONTEXTE

DÉCHETS INERTES

72 kg/hab./an

Cibles : usagers

Pilote :

Lorient
Agglomération

La réglementation considère que la responsabilité du producteur de déchets commence avant même que le déchet ne soit produit.

S'engager dans une démarche de réduction des déchets permet de limiter son impact sur l'environnement tout en réalisant des économies. Lorient Agglomération veut lancer une réflexion globale avec les organismes concernés sur la gestion des déchets inertes et en particulier des gravats.



PARTENAIRES ET RELAIS PRESENTIS

Services voirie des communes membres



OBJECTIFS

EN QUELQUES MOTS :

- Optimiser la séparation des matériaux dès la pré-collecte pour faciliter la revalorisation des déchets inertes
- **Diminuer la part de déchets inertes sur l'ensemble du territoire**

EN CHIFFRES :

- 1 expérimentation de zone de don/reprise de gravats & inertes sur déchèterie
- 1 expérimentation de réutilisation de gravats de déchèterie pour la réalisation de travaux de voirie
- 2% de réduction des tonnages de gravats & inertes déposés en déchèterie par an

ARTICULATION AVEC LES PLANS & PROGRAMMES TERRITORIAUX :

- Projet de Territoire de Lorient Agglomération (thème : coopération EPCI / communes membres, adaptation aux changements climatiques, innovation, économie circulaire)
- Plan climat air énergie territorial de Lorient Agglomération
- Label « Territoire engagé pour la transition écologique » (ex-Cit'ergie)



ET CONCRETEMENT, COMMENT METTRE EN PLACE L'ACTION ?

Réaliser un **ETAT DES LIEUX** des pratiques et des besoins

- Sonder les usagers et les services techniques des communes
- Réaliser un état des lieux des différents types de déchets déposés
- Communiquer **pour susciter l'intérêt** des usagers comme des professionnels

EXPÉRIMENTER la séparation des matériaux sur les zones de dépôts dédiées aux gravats et inertes en déchèteries

- Mettre en place le sur-tri des gravats et inertes sur une première déchèterie
- Tester le potentiel de reprise des matériaux séparés par les services techniques des communes et par les usagers

En mettant les acteurs en **RESEAU** pour créer une vraie dynamique :

- Favoriser les échanges et retours **d'expérience**



CALENDRIER PREVISIONNEL

Voir annexe.



MOYENS

MOYENS HUMAINS : 0.25 ETP

MOYENS MATERIELS : blocs bétons pour création d'alvéoles sur aires de dépôt

BUDGET ALLOUE :

Investissement :

- 6 000 € (création d'alvéoles de dépôts séparés des gravats & inertes)

Fonctionnement :

- 45 000 € (moyens humains pour l'animation de la fiche action sur 2022-2026)
- 100 000 € (concassage & criblage sur Groix)
- 2 500 € (communication associée à la thématique)



RÉSULTATS ET SUIVI

Pour mesurer les **IMPACTS**
du programme

- Ratio des gravats & inertes par an & par hab. (ou part des tonnages enfouis)

Pour mesurer l'**ACTIVITE**
du programme

- Nombre de zones de dépôt avec séparation des matériaux
- **Nombre d'espaces de don/reprise de gravats & inertes** en déchèterie (ou hors déchèterie)
- Budget hors ETP alloué par an
- ETP alloués par an



RETOURS D'EXPERIENCE DES EXEMPLES POUR S'INSPIRER

Fiches optigede :

- Exutoire pour les gravats collectés en déchèteries, Sictom des Vallées de Loir et Sarthe
- Gestion des déchets inertes et ouvertures de décharges classe 3, Syded du Lot
- Ouverture d'une déchetterie automatique, Communauté de Communes du Pays de Fayence

FACTEURS DE REUSSITE

- Mettre en avant les bénéfices concrets des actions
- Associer les communes et collectivités du territoire
- Mobiliser les acteurs relais, notamment les gros producteurs de déchets inertes



ANNEXE : Calendrier prévisionnel

Sous-action	2021	2022	2023	2024	2025	2026
<p>[ETAT DES LIEUX]</p> <ul style="list-style-type: none"> Sonder les pratiques et les besoins des usagers 	-	> Lancer une mini-enquête auprès des usagers via différents canaux et sur site	> Reproduire l'enquête sur site en focalisant sur la satisfaction usager	> Reproduire l'enquête sur site en focalisant sur la satisfaction usager	> Reproduire l'enquête sur site en focalisant sur la satisfaction usager	> Reproduire l'enquête sur site en focalisant sur la satisfaction usager
<p>[ETAT DES LIEUX]</p> <ul style="list-style-type: none"> Sonder les pratiques et les besoins des services communaux 	-	> Envoyer un questionnaire aux communes pour les inviter à participer au groupe de travail dédié et pour sonder les besoins et les pratiques	-	> Mettre à jour les connaissances relatives aux besoins et pratiques des communes sur le réemploi des matériaux	-	> Mettre à jour les connaissances relatives aux besoins et pratiques des communes sur le réemploi des matériaux
<p>[ETAT DES LIEUX]</p> <ul style="list-style-type: none"> Caractériser les dépôts d'inertes et de gravats en déchèterie 	-	> Lancer une campagne de caractérisation simplifiée sur les équipements pouvant accueillir l'expérimentation	-	> Mettre à jour les connaissances dans le cadre du suivi de l'expérimentation	-	> Mettre à jour les connaissances dans le cadre du suivi de l'expérimentation
<p>[ETAT DES LIEUX]</p> <ul style="list-style-type: none"> Communiquer pour susciter l'intérêt des publics visés 	-	> Communiquer pour mettre en évidence l'enjeu de réduction des gravats et inertes auprès du public comme des services	<ul style="list-style-type: none"> > Poursuivre la communication autour de l'enjeu de prévention des déchets inertes > Faire un focus sur le sur-tri de la terre végétale en lien avec la sensibilisation sur le jardinage naturel 	<ul style="list-style-type: none"> > Poursuivre la communication autour de l'enjeu de prévention des déchets inertes > Faire un focus sur le sur-tri de la terre végétale en lien avec la sensibilisation sur le jardinage naturel 	<ul style="list-style-type: none"> > Poursuivre la communication autour de l'enjeu de prévention des déchets inertes > Faire un focus sur le sur-tri de la terre végétale en lien avec la sensibilisation sur le jardinage naturel 	<ul style="list-style-type: none"> > Poursuivre la communication autour de l'enjeu de prévention des déchets inertes > Faire un focus sur le sur-tri de la terre végétale en lien avec la sensibilisation sur le jardinage naturel
<p>[EXPERIMENTER LA SEPARATION DES GRAVATS ET INERTES]</p> <ul style="list-style-type: none"> Mettre en place le sur-tri des gravats et inertes sur une déchèterie 	> Expérimentation de concassage de gravats sur Groix	<ul style="list-style-type: none"> > Détermination du site et des modalités de mise en place de l'expérimentation > Capitaliser le retour d'expérience du concassage de gravats sur Groix 	<ul style="list-style-type: none"> > Lancer l'expérimentation sur une déchèterie du territoire > Poursuivre le suivi du concassage sur Groix pour partager le retour d'expérience 	<ul style="list-style-type: none"> > Poursuivre les expérimentations de sur-tri des gravats > Assurer un suivi qualitatif et quantitatif du gisement évité par le sur-tri 	<ul style="list-style-type: none"> > Poursuivre les expérimentations de sur-tri des gravats > Assurer un suivi qualitatif et quantitatif du gisement évité par le sur-tri 	<ul style="list-style-type: none"> > Poursuivre les expérimentations de sur-tri des gravats > Assurer un suivi qualitatif et quantitatif du gisement évité par le sur-tri

<p>[EXPERIMENTER LA SEPARATION DES GRAVATS ET INERTES]</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Tester le potentiel de reprise de matériaux par les services techniques des communes 	-	<ul style="list-style-type: none"> > Estimation du potentiel de reprise d'après les retours de l'enquête et les échanges en groupe de travail 	<ul style="list-style-type: none"> > Expérimenter la reprise de matériaux avec une première commune > Assurer un suivi technique du réemploi des matériaux mis à disposition 	<ul style="list-style-type: none"> > Poursuivre l'expérimentation et son suivi avec une première commune > Expérimenter avec une seconde commune 	<ul style="list-style-type: none"> > Poursuivre l'expérimentation avec deux communes et développer en fonction des premiers retours d'expérience 	<ul style="list-style-type: none"> > Poursuivre l'expérimentation avec deux communes et développer en fonction des premiers retours d'expérience
<p>[METTRE LES ACTEURS EN RESEAU]</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Animer un groupe de travail dédié 	<ul style="list-style-type: none"> > Mise en place d'un groupe de travail sur le réemploi des objets & des matériaux dans le cadre du PLPDMA 	<ul style="list-style-type: none"> > Animation d'un groupe de travail intégrant une représentation des services techniques communaux sur le thème du réemploi des gravats > Participation aux groupes d'échanges au plan régional ou national sur le sujet 	<ul style="list-style-type: none"> > Animation d'un groupe de travail intégrant une représentation des services techniques communaux sur le thème du réemploi des gravats > Participation aux groupes d'échanges au plan régional ou national sur le sujet 	<ul style="list-style-type: none"> > Animation d'un groupe de travail intégrant une représentation des services techniques communaux sur le thème du réemploi des gravats > Participation aux groupes d'échanges au plan régional ou national sur le sujet 	<ul style="list-style-type: none"> > Animation d'un groupe de travail intégrant une représentation des services techniques communaux sur le thème du réemploi des gravats > Participation aux groupes d'échanges au plan régional ou national sur le sujet 	<ul style="list-style-type: none"> > Animation d'un groupe de travail intégrant une représentation des services techniques communaux sur le thème du réemploi des gravats > Participation aux groupes d'échanges au plan régional ou national sur le sujet

Action 5.3 : Expérimenter le réemploi du verre en lien avec les acteurs de la distribution



CONTEXTE

La réglementation considère que la responsabilité du producteur de déchets commence avant même que le déchet ne soit produit.

S'engager dans une démarche de réduction des déchets permet de limiter son impact sur l'environnement tout en réalisant des économies. Le recyclage du verre est une filière performante. Toutefois, son bilan environnemental est peu satisfaisant, dans la mesure où **la fabrication d'une bouteille représente 75% de son impact carbone. Le réemploi de cette même bouteille permettrait ainsi de réduire de 85% les émissions de GES en agissant également sur la diminution du nombre de kilomètres parcourus en passant du recyclage hors Bretagne au lavage sur l'un des outils de lavage de proximité.** Lorient Agglomération souhaite accompagner **la structuration d'une filière régionale de réemploi du verre** en aidant à la mobilisation des acteurs locaux concernés, notamment en cofinçant une étude pré-opérationnelle en partenariat avec plusieurs EPCI de Bretagne Sud.



PARTENAIRES ET RELAIS PRESSENTIS

Producteurs
Points de vente
Grossistes / Distributeurs
Laveur(s)
Fournisseurs de biens et services liés au réemploi
Associations environnementales
EPCI de Bretagne Sud
(AOTA, GMVA, CCBI, CCBBO, Questembert Communauté, Arc Sud Bretagne)



OBJECTIFS

EN QUELQUES MOTS :

- Réaliser un état des lieux relatif au potentiel de réemploi du verre sur le territoire
- Fédérer les acteurs de la distribution des boissons en verre
- Expérimenter la mise en place du réemploi du verre de façon articulée avec les acteurs régionaux de la filière en cours de mise en place
- Diminuer la production de déchets du verre en apport volontaire

EN CHIFFRES :

- 2 distributeurs (type moyenne ou grande distribution) engagés par an
- 1% de réduction des tonnages de verre collectés par an

ARTICULATION AVEC LES PLANS & PROGRAMMES TERRITORIAUX :

- Projet de Territoire de Lorient Agglomération (thème : adaptation aux changements climatiques, innovation, développement des circuits courts, économie circulaire)
- Plan climat air énergie territorial de Lorient Agglomération



ET CONCRETEMENT, COMMENT METTRE EN PLACE L'ACTION ?

En réalisant un **ETAT DES LIEUX** des pratiques et des besoins

- Affiner l'état des lieux de la filière de production et distribution des boissons
- Evaluer la maturité des acteurs du territoire sur le réemploi des bouteilles
- Identifier les spécificités locales par rapport au reste du territoire breton
- Connaître le potentiel de réemploi au regard de la territorialité de la consommation
- Dans un second temps : **étendre la réflexion au contexte de l'île de Groix**

En préparant le **DEMARRAGE OPERATIONNEL**

- Créer une dynamique territoriale de lancement
- Phaser le calendrier de lancement avec les différents acteurs
- **Elaborer un plan d'action et des** préconisations pour le démarrage opérationnel

En **EXPÉRIMENTANT** la **mise en place d'une filière régionale s'appuyant sur les résultats de l'étude pré-**opérationnelle menée en Bretagne Sud

- Tester le **réemploi du verre avec les premiers acteurs identifiés localement** sur la base de l'étude pré-opérationnelle
- **Faciliter la mise en relation des acteurs locaux avec la filière régionale et l'animation de réseau** (coanimation, mise à disposition de salle, etc.)
- Recueillir des indicateurs auprès des premiers acteurs engagés pour conforter le modèle et permettre de mobiliser plus largement sur des bases technico-économiques affinées.

En **COMMUNIQUANT** auprès des acteurs de la filière comme auprès des usagers

- Informer des démarrages opérationnels
- Sensibiliser les citoyens aux enjeux du réemploi et aux bonnes pratiques
- Mobiliser les citoyens pour assurer un taux de retour important dès le démarrage
- Mobiliser les associations de défense de **l'environnement pour** en faire des relais



CALENDRIER PREVISIONNEL

Voir annexe.



MOYENS

MOYENS HUMAINS : 0.15 ETP

MOYENS MATERIELS :

- Contenants de collecte (casiers & pallox)

BUDGET ALLOUE :

Investissement :

- 10 000 € (contenants collecte pour logistique transport)

Fonctionnement :

- 27 000 € (moyens humains pour l'animation de la fiche action sur 2022-2026)
- 10 000 € (Etude de gisement et recherche de partenaires)
- 2 500 € (communication, valorisation de la démarche)

RÉSULTATS ET SUIVI

Pour mesurer les **IMPACTS**
du programme

- Ratio de verre produit par habitant et par an

Pour mesurer l'**ACTIVITE**
du programme

- Nombre **d'acteurs de la** filière mobilisés, par type **d'acteur**
- Nombre de bouteilles consommées sur le territoire, lavées par an
- ETP alloués par an



RETOURS D'EXPERIENCE DES EXEMPLES POUR S'INSPIRER

Fiches optigede :

- Etude expérimentale du réemploi du verre à la Réunion
- **Achat de laveuse bouteille & mise en place d'une ligne pour le nettoyage et le réemploi des bouteilles** en verre par la société Akareva

Autres sources :

- [Consigne et réemploi vs. recyclage et usage unique : l'impact écologique](#)
- [Réseau consigne](#)

FACTEURS DE REUSSITE

- Voir : [Analyse de 10 dispositifs de réemploi-réutilisation d'emballages ménagers en verre](#)



ANNEXE : Calendrier prévisionnel

Sous-action	2021	2022	2023	2024	2025	2026
<p>[ETAT DES LIEUX]</p> <p>■ Diagnostic terrain</p>	-	<ul style="list-style-type: none"> > Etat des lieux de la filière de production et distribution des boissons > Evaluer la maturité des acteurs du territoire sur le réemploi des bouteilles > Identifier les spécificités locales > Connaître le potentiel de réemploi du territoire 	-	<ul style="list-style-type: none"> > Complément d'études en contexte insulaire 	-	-
<p>[ETAT DES LIEUX]</p> <p>■ Phase pré-opérationnelle</p>	-	<ul style="list-style-type: none"> > Créer une dynamique territoriale de lancement > Phaser le calendrier de lancement avec les différents acteurs > Elaborer un plan d'action et des préconisations pour le démarrage opérationnel 	-	-	-	-
<p>[EXPERIMENTATION]</p> <p>■ Tester le réemploi du verre avec les premiers acteurs identifiés</p>	-	-	<ul style="list-style-type: none"> > Démarrage de la phase opérationnelle avec les acteurs identifiés lors de l'étude > Mise en place d'un suivi quantitatif et qualitatif de l'expérimentation 	<ul style="list-style-type: none"> > Poursuite et développement de l'expérimentation en fonction des premiers résultats obtenus > Mise à jour des données quantitatives et qualitatives associées 	<ul style="list-style-type: none"> > Poursuite et développement de l'expérimentation en fonction des premiers résultats obtenus > Mise à jour des données quantitatives et qualitatives associées 	<ul style="list-style-type: none"> > Poursuite et développement de l'expérimentation en fonction des premiers résultats obtenus > Mise à jour des données quantitatives et qualitatives associées
<p>[RESEAU D'ACTEURS]</p> <p>■ Animation du réseau d'acteurs de la filière locale</p>	-	<ul style="list-style-type: none"> > Participation au comité de pilotage départemental de l'étude 	<ul style="list-style-type: none"> > Participation au comité de pilotage départemental de l'étude > Mise en place d'un groupe de travail local 	<ul style="list-style-type: none"> > Poursuite des échanges & retours d'expériences au sein du comité de pilotage départemental > Animation du groupe de travail local 	<ul style="list-style-type: none"> > Poursuite des échanges & retours d'expériences au sein du comité de pilotage départemental > Animation du groupe de travail local 	<ul style="list-style-type: none"> > Poursuite des échanges & retours d'expériences au sein du comité de pilotage départemental > Animation du groupe de travail local
<p>[COMMUNICATION]</p> <p>■ Communiquer pour susciter l'intérêt des publics visés</p>	-	-	<ul style="list-style-type: none"> > Sensibiliser les usagers au retour du réemploi du verre sur leur territoire. > Communiquer auprès des acteurs de la filière sur la base des premiers retours d'expérience 	<ul style="list-style-type: none"> > Poursuivre les différents niveaux de communication autour de la démarche 	<ul style="list-style-type: none"> > Poursuivre les différents niveaux de communication autour de la démarche 	<ul style="list-style-type: none"> > Poursuivre les différents niveaux de communication autour de la démarche

Développer et encourager les pratiques de gestion in situ et la valorisation des biodéchets et déchets végétaux



CONTEXTE

VEGETAUX

96 kg/hab./an

Cibles :

- Tous usagers

Pilote :

- Lorient Agglomération
- Communes

La réglementation considère que la responsabilité du producteur de déchets commence avant même que le déchet ne soit produit.

S'engager dans une démarche de réutilisation des déchets verts permet de réduire son **impact sur l'environnement** tout en réalisant des économies et adoptant une démarche vertueuse. Bien que souvent méconnues, nombreuses sont les pratiques permettant de revaloriser les végétaux localement ou **à l'endroit même où ils ont été produits**.



PARTENAIRES ET RELAIS PRESSENTIS

Service EV des communes membres	Professionnels du broyage	Lycée horticole	Associations de jardinage & d'horticulture	Animateurs en jardinage écologique	Prestataire en broyage & criblage
---------------------------------	---------------------------	-----------------	--	------------------------------------	-----------------------------------



OBJECTIFS

EN QUELQUES MOTS :

- Favoriser un écosystème vertueux par le retour au sol
- Diminuer la part de végétaux dans les déchets collectés en déchèterie

EN CHIFFRES :

- 10 actions de sensibilisation par an
- 12 communes proposant le broyage collectif de végétaux pour leurs habitants
- 30% **des usagers disposant d'un jardin** déclarant favoriser une gestion in situ des végétaux
- 2% de réduction du ratio par habitant des déchets végétaux par an

ARTICULATION AVEC D'AUTRES ACTIONS DU PLPDMA :

- Action 1.2 : Mettre en place une politique de réduction des déchets végétaux via des plans d'urbanisme adaptés et l'animation du réseau des techniciens concernés
- Action 6.2 : Développer un réseau de jardins témoins en faveur de la prévention des déchets végétaux

ARTICULATION AVEC LES PLANS & PROGRAMMES TERRITORIAUX :

- Projet de Territoire de Lorient Agglomération (thème : Préserver, restaurer et développer la biodiversité et les milieux naturels, Préserver et reconquérir la qualité des eaux douces et marines) ;
- Schéma de Cohérence Territoriale du pays de Lorient ;
- **Schéma d'aménagement et de gestion des eaux (Blavet, Scorff, Isole-Ellé-Laïta, Golfe du Morbihan Ria d'Étel) ;**
- **Contrats territoriaux de bassins versant du Scorff, du Blavet et de la Ria d'Étel ;**
- Atlas de la Biodiversité Intercommunal de Lorient Agglomération.



ET CONCRETEMENT, COMMENT METTRE EN PLACE L'ACTION ?

En s'appuyant sur un réseau de **JARDINS TEMOINS** :

- **S'inspirer des actions sur les déchets verts mise en place** sur les « jardins témoins » : cf. fiche-action 6.2

En incitant et en facilitant la participation des **COMMUNES** à la dynamique :

- Développer et mutualiser des plateformes de stockage de végétaux (via une étude) : cf. fiche-action 1.2
- Expérimenter la séparation et le broyage de ligneux et la reprise de broyats en déchèterie ou sur aires dédiées aux végétaux
- **Favoriser les échanges et retours d'expérience** autour de la sensibilisation des usagers

En **SENSIBILISANT** les usagers :

- Promouvoir le broyage de végétaux par les usagers
- Assurer un travail pédagogique autour de la gestion des biodéchets et des végétaux au jardin (broyage, paillage, compostage, herbicyclage)

- Encourager la pratique de compostage par la mise à disposition du compost produit grâce à la collecte sélective des biodéchets sur le territoire (exemple : mise à disposition ponctuelle ou régulière en déchèterie)
- Encourager le compostage dans les établissements (petite enfance, EHPAD, écoles, etc.) dès lors qu'un projet éducatif ou intergénérationnel de long terme est porté par une équipe
- Réaliser une campagne de sensibilisation spécifique sur les tontes de pelouse
- Mettre en place un observatoire du compostage domestique



CALENDRIER PREVISIONNEL

Voir annexe.



MOYENS

MOYENS HUMAINS : 0.55 ETP

MOYENS MATERIELS :

- Broyeur de végétaux (prestation)

BUDGET ALLOUE :

Investissement :

- 18 000 € (mise en place d'alvéoles pour le dépôt séparé de la fraction ligneuse en déchèterie)

Fonctionnement :

- 99 000 € (moyens humains pour l'animation de la fiche action sur 2022-2026)
- 20 000 € (soutien au compostage domestique individuel)
- 50 000 € (soutien au broyage de végétaux)
- 20 000 € (prestations de broyage des ligneux en déchèterie et sur plateformes communales)
- 3 000 € (communication associée à la promotion des pratiques zéro déchets végétaux)
- 8 000 € (étude & campagne de sensibilisation spécifique sur les tontes de pelouse)



RÉSULTATS ET SUIVI

Pour mesurer les **IMPACTS**
du programme

- Ratio par habitant des déchets verts collectés en déchèterie, dans les OMR et dans la collecte des biodéchets par an

Pour mesurer l'**ACTIVITE**
du programme

- Nombre d'actions de sensibilisation par an
- Nombre d'utilisateurs bénéficiaire d'opérations de broyage sur plateforme par an
- Nombre d'utilisateurs suivi dans le cadre de l'observatoire du compostage par an
- Budget hors ETP alloué par an
- ETP alloués par an



RETOURS D'EXPERIENCE

DES EXEMPLES POUR S'INSPIRER

Fiches optigede :

- Broyage individuel, Smictom Sud-Est
- Distribution de paillis, Communauté de Communes du Pays de Commercy
- Collecte de sapins de Noël pour leur valorisation en paillis redistribué aux habitants, Communauté de Communes du Pays de Commercy

ILS EN PARLENT...

Une expérimentation a été mise en œuvre sur le territoire Marseille Provence afin de proposer gratuitement le broyage des déchets verts des habitants lors du dépôt dans une déchèterie ou dans les caissons dédiés. Les principaux enseignements sont les suivants :

- *Accueil très positif des habitants lors des 5 opérations menées avec un besoin d'information en amont très important*
- *5 tonnes de déchets verts évités par l'opération qui se déroulait sur un week-end*

PLPDMA 2019-2025, Métropole Aix Marseille Provence

FACTEURS DE REUSSITE

- Rechercher des synergies avec les démarches visant à protéger les milieux naturels et de l'eau
- S'appuyer sur des guides composteurs bénévoles, des associations...
- Prendre en compte les attentes des usagers pour proposer des animations et informations adaptées

POINTS DE VIGILANCE

- Les moyens humains d'accompagnement sur le terrain ne sont pas à négliger
- Veiller à la qualité du matériel et à son bon entretien



ANNEXE : Calendrier prévisionnel

Sous-action	2021	2022	2023	2024	2025	2026
<p>[PARTICIPATION DES COMMUNES]</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Développer et mutualiser des plateformes de stockage de végétaux 	-	-	-	> Réaliser une étude sur la mutualisation des moyens de stockage et de broyage des végétaux (cf. fiche 1.2)	> Projet à préciser en fonction des résultats de l'étude	> Projet à préciser en fonction des résultats de l'étude
<p>[PARTICIPATION DES COMMUNES]</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Expérimenter la séparation et le broyage de ligneux et la reprise de broyats par les usagers 	-	> Expérimenter la démarche sur la déchèterie de Plouay.	> Etendre l'expérimentation sur une seconde déchèterie	> Etendre l'expérimentation sur une troisième déchèterie	> Consolider le dispositif sur 3 déchèteries > Expérimenter la démarche sur une plateforme de stockage communale	> Consolider le dispositif sur 3 déchèteries > Consolider le dispositif sur plateforme communale
<p>[PARTICIPATION DES COMMUNES]</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Favoriser les échanges et retours d'expérience 	<ul style="list-style-type: none"> > Intégration de la thématique dans le groupe de travail sur la réduction des déchets végétaux (cf. fiche 1.2) > 1 matinée thématique consacrée au développement des jardins familiaux et partagés 	> Intégration de la thématique dans le groupe de travail sur la réduction des déchets végétaux (cf. fiche 1.2)	> Intégration de la thématique dans le groupe de travail sur la réduction des déchets végétaux (cf. fiche 1.2)	> Intégration de la thématique dans le groupe de travail sur la réduction des déchets végétaux (cf. fiche 1.2)	> Intégration de la thématique dans le groupe de travail sur la réduction des déchets végétaux (cf. fiche 1.2)	> Intégration de la thématique dans le groupe de travail sur la réduction des déchets végétaux (cf. fiche 1.2)
<p>[SENSIBILISATION DES USAGERS]</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Promouvoir le broyage de végétaux par les usagers 	<ul style="list-style-type: none"> > Développement de l'aide à la location de broyeurs de végétaux > Distribution de broyats et opération de broyage pour les particuliers (cf. fiche 1.2) 	<ul style="list-style-type: none"> > Développement de l'aide à la location de broyeurs de végétaux en lien avec l'expérimentation de broyage en déchèterie. Objectif : 3 500 m3 déclarés > Développement des opérations de broyage pour les particuliers : cf. fiche 1.2 	<ul style="list-style-type: none"> > Développement de l'aide à la location de broyeurs de végétaux en lien avec l'expérimentation de broyage en déchèterie. Objectif : 4 000 m3 déclarés. > Développement des opérations de broyage pour les particuliers : cf. fiche 1.2 	<ul style="list-style-type: none"> > Développement de l'aide à la location de broyeurs de végétaux en lien avec l'expérimentation de broyage en déchèterie. Objectif : 4 500 m3 déclarés. > Développement des opérations de broyage pour les particuliers : cf. fiche 1.2 	<ul style="list-style-type: none"> > Développement de l'aide à la location de broyeurs de végétaux en lien avec l'expérimentation de broyage en déchèterie & sur plateforme communale. Objectif : 5 000 m3 déclarés. > Développement des opérations de broyage pour les particuliers : cf. fiche 1.2 	<ul style="list-style-type: none"> > Développement de l'aide à la location de broyeurs de végétaux en lien avec l'expérimentation de broyage en déchèterie & sur plateforme communale. Objectif : 6 000 m3 déclarés > Développement des opérations de broyage pour les particuliers : cf. fiche 1.2

<p>[SENSIBILISATION DES USAGERS]</p> <ul style="list-style-type: none"> Assurer un travail pédagogique autour de la gestion des végétaux au jardin 	<ul style="list-style-type: none"> > Organisation de la Semaine pour les alternatives aux pesticides & de la Semaine de réduction des déchets > 3 animations compostage & lombricompostage dans le cadre des ateliers du faire soi-même > Développement de l'aide à l'achat de composteurs domestiques : 110 aides versées 	<ul style="list-style-type: none"> > Organisation de la Semaine pour les alternatives aux pesticides & de la Semaine de réduction des déchets > 10 animations compostage & lombricompostage dans le cadre des ateliers du faire soi-même > Développement de l'aide à l'achat de composteurs domestiques. Objectif : 150 aides versées > Suivi individualisé du compostage. Objectif : 15 foyers accompagnés 	<ul style="list-style-type: none"> > Organisation de la Semaine pour les alternatives aux pesticides & de la Semaine de réduction des déchets > 10 animations compostage & lombricompostage dans le cadre des ateliers du faire soi-même > Développement de l'aide à l'achat de composteurs domestiques. Objectif : 175 aides versées > Suivi individualisé du compostage. Objectif : 17 foyers supplémentaires accompagnés 	<ul style="list-style-type: none"> > Organisation de la Semaine pour les alternatives aux pesticides & de la Semaine de réduction des déchets > 10 animations compostage & lombricompostage dans le cadre des ateliers du faire soi-même > Développement de l'aide à l'achat de composteurs domestiques. Objectif : 200 aides versées > Suivi individualisé du compostage. Objectif : 20 foyers supplémentaires accompagnés 	<ul style="list-style-type: none"> > Organisation de la Semaine pour les alternatives aux pesticides & de la Semaine de réduction des déchets > 10 animations compostage & lombricompostage dans le cadre des ateliers du faire soi-même > Développement de l'aide à l'achat de composteurs domestiques. Objectif : 200 aides versées > Suivi individualisé du compostage. Objectif : 20 foyers supplémentaires accompagnés 	<ul style="list-style-type: none"> > Organisation de la Semaine pour les alternatives aux pesticides & de la Semaine de réduction des déchets > 10 animations compostage & lombricompostage dans le cadre des ateliers du faire soi-même > Développement de l'aide à l'achat de composteurs domestiques. Objectif : 200 aides versées > Suivi individualisé du compostage. Objectif : 20 foyers supplémentaires accompagnés
<p>[SENSIBILISATION DES USAGERS]</p> <ul style="list-style-type: none"> Réaliser une campagne de sensibilisation spécifique sur les tontes de pelouse 	-	-	<ul style="list-style-type: none"> > Réaliser une étude sociologique sur la question des déchets végétaux sur le modèle du chantier « Matière organique » du SMICVAL 	<ul style="list-style-type: none"> > Mise en place d'une campagne de sensibilisation sur les tontes de pelouses 	<ul style="list-style-type: none"> > Reconduction de la campagne de sensibilisation sur les tontes de pelouse 	<ul style="list-style-type: none"> > Reconduction de la campagne de sensibilisation sur les tontes de pelouse
<p>[SENSIBILISATION DES USAGERS]</p> <ul style="list-style-type: none"> Mettre en place un observatoire du compostage domestique 	-	<ul style="list-style-type: none"> > Elaboration d'une méthode pour la mise en place d'un observatoire du compostage domestique. 	<ul style="list-style-type: none"> > Mise en place d'un observatoire du compostage domestique 	<ul style="list-style-type: none"> > Mise à jour de l'observatoire du compostage domestique 	<ul style="list-style-type: none"> > Mise à jour de l'observatoire du compostage domestique 	<ul style="list-style-type: none"> > Mise à jour de l'observatoire du compostage domestique

Développer un réseau de jardins témoins en faveur de la prévention des déchets végétaux



CONTEXTE

La réglementation considère que la responsabilité du producteur de déchets commence avant même que le déchet ne soit produit.

S'engager dans une démarche de réutilisation des végétaux permet de réduire son **impact sur l'environnement** en adoptant une démarche vertueuse. Bien que souvent méconnues, nombreuses sont les pratiques permettant de revaloriser les déchets végétaux localement ou **à l'endroit même où ils ont été produits**. Les jardins témoins zéro déchet visent **à sensibiliser des volontaires à l'intérêt de valoriser les végétaux** du jardin à travers des ateliers pratiques.

DECHETS VEGETAUX

96 kg/hab./an

Cibles :

- Les foyers

Pilote :

- Communes / Maison de quartier / Centres sociaux



PARTENAIRES ET RELAIS PRESENTIS

Lorient Agglomération	Bailleurs sociaux	Associations	Etablissements scolaires
-----------------------	-------------------	--------------	--------------------------



OBJECTIFS

EN QUELQUES MOTS :

- **Sensibiliser à l'intérêt de valoriser les végétaux** du jardin (pelouse, tailles de haies, branches, feuilles mortes...) à travers des ateliers pratiques organisés sur un réseau de « jardins témoins zéro déchet ».
- Développer le compostage collectif en lien avec le réseau de « jardins témoins zéro déchet ».
- Diminuer la part de végétaux dans les déchets collectés en déchèterie

EN CHIFFRES :

- 10 jardins témoins sur le territoire
- 10 composteurs collectifs sur le territoire
- 2% de la population déclarant avoir participé à des ateliers sur un des jardins témoins

ARTICULATION AVEC D'AUTRES ACTIONS DU PLPDMA :

- Action 1.2 : Mettre en place une politique de réduction des déchets végétaux via des plans d'urbanisme adaptés et l'animation du réseau des techniciens concernés
- Action 6.1 : Développer et encourager les pratiques de gestion in situ et la valorisation des biodéchets et déchets végétaux

ARTICULATION AVEC LES PLANS & PROGRAMMES TERRITORIAUX :

- Projet de Territoire de Lorient Agglomération (thème : Préserver, restaurer et développer la biodiversité et les milieux naturels, Préserver et reconquérir la qualité des eaux douces et marines) ;
- Schéma de Cohérence Territoriale du pays de Lorient ;
- **Schéma d'aménagement et de gestion des eaux (Blavet, Scorff, Isole-Ellé-Laïta, Golfe du Morbihan Ria d'Etel)** ;
- **Contrats territoriaux de bassins versant du Scorff, du Blavet et de la Ria d'Etel** ;
- Atlas de la Biodiversité Intercommunal de Lorient Agglomération.



ET CONCRETEMENT, COMMENT METTRE EN PLACE L'ACTION ?

En réalisant un **ETAT DES LIEUX** des pratiques sur le territoire :

- Recenser les jardins collectifs (jardins familiaux, ouvriers, partagés, etc.) existants, les besoins au sein des communes et des associations et quantifier les volumes de déchets végétaux et les superficies concernées

En incitant et en facilitant la participation **DES COMMUNES** à la dynamique :

- Impliquer les services espaces verts des communes **dans l'accompagnement des jardins témoins**
- Développer les composteurs collectifs en partant de sites pilotes (**possibilité de s'appuyer sur des conciergeries avec les moyens humains dédiés**)
- Favoriser les échanges et retours d'expérience

En **SENSIBILISANT** les ménages :

- Adapter le modèle à la réalité des petits jardins urbains (jardin de « monsieur/madame tout le monde »)
- Articuler la préservation de la biodiversité avec l'usage de loisirs des petits jardins
- Travailler le message en fonction des profils d'usagers (approches comportementales) et en fonction des moments où le message peut être reçu (ex : sensibiliser les futurs acquéreurs avant la conception de leur jardin)
- Aborder le sujet sous des angles différents : question du temps perdu à tondre, aller à la déchèterie, etc. : cf. campagne de sensibilisation spécifique sur les tontes de pelouse (fiche 6.1)
- Communiquer sur deux typologies de jardin au fil des saisons : un jardin aseptisé versus un jardin au naturel



CALENDRIER PREVISIONNEL

Voir annexe.



MOYENS

MOYENS HUMAINS : 0.55 ETP

MOYENS MATERIELS :

- Matériel de jardinage
- Matériaux pour la mise en place des jardins (terre végétale, bois pour réalisation de cabanons, **récupérateurs d'eau de pluie**)
- Composteurs pédagogiques
- Lombricomposteurs
- Matériaux pour la réalisation de pavillons de compostage
- Signalétique pédagogique

BUDGET ALLOUE :

Investissement :

- 10 000 € (matériels & matériaux pour la mise en place des jardins)
- 1 000 € (composteurs pédagogiques)
- 10 000 € (matériaux & main d'œuvre pour la réalisation de pavillons de compostage)
- 2 000 € (lombricomposteurs)

Fonctionnement :

- 99 000 € (moyens humains pour l'animation de la fiche action sur 2022-2026)
- 2 500 € (communication & signalétique associées)



RÉSULTATS ET SUIVI

Pour mesurer les **IMPACTS**
du programme

- Ratio par habitant des déchets végétaux collectés en déchèterie par an

Pour mesurer l'**ACTIVITE**
du programme

- Nombre de jardins témoins mis en place
- Nombre de personnes utilisant le réseau de jardins témoins
- Budget hors ETP alloué par an
- ETP alloués par an



RETOURS D'EXPERIENCE

DES EXEMPLES POUR S'INSPIRER

Fiches optigede :

- Opération « Jardin Témoins », Concarneau Cornouaille Agglomération
- Opération « Compostage : Devenez foyer-témoin ! », Smictom du Centre-ouest de l'Ille et Vilaine
- Compostage partagé sur des jardins collectifs, Ça Sète Agglopôle Méditerranée
- Jardin pédagogique et compostage partagé en centre de loisirs, Tri Action

FACTEURS DE REUSSITE

- **Rechercher des synergies avec les démarches visant à protéger les milieux naturels et de l'eau**
- **S'appuyer sur des** associations de promotion des techniques de jardinage naturel
- Prendre en compte les attentes des usagers pour proposer des animations et informations adaptées

POINTS DE VIGILANCE

- **Les moyens humains d'accompagnement sur le terrain ne sont pas à négliger**
- Veiller au bon entretien des jardins



ANNEXE : Calendrier prévisionnel

Sous-action	2021	2022	2023	2024	2025	2026
<p>[ETAT DES LIEUX]</p> <ul style="list-style-type: none"> Recenser les jardins, les besoins et quantifier les volumes & les superficies 	-	-	<ul style="list-style-type: none"> > Réalisation d'un inventaire des jardins collectifs > Mise en place d'un observatoire des pratiques intégrant un suivi des quantités de végétaux 	<ul style="list-style-type: none"> > Mise à jour de l'observatoire des jardins collectifs incluant un suivi quantitatif des volumes de déchets végétaux produits 	<ul style="list-style-type: none"> > Mise à jour de l'observatoire des jardins collectifs incluant un suivi quantitatif des volumes de déchets végétaux produits 	<ul style="list-style-type: none"> > Mise à jour de l'observatoire des jardins collectifs incluant un suivi quantitatif des volumes de déchets végétaux produits
<p>[PARTICIPATION DES COMMUNES]</p> <ul style="list-style-type: none"> Accompagner les jardins témoins zéro déchet 	-	-	<ul style="list-style-type: none"> > Rédaction d'un cahier des charges type pour l'accompagnement des jardins collectifs zéro déchet 	<ul style="list-style-type: none"> > Déploiement du cahier des charges des jardins collectifs zéro déchet dans une première commune de plus de 10 000 hab. 	<ul style="list-style-type: none"> > Déploiement du cahier des charges des jardins collectifs zéro déchet dans une seconde commune de plus de 10 000 hab. 	<ul style="list-style-type: none"> > Déploiement du cahier des charges des jardins collectifs zéro déchet dans les 6 communes les plus peuplées
<p>[PARTICIPATION DES COMMUNES]</p> <ul style="list-style-type: none"> Développer les composteurs collectifs 	<ul style="list-style-type: none"> > Accompagnement de deux composteurs collectifs existants 	<ul style="list-style-type: none"> > Accompagnement de deux composteurs collectifs existants 	<ul style="list-style-type: none"> > Accompagnement d'un composteur collectif supplémentaire, soit 3 pavillons en fonctionnement 	<ul style="list-style-type: none"> > Accompagnement d'un composteur collectif supplémentaire, soit 4 pavillons en fonctionnement 	<ul style="list-style-type: none"> > Accompagnement d'un composteur collectif supplémentaire, soit 5 pavillons en fonctionnement 	<ul style="list-style-type: none"> > Accompagnement d'un composteur collectif supplémentaire, soit 6 pavillons en fonctionnement
<p>[PARTICIPATION DES COMMUNES]</p> <ul style="list-style-type: none"> Favoriser les échanges et retours d'expérience 	-	<ul style="list-style-type: none"> > Intégration de la thématique dans le groupe de travail sur la réduction des déchets végétaux (cf. fiche 1.2) 	<ul style="list-style-type: none"> > Intégration de la thématique dans le groupe de travail sur la réduction des déchets végétaux (cf. fiche 1.2) 	<ul style="list-style-type: none"> > Intégration de la thématique dans le groupe de travail sur la réduction des déchets végétaux (cf. fiche 1.2) 	<ul style="list-style-type: none"> > Intégration de la thématique dans le groupe de travail sur la réduction des déchets végétaux (cf. fiche 1.2) 	<ul style="list-style-type: none"> > Intégration de la thématique dans le groupe de travail sur la réduction des déchets végétaux (cf. fiche 1.2)
<p>[SENSIBILISATION DES MENAGES]</p> <ul style="list-style-type: none"> Adapter le modèle à la réalité des petits jardins urbains 	<ul style="list-style-type: none"> > Réalisation d'un jardin pédagogique de modèle urbain à Adaoz > Animations : cf. fiche 6.1 	<ul style="list-style-type: none"> > Animations : cf. fiche 6.1 	<ul style="list-style-type: none"> > Intégrer le modèle des petits jardins urbains dans le développement des jardins témoins zéro déchet > Animations : cf. fiche 6.1 	<ul style="list-style-type: none"> > Déploiement d'une campagne de communication ciblant spécifiquement l'entretien zéro déchet des petits jardins urbains > Animations : cf. fiche 6.1 	<ul style="list-style-type: none"> > Déploiement d'une campagne de communication ciblant spécifiquement l'entretien zéro déchet des petits jardins urbains > Animations : cf. fiche 6.1 	<ul style="list-style-type: none"> > Déploiement d'une campagne de communication ciblant spécifiquement l'entretien zéro déchet des petits jardins urbains > Animations : cf. fiche 6.1
<p>[SENSIBILISATION DES MENAGES]</p> <ul style="list-style-type: none"> Articuler la préservation de la biodiversité avec l'usage de loisirs des petits jardins 	<ul style="list-style-type: none"> > Articulation réalisée durant la Semaine pour les alternatives aux pesticides : cf. fiche 6.1 > Organisation du défi familles pour la biodiversité 	<ul style="list-style-type: none"> > Articulation réalisée durant la Semaine pour les alternatives aux pesticides : cf. fiche 6.1 	<ul style="list-style-type: none"> > Intégrer la thématique de la biodiversité dans le cahier des charges relatif à l'accompagnement des jardins témoins zéro déchet > Intégrer les enseignements du défi familles dans le contenu des animations réalisées sur les jardins témoins 	<ul style="list-style-type: none"> > Intégrer la thématique « biodiversité » dans la campagne de communication sur l'entretien zéro déchet des petits jardins urbains > Intégrer la thématique dans les animations et portes ouvertes réalisées 	<ul style="list-style-type: none"> > Intégrer la thématique « biodiversité » dans la campagne de communication sur l'entretien zéro déchet des petits jardins urbains > Intégrer la thématique dans les animations et portes ouvertes réalisées 	<ul style="list-style-type: none"> > Intégrer la thématique « biodiversité » dans la campagne de communication sur l'entretien zéro déchet des petits jardins urbains > Intégrer la thématique dans les animations et portes ouvertes réalisées

<p>[SENSIBILISATION DES MENAGES]</p> <ul style="list-style-type: none"> Travailler le message en fonction des profils d'utilisateurs et en fonction des moments où le message peut être reçu 	-	-	<ul style="list-style-type: none"> > Articuler la réflexion avec l'étude sociologique sur la question des déchets végétaux 	<ul style="list-style-type: none"> > Articuler la réflexion avec la mise en place d'une campagne de sensibilisation sur les tontes de pelouses 	<ul style="list-style-type: none"> > Articuler la réflexion avec la mise en place d'une campagne de sensibilisation sur les tontes de pelouses 	<ul style="list-style-type: none"> > Articuler la réflexion avec la mise en place d'une campagne de sensibilisation sur les tontes de pelouses
<p>[SENSIBILISATION DES MENAGES]</p> <ul style="list-style-type: none"> Communiquer sur deux typologies de jardin au fil des saisons 	-	-	-	<ul style="list-style-type: none"> > Intégrer cette communication dans la campagne de sensibilisation sur les tontes de pelouses 	<ul style="list-style-type: none"> > Intégrer cette communication dans la campagne de sensibilisation sur les tontes de pelouses 	<ul style="list-style-type: none"> > Intégrer cette communication dans la campagne de sensibilisation sur les tontes de pelouses

Annexe



ANNEXE 1 : Programme d'actions TER et résultats de l'année 1

Les actions « Ressource phare »

Mesure	N°	Action	Description	Bilan de l'année 1 (2019) et perspectives
L'OFFRE DES ACTEURS ECONOMIQUES				
Extraction – Exploitation et achat durable				
I – Améliorer la gestion des déchets verts dans les opérations de la collectivité	1.	Développer la gestion différenciée pour les espaces verts de la collectivité	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Initier une démarche visant à ne pas gérer et entretenir de la même manière et avec la même intensité tous les espaces verts de la collectivité ▪ Elaborer un plan de tontes définissant les espaces tondus, fauchés ou laissés à eux même ▪ Intégrer des prescriptions spécifiques dans les C.C.T.P « Entretien des espaces verts » 	Non commencée
	2.	Limiter la production de déchets verts à la source par une réflexion sur les espèces à planter	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Favoriser la plantation d'essences/variétés à croissance lente, l'utilisation d'espèces locales adaptées à leur milieu ▪ Intégrer des prescriptions dans les CCTP « Aménagements espaces verts » 	Non commencée
Eco-conception				
II – Promouvoir l'utilisation des matériaux biosourcés	3.	Encourager l'utilisation de matériaux biosourcés dans la construction publique	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Utiliser les opérations de construction du service de gestion des déchets comme valeur d'exemple et levier de développement ▪ Intégrer des prescriptions dans les CCTP 	Non commencée

			<ul style="list-style-type: none"> ▪ Déployer l'action comme valeur d'exemple auprès des services de la collectivité 	
	4.	Promouvoir le développement de matériaux biosourcés dans le secteur du bâtiment et du nautisme	Accompagner les initiatives d'acteurs clés de l'utilisation de matériaux biosourcés dans les secteurs du bâtiment et du nautisme tels que l'Université de Bretagne Sud et L'agence local de l'énergie ALOEN	Nautisme : Création d'un collectif « La Vague » constitué de skippers et autres professionnels de la voile
Ecologie industrielle et territoriale				
III – Lutter contre le gaspillage alimentaire dans les commerces et les restaurants	5.	Promouvoir le don alimentaire dans les commerces de détail alimentaire et l'usage du « sac à emporter » en restauration	Réaliser un état des lieux des pratiques sur le territoire et accompagnement des initiatives	Démarrage Septembre 2019
IV – Améliorer les gestions des déchets verts en entreprise	6.	Identifier les pratiques de gestion des déchets verts des professionnels paysagistes	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Réaliser un état des lieux des pratiques dans le secteur de l'entretien des espaces verts en termes de traitement de déchets verts, de produits d'élagage et de taille ▪ Soutenir la structuration d'approvisionnement local dans le cadre du développement d'une filière bois-énergie sur le territoire de l'agglomération 	Non commencée
	7.	Promouvoir l'éco-pâturage	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Promouvoir l'utilisation de moutons ou de chèvres sur les espaces vastes constituant des réserves foncières des entreprises et administrations ▪ Développer une communication positive autour de ce mode de traitement alternatif 	Démarrage Décembre 2019

DEMANDE ET COMPORTEMENT DES CONSOMMATEURS

Consommation responsable				
V – Sensibilisation du grand public et des scolaires à la lutte contre le gaspillage alimentaire.	8.	Accompagner les acteurs de la restauration collective dans des opérations de prévention de gaspillage alimentaire	Mettre en place des actions pédagogiques de sensibilisation auprès de classes pilotes d'établissements scolaires volontaires	20 % des écoles élémentaires sensibilisées en 2019
	9.	Sensibilisation du grand public à la lutte contre le gaspillage alimentaire	Poursuivre les actions de communication grand public sur la problématique de lutte contre le gaspillage alimentaire	7 classes sensibilisées, 165 élèves sensibilisés dans le cadre du programme d'éducation au développement durable Difficulté à mobiliser les équipes éducatives sur le sujet, du fait de l'investissement important exigé. De plus, les enseignants sont plus tentés par renouveler les thèmes abordés chaque année plutôt qu'approfondir un tel sujet. <u>Perspective</u> : Tabler sur la mobilisation des professionnels de la restauration et sur les services d'animation périscolaires. Envisager des actions dans la restauration scolaire privée.
VI – Favoriser la gestion domestique des déchets verts et déchets alimentaires des ménages.	10.	Développer les pratiques de valorisation des déchets sur site, de paillage, compostage, broyage, herbicyclage	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Promouvoir les pratiques de broyage, de paillage, de compostage, d'herbicyclage (non ramassage des tontes, mulching) ▪ Poursuivre les animations et ateliers destinés au grand public ▪ Distribuer des aides à l'acquisition de composteur 	605 composteurs vendus En 2020, la vente de composteurs subventionnés aux particuliers a été remplacée par une aide à l'achat sous condition notamment de remplir une charte. Cette charte propose deux types d'accompagnement : collectif lors

			<ul style="list-style-type: none"> ▪ Distribuer des aides à la location de broyeur ▪ Poursuivre l'information et la formation des usagers désireux de se lancer dans le compostage ou de parfaire leur pratique 	<p>d'animations ou individuel en présentiel ou téléphonique.</p> <p>278m³ de végétaux broyés 1120€/an d'aides au broyage Chaque enseigne du territoire proposant la location de broyeurs est dotée de dépliants sur l'aide à la location proposée par l'agglomération.</p>
11.	Mise en place d'un observatoire de compostage domestique		Créer une méthodologie et des outils de suivi du compostage domestique visant à obtenir un retour à 5 ans des pratiques sur la base du réseau de bénéficiaires de la vente de composteurs en régie	<p>Non commencée</p> <p>L'accompagnement proposé avec l'aide à l'achat de composteur devrait contribuer à la mise en place d'un indicateur quantifiant le tonnage de biodéchets détournés par le compostage individuel.</p>
12.	Poursuite de l'accompagnement et du suivi des projets de compostage collectif	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Promouvoir le compostage en pied d'immeuble, jardin collectif ▪ Fournir une expertise technique, de l'animation, un co-financement à la réalisation de pavillons de compostage collectif 	<p>3 composteurs collectifs en place (sur un objectif de 4), qui concernent 144 logements sur 4 bâtiments à proximité immédiate</p> <p>Poursuite de l'accompagnement aux pratiques de recyclage des biodéchets et des végétaux sur plusieurs sites de jardins partagés et de jardins familiaux :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Oasis de Kerihouais à Hennebont : suivi et retournement annuel du composteur collectif, ▪ Jardins de Malachappe à Hennebont : suivi du compostage individuel et projet de fourniture de réserves d'eau, 	

				<ul style="list-style-type: none"> ▪ Jardin « Bellevue sur le jardin » et jardin partagé de Kerfréhour à Lanester : suivi ponctuel des pratiques de compostage et de paillage <p><u>Perspective</u> : Prévoir une campagne de mobilisation des habitants du quartier en partenariat avec Lorient Habitat, ainsi que des animations de type « café compost » sur le jardin associé</p>
13.	Développer les opérations collectives de broyage	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Promouvoir la gestion de proximité des déchets verts grâce au broyeur acquis par la direction ▪ Prêter le broyeur aux services techniques des communes ▪ Mettre en place des opérations test de broyage sur placettes et déchetteries 	69 jours de prêt du broyeur, 9 communes concernées	
14.	Favoriser l'utilisation de poules comme auxiliaire annexe de gestion des déchets de cuisine	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Promouvoir et encourager l'utilisation de poules comme auxiliaires. ▪ Mener des actions de communication en faveur du grand public ▪ Développer des animations et ateliers pédagogiques facilitant la conduite de l'élevage avicole domestique par les administrés 	45 aides à l'acquisition de poulaillers pour un total de 2250€ <u>Perspective</u> : éditer un guide à destination des usagers afin de les conseiller sur les bonnes pratiques relatives à l'accueil des poules	
15.	Promouvoir les solutions alternatives aux pesticides	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Promouvoir la mise en application de solutions alternatives aux traitements chimiques ▪ Aider à la fabrication d'engrais composés de produits naturels 	14 actions réalisées, notamment la Semaine pour les alternatives aux pesticides Un dépliant sur les prestations sans produits chimique a été créé en 2019 pour les professionnels paysagistes,	

			<ul style="list-style-type: none"> ▪ Faire des préconisations pour favoriser la présence d'espèces animales ou végétales « auxiliaires » ▪ Organiser des actions de communication ▪ Organiser des ateliers du savoir-faire 	avec un intérêt pédagogique pour leur clientèle afin d'expliquer leurs méthodes alternatives. Afin de présenter ce dépliant, une journée thématique aux alternatives aux pesticides a eu lieu en octobre, pour sensibiliser les professionnels en présence de différents intervenants
Allongement de la durée d'usage				
VII – Réduire les emballages jetables	16.	Promouvoir l'utilisation de contenants alimentaires réutilisables	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Lancer une dynamique favorable à l'allongement de la durée d'usage des contenants utilisés pour les achats dans les commerces de proximité, en particulier dans le domaine alimentaire, et développer des gammes en vrac et à la coupe ▪ Identifier des freins à l'utilisation de bocaux en verre, boîtes alimentaires au profit des emballages jetables, notamment en termes d'hygiène alimentaire 	<p>Dans le cadre de travaux dirigés, un groupe d'étudiants de licence SES de l'UBS de Lorient a travaillé sur le sujet du déploiement des contenants réutilisables dans les commerces de proximités. Ce travail aura permis de faire connaître la volonté des commerces de proximité à mettre en place des actions en faveur de l'emploi de contenant réutilisable. Néanmoins et malgré le temps dédié à cette recherche, les étudiants ont cantonné leurs enquêtes à la ville de Lorient et n'ont pas circulé les commerçants des autres communes (semi-urbaines, rurales). Cet échantillon est donc limité et ne prend pas en compte la diversité du territoire.</p> <p><u>Perspective</u> : Une mission proposée serait d'apporter de la visibilité aux commerces acceptant les contenants réutilisables (affiches, autocollants,</p>



				référencements, etc...), proposition qui reste à l'étude.
--	--	--	--	---

GESTION DES DECHETS ET RECYCLAGE				
VIII - Développer les collectes de biodéchets	17.	Promouvoir l'utilisation de cuves réductrices dans la collecte des biodéchets	<p>Les caractérisations des biodéchets montre qu'il existe une part importante de végétaux collectés.</p> <p>Le service a réalisé des tests de déploiement d'un bac à cuve réductrice sur des quartiers de Lanester, Locmiquélic, Hennebont (quartiers nouveaux sur Kerpotence et Saint-gilles) et à plus grande échelle sur les EX CC DE PLOUAY.</p> <p>Les résultats de ce nouveau schéma de collecte sont excellents et nous permettent d'atteindre les objectifs de tri et de diminution de production de déchets que nous nous étions fixés (pour la collecte en porte à porte) au regard de la LTECV et du ZGZD. Il a été décidé de généraliser ce bac à cuve réductrice à l'ensemble du territoire</p>	<p>18 communes équipées en bacs à cuve réductrice</p> <p>Recrutement d'une équipe de 8 personnes (enquête et logistique) composée de contractuels et d'agents en mobilité. Difficultés liées à la courte durée des contrats ayant engendré un grand turn-over</p> <p>Déploiement en parallèle du C0,5 OMR et EMB permettant d'augmenter le geste de tri des biodéchets et la qualité du flux (les biodéchets restent en C1)</p> <p>Très bonne qualité du tri obtenu (peu de végétaux) et quantité de biodéchets</p> <p><u>Perspective</u> : nouvelle campagne de dotation à prévoir sur le territoire. Néanmoins, l'optimisation des collectes ne sera pas envisageable sur toutes les</p>



				communes ou certains secteurs, notamment les centre-villes.
	18.	Développer en zone d'activités la collecte des biodéchets	<p>Beaucoup de salariés prennent leur repas en dehors de leur entreprise, notamment dans le secteur du bâtiment. Les caractérisations des DMR dits assimilés, réalisées sur la ZI de Kerpont en 2016 et 2017, montrent que la situation n'est pas si tranchée</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Etudier les gisements ▪ Déterminer les potentialités de collecte ▪ Définir de nouveaux circuits de collecte et leurs fréquences ▪ Suivre et analyser les données 	Non commencée
IX – Valorisation du compost fabriqué par Lorient Agglomération	19.	Mise en place d'une démarche marketing auprès des particuliers et professionnels	<p>Lorient Agglomération produit plusieurs milliers de tonnes de compost par an. Sa valorisation est actuellement à la charge de l'exploitant de l'usine de traitement des biodéchets, qui le vend à des coopératives agricoles.</p> <p>Ce compost répond aux exigences de la NFU 44 051. Il a également obtenu la certification « utilisable en agriculture biologique » et le label ASQA « Amendement Sélectionné Qualité Attestée » ce qui atteste de son excellente qualité</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Commercialiser du compost par Lorient Agglomération auprès des agriculteurs, maraîchers et autres professionnels 	<p>2600 tonnes de compost commercialisées pour 14 clients : 750 tonnes vont à des producteurs bio (8 clients, 29% du tonnage), 380 tonnes vont à des producteurs non certifiés bio mais qui veulent absolument du compost UAB (2 clients, 14% du tonnage)</p> <p>10 enquêtes de satisfaction</p> <p>Intérêt des utilisateurs pour la vente en sac, plus confortable à l'utilisation, lors du transport et du stockage. Pour</p>

			<ul style="list-style-type: none"> ▪ Mettre sur le marché du compost produit par Lorient Agglomération en sacs de 40 L par l'intermédiaire de la recyclerie ▪ Définir une démarche marketing et de promotion du compost ▪ Valoriser l'image du produit ▪ Adapter la stratégie de communication 	<p>l'agglomération, c'est un vecteur de communication</p> <p>Partenariat avec le Comptoir du réemploi pour la vente des sacs de compost</p> <p><u>Perspective</u> : Le prestataire d'ensachage du compost est situé dans les Cotes d'Armor, trouver un prestataire plus localement diminuerait le transport</p>
X – Développer de nouvelles filières de valorisation	20.	Valorisation du branchage ou produits de la taille en déchèterie	<p>Les déchèteries de Lorient Agglomération réceptionnent jusqu'à 19 000 tonnes de végétaux. Malgré les différentes actions menées pour inciter les usagers à composter ou utiliser leurs tontes en paillage, les tonnages restent conséquents.</p> <p>Inciter les usagers à trier leurs végétaux en deux fractions (pelouse et branchage) permettrait de développer 2 filières alternatives :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Tontes : valorisation agricole directe, sans compostage ▪ Branches : broyage en vue d'une réutilisation en paillage ou en chaufferie <p>Une nouvelle déchèterie ouverte depuis le 3 avril 2018 dispose de deux silos de stockage de végétaux. Cet équipement permettrait d'expérimenter le tri des 2</p>	<p>Un test de broyage en déchèterie a été effectué sur la déchèterie de Groix, au total 60 m³ de végétaux ont été broyés pour un volume de 15 m³ après broyage. Le broyat à part la suite été mis à disposition des usagers de la déchèterie.</p> <p>La séparation des ligneux au moment du dépôt est indispensable, sinon l'extraction de la fraction ligneuse est extrêmement difficile et l'aspect visuel en est altéré (les usagers utilisent bien souvent le broyat pour l'embellissement).</p> <p>L'expérimentation a été appréciée des usagers. Cependant, cela ne les incite pas à être autonome mais à utiliser un</p>



			fractions, puis ce tri pourra être étendu à d'autres sites (Plouay, Caudan, Guidel, Groix...)	nouveau service organisé par la collectivité. <u>Perspective</u> : Organiser une séparation des ligneux et de la fraction molle lors du dépôt par l'utilisateur. Utiliser cette action plus ponctuellement pour faire de la sensibilisation via la distribution du paillage
	21.	Favoriser, accompagner la structuration de filières innovantes de valorisation de biodéchets et végétaux sur le territoire	Accompagner les initiatives de développement de nouvelles filières locales des traitements des biodéchets (unité de méthanisation, biochar...)	Non commencée

Les actions « Hors Ressource phare »

Mesure	N°	Action	Description	Bilan de l'année 1 (2019) et perspectives
L'OFFRE DES ACTEURS ECONOMIQUES				
Extraction – Exploitation et achat durable				



I – Développer des pratiques d'achat public durable	1.	Favoriser l'insertion de dispositions en faveur de la protection de l'environnement et du progrès social dans les marchés publics	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Renforcer les clauses environnementales dans les marchés publics de la collectivité pour contribuer à faire émerger et à déployer des pratiques vertueuses ▪ Favoriser l'insertion de dispositions en faveur de la protection ou de la mise en valeur de l'environnement, du progrès social et favorisant le développement économique ▪ Renforcer l'emploi de critères environnementaux dans la sélection des candidatures et des offres, notamment en matière de gestion des déchets dans l'entreprises et dans la satisfaction du besoin exprimé ▪ Améliorer l'évaluation des propositions reçues par les directions touchant plus particulièrement à la problématique de gestion des déchets et des ressources 	<p>30% des marchés publics supérieurs à 90000€ ont été concernés par la démarche.</p> <p>La thématique est également abordée dans le cadre du programme Cit'ergie.</p> <p>Le service commande publique est difficile à mobiliser par manque de temps pour traiter cet aspect des marchés publics.</p> <p><u>Perspective</u> : Mutualiser le travail entre les différents services ayant des actions achats à développer dans leur compétence</p>
II – Développer l'emploi de matériaux recyclés	2.	Favoriser le réemploi, la réutilisation ou le recyclage des matériaux dans les opérations de TP de la collectivité	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Identifier et utiliser les leviers d'actions pour développer le réemploi des matériaux dans les appels d'offre ▪ Renforcer les prescriptions visant le réemploi, la réutilisation dans les appels d'offres de la collectivité ▪ Insérer dans les marchés publics de la collectivité l'obligation d'utiliser des matériaux alternatifs en substitution de matériaux naturels 	Non commencée



Eco-conception				
III – Promouvoir L'éco – conception	3.	Mobiliser les acteurs locaux à l'éco-conception	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Animer un groupe de pilotage pluridisciplinaire dont chaque membre contribuera à la démarche par un travail individuel et une participation à des restitutions /consolidations collectives ▪ Diffuser l'offre de la CCI ▪ Renforcer et créer des liens et passerelles entre les acteurs institutionnels ▪ Travailler en étroite collaboration avec les structures de recherche du territoire et notamment l'UBS ▪ Organisation d'ateliers ou colloques sur le thème de l'éco-conception ▪ Etudier l'éco-conception de solution de toiture végétalisée 	<p>3 entreprises ont été accompagnées en année 1 dans leur projet d'écoconception : Fibers Fabric, Solandy West et Stratosfair. Solandy West a débuté la commercialisation des semelles de chaussures biosourcées en Novembre.</p> <p>Ces entreprises sont très engagées dans une réflexion environnementale qui reste le cœur de leur démarche entrepreneuriale. Leur engagement se transforme facilement en argumentation commerciale. Il reste cependant des difficultés techniques à relever.</p> <p>L'aide d'universités ou de centres de recherche est nécessaire pour compléter ce genre de démarches.</p>
Ecologie industrielle et territoriale				
IV – Promouvoir l'EIT et mobiliser les entreprises	4.	Fédérer, animer les réseaux de coopération entre acteurs du territoire autour de la démarche de EIT	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Fédérer, animer des réseaux de coopération entre acteurs du territoire autour de cette démarche d'EIT ▪ Renforcer les partenariats existants ▪ Entretenir, conforter et accompagner les dynamiques initiées entre acteurs territoriaux 	

			<ul style="list-style-type: none"> ▪ Faciliter la compréhension des outils à disposition des entreprises 	
5.	Détecter les synergies inter-entreprises et démarches de bouclage de flux (énergie – déchets – eau) en circuits courts	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Détection de synergies entre entreprises du territoire, portant sur des échanges ou substitution de flux matières (matières secondaires, déchets, sous-produits, effluents), d'énergie, sur des mutualisations de services ou moyens de production (collecte déchets, production d'énergie), des partages de ressources ou d'équipements, de compétences, de logistiques, par l'organisation d'ateliers ou de rencontres périodiques inter-entreprises ou mise en relation directe ▪ Renforcer les synergies entre les entreprises ▪ Identifier, impulser des filières innovantes d'éco-activités dans une démarche d'utilisation raisonnée des ressources, de bouclage de flux en circuits court ou en interne 	1 synergie simple et 1 synergie multiple ont été mises en œuvre, permettant de valoriser les ressources et emplois locaux et de détourner de l'enfouissement des déchets inertes et coquillés.	
6.	Référencer dans un contexte local les flux des déchets d'activités d'entreprises	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Référencer, dans un contexte local, les déchets entrant et sortant par entreprise en vue de créer des fichiers de ressources ▪ Améliorer les connaissances des flux et de la production des déchets en entreprises en niveau local ▪ Recenser et capitaliser les retours de visites d'entreprises et de bonnes pratiques permettant 	Non commencée	



			d'obtenir des avantages environnementaux et économiques au sein des entreprises	
	7.	Promouvoir une démarche portuaire d'écologie	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Identifier et accompagner une dynamique d'approche d'écologie portuaire, sur le quartier de la Zone Portuaire de Lorient, c'est-à-dire de la zone industrielle allant de la Cité de la Voile Eric Tabarly à l'Est à la Gare maritime à l'Ouest et délimitée au Nord par le rond-point de Kéroman. Définition de projet ▪ Mobilisation et création d'une dynamique des acteurs territoriaux ▪ Animation du groupe de travail 	<p>Les trois principales filières d'excellence du territoire ont été retenues pour l'expérimentation d'une démarche d'écologie portuaire : Construction et Réparation Navale (CRN), Voile de Compétition, Agromer.</p> <p>Les premières actions ont concerné la filière voile de compétition par le rapprochement de professionnels de la voile, des centres techniques et d'un industriel spécialisé dans le recyclage des composites. Certaines pièces composites nécessitant des performances moins exigeantes sont recyclées pour être utilisées. La réduction de la consommation de composites pures est plus impactant sur l'environnement que les composites recyclés (40% d'émission de GES en moins). Les chutes de production et les déchets de composites en carbone sont triés pour être valorisées auprès des producteurs de filament pour impression 3D.</p>



				<p>Parallèlement, un diagnostic a été réalisé pour faire un état des lieux des pratiques avec la classe IMOCA, responsable de la définition des règles de courses. Un atelier réunissant les teams de course au large a été organisé pour travailler sur 3 thématiques qui sont ressorties du diagnostic : économie de l'usage, synergie et bouclage des flux (énergie et déchets), écoconception et matériaux biosourcés. A l'issue de cet atelier, une priorisation d'actions à mettre en place est ressortie :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Optimisation de la collecte et du tri des déchets ▪ Mutualisation d'équipements, d'outillage et de formation des acteurs présents sur le périmètre commun ▪ Création d'une ressourcerie/recyclerie sur des produits spécifiques des teams de compétition (vêtements, consommables, matériaux, pièces, etc.).
--	--	--	--	--



				<p>Les résultats obtenus sont une réduction de la consommation de la ressource par la mutualisation des équipements et la démarche d'écoconception, le réemploi ou la réutilisation de flux en lien avec la ressource au travers de la création de la ressourcerie et de l'optimisation des déchets, la diminution de l'enfouissement. Un compromis est à faire entre performance et démarche d'écoconception. Aussi, il est nécessaire de sensibiliser et de montrer par l'exemple en fournissant des retours d'expérience.</p> <p>L'association Breizh Mer a été créée et permettra de participer à l'information. Elle regroupe la filière halieutique bretonne, le comité régional des pêches, les structures représentatives de la conchyliculture, de l'aquaculture, de la pisciculture, mareyeurs, transporteurs, etc...</p>
V – Accompagner les démarches d'EIT	8.	Alimenter en actions concrètes la démarche d'EIT sur le territoire	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Alimenter en actions concrètes la démarche d'EIT sur le territoire ▪ Mettre en œuvre/ accompagner les synergies identifiées en amont entre entreprises du territoire, 	Non commencée



			<p>portant sur des échanges ou substitution de flux matières (matières secondaires, déchets, sous-produits, effluents), d'énergie, sur des mutualisations de services ou moyens de production (collecte déchets, production d'énergie), des partages de ressources ou d'équipements, de compétences, de logistiques.</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Evaluer les démarches d'EIT et leurs impacts en termes d'évitement, d'économie, de création d'emploi et développement local par l'utilisation du référentiel ELIPSE 	
VI – Mobiliser par l'exemple	9.	Réaliser des diagnostics partagés en entreprises - Démultiplier les bonnes pratiques	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Mettre en place des diagnostics partagés par les acteurs du territoire portant sur les flux énergie et déchets/matières ▪ Identifier et déployer des actions simples d'économies d'énergie, de matières et de déchets ▪ Accompagner les entreprises dans l'utilisation raisonnée et la limitation de leur consommation en eau, énergie et matière. ▪ Encourager la prévention et une meilleure gestion des déchets d'entreprises : Sensibilisation – Diagnostic – Proposition de plan d'actions ▪ Mobiliser les entreprises par l'exemple pour démultiplier les bonnes pratiques à travers des opérations spécifiques telles que <ul style="list-style-type: none"> ▪ Mutualisons nos énergies ▪ Opération « zéro gaspi » 	Des diagnostics ont été réalisés et des actions auprès de la classe IMOCA lancées, cf VI.7 <i>Promouvoir une démarche d'écologie portuaire.</i>



			<ul style="list-style-type: none">▪ Opération « Eco Défis »▪ Opération « Entreprises témoins »▪ Communiquer▪ Organiser et animer des rencontres inter-entreprises pour échanger sur les pratiques et les solutions de réduction des déchets mises en place	
--	--	--	---	--



Economie de la fonctionnalité				
VII – Promouvoir l'économie de la fonctionnalité	10.	Améliorer la connaissance du modèle économique de la fonctionnalité	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Améliorer la connaissance et augmenter la visibilité de ce modèle à haute valeur environnementale et sociale ▪ Contribuer au déploiement de trajectoires vers ce modèle économique 	12 acteurs sensibilisés à l'économie de la fonctionnalité.
	11.	Accompagner les entreprises engagées dans l'économie de la fonctionnalité	Accompagner les entreprises pilotes dans la mise en place de l'économie de fonctionnalité afin de mieux faire connaître cette pratique aux consommateurs, d'évaluer l'intérêt et la pertinence de ce modèle pour les entreprises	1 acteur des métiers de la voile de compétition accompagné dans la démarche.

DEMANDE ET COMPORTEMENT DES CONSOMMATEURS				
Consommation responsable				
VIII – Tarification incitative et évolution des comportements des usagers	12.	Etude d'opportunité de mise en œuvre d'une part incitative dans le financement du service	Face aux évolutions du cadre législatif en matière de financement du service public de gestion des déchets (SPGD) et tendances observées lors de la mise en place d'une TI, Lorient Agglomération s'interroge sur les effets ou impacts attendus d'une tarification incitative (TI), au regard de sa politique locale de gestion de déchets Etude des opportunités ou menaces de mise en œuvre d'une TI comme levier de sensibilisation à l'économie circulaire et au changement de comportement des acteurs du territoire	Les résultats de l'étude indiquent une marge de progression en matière de performance de tri faible voire inexistante, une structure des coûts ne permettant pas de dégager des économies voir engendrant une hausse des coûts par habitant, et des transferts de charge importants entre contribuables. La mise en place d'une tarification incitative sur le territoire de Lorient

				<p>Agglomération ne semble pas opportune à court terme. Néanmoins l'étude a permis d'identifier différentes pistes de travail à explorer :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Repenser le schéma directeur de traitement 2030-2040 ▪ Poursuivre l'information du service de collecte avec le puçage des bacs ▪ Maîtriser les apports en déchèterie avec la mise en place de contrôle d'accès ▪ Abaisser les seuils de la redevance spéciale
IX – Promouvoir une consommation responsable auprès du grand public	13.	Poursuivre le déploiement des actions emblématiques de la prévention	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Poursuivre le déploiement d'actions emblématiques visant à promouvoir une consommation responsable auprès du grand public ▪ Amplifier ▪ Développer l'impact du programme de prévention des déchets relatif notamment à : <ul style="list-style-type: none"> ▪ Promouvoir le dispositif STOP PUB : Campagne de sensibilisation, Assurer la visibilité de l'autocollant « STOP PUB » ▪ Développer l'utilisation des couches lavables : Subvention à l'acquisition de couches lavable 	44 animations grand public ont été réalisées, près de 13000€ engagés dans la SERD.



			<ul style="list-style-type: none"> ▪ Promouvoir et inciter à la consommation du robinet en lien avec la DAE ▪ Organisation d’ateliers, animations dans le cadre de la semaine européenne de réduction des déchets (SERD) visant à la prévention et à informer le grand public des enjeux. 	
X – Education à l’environnement durable	14.	Sensibiliser les scolaires à la gestion et prévention des déchets	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Promouvoir le programme d’éducation à l’environnement durable développé par Lorient Agglomération auprès des écoles du territoire ▪ Fédérer et accroître la participation autour des thèmes suivants : <ul style="list-style-type: none"> ▪ Mon école « zéro déchets » : Mesurer puis réduire la production globale des déchets de l’école, démontrer qu’il est facile d’adopter des gestes de tri et de réduction à la source ▪ Lutte contre le gaspillage alimentaire : Mesurer et réduire le gaspillage alimentaire, découvrir les enjeux de la gestion des denrées alimentaires et donner des clés pour consommer de façon responsable ▪ Compostage et jardinage au naturel : Connaître les avantages du jardinage au naturel et l’intérêt de ma biodiversité pour le jardin ▪ Tri, recyclage et réduction des déchets : Acquérir des connaissances sur le tri et 	<p>1441 élèves ont été sensibilisés. Le budget engagé est d’environ 33000€.</p> <p>Les visites des équipements de traitements apportent une vision concrète des volumes de déchets produits, et incitent les élèves à mettre en pratique les gestes appris lors des interventions en classe.</p> <p>Il est difficile de mobiliser les établissements sur les thématiques de lutte contre le gaspillage alimentaire et le Zero Déchet. Ce sont en effet des projets d’école qui nécessitent une démarche plus globale et concertée entre l’équipe pédagogique.</p> <p>Une nouvelle animation a été créée : « Le déchet, cette ressource ! », qui aborde la thématique de la consommation responsable.</p>



			<p>le recyclage des déchets et découvrir des pistes pour les réduire</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Visite du centre de tri et de la recyclerie : Approfondir ses connaissances sur les modes de valorisation et de gestion des déchets développés sur le territoire de Lorient Agglomération, S’informer sur le devenir des déchets collectés, Développer des alternatives simples pour prolonger la durée de vie des objets avec la recyclerie ▪ Visite du centre d’enfouissement de Kermat : Approfondir ses connaissances sur le processus de traitement des déchets, S’informer sur le devenir des déchets non recyclables, Imaginer des solutions pour les réduire 	
XI – Améliorer le tri dans l’habitat vertical	15.	Mobiliser les acteurs à l’amélioration des gestes de tri	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Mobiliser les acteurs de l’habitat vertical à l’amélioration des gestes de tri ▪ Etat des lieux des pratiques et freins ▪ Mise en œuvre de solutions fonctionnelles globales et sectorielles. <p>Les difficultés sociales, le turn-over, l’âge du parc de logements sociaux, le manque de place font aujourd’hui de cette catégorie d’habitat « le noyau dur » de ce qui reste à améliorer sur le plan du tri et du recyclage des emballages. Il faut proposer des solutions comme :</p>	<p>450 logements ont été sensibilisés, pour un total de 240h de sensibilisation. Le taux d’ouverture de porte est de 66% en moyenne, les habitants sont globalement sensibles à la question des déchets. 25 personnes interrogées ont déclaré ne pas faire de tri, 70% déclarent faire le tri dans la poubelle jaune, 8,5% déclarent faire le tri des biodéchets ou être intéressés. 86% des logements déclarent faire le tri.</p> <p>Une convention « Plan Propreté / Nettoyement » a été signée entre Lorient</p>



			<ul style="list-style-type: none"> ▪ Assurer de l'information en porte à porte lors des réunions de syndics et de copropriétés, en horaires décalés si nécessaire ▪ Renouveler régulièrement la communication sur site (affichage en pied d'immeuble et dans les enclos poubelles) ▪ Travailler avec les personnels intervenant sur place pour co-construire des solutions visant à améliorer le tri au quotidien 	<p>Habitat et la ville de Lorient sur le volet sur le tri des déchets, dans un objectif général d'amélioration du cadre de vie dans les Quartiers de la Politique de la Ville (Bois du Château, Frébault, Kervénanec Nord, Kerguillette).</p> <p>Les habitants ont signalé des apports extérieurs assez nombreux qui viendraient saturer le dispositif de collecte des déchets. Cependant, il est probable que ce comportement reste marginal.</p> <p><u>Perspective :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Mieux lutter contre les incivilités de type « dépôt sauvage » ▪ Mieux organiser la dotation de proximité en mettant à disposition sac de précollecte et bio sacs dans la permanence Lorient Habitat ▪ Renforcer la collecte des biodéchets en lien avec la micro ferme urbaine créée en 2019, gérée par l'association Optim-ism ▪ Mieux sensibiliser les habitants sur la démarche de collecte et de recyclage à l'entrée dans le logement.
XII – Promouvoir l'éco-événement	16.	Accompagner des manifestations sportives pauvres en déchets	Lorient agglomération accueille sur son territoire toutes sortes de manifestations, organisées ou non par elle, ou avec son soutien. Elles sont de natures diverses : culturelles, sportives, festives, commerciale ou	Lors des événements d'ampleur, Lorient Agglomération se charge systématiquement de mettre en place les bacs de collecte des déchets. Cela

		<p>thématique. En termes de gestion de déchets, toutes ces manifestations posent des problèmes analogues, liés à la présence ponctuelle d'un grand nombre de personnes à un moment donné.</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Opération pilote d'accompagner l'organisateur d'une manifestation sportive à la mise en œuvre d'évènements pauvre en déchets ▪ Capitaliser l'expérience ▪ Démultiplier les pratiques par l'exemple 	<p>permet d'initier des démarches de tri et prévention des déchets</p> <p>Cependant, la thématique des déchets est un sujet secondaire pour certains événements qui, bien qu'ils pratiquent le tri des déchets, ont plus de difficultés à orienter leurs actions sur la prévention</p>
17.	Mise en œuvre d'une démarche éco-responsable dans les manifestations culturelles	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Opération pilote d'accompagner l'organisateur d'une manifestation culturelle à la mise en œuvre d'une démarche éco-responsable (eau, énergie, déchets). L'ouverture prochainement de l'Hydrophone, équipement musical (salle de concert et studios) est l'occasion d'initier une véritable démarche éco-responsable ▪ Capitaliser l'expérience ▪ Démultiplier les pratiques par l'exemple en s'appuyant notamment sur le collectif des Festivals Engagés 	Près de 8000€ engagés.
18.	Promouvoir l'utilisation de vaisselle réutilisable	<p>Des actions ont vu le jour, à l'initiative d'organisateur particulièrement sensibles aux questions environnementales, dans le but de réduire ces impacts. Ainsi, les festivaliers ont pu voir apparaître sur certains rassemblements des verres lavables en remplacement de verres jetables, des conteneurs de formes et de couleurs variées pour permettre le tri des déchets, voire même des toilettes sèches pour limiter les consommations d'eau et de produits chimiques. Lorient Agglomération souhaite minimiser la quantité de vaisselle jetable et poursuivre cet effort en proposant un service de vaisselle réutilisable.</p>	



			<ul style="list-style-type: none"> ▪ Définir le projet ▪ Rechercher des partenaires ▪ Mettre en œuvre sur une opération pilote ▪ Démultiplier et Accompagner les initiatives ▪ Communiquer et promouvoir 	
XIII – Promouvoir l'éco-tourisme	19.	Sensibiliser les professionnels du tourisme et les visiteurs aux bonnes pratiques environnementales	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Identifier les bonnes pratiques mises en œuvre par des acteurs du tourisme, hébergeurs, restaurateurs, mais aussi structures de loisirs ▪ Créer et soutenir une offre touristique responsable et durable ▪ Accompagner les professionnels du tourisme à l'obtention de labels environnementaux comme l'Ecolabel européen ▪ Lutter contre le gaspillage alimentaire ▪ Sensibiliser la population touristique notamment dans les campings (23 campings présents sur le territoire) grâce à la mise en place d'outils de communication spécifiques ▪ Sensibiliser les salariés ▪ Développer le tri et promouvoir les actions de réduction à la source des déchets 	<p>Les hébergeurs touristiques sont favorables à la sensibilisation à la prévention et au tri des déchets, quand bien même ils n'ambitionnent pas d'être labellisés.</p> <p>La démarche pour obtenir l'Ecolabel est lourde et onéreuse ; cela freine les hébergeurs à choisir ce label. Certains préfèrent la certification Clé Verte, plus adaptée à leur structure.</p> <p>A ce jour, la résidence de Kerguelen gérée par la Sellor s'est inscrite dans la démarche de labellisation en débutant un diagnostic avec un cabinet. Un suivi ainsi que d'éventuelles actions correctives pourront être réalisées à la suite de ce diagnostic afin de répondre aux conditions de l'Ecolabel.</p>
XIV – L'éco-modulation des tarifs de location de salles communales	20.	Promouvoir l'application de tarifs dégressifs au service de l'économie circulaire	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Inciter les communes à mettre en application des tarifs dégressifs prenant en compte la gestion de déchets dans le cadre de mise à disposition de salles dans les communes adhérentes ▪ Faire varier les tarifs en fonction des volumes de bacs mis à disposition et du type de bacs 	Un groupe de travail a été organisé en commun avec Cit'Ergie. Les communes considèrent que l'application de tarifs dégressifs sur la production de déchets ou les consommations d'énergie induit une trop grande contrainte de suivi technique et humain.

				Les communes ont sollicité un outil d'accompagnement à mettre à disposition de leurs différents organisateurs d'événement rassemblant les leviers de la prévention et du tri des déchets, des économies d'énergie, des transports, etc.
XV – L'éco-exemplarité en matière de consommation de papier	21.	Mettre en place une véritable politique de prévention et de réduction de consommation du papier au sein de Lorient Agglomération	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Mettre en place une démarche de prévention et de réduction de consommation du papier au sein de Lorient Agglomération plus ambitieuse que la réglementation en vigueur ▪ Promouvoir l'utilisation de papier recyclé ▪ Démultiplier les démarches auprès des communes 	<p>Un nouveau marché de fourniture a été lancé pour permettre d'intégrer l'achat de papier recyclé. En 2019, 200 ramettes A3 et 4815 ramettes A4 dont 3980 recyclées ont été achetées.</p> <p>Une affiche reprenant la consommation de papier au sein de Lorient Agglomération sur 1 an a été installée à proximité de chaque photocopieur. Elle indique également les gestes permettant de réduire cette consommation.</p>

Allongement de la durée d'usage				
XVI – Soutenir le développement du réemploi et de la réutilisation des objets ménagers	22.	Améliorer la compréhension des mécanismes et des politiques d'insertion et de préparation à la réutilisation	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Améliorer la compréhension des mécanismes mis en œuvre sur le territoire de l'agglomération en termes d'insertion et de préparation à la réutilisation ▪ Visiter les ateliers, créer des visuels et signalétiques spécifiques en magasin et sur les pôles de collecte... ▪ Lancer des actions de communication visant à sensibiliser les ménages à l'intérêt du réemploi et de la réutilisation ▪ Augmenter la visibilité de la recyclerie sur les réseaux (Facebook, site internet) 	<p>193 tonnes valorisées par le réemploi Plus de 40000 actes d'achats 656 visiteurs en 2019</p> <p>En 2020, 48 personnes en CDD/I ont été accompagnées sur le volet ACI et EI avec 50% de sorties positives (emploi, formation, création d'entreprises, stages...).</p> <p>La signalétique en magasin et sur les pôles de collecte a été travaillée et installée. La présence de la recyclerie sur les réseaux sociaux a été renforcée et le site internet est en cours de réalisation. Ce site internet aura 2 volets : un volet institutionnel de sensibilisation au réemploi et un volet évènementiel/commercial mettant en avant les objets en vente à la recyclerie et opérations commerciales.</p> <p>Les actions de communication dans la presse locale, le bulletin intercommunal et sur le site de Lorient Agglomération ont été nombreuses, tant sur le volet insertion qu'environnemental. Les visites des ateliers se développent en s'inscrivant dans un parcours pédagogique auprès des scolaires.</p>



	23.	Accompagner le développement de la recyclerie de Groix	<p>Favorisant, par une collecte séparative des objets des ménages, le réemploi, la réparation et la réutilisation, ainsi que l'insertion professionnelle, les recycleries de Groix et de Lorient sont de formidables outils de promotion et vecteurs de communication pour la lutte contre le gaspillage, l'allongement de la durée de vie et la préservation de notre environnement.</p> <p>Créée en 2015, la recyclerie de Groix est actuellement à l'étroit dans ses murs et a pour projet d'agrandir les ateliers et magasin pour faire face à son développement :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Accompagner l'association dans la définition de son projet ▪ Aider dans l'ingénierie technique et l'administratif ▪ Mobiliser des partenaires financiers 	<p>29 tonnes ont été collectées pour un objectif initial de 30 tonnes.</p> <p>Des emplois ont été créés : 1 poste de valoriste en CDI et un second poste équivalent ¼ ETP. Un groupe constitué de 15 bénévoles est aussi mobilisé.</p> <p>Le nouveau projet prévoit la destruction du bâtiment actuel, et la construction d'un nouveau bâtiment de 200 m². La recherche d'un bâtiment temporaire permettant la poursuite de l'activité pendant la phase travaux est nécessaire dans un environnement insulaire de rareté de biens immobiliers offerts à la location. Le projet de nouveau bâtiment, plus grand et fonctionnel, doit renforcer les dynamiques créées par les bénévoles de l'association Modern Strouihl autour du réemploi et la sensibilisation pour lutter contre le gaspillage.</p> <p><u>Perspective</u> : Le démarrage des travaux est prévu pour 2020.</p>
XVII – Soutenir le développement du réemploi et de la réutilisation des matériaux de la construction, du bricolage et de la démolition	24.	Etude d'opportunité d'une matériauthèque, bricothèque, zones de reprise et/ou plateforme d'échanges	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Etudier les possibilités de récupérer des outils, de la quincaillerie, du bois, du carrelage, des sanitaires, éléments de maçonnerie, huisseries, menuiserie, plomberie, quincaillerie... en déchèteries en vue de prolonger leur durée de vie soit : 	Non commencée

			<ul style="list-style-type: none"> ▪ par la mise en vente dans un magasin spécialisé sous forme d'une recyclerie des matériaux (matériauthèque, bricothèque,) ▪ ou par la création de zones ou d'espaces en déchèteries permettant aux usagers de « donner et reprendre » ▪ Etudier les potentialités de développement d'un projet de réemploi de matériaux sur le territoire, notamment des matériaux issus de la construction, du bricolage et de la déconstruction collectés auprès des professionnels et correspondant à des fins de série, des matériaux abimés ou non utilisés, via une plateforme d'échange ou tout autre dispositif 	
XVIII – Aider le consommateur à pratiquer le faire soi-même ou à réparer	25.	Organiser des Repair Cafés, ateliers du savoir-faire ou d'autoréparation	Lorient Agglomération veut créer un espace pédagogique, dans les ateliers de la Recyclerie de Lorient, pour apprendre et montrer comment réduire ses déchets, partager des savoirs faire (réparation, réutilisation, réemploi) de manière ludique, artistique, pratique ou économique avec l'appui d'acteurs locaux ou de citoyens aux compétences reconnues. Ce montage de projet passe d'abord par un diagnostic des acteurs/citoyens pouvant être concernés et par l'étude de l'organisation des ateliers (gratuits ? sur inscription ? quelles fréquences ? quelle logistique ?....)	<p>4 ateliers tests ont été réalisés lors de la SERD, pour un budget de 639€. Ils ont profité de la communication déployée pour l'évènement.</p> <p>Le lien social est favorisé via ces ateliers. Le grand public a fait preuve d'engouement pour y participer.</p> <p>Le temps nécessaire en amont de l'évènement, pour la gestion des inscriptions notamment, n'est pas à négliger.</p> <p><u>Perspective</u> : Le test des ateliers permet d'avoir un retour d'expérience pour le montage du projet relatif à l'occupation du local.</p>



	26.	Promouvoir les acteurs de la réparation	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Inciter les particuliers à « Faire réparer plutôt qu'à jeter » ▪ Promouvoir les métiers de la réparation et le savoir-faire des professionnels en lien avec l'opération Répar'acteurs portée par la chambre des Métiers ▪ Communiquer 	Suite à la participation de l'inauguration et la rencontre du Réseau Répar'Acteur à Vannes, Lorient Agglomération avait le souhait d'accueillir cette exposition dans ces locaux, afin de promouvoir le réseau. Néanmoins la crise sanitaire n'a pas permis de réaliser cette action.
--	-----	---	---	---



ANNEXE 2 : Délibération du Conseil Communautaire - lancement de l'élaboration du PLPDMA



Envoyé en préfecture le 09/02/2021
Reçu en préfecture le 09/02/2021
Affiché le
ID : 056-200042174-20210202-DEL_202109-DE

Objet de la délibération

PROGRAMME LOCAL DE PRÉVENTION DES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS (PLPDMA) LANCEMENT DE LA PROCÉDURE D'ÉLABORATION ET CONSTITUTION DE LA COMMISSION D'ÉLABORATION ET DE SUIVI (CCES)

N° DEL-2021-0039

EXTRAIT DU REGISTRE

**DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**Séance Publique du
2 février 2021**

Suite à la convocation du 25 janvier 2021, la séance est ouverte à 18h00 au Palais des Congrès à Lorient, sous la présidence de Monsieur Fabrice LOHER, Président de Lorient Agglomération.

Etaient présents :

Jean-Pierre ALLAIN, Françoise BALLESTER, Dominique BEGHIN, Philippe BERTHAULT, Cécile BESNARD, Bruno BLANCHARD, Jean-Michel BONHOMME, Edouard BOUIN, Marc BOUTRUCHE, Gilles CARRERIC, Jean-Yves CARRIO, Marie-Françoise CEREZ, Maria COLAS, Michel DAGORNE, Jo DANIEL, Stephane DANIEL, Claudine DE BRASSIER, Martine DI GUGLIELMO, Laurent DUVAL, Véronique GARIDO, Guy GASAN, Damien GIRARD, Jean-Guillaume GOURLAIN, Antoine GOYER, Fanny GRALL, Annick GUILLET, André HARTEREAU, Patrice JACQUEMINOT, Patricia JAFFRE, Pascal LE DOUSSAL, Christian LE DU, Maryvonne LE GREVES, Pascal LE LIBOUX, Steven LE MAGUER, Laure LE MARECHAL, Jean-Louis LE MASLE, Annaïg LE MOEL-RAFLIK, Gwenn LE NAY, Gaëlle LE STRADIC, Dominique LE VOUEDEC, Fabrice LEBRETON, Ronan LOAS, Fabrice LOHER, Florence LOPEZ-LE GOFF, Daniel MARTIN, Aurélie MARTORELL, Karine MOLLO, Rose MORELLEC, Armelle NICOLAS, Alain NICOLAZO, Céline OLIVIER, Sophie PALANT-LE HEGARAT, Bruno PARIS, Maurice PERON, Antoine PICHON, Marianne POULAIN, Patricia QUERO-RUEN, Anne-Valerie RODRIGUES, Roger THOMAZO, Armel TONNERRE, Laurent TONNERRE, Michel TOULMINET, Patrice VALTON, Fabrice VELY, Dominique YVON

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Freddie FOLLEZOU donne pouvoir à Maria COLAS, Philippe JESTIN donne pouvoir à Gilles CARRERIC, Lydie LE PABIC donne pouvoir à Guy GASAN, Nathalie PERRIN donne pouvoir à Jean-Michel BONHOMME

Absentes excusées :

Anne-Maud GOUJON, Brigitte MELIN

Absents

Maurice LECHARD, Pierrick NEVANNEN

Fanny GRALL et Steven LE MAGUER sont désignés secrétaires de séance.

LORIENT AGGLOMÉRATION - ESPLANADE DU PÉRISTYLE - CS 20001 - 56314 LORIENT CEDEX - TÉL. 02 90 74 71 00 - WWW.LORIENT-AGGLO.BZH



BRAMBÉRIEN, BUBRY, CALAN, CAUDAN, CLEBUEN, GAYNES, GASTEL, GROIX, GUIDEL, HENNERBONT, INGUINEL, INZINZAC-LOCHRIST, LANESTER, LANGUIDIC, LANVAUDAN, L'ARMOR-PHAGE, LOCMOUELIC, LORIENT, PLOEMEUR, PLOUV, PONT-SCORFF, PORT-LOUIS, QUEVEN, QUINNIC, RIANTEC, PIRRETHON, BUDY, HAJAHO, HADSM, VÉPHEFE, GAMB, YESTAR, BROS, TWIDEL, HENBOTT, BRIBHET, DANIA, LORRES, LANVALEST, KEMPEDO, LANVOTAN, BOUTVON, CORMIGALLON, AUFRANT, HEGOURN, PLIEU, HONTGORRE, HONGERBROS, HONTERON, HOSNON, HOSNON

Pôle Ingénierie et Gestion Techniques / DGVD

PROGRAMME LOCAL DE PRÉVENTION DES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS (PLPDMA) LANCEMENT DE LA PROCÉDURE D'ÉLABORATION ET CONSTITUTION DE LA COMMISSION D'ÉLABORATION ET DE SUIVI (CCES)

L'élaboration des Programmes Locaux de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA) est obligatoire depuis le 1er janvier 2012, conformément à l'article L. 541-15-1 du code de l'environnement (modifié par la loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010, art. 194, V) : « Les collectivités territoriales responsables de la collecte ou du traitement des déchets ménagers et assimilés doivent définir, au plus tard le 1er janvier 2012, un programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés indiquant les objectifs de réduction des quantités de déchets et les mesures mises en place pour les atteindre. Ce programme doit faire l'objet d'un bilan annuel afin d'évaluer son impact sur l'évolution des quantités de déchets ménagers et assimilés collectés et traités. Le programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés est mis à la disposition du public ainsi que les bilans annuels d'évaluation.»

Le contexte réglementaire national et régional articule ainsi :

- Le Programme National de Prévention des Déchets (PNPD) : celui-ci fixe les orientations et objectifs pour la période 2014-2020. Le PNPD comporte 55 actions réparties en 13 axes, et prévoit un calendrier de mise en œuvre et de suivi de ces actions.
- Les Plans Régionaux de Prévention et de Gestion des Déchets (PRPGD) qui concernent les déchets dangereux, non dangereux et issus des activités du BTP : adopté par la Région lors de sa commission permanente du 23 mars 2020, le PRPGD breton repose sur 18 objectifs prenant en compte le contexte et les particularités de la Bretagne.
- Les Programmes Locaux de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA) : à établir par les collectivités territoriales et EPCI compétents.

Les objectifs chiffrés du PNPD 2014-2020 ont été révisés par la loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte de 2015, puis par la loi n° 2020-105 du 10 février 2020 relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire :

- Réduire de 15 % les déchets ménagers et assimilés produits par habitant d'ici 2030 par rapport à 2010 ;
- Réduire les déchets d'activités des entreprises de 5 % d'ici 2030 par rapport à 2010 ;
- Réduire de 30 % les quantités de déchets non dangereux non inertes admis en installations de stockage en 2020 par rapport à 2010, puis de 50 % en 2025 ;
- Augmenter de 65 % le taux de valorisation matière des déchets à l'horizon 2025 par rapport à 2010.

A ces objectifs, s'ajoute l'obligation faite aux collectivités et à leurs établissements publics de mettre en place certaines actions :

- Lutte contre le gaspillage alimentaire en restauration collective (art. L. 541-15-3 du code de l'environnement) ;
- Réduction de la consommation de papier de bureau et achat de papier recyclé (art. 79 de la loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte de 2015).

Face à ces enjeux, Lorient Agglomération conduit depuis de nombreuses années une politique de développement durable et solidaire et se veut un établissement public innovant en matière de tri et de traitement des déchets.

Après un premier programme local de prévention des ordures ménagères et assimilées soutenu par l'ADEME en septembre 2009, le territoire de Lorient Agglomération a été labellisé « Territoire Zéro déchet, Zéro gaspillage » en décembre 2014, avec pour objectif, conformément à la loi de transition énergétique pour une croissance verte, de diminuer la production des déchets ménagers, d'augmenter le recyclage et de réduire l'enfouissement.

En janvier 2019, Lorient Agglomération s'est engagée dans une nouvelle démarche exemplaire, le projet « Territoire Économe en Ressources » (TER), sous la forme d'un contrat d'objectifs sur 3 ans signé avec l'ADEME. Le programme correspondant comprend la poursuite d'actions déjà menées dans les domaines de la réduction de la production des déchets, du tri et du recyclage, de l'accompagnement des entreprises du territoire à avoir une consommation raisonnée de la ressource au travers d'une démarche d'écologie industrielle, et le soutien de leurs actions en faveur de l'économie circulaire.

Le projet TER vise à mener une réflexion sur la ressource, allant de l'approvisionnement à la valorisation en passant par la prévention, pour concourir à la fois à une utilisation raisonnée des ressources disponibles, à un taux de valorisation optimal et à une meilleure coordination des acteurs du territoire sur l'utilisation et la gestion de cette ressource. Sur son territoire, Lorient Agglomération s'est engagée à agir notamment sur la ressource organique.

Le programme d'actions du TER, qui comporte 60 actions au total dont 21 sur la ressource organique, fait ainsi écho aux 3 domaines et aux 7 piliers de l'économie circulaire. Il intègre notamment des logiques de complémentarité avec les autres politiques de l'agglomération (énergie, économie, etc.), et de transversalité avec les autres services de l'EPCI, tout en y associant et mobilisant les acteurs du territoire (entreprises, associations, chambres consulaires, etc.).

Sur la période 2010-2019, les principaux résultats obtenus sont les suivants :

- les déchets ménagers et assimilés (DMA) n'ont augmenté que de 1 % ;
- les déchets ménagers résiduels (DMR) collectés en porte à porte ont diminué de 26 % ;
- les collectes sélectives (biodéchets, emballages, cartons des entreprises, papier et verre) ont augmenté de 18 % ;
- les déchets collectés en déchèterie ont augmenté de 14 % ;
- les déchets non dangereux non inertes stockés ont diminué de 24 %.

Enfin, le taux de valorisation matière est de 64.2 % en 2019 contre 51 % en 2010, soit une augmentation de 13,2%.

Pour se conformer aux objectifs réglementaires, mais également pour poursuivre la démarche exemplaire en matière de prévention de la production des déchets, l'élaboration du PLPDMA va permettre d'engager le territoire dans une perspective de réduction des déchets sur le moyen terme (durée de 6 ans), soit sur la période 2021-2026.

L'élaboration d'un PLPDMA fait l'objet d'une procédure de concertation, avec une gouvernance à déterminer :

- Constitution d'une équipe projet et désignation de l' élu référent : il est proposé que l' élu référent soit le vice-président en charge de la gestion et de la valorisation des déchets, et que l'équipe projet chargée d'animer le programme soit constituée autour du responsable de la mission prévention des déchets au sein de la DGVD ;
- Constitution de la Commission Consultative d'Elaboration et de Suivi (CCES) : il est proposé que la commission soit composée de 10 élus communautaires et communaux et de représentants des organismes suivants :
 - Direction de la communication de Lorient Agglomération ;
 - Délégation régionale de l'ADEME ;
 - Conseil Régional de Bretagne ;
 - Conseil de Développement du Pays de Lorient ;
 - Lorient Bretagne Sud Tourisme ;
 - Association UFC-Que Choisir 56.

La CCES adoptera son règlement interne lors de la première séance. Elle aura en charge de superviser l'élaboration du PLPDMA, depuis l'analyse de l'état des lieux - diagnostic jusqu'à l'approbation du programme en Conseil communautaire, d'assurer son suivi et son évaluation annuelle et de piloter sa révision au bout de 6 ans.

L'élaboration du PLPDMA se déroulera de la manière suivante :

- Mise à jour de l'état des lieux du territoire sur la base de l'état des lieux du TER, du diagnostic réalisé dans le cadre de l'étude d'opportunité sur la tarification incitative et du rapport 2019 sur le prix et la qualité du service de gestion des déchets ;
 - Détermination des objectifs du programme et des actions, définition des indicateurs et des modalités de suivi. Pour rappel, le projet de PLPDMA doit prendre en compte les objectifs fixés par la loi (voir ci-dessus), mais également ceux du PRPGD ;
 - Elaboration du plan d'actions dans le cadre d'une concertation avec les acteurs institutionnels, économiques et associatifs du territoire ;
 - Estimation des impacts environnementaux et économiques des actions ;
 - Consultation publique ;
 - Adoption par le Conseil communautaire ;
 - Mise à disposition du public du PLPDMA au siège de Lorient Agglomération et sur son site internet ;
 - Transmission au Préfet de Région et à la direction régionale de l'ADEME.
- Une fois approuvé et publié, le PLPDMA sera mis en œuvre :
- Pilotage du programme d'actions ;
 - Constitution de partenariats et mobilisation des acteurs du territoire ;
 - Réalisation et suivi des actions du programme.

Enfin, le PLPDMA sera évalué chaque année et révisé au bout de 6 ans. Les résultats obtenus durant cette période seront communiqués au Conseil communautaire, aux conseils municipaux ainsi qu'aux structures représentées dans la CCES. Ils seront également portés à la connaissance du public.

Le calendrier prévisionnel d'élaboration et de mise en œuvre du PLPDMA est le suivant :

- Mise à jour de l'état des lieux : hiver 2020-2021 ;
- Mobilisation de la CCES et animation de groupes de travail thématiques pour l'adoption d'un plan d'actions et des indicateurs de suivi : premier semestre 2021 ;
- Consultation des personnes publiques associées (communes, partenaires) et consultation publique : été 2021 ;
- Approbation du programme : novembre 2021 ;
- Mise en œuvre du programme avec bilan intermédiaire annuel : 2021-2026 ;
- Evaluation en fin de programme et révision : 2026.

Lorient Agglomération bénéficie d'une assistance technique pour l'élaboration du PLPDMA, avec le concours d'un bureau d'études missionné pour accompagner l'équipe projet dans l'animation de la concertation, la réflexion stratégique, la rédaction du programme et la phase de consultation publique.

LE CONSEIL, après en avoir délibéré,

Vu les dispositions du code de l'environnement et notamment ses articles L. 541-15-1 et R.541-41-19 à 28,
Vu l'avis de la Commission Transition écologique,
Vu l'avis du Bureau,

Article 1 : **DECIDE** d'engager l'élaboration de son programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés (PLPDMA).

- Article 2 :** **DECIDE** la constitution de la commission consultative d'élaboration et de suivi du PLPDMA dans les conditions suivantes :
- 10 élus communautaires :
 - 5 Vice-Présidents : Gwenn LE NAY, Bruno PARIS, Freddie FOLLEZOU, Marc BOUTRUCHE, Armelle Nicolas ;
 - 5 membres de la Commission Transition écologique issus des différents groupes politiques (2 LBSA, 2 LACTM et 1 LAAY) : Martine DI GUGLIELMO et Antoine GOYER, Fabrice LEBRETON et Maurice PERON, Marie-Françoise CERESZ.
 - Un représentant de la direction de la communication de Lorient Agglomération ;
 - Un référent de l'ADEME ;
 - Un référent du Conseil Régional de Bretagne ;
 - Un représentant du Conseil de Développement du Pays de Lorient ;
 - Un représentant de Lorient Bretagne Sud Tourisme ;
 - Un représentant de l'association UFC-Que Choisir 56.

- Article 3 :** **DESIGNE :**
- Gwenn LE NAY pour la présider,
 - Bruno PARIS pour en assurer la vice-présidence,
 - La Direction Gestion & Valorisation des Déchets pour en assurer le secrétariat.

- Article 4 :** **MANDATE** le Président ou son représentant pour prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération et notamment pour lancer la procédure d'élaboration du PLPDMA comprenant notamment la mise à jour de l'état des lieux, la concertation visant à déterminer des objectifs stratégiques du programme et des actions sur la période 2021-2026, la définition des indicateurs et des modalités de suivi, et à organiser la consultation des partenaires et du public avant arrêt du projet et approbation en Conseil communautaire.

Délibération adoptée à l'unanimité.

Le registre dûment signé
Pour extrait certifié conforme
Le Président,



Fabrice LOHER

ANNEXE 3 : Délibération du Conseil Communautaire - adoption du PLPDMA



EXTRAIT DU REGISTRE

Objet de la délibération

DES DELIBERATIONS

ADOPTION DU PROGRAMME LOCAL DE PREVENTION DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES (PLPDMA) 2021-2026

DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N° DEL-2022-0108

**Séance Publique du
5 avril 2022**

Suite à la convocation du 29 mars 2022, la séance est ouverte à 18h00 à la Maison de l'Agglomération - Salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur Fabrice LOHER, Président de Lorient Agglomération.

Etaient présents :

Jean-Pierre ALLAIN, Françoise BALLESTER, Dominique BEGHIN, Philippe BERTHAULT, Cecile BESNARD, Jean-Michel BONHOMME, Edouard BOUIN, Marc BOUTRUCHE, Gilles CARRERIC, Jean-Yves CARRIO, Marie-Françoise CEREZ, Maria COLAS, Michel DAGORNE, Jo DANIEL, Claudine DE BRASSIER, Martine DI GUGLIELMO, Laurent DUVAL, Véronique GARIDO, Damien GIRARD, Jean-Guillaume GOURLAIN, Annick GUILLET, Patrice JACQUEMINOT, Patricia JAFFRE, Christian LE DU, Pascal LE LIBOUX, Laure LE MARECHAL, Jean-Louis LE MASLE, Gwenn LE NAY, Lydie LE PABIC, Dominique LE VOUEDEC, Fabrice LEBRETON, Maurice LECHARD, Ronan LOAS, Fabrice LOHER, Florence LOPEZ-LE GOFF, Daniel MARTIN, Aurélie MARTORELL, Rose MORELLEC, Armelle NICOLAS, Alain NICOLAZO, Céline OLIVIER, Sophie PALANT-LE HEGARAT, Bruno PARIS, Maurice PERON, Antoine PICHON, Marianne POULAIN, Patricia QUERO-RUEN, Anne-Valerie RODRIGUES, Armel TONNERRE, Laurent TONNERRE, Patrice VALTON, Fabrice VELY, Katherine GIANNI, Patrick LE GUENNEC, Estelle MORIO, Solene PERON

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Bruno BLANCHARD donne pouvoir à Solene PERON, Stephane DANIEL donne pouvoir à Lydie LE PABIC, Freddie FOLLEZOU donne pouvoir à Maria COLAS, Guy GASAN donne pouvoir à Sophie PALANT-LE HEGARAT, Antoine GOYER donne pouvoir à Jean-Guillaume GOURLAIN, Fanny GRALL donne pouvoir à Christian LE DU, André HARTEREAU donne pouvoir à Jean-Yves CARRIO, Philippe JESTIN donne pouvoir à Rose MORELLEC, Pascal LE DOUSSAL donne pouvoir à Alain NICOLAZO, Maryvonne LE GREVES donne pouvoir à Cecile BESNARD, Annaig LE MOEL-RAFLIK donne pouvoir à Gilles CARRERIC, Gaëlle LE STRADIC donne pouvoir à Damien GIRARD, Nathalie PERRIN donne pouvoir à Jean-Michel BONHOMME, Roger THOMAZO donne pouvoir à Dominique BEGHIN, Michel TOULMINET donne pouvoir à Armel TONNERRE, Dominique YVON donne pouvoir à Marie-Françoise CEREZ

Absent :

Pierrik NEVANNEN

Lydie LE PABIC et Rose MORELLEC sont désignées secrétaires de séance.

LORIENT AGGLOMÉRATION - ESPLANADE DU PÉRISTYLE - CS 20001 - 56314 LORIENT CEDEX - TÉL. 02 90 74 71 00 - WWW.LORIENT-AGGLO.BZH



BRANDÉRIEN . BUBRY . CALAN . CAUDAN . CLÉGUER . GÂVRES . GESTEL . GROIX . GUIDEL . HENNEBONT . INGUINIÉL . INZINZAC-LOCHRIST . LANESTER . LANGUIDIC . LANVAUDAN . LARMOR-PLAGE . LOCMIQUÉLIC . LORIENT . PLÉMEUR . PLOUAY . PONT-SCORFF . PORT-LOUIS . QUÉVEN . QUISTINIC . RIANTEC . TRÉDÉRIEN . BUBRY . KALVAN . KADADJ . KLEGUER . SAVN . YESTIAEL . BRDE . GWIDEL . HENBONT . AN KUNEL . ZINZAG-LOKRIST . LANNARSTÉER . LENGEDIC . LANVIDAN . AN ARVOR . LOKMIKAELE . AN ORIENT . PLAYVOUR . PLOUE . PONT-SKORFF . PORZHI-LOEZ . KÉLWENN . KISTHID . RIANTEC

ADOPTION DU PROGRAMME LOCAL DE PREVENTION DES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS (PLPDMA) 2021-2026

Depuis 2009, Lorient Agglomération a mis en place une politique ambitieuse de prévention de la production de déchets en partenariat avec l'ADEME et les acteurs publics/privés du territoire et de la Région Bretagne.

Ainsi, a été signé avec l'ADEME un Programme Local de Prévention (PLP) en 2009, puis en 2015 une convention liée à la labellisation « Territoire Zéro Gaspillage, Zéro Déchet » (TZGZD) qui nous a permis de lancer une dynamique d'Economie Circulaire que nous avons souhaité poursuivre de 2018 à 2021, avec un contrat d'objectifs « Territoire Econome en Ressources » (TER) avec l'ADEME Bretagne.

Les Déchets Ménagers et Assimilés (DMA) sont passés de 586 Kg/hab/an en 2010 à 571 Kg/hab/an en 2020 (à comparer avec la production de 681 Kg/hab/an en Bretagne - données 2016) malgré l'augmentation des apports en déchèterie (+12%) ; Les quantités enfouies ont diminué de 20% par rapport à 2010. Cette diminution est le résultat des efforts de prévention et de tri des années précédentes.

Cependant, en 2020 et avec la crise du COVID 19, toutes les animations réunissant les scolaires, les acteurs associatifs et le grand public autour de nos politiques d'économies circulaires ont été arrêtées. Les animations repartent doucement en 2021 mais avec un décalage dans le calendrier initial.

L'augmentation des apports en déchèterie atteint des sommets avec +17% entre 2020 et 2021 et + 40 kg/an/hab. de production de végétaux et gravats.

Au résultat, les Déchets Ménagers et Assimilés ont été estimés entre 614 et 620 kg/hab/an pour 2021, chiffre de production qui n'a jamais été obtenu depuis 2011.

Depuis le premier confinement, nous avons pu constater un changement de comportement des usagers plus préoccupés par les problématiques liés à la pandémie que par le tri et la prévention. Par ailleurs, nous avons subi une augmentation de la fréquentation des résidences secondaires.

Selon nos derniers échanges avec les EPCI du Morbihan, les autres collectivités ont également constaté des augmentations de production de déchets (notamment des tonnages des déchèteries). Il semblerait donc qu'il y ait des facteurs exogènes à Lorient Agglomération concernant les augmentations de flux de déchets collectés.

Malgré tout et plus que jamais, nous affichons notre volonté de poursuivre notre démarche de prévention et d'Economie Circulaire à travers l'élaboration du PLPDMA (Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés).

L'élaboration des Programmes Locaux de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA) est obligatoire, conformément à l'article L. 541-15-1 du code de l'environnement (modifié par la loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010, art. 194, V).

Lorient Agglomération a lancé l'élaboration de son PLPDMA par délibération du Conseil Communautaire du 2 février 2021 et une Commission Consultative d'Elaboration et de Suivi (CCES) a été désignée pour conduire la procédure de concertation associée à la démarche.

-Sur la base du diagnostic de la prévention des déchets à l'échelle du territoire de Lorient Agglomération, les 10 gisements d'évitement prioritaires suivants ont été établis :

- 1) Déchets végétaux,
- 2) Emballages ménagers (hors verre),
- 3) Déchets inertes,
- 4) Biodéchets,
- 5) Matériaux (bois, ferraille, plâtre, etc.),
- 6) Déchets diffus spécifiques (produits chimiques, solvants, peinture, etc.),
- 7) Encombrants (déchets non recyclables des déchèteries),
- 8) Carton,
- 9) Verre,
- 10) Papiers.

-La stratégie déterminée par la CCEs a conduit à l'organisation de 10 réunions de groupe de travail autour de 6 axes thématiques différents, avec 135 participants issus du monde économique, institutionnel et associatif. De cette large concertation a découlé un plan d'actions, également établi sur 6 axes et complété par l'animation et la coordination générale du programme :

- Axe 0 - Animation et coordination générale du programme,
- Axe 1 - Exemplarité des administrations,
- Axe 2 - Réduire les déchets assimilés des professionnels,
- Axe 3 - Appliquer une démarche zéro déchet dans l'événementiel,
- Axe 4 - Accompagner le changement de comportement des usagers,
- Axe 5 - Allonger la durée d'usage des objets et matériaux,
- Axe 6 - Eviter la production de déchets végétaux et encourager la gestion de proximité des biodéchets.

Entre le 10 et le 31 janvier, le projet de PLPDMA a été soumis à consultation publique. 43 avis ont été recueillis, de la part de 38 usagers et 5 référents associatifs. L'ensemble des avis émis a été étudié en CCEs. Cela a permis d'une part d'apporter une réponse à chaque contribution, y compris celles ne relevant pas du champ de la prévention des déchets, d'autre part, de retenir 9 avis donnant lieu à 16 propositions différentes pour compléter et préciser le plan d'actions.

Le plan d'actions dans sa version finale comporte 19 fiches-actions réparties sur 6 axes, complétées par un axe dédié à l'animation générale et à la coordination de l'ensemble des acteurs mobilisés :

Axe 0 - Animer le programme et coordonner les acteurs

Axe 1 - Exemplarité des administrations

1. Mettre en place une politique de commande publique responsable
2. Mettre en place une politique de réduction des déchets végétaux via des plans d'urbanisme adaptés et l'animation du réseau des techniciens concernés
3. 1.3 Diffuser et implanter les bonnes pratiques au sein des structures publiques

Axe 2 - Réduire les déchets assimilés des professionnels

- 2.1 Faire connaître et impulser les bonnes pratiques en entreprises
- 2.2 Assurer une pédagogie incitative sur les séjours zéro déchet chez les hébergeurs
- 2.3 Promouvoir la pratique du gourmet bag
- 2.4 Promouvoir et développer le vrac dans les commerces

Axe 3 - Appliquer une démarche zéro déchet dans l'évènementiel

- 3.1 Promouvoir les événements éco-responsables et accompagner les organisateurs
- 3.2 Expérimenter l'éco-conditionnalité des subventions aux associations

Axe 4 - Accompagner le changement de comportement des usagers

- 4.1 Mise en place d'un réseau d'usagers et de logements témoins « zéro gaspi »
- 4.2 Prendre en compte la prévention et le tri des déchets dans la conception et la rénovation des logements
- 4.3 Adapter l'éducation au développement durable aux enjeux du territoire et aux besoins du public
- 4.4 Responsabiliser les usagers du littoral dans leurs pratiques de consommation nomade
- 4.5 Développer une stratégie de concertation et de mobilisation citoyenne en faveur de la prévention des déchets

Axe 5 - Allonger la durée d'usage des objets et matériaux

- 5.1 Développer et soutenir la réparation et le réemploi
- 5.2 Favoriser la valorisation des gravats et des inertes
- 5.3 Expérimenter le réemploi du verre en lien avec les acteurs de la distribution

Axe 6 - Eviter la production de déchets végétaux et encourager la gestion de proximité des biodéchets

- 6.1 Développer et encourager les pratiques de gestion in situ et la valorisation des biodéchets et déchets végétaux
- 6.2 Développer un réseau de jardins témoins en faveur de la prévention des déchets végétaux

Compte tenu des évolutions interannuelles de la production de DMA sur le territoire de Lorient Agglomération, notamment au regard des incertitudes qu'apportent la crise sanitaire en cours depuis 2020, en particulier sur les modes de consommation des usagers, l'objectif fixé est une réduction de 1% par an, soit 5% entre 2022 et 2026.

Ainsi, les perspectives d'évitement permises par le plan d'action seront fondées sur l'objectif de réduction de 1% par an des déchets ménagers et assimilés. Par conséquent, sur la base des chiffres de production de déchets de 2019, choisie comme année de référence lors de la réalisation de l'état des lieux début 2021, le PLPDMA devrait conduire à une réduction de 5,79 kg/an/habitant, soit 1211 tonnes de déchets par an.

Au plan national, la loi de Transition Energétique pour la Croissance Verte (LTECV), adoptée le 17 août 2015, définit un objectif de réduction de 10 % des Déchets Ménagers et Assimilés (DMA) en 2020 par rapport à 2010. La loi Anti-Gaspillage pour une Economie circulaire (loi AGECL) du 10 février 2020 fixe un objectif de réduction de 15% des DMA et de 5% des Déchets d'Activité Economique (DAE) à horizon 2030.

Au plan régional, le Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets (PRPGD) breton a été adopté le 23 mars 2020. Il fixe un cap de réduction des déchets auquel chaque EPCI compétent pour la prévention et la gestion des déchets, dont Lorient Agglomération, se doit de contribuer à son échelle et à sa mesure ; - 25 % des DMA hors végétaux d'ici 2030 (année de référence 2016) et -20 % des déchets végétaux d'ici 2030 (année de référence : 2016).

LE CONSEIL, après en avoir délibéré,

Vu les dispositions du code de l'environnement et notamment ses articles L. 541-15-1 et R.541-41-19 à 28,

Vu l'avis de la Commission Transition écologique,

Vu l'avis du Bureau,

Article 1 : **APPROUVE** son programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés (PLPDMA) pour la période 2021-2026.

Article 2 : **TRANSMET** le programme ainsi approuvé à la Préfecture du Morbihan et à la Délégation Régionale de l'ADEME dans les deux mois.

Article 3 : **MANDATE** le Président ou son représentant pour prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération, et notamment pour mobiliser l'ensemble des communes membres, des partenaires institutionnels, économiques et associatifs identifiés en fonction des axes de travail du programme, et pour prévoir les moyens humains et matériels nécessaires à la réalisation des actions prévues, dans le cadre des préparations budgétaires annuelles.

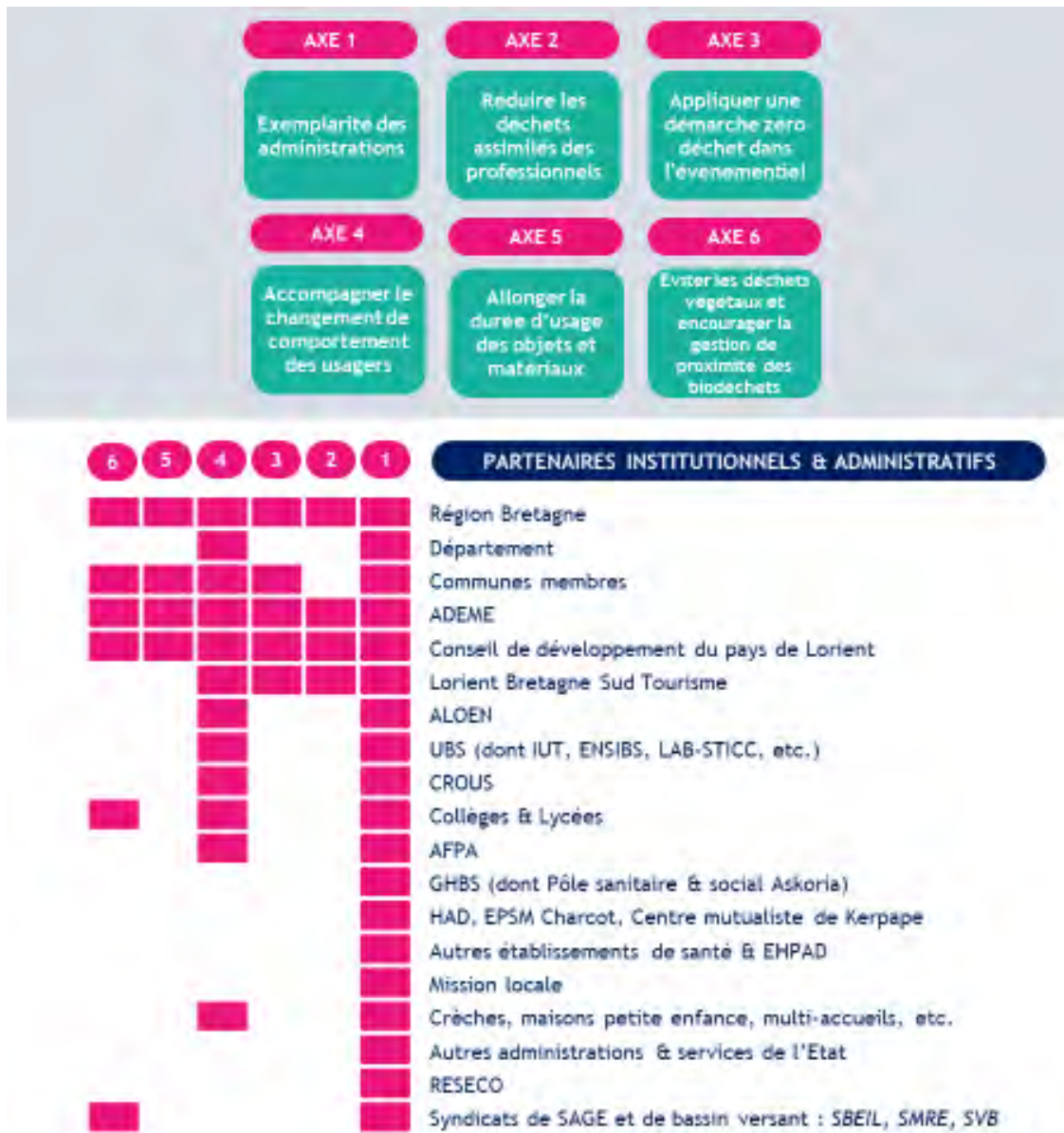
Délibération adoptée à l'unanimité.

Le registre dûment signé
Pour extrait certifié conforme
Le Président,



Fabrice LOHER

ANNEXE 4 : Cartographie des acteurs de la prévention des déchets



6 5 4 3 2 1

PARTENAIRES ECONOMIQUES & ASSOCIATIFS



- CCI
- CMA
- UMIH 56
- UBHPA
- SELLOR
- Gîtes de France
- AUDELOR
- Centre des jeunes dirigeants d'entreprises du Morbihan
- Association de Kerpont
- Fédération Française du Bâtiment
- CAPEB
- C2SOL
- Lorient Bretagne Sud Expo-Congrès
- FIL
- MAPL
- Théâtre de Lorient
- Syndicat Mixte des Haras d'Hennebont
- Autres organisateurs événementiels : *FIFIG, PCO, La Lorientaise, La Littorale, Lorient Grand Large, etc.*
- ESAT de Kerhoas
- Zero Waste France
- CROS Bretagne
- Collectif des Festivals Engagés
- PYRéO
- Gendarmerie Maritime
- Compagnie des ports du Morbihan
- Fondation Tara Océans
- Associations nautiques (plaisanciers)
- Compagnie Océane
- Associations de protection du littoral : *Les Mains Dans Le Sable, Seacleaners, etc.*

6 5 4 3 2 1

PARTENAIRES ECONOMIQUES & ASSOCIATIFS



UFC-Que Choisir 56

Associations de défense des consommateurs, familles & usagers, cadre de vie, économie sociale & familiale : *CLCV, CSF*
Organisations caritatives et d'entraide : *Croix Rouge, Secours Populaire, Restos du Cœur, Banque Alimentaire, Epicerie solidaires,...*

Lorient Habitat

Autres bailleurs sociaux et syndicats de gestion immobilière

Centres sociaux & Maisons de quartier : *PLL, MPT Kervénanec, Escalé Brizeux,...*

Sauvegarde 56

MADY&Co

Optim-Ism

Association d'éducation au développement durable et d'éducation alimentaire : *Les Petits Débrouillards, Eau & Rivières de Bretagne, La Ligue de l'Enseignement du Morbihan, La Feuille d'Erable, Aux Goûts Du Jour*

Ecosystem

Réemploi & cie

Autres recycleries : *Modern Strouilh, Lang'ducteurs*

Associations et auto-entrepreneurs du "faire soi-même", de la réparation & de l'upcycling : *Sykllett, La Transition Verte, Compagnons bâtisseurs, Défis, L'Aiguillée Fantastique, etc.*

Guidel En Transition

Terhao

Association de jardins familiaux et de jardins partagés : *Jardins de Malachappe, Jardins Familiaux de Bois du Château, Oasis de Kerihouats, Bellevue Sur Le Jardin, etc.*

Associations de promotion du jardinage naturel : *Fleurir*

Lanester, AH2L, Les Incroyables Comestibles, Ethic & Trac, etc.

ANNEXE 5 :
 Liste des invités & participants aux groupes de
travail dans le cadre de l'élaboration du PLPDMA

Réunion du Groupe de travail :
 « Commande publique responsable »
 Lorient, le 5 juillet 2021

Prénom-Nom	Qualité	Signature
Bruno PARIS	VP transition écologique - Lorient Agglo	Présent
Patrice JACQUEMINOT	Adjoint au maire aux finances - ville de Guidel	Présent
Chantal LALLICAN	Conseillère déléguée aux affaires juridiques - ville de Lorient	Présente
Mathieu FUMIERE	Responsable commande publique - Lorient Agglo	Présent
Alain COTTENCIN	Directeur des services d'information - Lorient Agglo	Présent
Franck GUEGANO	Chargé d'études - Direction gestion & valorisation des déchets	Présent
Isabelle MALOT	Chargée de mission Plan Climat - Lorient Agglo	Présente
Linda ZONGO	Responsable de la Commande Publique - ville de Lorient	Présente
Georges RICARD	Représentants CDPL	Présent
Marie RICARD	Représentants CDPL	Présente

Roselyne MALARDE	Conseillère Municipale d'Hennebont	Présente
Julian PONDAVEN	Adjoint au maire à la transition écologique, solidaire et citoyenne - ville d'Hennebont	Absent
Bernard LE BLE	Adjoint au maire chargé des finances - ville de Lanester	Présent
Annie CROIZER	Responsable de l'achat et de la commande publique - ville de Lanester	Présente
Nolwenn MOALIGOU	Directrice de l'administration générale - ville de Ploemeur	Présente
Perrine MARGOTTAT	Directrice du patrimoine ville Hennebont	Présente
Lucie LE DREF	Coordinatrice Programme Territoire Econome en Ressources	Présente
Clotilde FORTIN	Chargée des politiques territoriales déchets et économie-circulaire - CRB	Abs-excusee
Claire BARAIS	Chargée de Mission ADEME	Abs-excusee
Martine DI GUGLIELMO	Conseillère communautaire	Abs-excusee

Réunion du Groupe de travail :
 « Prévention des déchets végétaux
 des espaces verts communaux & communautaires »
 Lorient, le 30 juin 2021

Prénom-Nom	Qualité	Signature
Bruno PARIS	VP transition écologique - Lorient Agglo	Présent
Martine DI GUGLIELMO	Conseillère communautaire - Lorient Agglo	Présente
Franck DUVAL	Conseiller délégué adjoint à l'environnement - Ville de Guidel	Présent
Marine JOGUET	Animatrice Contrat territorial Scorff volet urbain - DEDD - Lorient Agglo	Présente
Bernard LE GARREC	Responsable étude & travaux - DINF - Lorient Agglo	Présent
Ronan LE GALLO	Chef d'équipe espaces verts - ville de Quéven	Présent
Georges RICARD	Représentants CDPL	Présent
Marie RICARD	Représentants CDPL	Présente
Hervé LE GUELLANFF	Service des Parcs et Jardins - ville de Lorient	Présent
Gérald ONEN	Service des Parcs et Jardins - ville de Lorient	Présent
Stéphanie KERRIEN	Responsable du Service Espaces Verts et Environnement - ville d'Hennebont	Présente

Clément BOURDAGEAU	Responsable Espaces Verts	Présent
Arnaud FROSSARD	Espaces Publics - ville de Ploemeur	Présent
Nathalie LE DRIANT	Directrice des services Techniques - Ploemeur	Présente
Diane LE JEUNE	Chargée d'études et de travaux espaces verts - DINF - Lorient Agglo	Abs-excusee
Katell CHOMARD	Directrice DPDS - Lorient Agglo	Abs-excusee
Isabelle MALOT	chargée de mission Plan Climat - Lorient Agglo	Abs-excusee
Clotilde FORTIN	Chargée des politiques territoriales déchets et économie-circulaire - CRB	Abs-excusee
Claire BARAIS	Chargée de Mission ADEME	Abs-excusee
Laure DECHAVANNE	Adjointe au maire de Lorient en charge de la mobilité, de l'espace public et de la voirie	Abs-excusee
Julian PONDAVEN	Adjoint au maire à la transition écologique, solidaire et citoyenne - ville d'Hennebont	Abs-excusee

Réunion du Groupe de travail :
 « Déchets assimilés des professionnels »
 Lorient, le 09 septembre 2021

Prénom-Nom	Qualité	Signature
Freddie FOLLEZOU	Vice-président au développement économique - LA	Présent
Odile ROBERT	Directrice Gestion & valorisation des déchets - LA	Présente
Franck GUEGANO	Chargé d'études - Direction gestion & valorisation des déchets - LA	Présent
Pierre CHAUVE	Directeur développement économique - LA	Présent
Yannick CORBEL	Directeur Lorient Bretagne Sud Tourisme	Présent
Régis GUYON	Chargé de mission Nautisme et Matériaux - AUDELOR	Présent
Lucie LE DREF	Coordinatrice prévention des déchets - LA	Présente
Sophie BARRIER	Chargée de mission - AUDELOR	Présente
Gaëlle LE TROADEC	Responsable relation aux citoyens - LA	Présente

Réunion du Groupe de travail :
 « Déchets assimilés des métiers de bouche, de la
 restauration **et de l'hôtellerie** »
 Lorient, le 17 juin 2021

Prénom-Nom	Qualité	Signature
Freddie FOLLEZOU	VP développement économique	Présent
Isabelle CARI	Chargée de mission en financement de projets	Présent
Georges RICARD	Représentants CDPL	Présent
Marie RICARD	Représentants CDPL	Présent
Odile ROBERT	Directrice Gestion & valorisation des déchets - LA	Absente
Franck GUEGANO	Chargé d'études - Direction gestion & valorisation des déchets	Absente
Marylise HELLEC	Responsable tourisme - LA	Présent
Naïa DAUGAREIL	Conseillère en transition écologique - CCI	Présent
Cécile LE COCQ	Gérante Camping de la Plage (Guidel)	Présent
Yannick CORBEL	Directeur Lorient Bretagne sud Tourisme	Présent
Fabrice LEBRETON	Conseiller communautaire	Abs-excuse
Alain HERPE	Direction Gestion & valorisation des déchets LA	Abs-excuse

Isabelle GENTRIC	Direction Tourisme Nautisme LA	Abs-excusee
Martine DI GUGLIELMO	Conseillère communautaire	Abs-excusee



Réunion du Groupe de travail :
 « Déchets assimilés des PME-PMI et de **l'artisanat** »
 Lorient, le 10 juin 2021

Prénom-Nom	Qualité	Signature
Freddie FOLLEZOU	VP développement économique	abs
Isabelle CARI	Chargée de mission en financement de projets et économie circulaire - AUDELOR	présente
Georges RICARD	Représentants CDPL	présent
Marie RICARD	Représentants CDPL	présente
Clotilde FORTIN	Chargée des politiques territoriales déchets et économie-circulaire - CRB	présente
Pierre CHAUVE	Directeur du Développement économique - LA	abs
Alain HERPE	Direction Gestion & valorisation des déchets LA	abs
Herveline LEJEUNE	Chargée de mission - CMA	présente
Maurice PERON	Adjoint environnement - Lanester	présent
Olivier PERRIN	Elcimai RD	présent
Maxime GLAUNEC	Elcimai RD	présent
Marie-Françoise CEREZ	Conseillère communautaire	Abs-excusee

Claire BARAIS	Chargée de Mission ADEME	Abs-excusee
Fabrice LEBRETON	Conseiller communautaire	Abs-excuse
Martine DI GUGLIELMO	Conseillère communautaire	Abs-excusee

Réunion du Groupe de travail :
« Déchets assimilés de la mer et du littoral »
Lorient, le 04 juin 2021

Prénom-Nom	Qualité	Signature
Freddie FOLLEZOU	VP développement économique	Présent
Martine DI GUGLIELMO	Conseillère communautaire	Présente
Yannick CORBEL	Directeur Lorient Bretagne Sud Tourisme	Présent
Guillaume DURAND	Chargé de développement - association Les Mains dans le Sable	Abs
Dominique BERNARD	Adjointe à l'environnement, au littoral et à l'agriculture de Riantec	Présente
Jean-Claude ROUILLARD	Directeur du centre de formation et d'intervention de la SNSM	Présent
Alain HERPE	Direction Gestion & valorisation des déchets LA	Abs
Franck GUEGANO	Chargé d'études - Direction gestion & valorisation des déchets	Abs
Isabelle GENTRIC	Direction Tourisme Nautisme LA	Présente
Lucie LE DREF	Direction Gestion & valorisation des déchets LA	Présente
Isabelle CARI	Chargée de mission en financement de projets et économie circulaire - AUDELOR	Présente
Georges RICARD	Représentants CDPL	Présent

Maurice PERON	Adjoint environnement - Lanester	Présent
Claude LAMBRÉ	APPL	Présent
Didier TANGUY	Adjoint aux finances relance Economique et affaires portuaires	Présent

Réunion du Groupe de travail :
« Exemplarité de l'évènementiel culturel & sportif »
 Lorient, le 29 juin 2021

Prénom-Nom	Qualité	Signature
Armelle NICOLAS	VP Environnement, gestion des risques, espaces naturels et GEMAPI	Présente
Martine DI GUGLIELMO	Conseillère communautaire	Présente
Georges RICARD	Représentants CDPL	Présent
Marie RICARD	Représentants CDPL	Présente
Valérie CHAUVET	Chargée des événements, des relations publiques et des partenariats - Lorient Agglo	Présente
Diane-Laure GORNEAU DUCASTEL	Adjointe de Direction Lorient Bretagne Sud Expo Congrès	Présente
Marielle LE JOSSEC	Gestionnaire des équipements sportifs et culturels - Lorient Agglo	Abs-excusee
Fabien RAFLIK	Directeur ESAT/EA Kerhoas Service Larmor Plage	Présent
Cévina PELLOIN	CROS Bretagne	Présente
Cécile TALON	Collectif des festivals engagés	Présente
Karine NICOLAS	Coordinatrice des associations - mairie d'Inzinzac-Lochrist	Présente
Ludovic LE DEAULT	Représentant Fête des Menhirs	Présent

Réunion du Groupe de travail :
« Exemplarité de l'évènementiel culturel & sportif »
 Lorient, le 29 juin 2021

Prénom-Nom	Qualité	Signature
Yannick CORBEL	Directeur de Lorient Bretagne Sud Tourisme	Abs-excusee
Claudine BLAVIER	Direction du Développement Touristique et du Nautisme	Présente
Lucie LE DREF	Coordinatrice prévention des déchets - Lorient Agglo	Présente
Pauline LE GOULVEN	Coordinatrice pôle course - Lorient Grand Large	Abs-excusee
Stéphanie GOURRIEREC	Chargée de communication tri et prévention des déchets - Lorient Agglo	Présente
Mathilde DE CORBERON	Communication et événements - Lorient Grand Large	Présente
Alain HERPE	Chargé de la Redevance Spéciale - Lorient Agglo	Présent
Julien BOTHAN	Responsable Capitainerie Lorient La Base (SELLOR)	Présent
Clotilde FORTIN	Chargée des politiques territoriales déchets et économie-circulaire - CRB	Abs-excusee
Claire BARAIS	Chargée de Mission ADEME	Abs-excusee
Annie BECKER	Représentante La Littorale 56	Abs-excusee

Réunion du Groupe de travail :
 « Exemplarité des administrations »
 Lorient, le 08 juillet 2021

Prénom-Nom	Qualité	Signature
Armelle NICOLAS	VP Environnement, gestion des risques, espaces naturels et GEMAPI	Présente
Martine DI GUGLIELMO	Conseillère communautaire	Présente
Georges RICARD	Représentants CDPL	Abs-excuse
Marie RICARD	Représentants CDPL	Abs-excusee
Philippe HENRY	Adjoint Gestionnaire - Lycée Marie Le Franc	Présent
Florence GASSELIN	Chargée de mission auprès des chefs de la juridiction - Tribunal Judiciaire de LORIENT	Présente
Gérald TOUCOURT	Conseiller hôtelier du Groupe Hospitalier Bretagne Sud	Présent
Béatrice GUILLEMOTO	Gestionnaire du lycée Emile ZOLA - Hennebont	Présente
Dunvel MOUSSET	Gestionnaire logistique - Université de Bretagne Sud - Lorient	Présente
William RIGOURS	Service logistique - Université de Bretagne Sud - Lorient	Présent
Annaïg DUPOUY	Infirmière coordinatrice - HAD	Présente
Nathalie LE QUELLENEC	Agent administratif - HAD	Présente

Céline RIOU-BREGARDIS	Responsable qualité-risques - Centre de Kerpape	Abs-excusee
Alain HERPE	Chargé de la Redevance Spéciale - Lorient Agglo	Abs-excuse
Fabrice LEBRETON	Elu municipal Hennebont -Elu communautaire	Présent
Lucie LE DREF	Coordinatrice prévention des déchets - Lorient Agglo	Présente

Réunion du Groupe de travail :
« Changement de comportement des usagers »
Lorient, le 09 septembre 2021

Prénom-Nom	Qualité	Signature
Marc BOUTRUCHE	Vice-président Habitat, logement et foncier - LA	Présent
Odile ROBERT	Directrice Gestion & valorisation des déchets - LA	Présente
Lucie LE DREF	Coordinatrice prévention des déchets - LA	Présente
Anne-Laure LE CABELLEC	Responsable du service Habitat - LA	Présente
Stéphanie GOURRIERC	Chargée de communication tri & prévention des déchets - LA	Présente
Marie-Laure LAMY	Directrice ALOEN	Présente

Réunion du Groupe de travail :
 « Tri & réduction des déchets
 pour un meilleur cadre de vie
dans l'habitat collectif »
 Lorient, le 7 juillet 2021

Prénom-Nom	Qualité	Signature
Marc BOUTRUCHE	VP Habitat, logement et foncier	Abs-excuse
Georges RICARD	Représentants CDPL	Présent
Marie RICARD	Représentants CDPL	Présente
Adeline FERNANDEZ	Coordinatrice Enfance. Maison de Quartier du Bois du Château	Abs-excuse
Franck GAUTHIER	Directeur Morbihan - Aiguillon Construction	Abs-excuse
Charlène MIN	Gérant Immobilier - Aiguillon Construction	Abs-excuse
Anne-Laure LE CABELLEC	Responsable service Habitat - Lorient Agglo	Présente
Hélène BOURGUIGNON	Présidente et fondatrice du projet MADY & Co	Présente
Stéphanie BRIFFAUT	Gestionnaire Technico Commerciale - Groupe LB Habitat	Présente
Magali LATOUR	Groupe LB Habitat	Présente
Arnaud LE MOAL	Service Médiation AlterNoz/AlterCité - Ville de Lorient	Présent
Chloé CONAN	Assistante de Gestion et Coordinatrice de Projets - Idées Détournées	Présente

Solène LE POGAM	Trésorière - Idées Détournées	Abs-excuse
Carole TUAL	Animatrice - ALOEN	Présente
Morgane FRIBOULET-EVEN	Animatrice Centre Social du Polygone PLL	Présente
Gwénaél COUEDO	Technicien en Gestion Résidentielle - Lorient Habitat	Présent
Fabrice LEBRETON	Elu municipal Hennebont -Elu communautaire	Présent
Lucie LE DREF	Coordinatrice prévention des déchets - Lorient Agglo	Présente
Maurice PERON	Adjoint environnement - Lanester	Présent
Renée GAIVORT	Assistante Bretagne Sud Habitat - Lanester	Présente
Thierry CAPITAN	Directeur Bretagne Sud Habitat - Lanester	Présent
Laëtitia LE CLOAREC	Maison de Quartier du Bois du Château	Présente
Michel COLLIN	Idée détournées	Présent
Stéphanie GOURRIERC	Chargée de communication déchets - Lorient Agglo	Abs-excuse

Réunion du Groupe de travail :
 « Éducation, mobilisation & innovation
 en faveur de la réduction des déchets »
 Lorient, le 25 juin 2021

Prénom-Nom	Qualité	Signature
Marc BOUTRUCHE	VP Habitat, logement et foncier	Abs-excuse
Marie Françoise CERÉZ	Conseillère communautaire	Présente
Hélène LANTERNIER	Adjointe au maire aux affaires Scolaire et petite Enfance - Queven	Présente
Cathy AUFFRET GALVAING	Directrice enfance jeunesse - Hennebont	Abs-excusee
Gwenhaél HAMONIC	Service enfance jeunesse - Hennebont	Abs-excuse
Jean VERGER	Représentant CDPL	Présent
Elodie GUIRLET	Association LE GOUAH JOLI	Présente
Audrey AIGRAIN	Bénévole MADY&CO	Présente
Franck GUEGANO	Chargé d'études - DGVD - Lorient Agglo	Abs-excuse
Céline PINCEMIN	Chargée de mission déplacement mobilité - Lorient Agglo	Présente
Lucie LE DREF	Coordinatrice prévention des déchets - Lorient Agglo	Présente
Anthony TOULLIOU	Responsable Education - Inzinzac-Lochrist	Présent
Marie-Anne CHLALA	Cheffe d'équipe environnement, propreté urbaine - Hennebont	Présente
Marie-Gabrielle RIBETTE	Adjointe au maire aux affaires scolaires - Locmiquelic	Présente
Claude JEGO	Responsable Vie Scolaire	Présent

Réunion du Groupe de travail :
« Allongement de la durée d'usage »
 des objets et matériaux »
 Lorient, le 31 mai 2021

Prénom-Nom	Qualité	Signature
Gwenn LE NAY	VP Déchets	Présent
Martine DI GUGLIELMO	Conseillère communautaire	Présente
Fabrice LEBRETON	Conseiller communautaire	Présent
Maurice PERON	Adjoint au maire de Lanester	Présent
Anthony MORIO	Adh. Guidel en Transition	Présent
Simone ENCRENAZ	Adh. UFC Que Choisir	Présente
Germain LE NOXAÏC	Animateur technique - Les Compagnons Bâisseurs	Présent
Julie TOULORGE	Directrice Réemploi & cie	
Franck GUEGANO	Chargé d'études - Direction gestion & valorisation des déchets	Présent
Odile ROBERT	Directrice Gestion & valorisation des déchets	Présente
Sylvain SABATIER	Responsable prévention - Direction gestion des déchets	Présent
Olivier PERRIN	Chargé de projet - ELCIMAÏ	Abs-excuse
Mathilde FERIQU	Bénévole Ressourcerie Languidic	Présente

Marie Paule KERNER	Bénévole Ressourcerie Languidic	Présente
Herveline LEJEUNE	Chargée de mission - CMA	Abs-excuse
Clotilde FORTIN	Chargée des politiques territoriales déchets et économie-circulaire - CRB	Abs-excuse
Claire BARAIS	Chargée de Mission ADEME	Abs-excuse
Marie-Françoise CERIZ	Conseillère communautaire	Abs-excuse